



Institut des
politiques publiques

RAPPORT IPP N° 68 – Juin 2026

Évaluation quantitative de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

Thomas Breda (IPP)

Lucie Briand (IPP)

Agnès Charpin (IPP)

Mathieu Fouquet (Dares*)

Raphaël Lardeux (Dares*)

Poppée Mongruel (Dares*)

Clara Ponton (Dares*)

Audrey Rain (IPP)

Joyce Sultan Parraud (IPP)

* Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des
Statistiques

ipp



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe ENSAE-ENSAI. L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

www.ipp.eu



LES AUTEURS DU RAPPORT

Thomas Breda est directeur de recherche au CNRS et à l'École d'économie de Paris, chercheur associé à l'IPP.

Lucie Briand est doctorante à la Paris School of Economics, affiliée à l'IPP et à la Chaire Travail.

Agnès Charpin est économiste à l'Institut des politiques publiques.

Mathieu Fouquet est adjoint au chef du département Suivi et indemnisation des demandeurs d'emploi et responsable du pôle indemnisation-accompagnement à la Dares.

Raphaël Lardeux est chef du département Suivi et indemnisation des demandeurs d'emploi à la Dares.

Poppée Mongruel est chargée d'études à la Dares.

Clara Ponton est chargée d'études à la Dares.

Audrey Rain est co-responsable du pôle « Travail » à l'IPP.

Joyce Sultan Parraud est co-responsable du pôle « Travail » à l'IPP.

REMERCIEMENTS

Cette étude a été conduite par la Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares) et l'Institut des politiques publiques (IPP).



Elle a bénéficié d'échanges fructueux dans le cadre du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi. Les autrices et auteurs de cette étude tiennent ainsi à remercier chaleureusement, pour leurs précieux conseils et sans engager leur responsabilité, le président du comité scientifique, François Fontaine, ainsi que l'ensemble de ses membres : Thomas Le Barbanchon, Pierre Cahuc, Bruno Crépon, Didier Demazières, Nicolas Duvoux, Jérôme Gautié, Nicolas Jacquemet, Laura Khoury, Hélène Turon. Cette évaluation a pu également s'appuyer sur l'expertise des administrations présentes lors des journées d'études organisées dans le cadre du comité scientifique, associant France Travail, la DGEFP, l'Unédic, la CNAF, la direction générale du Trésor, la DREES, et la DGCS. À ces occasions, elle a également été alimentée par de riches échanges avec les équipes de recherche sélectionnées dans le cadre de l'APR d'évaluation préfigurative de la réforme France Travail.

Les autrices et auteurs remercient Pierre Leblanc, sous-directeur Emploi et marché du travail à la Dares, ainsi que Michel Houdebine, directeur de la Dares, pour leurs relectures fines qui ont contribué à nettement accroître la qualité de cette publication. Les autrices et auteurs remercient également Antoine Bozio, directeur de l'IPP, pour sa relecture attentive et ses remarques pertinentes. Les analyses sur les

contrats aidés ont grandement bénéficié de l'expertise des membres du Département Insertion Professionnelle de la Dares, ainsi que des DREETS. Cette étude a aussi profité des explications pertinentes de la DGEFP concernant le cadre juridique des expérimentations et de la loi pour le plein emploi.

Enfin, pour les discussions stimulantes qui s'y sont tenues, les autrices et auteurs remercient les participantes et les participants au séminaire interne de la Dares, à l'occasion duquel cette étude a été discutée par Aurélien Boyer, ainsi que les participantes et les participants aux séminaires de recherche de l'IPP.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Contexte

- En avril 2023, dix-huit territoires pilotes se sont portés volontaires pour tester, en préfiguration de la loi pour le plein emploi, un nouveau mode d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, reposant sur l'inscription systématique à France Travail, l'orientation vers des conseillers à portefeuilles réduits et la fixation d'un objectif hebdomadaire d'heures consacrées à la recherche d'emploi.
- L'expérimentation a été menée entre mars 2023 et décembre 2024, à droit constant : elle n'intègre pas l'ensemble des dispositions entrées en vigueur en 2025, notamment le nouveau régime de sanctions. Elle a par ailleurs été conduite à moyens constants pour France Travail, qui n'a pas bénéficié de ressources supplémentaires et a dû orchestrer l'intensification de l'accompagnement par une réallocation des moyens existants.
- L'évaluation s'appuie sur les données MiDAS (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés) et examine l'accompagnement par France Travail, les trajectoires professionnelles et les conséquences financières pour les participants. Les résultats sur l'emploi portent sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA ; ceux sur l'accompagnement se limitent aux bénéficiaires suivis par France Travail, compte tenu des données disponibles.

Méthode

- La participation à l'expérimentation n'a pas été déterminée de manière aléatoire : les départements étaient volontaires, les zones pilotes ont été sélectionnées.

tionnées librement, et l'entrée effective des bénéficiaires dans le dispositif dépendait à la fois des conseillers et des bénéficiaires eux-mêmes. Une comparaison brute entre participants et non-participants risquerait donc de confondre l'effet du dispositif avec des différences préexistantes entre les groupes.

- L'approche en *intention de traitement* (*intention to treat*, ITT) compare les trajectoires des bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'expérimentation à celles de bénéficiaires des zones de contrôle. Elle mesure l'effet global à l'échelle territoriale, indépendamment de la participation individuelle effective, mais produit un effet dilué lorsque seule une fraction des bénéficiaires participe effectivement.
- L'approche en *effet moyen du traitement sur les traités* (*average treatment effect*, ATT) compare les participants effectifs à des bénéficiaires aux caractéristiques observables similaires, sélectionnés par appariement dans des territoires non expérimentateurs.
- Des *effets de bord* sont estimés sur les publics non directement concernés afin de mesurer les conséquences indirectes de l'expérimentation sur les ressources d'accompagnement et sur la concurrence pour les emplois disponibles localement.

Principaux résultats

Une montée en charge progressive, déterminante pour l'interprétation des effets

- La participation à l'expérimentation augmente progressivement avec l'ancienneté des territoires dans le dispositif : onze mois après l'entrée en expérimentation, résider dans une zone traitée augmente de 50 points de pourcentage la probabilité de participer à l'accompagnement rénové parmi les bénéficiaires suivis par France Travail. Cette montée en charge est déterminante pour interpréter les effets : elle limite mécaniquement l'ampleur des effets mesurés en ITT dans un premier temps, puis génère des besoins d'accompagnement croissants à moyens constants.

Une intensification réelle mais modérée de l'accompagnement

- L'expérimentation augmente la part des bénéficiaires accompagnés par France Travail d'environ 2,9 points de pourcentage par rapport aux zones de contrôle : une partie des bénéficiaires est ainsi réorientée vers France Travail, alors qu'elle aurait probablement été suivie par d'autres structures en l'absence d'expérimentation.
- L'accompagnement renoué se traduit principalement par une hausse du nombre d'entretiens avec un conseiller France Travail. En ITT, les bénéficiaires résidant en zone traitée bénéficient de +0,13 entretien par mois en moyenne, soit environ 13 entretiens supplémentaires pour 100 bénéficiaires. En ATT, l'entrée dans le dispositif s'accompagne de près d'un entretien supplémentaire le mois de l'entrée, puis d'une hausse durable mais plus modérée, de l'ordre de 0,2 à 0,3 entretien supplémentaire par mois.
- L'impact est nettement plus fort pour les premières cohortes d'entrants, ce qui peut s'expliquer par des profils initiaux plus proches du marché du travail et par un essoufflement des capacités d'accompagnement à mesure de la montée en charge du dispositif à moyens constants.
- Les formations, immersions en entreprise et mises en relation progressent pour les participants, parfois fortement en proportion car ces actions sont rares dans le groupe de comparaison, mais demeurent faibles en niveau absolu. Au total, l'intensification reste modérée au regard de la qualification d'« accompagnement intensif ».

Une hausse du retour à l'emploi pour les participants

- À l'échelle territoriale (ITT), la probabilité d'être en emploi salarié à six mois augmente d'environ 0,9 point de pourcentage dans les zones traitées, soit une hausse de 6 % par rapport aux zones de contrôle. Ces effets sont principalement portés par l'emploi durable : entre 65 et 75 % des effets ITT et ATT correspondent à des contrats de plus de six mois.

- Pour les participants (ATT), la probabilité d'être en emploi salarié augmente en moyenne d'environ 3,2 points au cours de l'année suivant l'entrée dans le dispositif. Ces effets sont plus marqués pour les premières cohortes, en lien avec une sélection initiale de bénéficiaires plus proches de l'emploi et une saturation progressive des capacités d'accompagnement.
- L'accompagnement rénové ne se fait pas au détriment de la qualité des emplois retrouvés : aucun effet significatif n'est détecté sur le temps partiel ni sur le salaire de base. L'expérimentation ne réduit pas non plus les flux d'entrée au RSA, ce qui ne suggère pas d'effet de dissuasion du recours à la prestation.

Un rôle central des contrats aidés

- L'expérimentation a un fort effet sur la présence en contrat aidé des participants (+1,9 point de pourcentage en ATT), nettement supérieur à l'effet en ITT. Cela suggère que l'accès accru aux contrats aidés s'est fait en partie au détriment des bénéficiaires non traités des zones d'expérimentation, les places étant limitées par une enveloppe budgétaire annuelle dédiée.
- Près des deux tiers de l'effet ATT sur l'emploi salarié durable s'expliquent par l'accès à un contrat aidé : l'effet passe de 2,2 points (contrats aidés inclus) à 0,7 point (contrats aidés exclus), répartis entre contrats uniques d'insertion (CUI, +1,0 point) et contrats en insertion par l'activité économique (IAE, +0,9 point).
- Un effet positif sur l'emploi subsiste néanmoins hors contrats aidés. Plus faible, il apparaît dès les premiers mois et peut refléter un effet propre de l'accompagnement : davantage d'entretiens, remobilisation dans la recherche d'emploi, meilleure réponse aux offres, ou exigences d'activité plus soutenues. Les effets de long terme sur l'insertion hors emploi subventionné n'ont pas pu être évalués, l'expérimentation ayant été généralisée moins de deux ans après son lancement.

Des effets de bord qui compensent l'effet positif sur l'emploi des participants

- Les effets de bord constituent l'un des principaux enseignements de l'évaluation. Ils peuvent résulter de deux mécanismes : une réallocation des ressources d'accompagnement au profit des participants, au détriment des autres inscrits à France Travail ; et une concurrence accrue pour un nombre limité d'emplois disponibles sur le marché du travail local.
- Pour les bénéficiaires du RSA non traités résidant dans les zones d'expérimentation, on observe des effets de bord négatifs sur l'emploi ainsi qu'une réallocation partielle des ressources d'accompagnement et des contrats aidés. Pour les bénéficiaires résidant dans le reste des zones d'emploi, des effets de bord négatifs sur l'emploi sont également observés, sans qu'ils semblent résulter d'une réallocation des ressources d'accompagnement.
- On ne peut exclure que l'effet net de l'expérimentation sur la création d'emplois salariés soit nul : les effets négatifs observés sur les bénéficiaires non éligibles des zones d'emploi compensent en partie les effets positifs dans les zones d'expérimentation. Ces estimations constituent par ailleurs une borne inférieure, ne prenant pas en compte les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage résidant dans les mêmes zones d'emploi.
- Ce résultat indique que, sur un marché du travail local où le volume d'offres est relativement fixe à court terme, notamment pour les contrats aidés, l'amélioration des perspectives d'emploi d'un groupe se traduit davantage par une redistribution des opportunités que par une création nette d'emplois.

Enseignements pour la généralisation

- L'expérimentation doit être interprétée avec prudence dans la perspective de la généralisation : les effets mesurés sont de court et moyen terme ; les modalités d'accompagnement mises en œuvre par les départements n'ont pas pu être analysées ; et les conditions de la généralisation diffèrent sensiblement de celles de l'expérimentation, notamment en matière d'inscription automatique, de régime de sanctions et de conditions budgétaires.

- Premièrement, l'accompagnement rénové peut modifier les pratiques d'accompagnement et reconnecter certains bénéficiaires du RSA au service public de l'emploi, répondant à un enjeu de redistribution des services vers des publics parfois peu suivis. Son intensité demeure cependant contrainte lorsqu'il est mis en œuvre à moyens constants : l'augmentation du suivi des publics ciblés repose sur des arbitrages entre bénéficiaires et entre catégories de demandeurs d'emploi.
- Deuxièmement, il améliore les trajectoires d'emploi des participants, mais une part importante de cet effet passe par les contrats aidés, dont la disponibilité et l'efficacité à long terme constituent des conditions importantes de réussite.
- Troisièmement, les effets positifs sur les participants ne se traduisent pas nécessairement par une hausse nette de l'emploi à court terme, en raison d'effets de concurrence sur les marchés locaux du travail.
- L'évaluation invite donc à interpréter l'expérimentation, menée à moyens constants pour France Travail et dans un contexte de financements limités des contrats aidés, comme une réallocation ciblée des services d'accompagnement et des opportunités de retour à l'emploi vers les participants, plutôt que comme un dispositif permettant d'aboutir à des créations nettes d'emploi à court terme. Ces résultats n'invalident pas la logique de l'accompagnement rénové, mais invitent à en préciser l'objectif : s'il s'agit de mieux accompagner et reconnecter certains bénéficiaires au service public de l'emploi, l'expérimentation fournit des éléments encourageants ; s'il s'agit d'augmenter significativement le volume total d'emploi à court terme, les résultats sont plus mitigés.

SOMMAIRE

Les auteurs du rapport	3
Remerciements	1
Synthèse des résultats	3
Sommaire	9
Introduction	11
1 Contexte institutionnel et description de l'expérimentation	17
1.1 L'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA	17
1.2 Qui sont les bénéficiaires de l'expérimentation ?	42
2 Cadre conceptuel et méthodes	51
2.1 Effets moyens de l'expérimentation : approche par intention de traitement (ITT)	56
2.2 Effet moyen sur les participants : approche par effet du traitement sur les traités (ATT)	63
2.3 Estimation des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage . .	67
3 Résultats de l'étude	75
3.1 Résultats sur l'accompagnement par France Travail	75
3.2 Résultats sur la trajectoire dans l'emploi salarié	97
3.3 Résultats sur l'emploi aidé	112
3.4 Résultats sur la perception d'aides sociales et les revenus du travail .	128

4 Hétérogénéité de l'effet moyen de la participation à l'expérimentation (ATT) par territoire et par profil de bénéficiaires	141
4.1 Hétérogénéité de l'ATT selon les territoires	142
4.2 Hétérogénéité de l'ATT selon le mois d'entrée en accompagnement par rapport au mois de déploiement de la zone d'expérimentation . .	147
4.3 Hétérogénéité de l'ATT selon la modalité d'accompagnement à France Travail pré-expérimentation	149
4.4 Hétérogénéité de l'ATT selon l'âge	158
4.5 Hétérogénéité de l'ATT selon le genre	162
Conclusion : évaluer l'expérimentation dans la perspective de sa généralisation	167
Références bibliographiques	179
Annexes	181
A Géolocalisation des individus et identification des zones traitées . . .	183
B Statistiques descriptives complémentaires	187
C Stratégie de <i>matching</i> pour les estimations ATT	189
D Résultats complémentaires	193
E Rôle des conseillers	209
Liste des tableaux	215
Liste des graphiques	217
Liste des encadrés	221

INTRODUCTION

En préfiguration de la loi pour le plein emploi (LPE) mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025, une expérimentation d'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA a été déployée dans 18 territoires entre mars 2023 et décembre 2024. Elle consistait principalement à proposer à certains bénéficiaires du RSA un accompagnement plus intensif, davantage orienté vers l'emploi, avec un suivi renforcé par France Travail et ses partenaires, sous contrainte de moyens constants pour l'opérateur France Travail qui n'a pas bénéficié de financements supplémentaires. Mise en place à droit constant, cette expérimentation ne couvre pas en revanche l'ensemble des dispositions de la loi pour le Plein Emploi telle qu'elle est entrée en vigueur en 2025, ni le nouveau régime de sanctions instauré en juin 2025. L'objet de cette évaluation est de mesurer l'effet causal de cette expérimentation, notamment sur les trajectoires en emploi salarié des bénéficiaires du RSA.

Cette expérimentation et la réforme de la loi pour le plein emploi s'inscrivent dans le mouvement plus large d'activation des politiques sociales et de l'emploi observé dans de nombreux pays européens depuis les années 1990 et 2000. Les politiques dites de *work first* ou d'activation, mises en œuvre sous différentes formes notamment aux Pays-Bas, en Allemagne ou dans les pays nordiques, reposent sur l'idée que les prestations sociales doivent être articulées à un accompagnement plus actif vers l'emploi, combinant obligations de recherche, entretiens réguliers, actions de formation, mises en situation professionnelle et, dans certains cas, sanctions en cas de non-respect des engagements. La littérature économique sur les politiques actives de l'emploi montre que ces dispositifs peuvent favoriser le retour à l'emploi, en particulier lorsqu'ils améliorent l'intensité et la personnalisation de l'accompagnement, mais que leurs effets sont hétérogènes selon les publics, les horizons

temporels et les modalités concrètes de mise en œuvre (Card et al., 2018 ; Parent et Sautory, 2014 ; Le Barbanchon et al., 2024). Elle souligne également plusieurs limites possibles : effets sur la qualité des emplois retrouvés, risque de non-recours aux prestations, ou encore effets de concurrence entre demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Elle met enfin en évidence un possible effet d'enfermement (*lock-in*) à court terme lorsque les bénéficiaires sont mobilisés dans des activités qui retardent la reprise d'emploi.

L'évaluation de cette expérimentation, qui n'a pas fait l'objet d'un protocole randomisé, soulève plusieurs difficultés méthodologiques. Les territoires expérimentateurs n'ont pas été choisis au hasard : les départements se sont portés volontaires et ont sélectionné en leur sein des zones d'expérimentation dotées de caractéristiques propres. Au sein de ces territoires, les bénéficiaires du RSA effectivement entrés dans l'expérimentation n'ont pas non plus été sélectionnés aléatoirement. Ils peuvent différer des autres bénéficiaires par leurs caractéristiques observables, mais aussi par des dimensions plus difficiles à mesurer, comme la motivation, la proximité au marché du travail ou la qualité du lien avec les services d'accompagnement. Enfin, les conseillers participant à l'expérimentation peuvent eux-mêmes avoir été sélectionnés ou volontaires. Ces différents mécanismes de sélection peuvent biaiser les comparaisons simples entre bénéficiaires « traités » (accompagnés dans le cadre de cette expérimentation) et les autres.

Pour répondre à ces enjeux, cette évaluation mobilise plusieurs méthodes économétriques complémentaires. La première consiste à estimer des effets dits en intention de traitement (ITT), c'est-à-dire à comparer l'évolution des trajectoires des bénéficiaires du RSA résidant dans les territoires d'expérimentation à celles de bénéficiaires du RSA vivant dans des territoires non-expérimentateurs. Cette approche permet de mesurer l'effet global du dispositif à l'échelle d'un territoire, indépendamment de l'utilisation de l'information sur la participation effective des individus à l'expérimentation. La seconde approche estime l'effet de l'accompagnement sur les bénéficiaires effectivement entrés dans le dispositif (ATT), en les comparant à des bénéficiaires du RSA ayant des caractéristiques observables similaires, sélectionnés par une méthode de *matching* hors des zones d'expérimentation. Enfin, l'évaluation

cherche à identifier si l'expérimentation a pu induire des effets de bord sur des personnes qui ne bénéficient pas directement de l'accompagnement rénové mais peuvent être affectées par sa mise en œuvre.

La prise en compte de ces effets de bord est essentielle pour évaluer les effets de l'expérimentation dans leur ensemble. Ils peuvent prendre deux formes principales. D'une part, si l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA est mis en œuvre à moyens constants, il peut réduire la disponibilité des conseillers pour d'autres publics suivis par France Travail. D'autre part, si les bénéficiaires accompagnés recherchent plus activement un emploi ou accèdent plus rapidement à certains postes, ils peuvent accroître la concurrence pour les emplois disponibles localement, au détriment d'autres demandeurs d'emploi. La littérature récente sur les politiques actives de l'emploi insiste sur l'importance de ces effets d'équilibre général : un dispositif peut avoir un effet positif sur ses bénéficiaires directs tout en déplaçant une partie des opportunités d'emploi depuis d'autres publics vers les personnes accompagnées (Crépon et al., 2013 ; Cheung et al., 2025). Dans le cas présent, l'analyse des effets de bord est particulièrement importante pour apprécier l'expérimentation dans la perspective de sa généralisation.

L'évaluation s'appuie sur les données MiDAS, appariement produit par la Dares en collaboration avec France Travail et la Cnaf, qui permet de suivre mois par mois les trajectoires en emploi salarié des bénéficiaires du RSA et des inscrits à France Travail depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour les besoins de cette évaluation, ces données ont été enrichies avec des informations sur les entrées en expérimentation et sur les zonages d'expérimentation, permettant d'identifier, pour chaque individu, s'il réside dans une zone expérimentatrice et s'il participe effectivement au dispositif. Elles ont également été complétées par des informations sur l'accompagnement dispensé par France Travail : entretiens, formations, mises en relation avec une entreprise et immersions en entreprise.

Le champ de cette évaluation diffère selon les indicateurs de résultats : si les analyses relatives aux trajectoires en emploi portent sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA, quel que soit leur référent d'accompagnement, les analyses sur la nature

de l'accompagnement sont conduites sur les seuls bénéficiaires du RSA dont France Travail est le référent d'accompagnement, compte tenu des données disponibles.

L'évaluation porte sur la période précédant la mise en place de la loi pour le plein emploi, soit de mars 2023 à décembre 2024, durant laquelle l'expérimentation a été déployée progressivement.

Les résultats montrent d'abord que l'entrée en expérimentation s'accompagne bien d'une intensification de l'accompagnement dispensé par France Travail. L'accompagnement rénové se traduit par une hausse de 43 % du nombre d'entretiens mensuels pour les bénéficiaires du RSA résidant dans les territoires d'expérimentation par rapport à ceux résidant dans les territoires de contrôle, soit environ 13 entretiens supplémentaires par mois pour 100 bénéficiaires du RSA. L'évaluation met en évidence, en parallèle, une baisse du nombre d'entretiens pour les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage résidant dans les zones d'expérimentation. L'expérimentation ayant été réalisée à moyens constants pour France Travail, ce résultat suggère une réallocation du temps de travail des conseillers de l'opérateur vers les publics en accompagnement intensif. Les effets sur les autres actions d'accompagnement étudiées ici (formations, immersions ou mises en relation avec des entreprises) apparaissent limités pour les participants.

Les effets sur les trajectoires professionnelles de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sont ambivalents. D'un côté, le taux de présence en emploi salarié à horizon six mois des bénéficiaires du RSA augmente de 6 % en moyenne sur la période d'expérimentation dans les territoires d'expérimentation par rapport aux territoires de contrôle. Cette augmentation est principalement due à une hausse de la présence en contrat durable. D'un autre côté, cet effet positif est contrebalancé par un effet de bord négatif sur l'emploi salarié des bénéficiaires du RSA résidant au sein de la même zone d'emploi mais en dehors de la zone d'expérimentation. L'effet net de l'expérimentation sur l'emploi des bénéficiaires du RSA apparaît donc limité, et les résultats ne permettent pas d'exclure un effet nul une fois pris en compte l'ensemble des publics exposés.

L'analyse de la nature des emplois retrouvés éclaire également l'interprétation des résultats. L'effet positif sur l'emploi des bénéficiaires du RSA participant à

l'expérimentation est principalement portée par les contrats aidés, en particulier les contrats en insertion par l'activité économique (IAE). Près des deux tiers de l'effet positif sur l'emploi salarié durable des participants s'expliquent par l'accès à un contrat aidé. Ce constat invite à s'interroger sur la capacité des contrats aidés à favoriser une insertion durable des bénéficiaires du RSA dans l'emploi hors contrats aidés à long terme. Par ailleurs, dans un contexte où l'enveloppe financière dédiée à ces contrats n'a pas augmenté sur la période, la présence accrue en contrat d'IAE a été compensée par un recours à des contrats plus courts, tant pour les bénéficiaires du RSA traités que pour les bénéficiaires non traités des zones d'expérimentation.

Au-delà de l'emploi, l'entrée en expérimentation réduit la probabilité de rester au RSA, sans pour autant accroître la probabilité de sortir du champ de vision du réseau pour l'emploi — défini ici comme l'ensemble des bénéficiaires du RSA, des inscrits à France Travail et des personnes en emploi salarié — ni diminuer les flux d'entrée au RSA.

Les résultats de l'expérimentation doivent être interprétés avec prudence quant à leurs enseignements pour la généralisation mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025. En effet, les conditions de la généralisation diffèrent de celles de l'expérimentation : procédures d'orientation renouvelées, nouveau cadre d'engagement et de sanctions, conditions budgétaires différentes, et application à l'ensemble de la France. Ces résultats offrent néanmoins certains éclairages dans la perspective de la généralisation. En particulier, l'évaluation conduit à questionner la capacité de l'accompagnement rénové, tel qu'il a été expérimenté, à accroître significativement le retour à l'emploi de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Trois éléments vont dans ce sens. Premièrement, une partie des effets positifs sur les participants semble contrebalancée par des effets négatifs sur d'autres bénéficiaires du RSA exposés à la même concurrence locale pour l'emploi. Deuxièmement, le retour à l'emploi observé dans le cadre de cette expérimentation repose pour une part importante sur les contrats aidés, dont le volume dépend des financements disponibles et tend plutôt à décroître ces dernières années. Troisièmement, les effets sont plus importants pour les premières cohortes entrées en expérimentation, souvent plus proches de l'emploi

et déjà inscrites à France Travail, et les personnes entrées dans l'expérimentation pourraient ne pas être représentatives de l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

La suite de ce rapport est organisée comme suit. Le [chapitre 1](#) présente le déploiement de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, les caractéristiques des territoires expérimentateurs et les données mobilisées. Le [chapitre 2](#) expose les méthodes d'évaluation utilisées pour estimer les effets de l'expérimentation, en distinguant les effets territoriaux, les effets sur les participants et les effets de bord. Le [chapitre 3](#) présente les principaux résultats, d'abord sur l'accompagnement dispensé par France Travail, puis sur les trajectoires professionnelles et sociales des bénéficiaires du RSA et des autres publics potentiellement affectés. Le [chapitre 4](#) analyse l'hétérogénéité des résultats selon les territoires, ainsi que selon la tranche d'âge et le genre des bénéficiaires. Enfin, la [section 4.5](#) discute les enseignements pouvant être tirés de l'expérimentation dans la perspective de la généralisation de l'accompagnement rénové à compter du 1^{er} janvier 2025.

CHAPITRE 1

CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET DESCRIPTION DE L'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA a été mise en œuvre en préfiguration de la loi pour le plein emploi, en vue de tester les modalités du nouvel accompagnement des bénéficiaires du RSA (bRSA) en amont de sa généralisation¹. Cette partie présente dans un premier temps l'expérimentation puis elle décrit dans un second les caractéristiques des départements, territoires et bénéficiaires du RSA ayant participé à celle-ci.

1.1 L'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA

En avril 2023, dans le cadre de la phase de préfiguration de la loi pour le plein emploi, 18 territoires pilotes se sont portés volontaires pour tester un accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA. Ces nouvelles modalités d'accompagnement renouvelé prévoient notamment l'inscription systématique à France Travail, l'orientation vers des conseillers à portefeuille réduit, et le principe d'un objectif d'heures d'activités d'accompagnement par semaine. Cette section présente ces modalités plus en détail et décrit leur déploiement hétérogène parmi les 18 territoires pilotes.

1. Le chapitre 1 du [Rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi](#) fournit une description détaillée de la loi pour le plein emploi.

1.1.1 L'accompagnement des bénéficiaires du RSA avant l'expérimentation

Fin 2022, avant l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA et sa généralisation, 97 % des bénéficiaires du RSA sont soumis aux droits et devoirs associés à cette prestation². Les personnes soumises aux droits et devoirs sont tenues de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de leur propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle. En contrepartie, elles peuvent bénéficier d'un accompagnement destiné à les aider dans ces démarches. Tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs doit être orienté vers un organisme référent chargé de l'accompagner dans son insertion sociale et professionnelle. Les droits et devoirs des bénéficiaires du RSA sont rappelés dans un contrat d'engagement, dont la forme variait en fonction de l'organisme référent au moment de l'expérimentation : projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour France Travail (dénommé Pôle emploi avant 2024), ou contrat d'engagement réciproque (CER) pour les autres organismes.

Fin 2023, seulement 86 % des personnes soumises aux droits et devoirs avaient été orientées vers un organisme de rattachement³, avec une assez forte variabilité selon l'ancienneté dans le dispositif : seuls 57 % des foyers ayant moins de 6 mois d'ancienneté étaient orientés, contre 82 % de ceux ayant entre 6 mois et 1 an d'ancienneté, et 90 % de ceux ayant plus d'un an d'ancienneté. Fin 2023, le délai moyen entre la demande de RSA et l'orientation était de 79 jours, et le délai moyen entre l'orientation et la signature d'un contrat d'engagement était de 21 jours pour les personnes orientées vers France Travail, et de 41 jours pour les personnes orientées vers un autre organisme. Parmi les bénéficiaires orientés fin 2023, 40 % étaient accompagnés uniquement par France Travail, et 32 % l'étaient par le conseil départemental. Les autres bénéficiaires étaient accompagnés par des organismes du service public de l'emploi, comme les missions locales, Cap emploi, les structures d'insertion

2. Drees, *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Panorama, édition 2024.

3. Enquête annuelle sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA), Drees, 2024.

par l'activité économique (IAE), ou par des organismes hors du service public de l'emploi, comme la Mutualité sociale agricole (MSA) ou des associations d'insertion à visée sociale. Seuls 47 % des bénéficiaires orientés vers un autre organisme que France Travail disposaient effectivement d'un CER.

1.1.2 Cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA

Débutée officiellement en avril 2023, la première vague de l'expérimentation, menée dans 18 territoires, a la particularité d'avoir été préparée et lancée avant la mise en place effective de la loi pour le plein emploi. Un élargissement à 46 territoires a été mis en œuvre à partir de mars 2024. Cependant, seule la première vague de l'expérimentation sera décrite et évaluée dans ce rapport, du fait de la nécessité de disposer d'une profondeur temporelle suffisante pour analyser son effet sur le retour à l'emploi.

La première phase pilote concerne 18 départements sélectionnés sur la base du volontariat. À l'exception de la Creuse, seule une zone spécifique de chaque département, dénommée par la suite « zone d'expérimentation » ou « territoire d'expérimentation », a été sélectionnée par le conseil départemental pour assurer une certaine représentativité géographique, démographique et sociale du département, et mettre en œuvre la réforme. L'objectif était de désigner des zones comptant environ 2 000 bénéficiaires du RSA chacune, pour un total de près de 40 000 bénéficiaires. En revanche, les conseils départementaux n'étaient pas tenus de sélectionner des zones ayant une signification administrative. En fonction de la densité de population de leur territoire, ils ont identifié une zone plus ou moins étendue afin d'atteindre l'objectif de 2 000 bénéficiaires du RSA. Ainsi, certaines zones d'expérimentation sont aussi petites que des quartiers de ville, comme les 5^e et 7^e arrondissements de Marseille, tandis que d'autres couvrent une grande partie du département, voire la totalité, comme dans le cas de la Creuse. Le [tableau 1.1](#) liste les 18 zones d'expérimentation de la première vague, mettant en lumière la diversité des échelles.

L'entrée des territoires dans la première phase pilote s'est échelonnée de mars à juillet 2023. La majorité des zones d'expérimentation a commencé à tester la

réforme en avril 2023 (tableau 1.1). Deux territoires, celui du Loiret et des Vosges, ont démarré l'expérimentation plus tôt, en mars, tandis qu'un autre territoire pilote, celui des Yvelines, a démarré en juillet⁴.

TABLEAU 1.1 – Mois d'implémentation de l'expérimentation en fonction du territoire concerné

Mois	Départements	Zones concernées	Nb bRSA
Mars 2023	Loiret (45)	Montargis, rives du Loing	3 500
	Vosges (88)	Épinal, Remiremont, Vittel	2 300
Avril 2023	Aveyron (12)	Territoire d'action sociale de Villefranche-de-Rouergue – Decazeville	2 000
	Creuse (23)	Ensemble du département	2 700
	Côte d'Or (21)	Genlis, Beaune	2 200
	Eure (27)	Seine Eure, Lyons Landelles, Communautés de communes du Vexin Normand	3 900
	Ille-et-Vilaine (35)	Redon-Vallons	1 600
	Yonne (89)	Avallon, Tonnerre	2 800
	Mayenne (53)	Laval Ouest	1 300
	Nord (59)	Tourcoing	9 700
	Pyrénées-Atlantiques (64)	Pau Ouest (Jurançon / Bilières)	1 500
	Rhône (69)	Lyon métropole (Givors / Grigny)	1 700
	Somme (80)	Pays du Coquelicot et de la Haute Somme	2 600
Mai 2023	Aisne (02)	Zone d'emploi de Laon	3 200
	Bouches-du-Rhône (13)	5 ^e et 7 ^e arrondissements de Marseille	3 900
	Réunion (974)	Trois-Bassins, 2 quartiers prioritaires de la ville de Saint-Leu	2 100
	Loire-Atlantique (44)	Saint-Nazaire Gare	2 000
Juillet 2023	Yvelines (78)	Saint-Quentin-en-Yvelines	5 200

Notes : Ce tableau présente le mois d'entrée de chaque zone dans l'expérimentation. Le mois d'entrée correspond au premier mois pour lequel au moins un bénéficiaire du RSA a été orienté vers un nouveau mode de suivi intensif. La colonne « Nb bRSA » indique le nombre de bénéficiaires du RSA géolocalisés dans la zone d'expérimentation en février 2023.

Source : MiDAS-Vague 6. Tableau de bord de suivi des expérimentations de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

1.1.3 Modalités de mise en œuvre de l'expérimentation

Les territoires d'expérimentation proposent aux bénéficiaires du RSA :

- une inscription systématique à France Travail, avec désignation d'un correspondant France Travail pour assurer un relais à toutes les étapes du parcours ;

4. France Travail (2023), [Tableau de bord du réseau pour l'emploi](#). L'entrée postérieure des Yvelines s'explique par le fait que le département a été sélectionné plus tard pour remplacer la Seine-Saint-Denis, qui avait décidé de se retirer de l'expérimentation.

- un co-diagnostic de leurs besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser leur retour à l'emploi, réalisé conjointement par France Travail et le conseil départemental ;
- une orientation *rapide* vers l'une des trois modalités d'accompagnement prévues, à dominante sociale, professionnelle, ou socio-professionnelle. Le rapport d'évaluation qualitatif Amnyos-Pluricité (2024) met en évidence le fait que les critères d'orientation retenus reposent sur l'appréciation de la situation de chaque personne au regard de l'emploi et des freins à son retour à l'emploi, tels que les difficultés en matière de santé, de logement, de mobilité, de garde d'enfant, ou liées à la situation de proche aidant ;
- un accompagnement social et/ou professionnel renforcé afin d'établir un projet professionnel et de déterminer les moyens d'y parvenir, matérialisé par la signature d'un contrat d'engagement : un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour l'accompagnement dispensé par France Travail ou un contrat d'engagement réciproque (CER) en cas d'accompagnement par un autre organisme. Le contrat d'engagement aborde la situation du bénéficiaire et ses objectifs en matière de levée de freins et/ou d'accès à l'emploi ou à la formation, et détermine un plan d'action avec des objectifs d'insertion sociale et professionnelle en lien avec la durée prévisionnelle de l'accompagnement. Ce contrat, élaboré avec le bénéficiaire, tient compte de sa situation et de ses difficultés éventuelles. D'après le rapport Amnyos-Pluricité (2024), le contenu de ce contrat est relativement similaire d'un territoire à l'autre, même s'il n'existe pas de format uniforme au moment de l'expérimentation.

Le [tableau 1.2](#) présente les principales différences entre les pratiques standards ayant cours en 2023 (avant la mise en place de la loi plein emploi en 2025) et celles ayant prévalu durant l'expérimentation sur les territoires associés.

TABLEAU 1.2 – Pratiques adoptées dans l'expérimentation pour chaque dimension de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Dimension	Avant la réforme, jusqu'à avril 2023 dans l'ensemble des territoires	18 territoires de la 1 ^{re} vague d'expérimentation : d'avril 2023 à janvier 2025
Orientation en parcours	• Prise en charge par le département • Entretien ou gestion algorithmique • Délai moyen entre la demande de RSA et l'orientation en parcours : 79 jours • 14 % des bRSA non orientés	• Co-diagnostic par FT et le département pour le flux (besoins sociaux et professionnels en vue du retour à l'emploi) • Entretien avec un seul type de conseiller ou gestion algorithmique pour le stock • Orientation vers 3 modalités d'accompagnement : à dominante sociale, professionnelle, ou socio-professionnelle • Critères d'orientation fondés sur l'appréciation de la situation de chaque personne au regard de l'emploi et des freins à son retour à l'emploi (santé, logement, mobilité, garde d'enfant, proche aidant)
Moyens d'accompagnement	• 41 % des bRSA inscrits à FT • 60 % des bRSA inscrits à FT sont accompagnés dans la modalité « guidé » (portefeuilles de 230 demandeurs d'emploi par conseiller en moyenne)	• Inscription systématique à FT • Désignation d'un correspondant France Travail assurant un relais à toutes les étapes du parcours • Taille de portefeuille réduite à moyens constants pour FT via une réallocation des conseillers • Moyens supplémentaires fléchés vers les départements

(suite page suivante)

Tableau 1.2 (suite)

Dimension	Avant la réforme, jusqu'à avril 2023 dans l'ensemble des territoires	18 territoires de la 1 ^{re} vague d'expérimentation : d'avril 2023 à janvier 2025
Contrat d'engagement	• 100 % des bRSA suivis par FT signent un PPAE • Délai moyen entre l'orientation et la signature d'un PPAE : 21 jours • 47 % des bRSA suivis par les départements signent un CER • Délai moyen entre l'orientation et la signature d'un CER : 41 jours	• Latitude des zones pilotes dans le choix du moment de la signature et la durée du contrat • Le contrat (PPAE pour FT, CER pour les autres organismes) aborde les objectifs de levée de freins et/ou d'accès à l'emploi ou à la formation, avec un plan d'action en lien avec la durée prévisionnelle d'accompagnement • Contenu relativement similaire d'un territoire à l'autre, malgré l'absence de format uniforme
Exigences de recherche d'emploi	• Faibles exigences, variables selon les départements	• Latitude des zones pilotes dans la forme et le contenu de l'accompagnement renouvelé • Principe de 15 h d'activités mais comptabilisation et vérification non systématiques
Sanctions	• 1 à 2 % de bRSA sanctionnés par mois • Décision du département	• Expérimentation à droit constant • Régime de sanction inchangé mais renforcement de l'information sur les droits et devoirs • Régimes d'exemption des 15 h d'activité selon l'âge et l'état de santé

L'accompagnement en parcours professionnel, destiné à des populations plus proches de l'emploi, est dans la plupart des cas géré par France Travail. L'accompa-

gnement social, qui cible des populations confrontées à de lourds freins (logement, santé, garde d'enfants, etc.) est quant à lui souvent pris en charge par les conseils départementaux. L'accompagnement socio-professionnel, intermédiaire qui se situe entre les parcours professionnel et social, peut être assuré par France Travail ou par les départements.

Par rapport à l'accompagnement standard de France Travail, l'accompagnement plus intensif prévu dans le cadre de l'expérimentation se caractérise notamment par un suivi au sein de portefeuilles d'allocataires plus réduits (environ 60 personnes par conseiller⁵) et par des rendez-vous plus fréquents entre les bénéficiaires et leurs conseillers. Ce nouvel accompagnement introduit également le principe selon lequel les bénéficiaires du RSA devraient réaliser un certain nombre d'heures d'activité par semaine, en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion, etc.)⁶. Ces heures d'activités hebdomadaires comprennent l'ensemble des démarches de recherche d'emploi, de création d'entreprise et de formation professionnelle, ainsi que des activités d'insertion sociale et professionnelle. Il peut s'agir, par exemple, d'une immersion en entreprise pour affiner son projet professionnel, de l'obtention du permis de conduire, de la réalisation de démarches d'accès aux droits (telles que des demandes de RQTH ou d'AAH, ou des démarches d'accès au logement) ou encore de la participation à des activités dans le secteur associatif (Amnyos-Pluricité, 2024). Certains publics peuvent être dispensés, totalement ou partiellement, de ces heures d'activité, en fonction de leur situation (handicap, problème de santé, parents isolés sans solution de mode de garde). En pratique, le rapport Amnyos-Pluricité (2024) explique que cet objectif d'heures d'activité a plutôt été considéré comme une cible à apprécier au cas par cas, dont la quantification est restée peu normée.

5. Dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé, une cible de 50 à 70 bénéficiaires par portefeuille a été donnée aux départements pilotes (rapport d'évaluation Amnyos-Pluricité (2024)). À titre comparatif, en 2023, le portefeuille moyen par conseiller s'élève à 400 pour des portefeuilles de demandeurs d'emploi « proches de l'emploi », et à 150 pour des portefeuilles de demandeurs d'emploi « éloignés de l'emploi » (*Comparaison des services publics de l'emploi de différents pays européens*, IGF-IGAS, 2023).

6. Ces heures d'activité hebdomadaires ne peuvent pas être du travail bénévole réalisé en dehors du cadre du code du travail.

Lorsqu'ils participent à l'expérimentation, les bénéficiaires du RSA sont répartis dans les trois parcours d'accompagnement rénové, qui définissent un objectif global d'insertion (professionnel, social ou socio-professionnel). Pour les bénéficiaires déjà accompagnés par France Travail avant l'expérimentation, il est possible d'examiner les réallocations dans les « modalités d'accompagnement » spécifiques à France Travail, et qui déterminent l'intensité et la régularité de leur suivi⁷ ([graphique 1.1](#)).

Pour les entrants dans l'expérimentation en parcours professionnel, l'orientation dans les modalités d'accompagnement de France Travail évolue progressivement après l'entrée dans l'expérimentation et tend vers une intensification de l'accompagnement. Un mois avant leur entrée, ils sont majoritairement (49 %) en accompagnement guidé, peu intensif. Deux mois après leur entrée, ils sont majoritairement en accompagnement renforcé (69 %), plus intensif. La part de bénéficiaires en accompagnement global, la modalité la plus intensive, augmente légèrement pour atteindre 5 %, tandis que la part de bénéficiaires non accompagnés par France Travail diminue (de 13 % un mois avant l'entrée dans l'expérimentation à 7 % deux mois après).

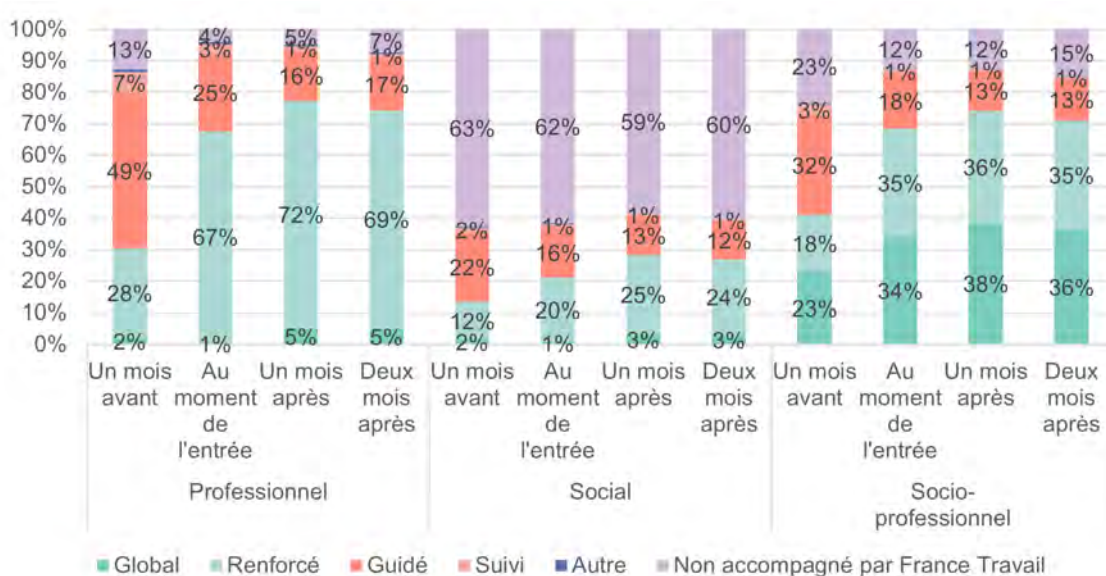
L'orientation dans les modalités d'accompagnement dispensées par France Travail pour les entrants en parcours socio-professionnel tend également vers un accompagnement plus intensif après l'entrée dans l'expérimentation. Ces entrants, déjà initialement plutôt accompagnés en modalité intensive (41 %), sont pour près des trois quarts (71 %) en accompagnement global ou renforcé deux mois après leur entrée dans l'expérimentation. Cette évolution s'accompagne d'une forte baisse de la part de bénéficiaires en accompagnement guidé (de 32 % à 13 %), tandis que la part de bénéficiaires non accompagnés par France Travail diminue (de 23 % à 15 %).

Contrairement aux parcours professionnel et socio-professionnel, l'orientation dans les modalités d'accompagnement de France Travail pour les entrants en parcours social ne varie presque pas après l'entrée dans l'expérimentation. Toutefois, la majorité d'entre eux n'apparaît dans aucune des modalités d'accompagnement traditionnelles de France Travail : plus de la moitié des entrants orientés en par-

7. France Travail propose quatre modalités d'accompagnement : (i) « global », qui correspond à l'accompagnement le plus intensif, destiné à une minorité de personnes les plus éloignées de l'emploi et cumulant plusieurs freins sociaux ; (ii) « renforcé », accompagnement intensif destiné aux personnes éloignées de l'emploi ; (iii) « guidé », consistant en un accompagnement intermédiaire ; et (iv) « suivi », destiné aux personnes les plus proches de l'emploi.

cours « social » ne sont pas accompagnés par France Travail, avant (63 %) comme après (60 %) l'entrée dans l'expérimentation. La part de bénéficiaires accompagnés en guidé diminue de 10 points après l'entrée dans l'expérimentation, au profit de l'accompagnement renforcé (12 % un mois avant l'entrée, 24 % deux mois après), plus intensif.

GRAPHIQUE 1.1 – Évolution de l'orientation des entrants dans les modalités d'accompagnement dispensées par France Travail après leur entrée dans l'expérimentation, selon leur type de parcours d'expérimentation



Lecture : Un mois avant leur entrée dans l'expérimentation, 28 % des participants orientés en parcours professionnel étaient accompagnés par France Travail en modalité « renforcé ».

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

1.1.4 Une expérimentation conduite à droit constant

Une différence majeure entre le contexte des phases pilotes et la généralisation, survenue en janvier 2025 dans le cadre de la loi pour le plein emploi, est que l'expérimentation est conduite à droit constant. Concrètement, jusqu'au 1^{er} janvier 2025, un bénéficiaire du RSA résidant dans une zone d'expérimentation et refusant de s'inscrire à France Travail ou de réaliser les heures d'activités de réinsertion, ne peut pas être sanctionné pour cette raison. Par ailleurs, jusqu'en janvier 2025, chaque territoire d'expérimentation est libre de renforcer ou non le contrôle de

ses bénéficiaires. Toutefois, la composante liée au contrôle et aux sanctions des nouvelles règles de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été largement médiatisée, et pourrait donc avoir été anticipée par les bénéficiaires dès la phase d'expérimentation, même si les pratiques de sanction n'avaient pas encore évolué⁸.

1.1.5 Une grande hétérogénéité entre territoires dans le déploiement de l'expérimentation

1.1.5.1 Une montée en charge de l'expérimentation variable d'un territoire à l'autre

Habiter dans une zone pilote ne conditionne pas de manière certaine l'entrée dans l'expérimentation. En effet, pour qu'un bénéficiaire du RSA bénéficie effectivement de l'accompagnement renoué, il faut qu'il soit convoqué à un entretien d'orientation en parcours, qu'il s'y rende et accepte les nouvelles exigences imposées par l'expérimentation. Dans la suite, la date d'entrée dans l'expérimentation correspond au mois au cours duquel l'entretien d'orientation en parcours a été effectué. Les analyses suivantes portent sur les personnes entrées dans l'expérimentation entre mars 2023 et juin 2024, afin de disposer d'un recul suffisant pour observer les six premiers mois de l'accompagnement renoué de chaque bénéficiaire du RSA, avant la généralisation de janvier 2025.

Le [graphique 1.2](#) représente ainsi la part des bénéficiaires du RSA orientés vers une modalité d'accompagnement dans le cadre de l'expérimentation entre mars 2023 et juin 2024, parmi l'ensemble des bénéficiaires du RSA du territoire au mois considéré. Ce taux n'est pas nécessairement systématiquement croissant, car certains bénéficiaires du RSA qui entrent dans l'expérimentation peuvent sortir du RSA d'un mois sur l'autre. Un flux d'entrée au RSA plus important que les entrées en expérimentation peut également contribuer à faire baisser le taux par rapport au mois précédent. Sur l'ensemble des territoires, en juin 2024, 46 % des bénéficiaires du RSA vivant dans des zones d'expérimentation participent effectivement à l'expérimentation. Ce taux est toutefois très hétérogène selon les territoires, allant de

8. Le contexte relatif à la communication concernant les sanctions liées à la mise en œuvre de France Travail devra donc être pris en compte dans l'évaluation de l'expérimentation, mais les sanctions ne seront pas évaluées en tant que telles car le système de sanctions reste inchangé durant l'expérimentation.

25 % pour le territoire d'expérimentation de Tourcoing, à plus de 80 % pour celui de l'Yonne. Dans sept territoires d'expérimentation sur les 18, moins de la moitié des bénéficiaires du RSA participent effectivement à l'expérimentation en juin 2024.

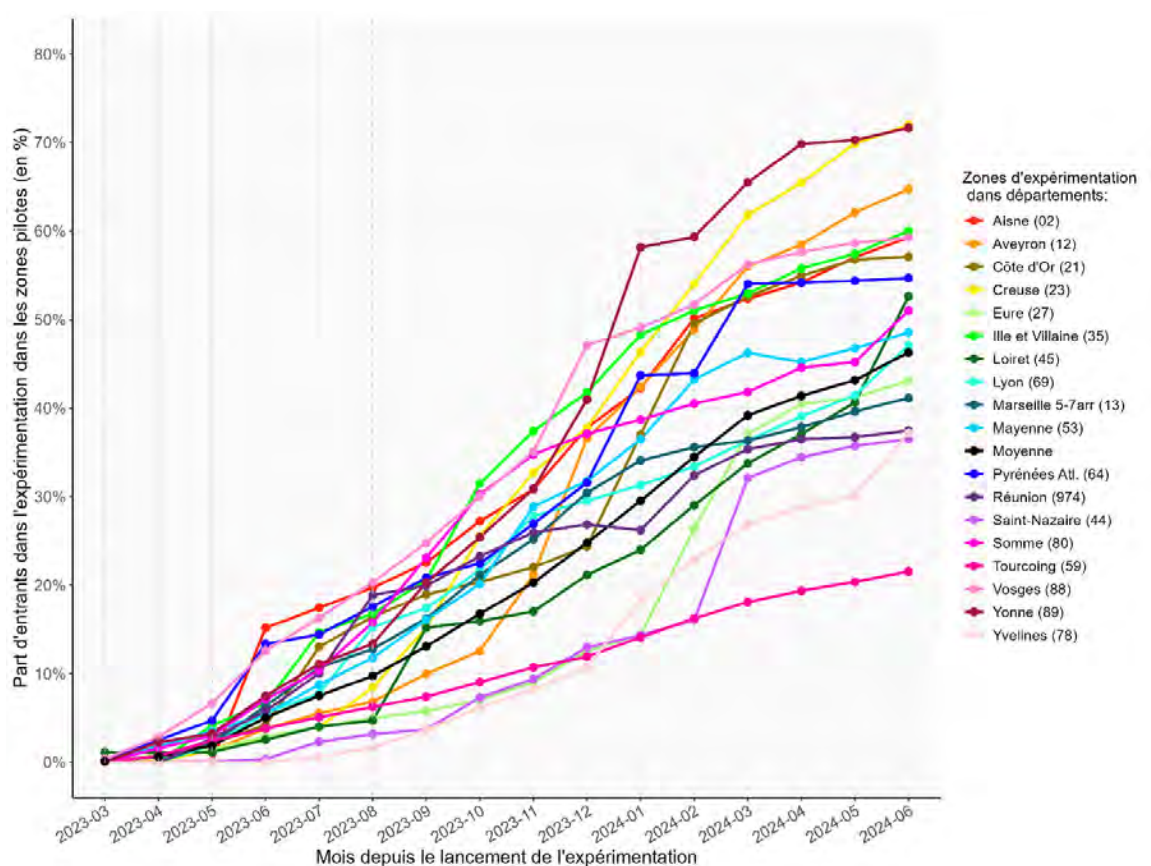
Le taux d'entrée dans l'expérimentation semble donc relativement modeste pour plusieurs territoires, quinze mois après le lancement officiel du pilote. Ceci peut être pour partie dû au délai de contact et de prise de rendez-vous avec les bénéficiaires, ainsi qu'à la liberté laissée à ces derniers de ne pas participer à l'expérimentation. Les disparités territoriales suggèrent, pour certains territoires au moins, des difficultés de mise en œuvre et un besoin de temps d'adaptation aux nouvelles exigences d'accompagnement, notamment pour recruter des professionnels et adapter l'offre de services, comme le documente le rapport d'évaluation qualitatif sur l'expérimentation RSA, réalisé par Amnyos-Pluricité (2024).

1.1.5.2 Des répartitions hétérogènes dans les 3 parcours d'accompagnement

L'analyse des pratiques d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'expérimentation révèle une grande hétérogénéité dans la manière de la déployer d'un territoire pilote à l'autre. Les données mobilisées dans le cadre de cette étude sont présentées dans l'encadré 1⁹. Un ensemble d'obligations communes s'appliquait néanmoins à tous les territoires : l'inscription systématique des bénéficiaires du RSA à France Travail, leur orientation vers des conseillers à portefeuilles réduits, ainsi que la définition d'un objectif hebdomadaire d'heures d'activité de recherche d'emploi. Dans ce cadre commun, chaque territoire a disposé d'une grande marge de manœuvre dans la manière d'implémenter les dispositions associées à l'expérimentation, notamment la forme et le contenu de l'accompagnement, afin de les adapter à ses besoins spécifiques. Par exemple, certains territoires se sont concentrés principalement sur la mise en place de deux modalités de parcours, tandis que d'autres ont cherché à enrichir le contenu des heures d'accompagnement proposées en s'appuyant sur différents types de professionnels (infirmiers, conseillers

9. Des résultats complémentaires sur les pratiques d'orientation et d'accompagnement des entrants dans l'expérimentation dans les 18 zones d'expérimentation sont présentés dans le [Rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi](#) (Fouquet et al., 2025).

GRAPHIQUE 1.2 – Part de bénéficiaires du RSA en expérimentation parmi les bénéficiaires du RSA qui vivent dans un territoire d'expérimentation



Notes : Ce graphique présente l'évolution de la part mensuelle des bénéficiaires participant effectivement à l'expérimentation. Pour chaque zone, le dénominateur correspond au nombre total de bénéficiaires du RSA résidant dans la zone d'expérimentation à un mois donné. Il varie donc d'un mois sur l'autre. Le numérateur correspond au stock de bénéficiaires du RSA en expérimentation à un mois donné, et n'est donc pas cumulatif.

Lecture : En juin 2024, 50 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA dans la zone d'expérimentation de Lyon participent à l'expérimentation, quel que soit le parcours.

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans un territoire d'expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6.

en insertion professionnelle, psychologues, etc.)¹⁰. En pratique, ces principes clés de l'accompagnement rénové ont donné lieu à des mises en œuvre contrastées selon les zones d'expérimentation (*voir infra*).

Par ailleurs, si chacun des 18 départements a reçu des fonds additionnels¹¹, principalement pour augmenter le nombre de travailleurs sociaux, l'expérimentation a cependant été réalisée à moyens constants du côté de France Travail. Des réallocations entre portefeuilles ont donc pu être effectuées afin de consacrer des conseillers à l'accompagnement intensif de petits groupes de bénéficiaires du RSA (Amnyos-Pluricité, 2024). Ceci a pu générer des disparités entre les zones pilotes, en fonction de la capacité de France Travail à réallouer ses ressources localement.

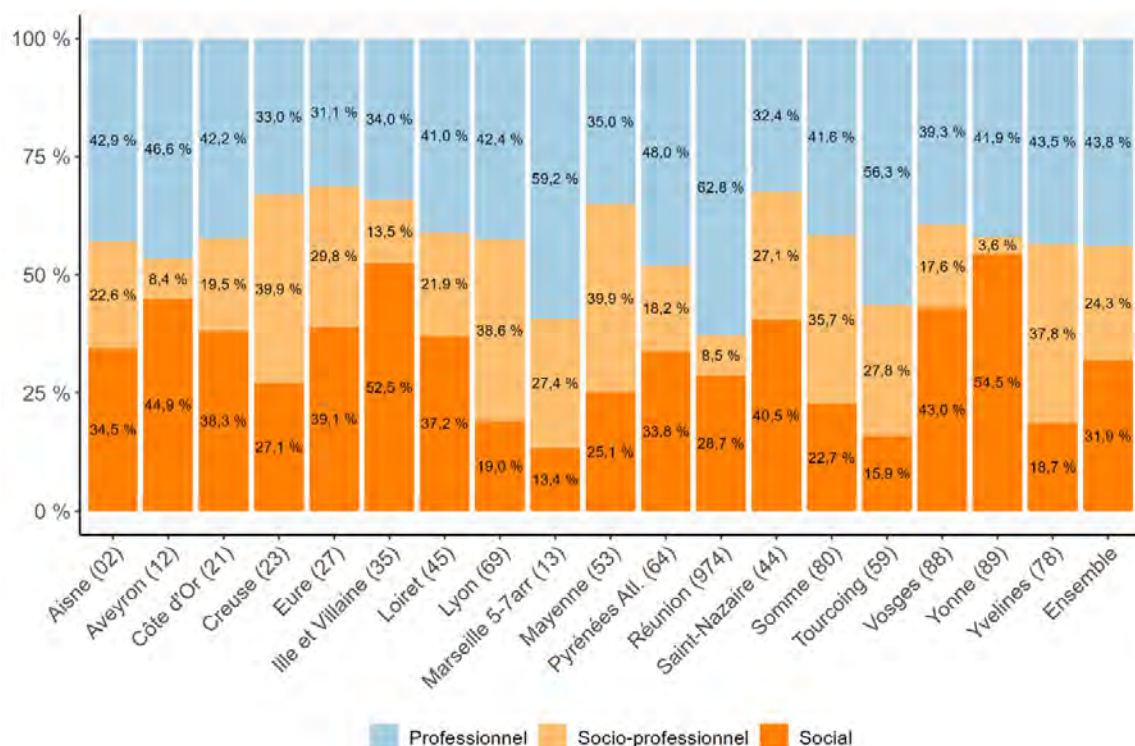
À l'issue d'un co-diagnostic réalisé par un conseiller France Travail et un travailleur social du conseil départemental, les bénéficiaires du RSA entrés dans l'expérimentation depuis mars 2023 sont orientés vers l'un des trois parcours d'accompagnement testés : social, socio-professionnel, ou professionnel. La répartition des entrants dans ces trois nouveaux parcours varie fortement d'un territoire à l'autre (*graphique 1.3*). Dans l'ensemble, 44 % des bénéficiaires du RSA entrés dans l'expérimentation entre mars 2023 et juin 2024 sont orientés vers le parcours professionnel. Cette orientation vers le parcours professionnel s'établit systématiquement à un niveau élevé, même dans les territoires qui y recourent le moins (31 % dans l'Eure). Certains territoires orientent majoritairement vers le parcours professionnel, comme ceux de La Réunion (63 %), de Marseille (59 %) et de Tourcoing (56 %), tandis que d'autres orientent majoritairement vers le parcours social, comme les territoires d'expérimentation de l'Ille-et-Vilaine (52 %) et de l'Yonne (54 %). L'orientation vers le parcours socio-professionnel est minoritaire, mais elle est assez marquée dans les zones d'expérimentation de la Creuse (40 %), de la Mayenne (40 %), de la métropole de Lyon (39 %), des Yvelines (38 %), et de la Somme (36 %). Ces écarts dans la répartition des bénéficiaires du RSA entre les trois parcours d'accompagnement peuvent refléter des différences de profils des bénéficiaires selon les territoires – certains publics étant plus éloignés de l'emploi que d'autres – ou traduire des pra-

10. *Évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)*, Rapport final, (Amnyos-Pluricité, 2024).

11. *L'accompagnement rénové des allocataires du RSA - Présentation et foire aux questions sur travail-emploi.gouv.fr*.

tiques d'orientation différenciées entre départements, liées à des stratégies locales d'accompagnement ou à des interprétations variables des critères d'orientation (cf. Rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi).

GRAPHIQUE 1.3 – Orientation des entrants dans l'expérimentation, par territoire



Lecture : 43 % des bénéficiaires du RSA participants à l'expérimentation dans la zone d'expérimentation de l'Aisne sont orientés en parcours professionnel.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

1.1.5.3 Des actions d'accompagnement hétérogènes

Six mois après leur entrée dans l'expérimentation¹², l'intensité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dont le référent est France Travail est inégale entre les 18 territoires pilotes. Parmi les entrants accompagnés par France Travail, le taux

12. Cette analyse est réalisée sur le champ restreint des entrants dans l'expérimentation orientés en parcours professionnel et socio-professionnel, bénéficiant d'un accompagnement réalisé par France Travail et pour lesquels les pratiques d'accompagnement sont renseignées dans les données MiDAS. Les bénéficiaires orientés en parcours social et ceux orientés en parcours socio-professionnel mais qui ne sont pas accompagnés par France Travail sont donc exclus de l'analyse.

d'entrants accompagnés selon une modalité intensive (global ou renforcé) dans les six mois suivant leur entrée varie fortement entre les zones d'expérimentation : ce taux est très élevé dans les zones d'expérimentation de l'Ille-et-Vilaine (97 %), de la Creuse (97 %) et de la Somme (96 %), mais faible dans les zones d'expérimentation de Saint-Nazaire (53 %), de la Mayenne (46 %), du Loiret (34 %) et de la Réunion ¹³ (8 %) ([graphique 1.4](#)).

La nature de l'accompagnement dispensé par France Travail peut être caractérisée par les actions d'accompagnement déployées par l'opérateur. Quatre types d'action peuvent être mesurés grâce aux données disponibles :

- les entretiens avec un conseiller France Travail, qui peuvent être réalisés en agence ou à distance (par téléphone ou visio-conférence). Il peut s'agir de l'entretien de situation qui déclenche le parcours d'accompagnement, d'entretiens de suivi de parcours, d'entretiens d'actualisation administrative, ou encore d'entretiens de contrôle de la recherche d'emploi ;
- les immersions professionnelles, qui sont de courtes périodes d'observation en entreprise (un mois maximum) visant à découvrir un métier ou une activité. Les personnes en immersion ne sont ni en emploi ni en stage, mais bien en découverte professionnelle ;
- les mises en relation avec des entreprises, correspondant aux actions intermédiées par France Travail permettant aux bénéficiaires d'entrer en contact avec de potentiels recruteurs : envoi de CV ou de candidatures, convocations, recrutement par simulation ¹⁴ ;
- les formations intermédiées par France Travail.

13. Le rapport Amnyos-Pluricité (2024) souligne la spécificité territoriale de La Réunion, du fait de la recentralisation de la gestion du RSA sur ce territoire et du rôle central de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le parcours des bénéficiaires. En effet, depuis décembre 2020, l'État a délégué à la CAF de La Réunion l'intégralité de la gestion du RSA, y compris le rôle d'orientation des nouveaux inscrits vers un référent unique et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré. Cette spécificité pourrait expliquer la très faible part des bénéficiaires accompagnés par France Travail en parcours intensif.

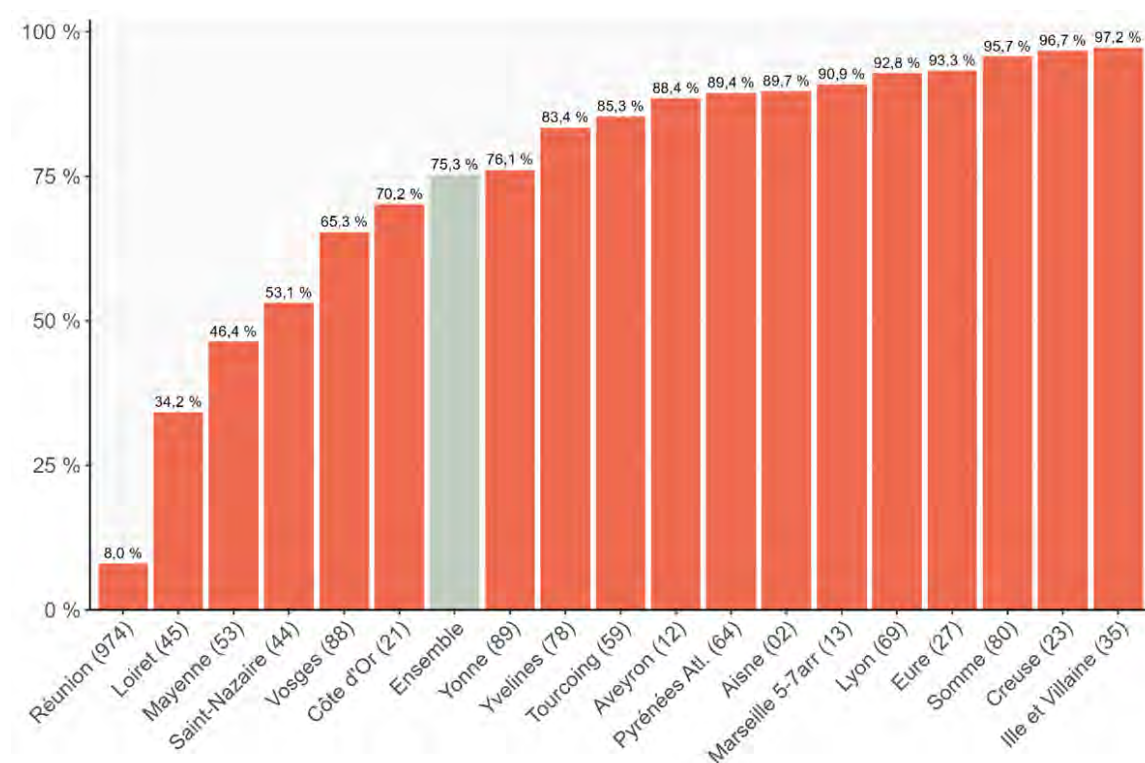
14. La méthode de recrutement par simulation permet aux entreprises de recruter des candidats en les sélectionnant par le biais d'une évaluation de leurs habiletés sur le métier correspondant, sans tenir compte en amont d'un CV, d'un diplôme, et/ou d'une expérience.

La majorité (91 %) des bénéficiaires du RSA ont eu au moins un entretien d'accompagnement dans les six mois suivant leur entrée dans l'expérimentation ¹⁵ ([graphique 1.5](#)). Cela concerne la quasi-totalité des bénéficiaires des zones d'expérimentation de l'Aisne, de l'Aveyron et de Tourcoing (99 %). En moyenne, les bénéficiaires du RSA ont eu 5 entretiens dans les six mois suivant leur entrée dans l'expérimentation ([graphique 1.6](#)). Le nombre moyen d'entretiens varie entre les zones d'expérimentation : il est le plus faible (3) dans les zones d'expérimentation de la Creuse, de Lyon, des Pyrénées-Atlantiques, de l'Yonne et des Yvelines, et le plus élevé dans la zone d'expérimentation de l'Aveyron (8).

Dans les six mois suivant leur entrée dans l'expérimentation, seuls 6 % des entrants orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel ont commencé une formation, 8 % ont été mis en relation avec une entreprise et 3 % ont réalisé une immersion en entreprise ([graphiques 1.7 à 1.9](#)). Ces taux varient cependant sensiblement d'un territoire à l'autre. Ainsi, dans la zone d'expérimentation de l'Eure, seuls 4 % des entrants ont bénéficié d'une formation depuis leur entrée dans l'expérimentation, tandis que ce taux atteint 9 % dans la zone d'expérimentation des Vosges. De même, le taux de mise en relation avec une entreprise varie de 5 % dans la zone d'expérimentation des Vosges, à 11 % dans celle de Tourcoing. Enfin, sans tenir compte du cas particulier de la Réunion, le taux d'immersions en entreprise affiche un niveau plus bas, et varie de 1 % dans les zones d'expérimentation de la Côte d'Or, de Lyon et des Yvelines à 5 % dans les zones d'expérimentation de l'Ille-et-Vilaine et de Saint-Nazaire. Le taux d'immersions nettement plus élevé dans la zone d'expérimentation de la Réunion (10 %) que dans l'ensemble des 18 territoires (3 %) peut s'expliquer par la mise en place d'une « task force entreprises » dans ce territoire, axant les pratiques d'accompagnement sur les activités d'immersions et de rencontres avec des entreprises, comme le documente le rapport d'évaluation qualitative (Amnyos-Pluricité, [2024](#)).

15. Ne disposant pas de la date de sortie de l'accompagnement renouvelé, les données ne nous permettent pas de prendre en compte la durée de parcours des bénéficiaires de l'expérimentation.

GRAPHIQUE 1.4 – Participation à une modalité d'accompagnement intensive (global ou renforcé) au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation (parmi les bénéficiaires accompagnés par France Travail et orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel)

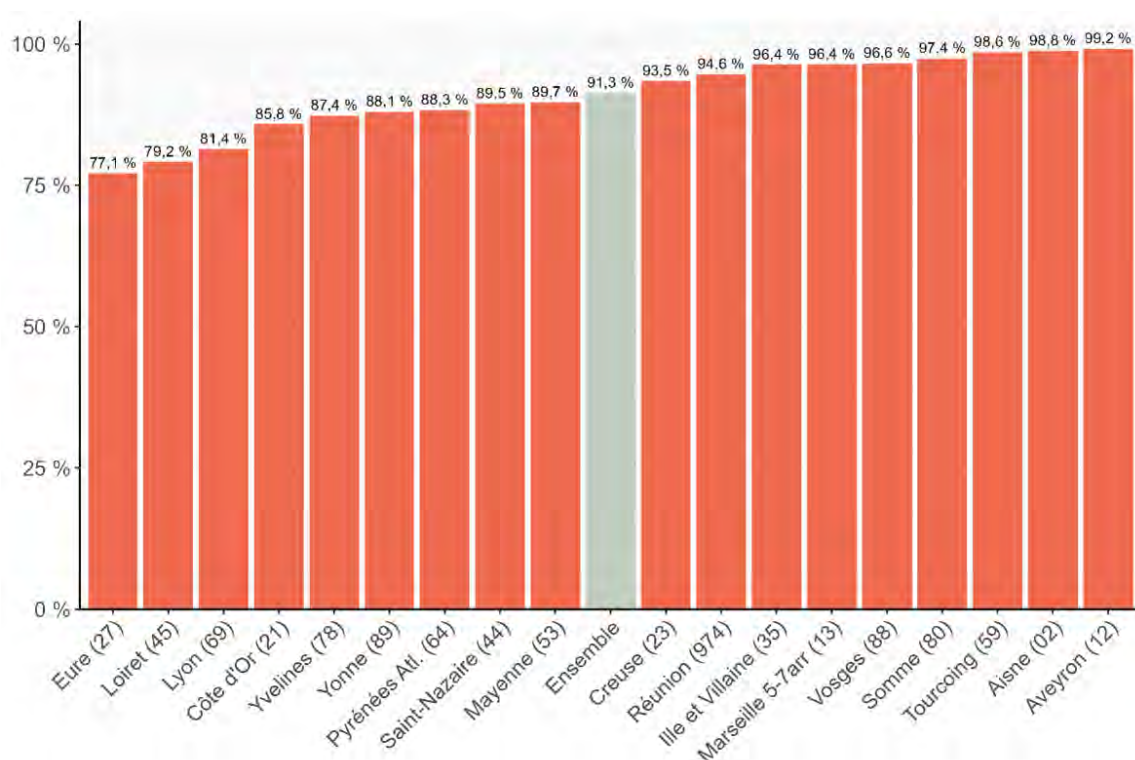


Lecture : 90 % des bénéficiaires du RSA du territoire d'expérimentation de l'Aisne accompagnés par France Travail bénéficient d'un accompagnement en parcours global ou renforcé dans les 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024 orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel et accompagnés par France Travail. Ce champ inclut les bénéficiaires du RSA qui sortent des listes de France Travail moins de 6 mois après leur entrée en expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 1.5 – Participation des entrants en expérimentation à au moins un entretien à France Travail au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation

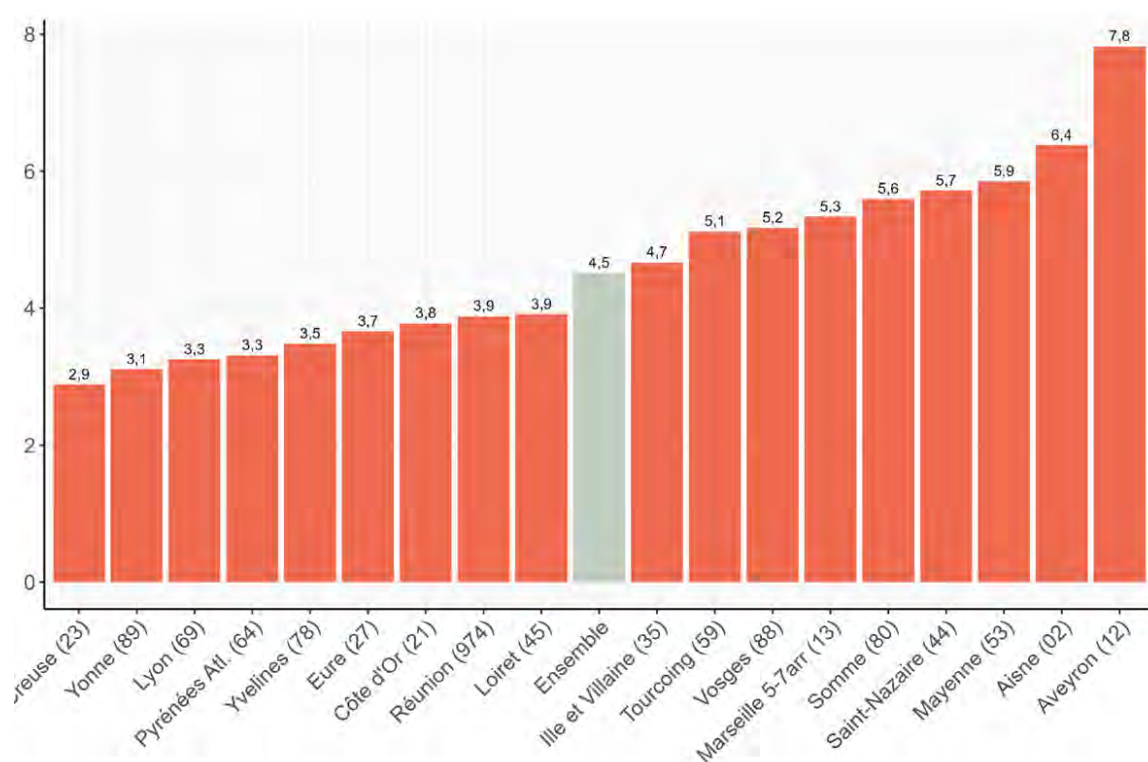


Lecture : 99 % des bénéficiaires du RSA du territoire d'expérimentation de l'Aisne orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel ont eu au moins un entretien avec un conseiller France Travail dans les 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024 orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel et accompagnés par France Travail. Ce champ inclut les bénéficiaires du RSA qui sortent des listes de France Travail moins de 6 mois après leur entrée en expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 1.6 – Nombre moyen d’entretiens des entrants en expérimentation au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l’expérimentation

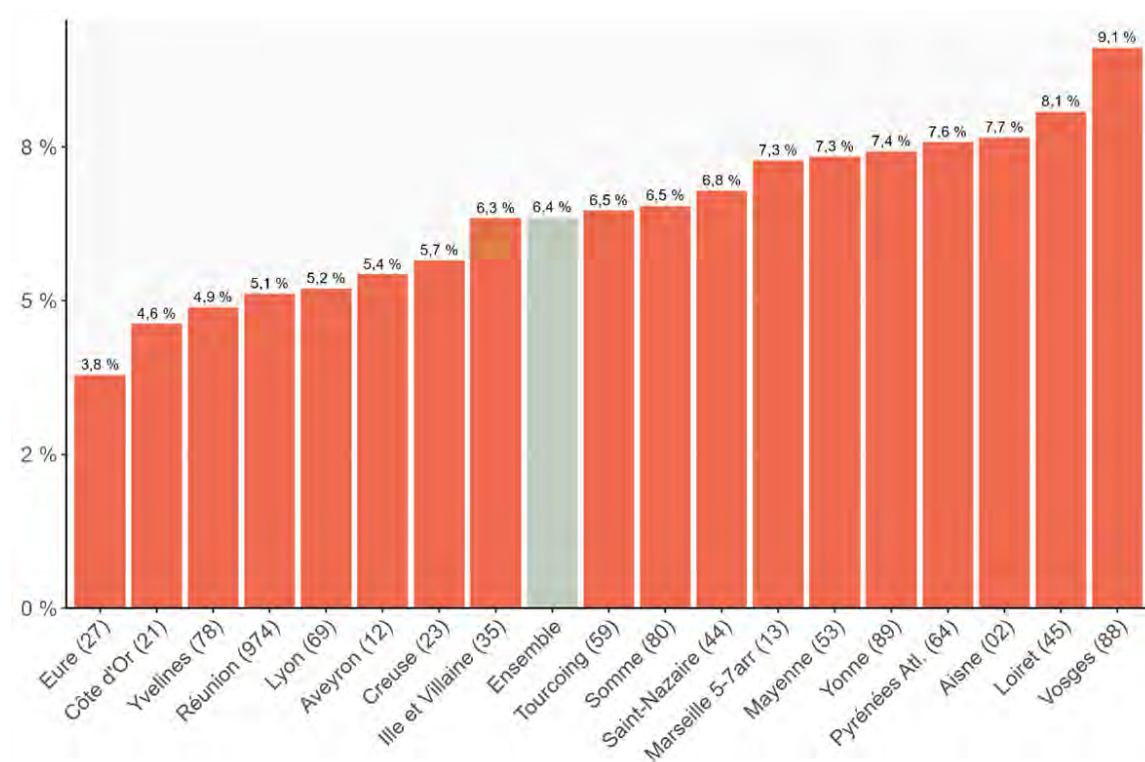


Lecture : Les bénéficiaires du RSA du territoire d'expérimentation de l'Aisne orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel ont eu en moyenne 6 entretiens avec un conseiller France Travail dans les 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024 orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel et accompagnés par France Travail. Ce champ inclut les bénéficiaires du RSA qui sortent des listes de France Travail moins de 6 mois après leur entrée en expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 1.7 – Participation des entrants en expérimentation aux formations intermédiées par France Travail au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation



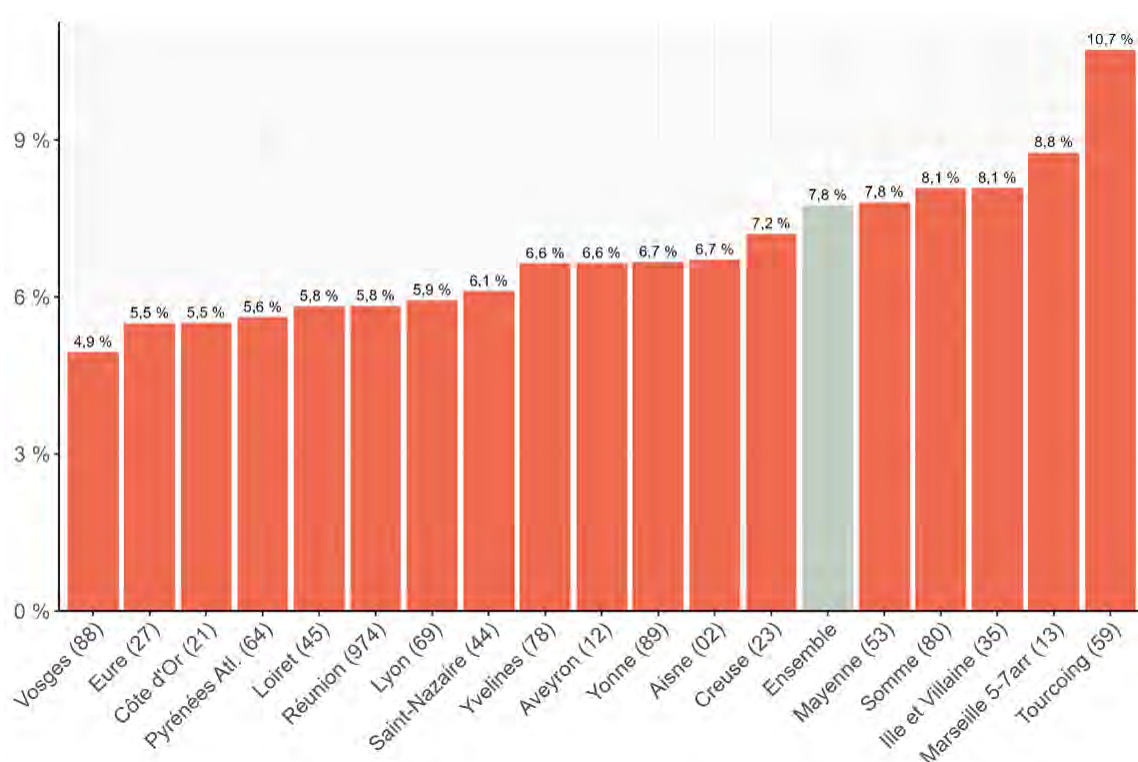
Notes : Les formations du FHS de France Travail ne comprennent pas les Comptes personnels de formations (CPF) autonomes, et ne sont pas exhaustives sur les dispositifs financés par les conseils régionaux.

Lecture : 8 % des bénéficiaires du RSA du territoire d'expérimentation de l'Aisne orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel ont eu au moins une formation intermédiée par France Travail dans les 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024 orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel et accompagnés par France Travail. Ce champ inclut les bénéficiaires du RSA qui sortent des listes de France Travail moins de 6 mois après leur entrée en expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 1.8 – Participation des entrants en expérimentation aux mises en relation avec des entreprises au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation

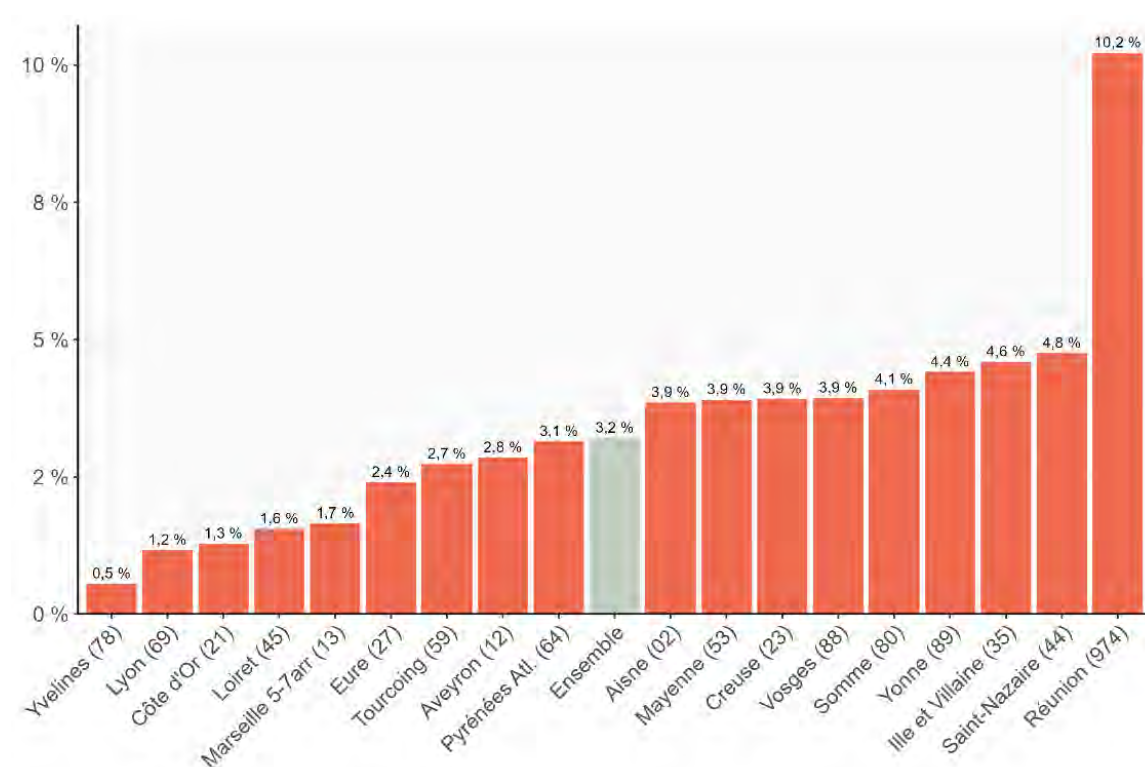


Lecture : 7 % des bénéficiaires du RSA du territoire d'expérimentation de l'Aisne orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel ont été mis par France Travail au moins une fois en relation avec une entreprise dans les 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024 orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel et accompagnés par France Travail. Ce champ inclut les bénéficiaires du RSA qui sortent des listes de France Travail moins de 6 mois après leur entrée en expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 1.9 – Participation des entrants en expérimentation aux immersions en entreprise au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation



Lecture : 4 % des bénéficiaires du RSA du territoire d'expérimentation de l'Aisne orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel ont réalisé au moins une immersion en entreprise dans les 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation.

Champ : Entrants dans l'expérimentation de mars 2023 à juin 2024 orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel et accompagnés par France Travail. Ce champ inclut les bénéficiaires du RSA qui sortent des listes de France Travail moins de 6 mois après leur entrée en expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

Encadré 1 : Présentation des données et du champ de l'étude

Les résultats présentés dans cette étude sont obtenus à partir de la source *Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés (MiDAS)*, appariement piloté par la Dares en collaboration avec France Travail et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) entre les données de France Travail sur le suivi et l'indemnisation des inscrits, les données de la Cnaf sur la perception de minima sociaux et prestations sociales, et les contrats salariés (hors salariés de particuliers-employeurs) de la Déclaration sociale nominative (DSN). Ces données contiennent des informations exhaustives sur le champ des bénéficiaires de minima sociaux versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) : revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité (PA) ou allocation adulte handicapé (AAH). Elles ne couvrent pas le champ des minima sociaux versés par la Mutualité sociale agricole (MSA). En décembre 2024, la MSA prend en charge près de 30 000 bénéficiaires du RSA, soit près de 1,5 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Les données MiDAS couvrent l'ensemble des individus qui ont été inscrits à France Travail ou ont été bénéficiaires de minima sociaux versés par la CAF au moins une fois depuis le 1^{er} janvier 2017. La vague 6 des données MiDAS, utilisée dans cette étude, inclut des informations jusqu'au 31 décembre 2024 pour la DSN et les données de France Travail (y compris les entrants en expérimentation), et des informations jusqu'au 30 juin 2024 pour les données Cnaf. Les données MiDAS permettent ainsi **d'analyser les trajectoires en emploi salarié de l'ensemble des bénéficiaires du RSA quel que soit leur référent d'accompagnement.**

Pour les besoins de cette évaluation, le dispositif MiDAS a été complété avec des informations de France Travail sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi par France Travail depuis janvier 2022 : entretiens avec les conseillers, formations, mises en relation avec les entreprises et immersions en entreprise. Les données ne contiennent cependant pas d'information sur l'accompagnement proposé par les conseils départementaux. Par conséquent, **seules les modalités de l'accompagnement dispensé par France Travail sont évaluées dans cette étude.**

Le fichier des entrants en expérimentation a également été intégré au champ de MiDAS afin de suivre les trajectoires de ces populations. Ces données permettent

d'identifier les personnes effectivement entrées dans l'expérimentation, ainsi que leur date d'entrée et le parcours dans lequel elles ont été orientées, parmi les trois nouvelles modalités (professionnelle, sociale ou socio-professionnelle). Ce fichier des entrants permet de définir la **variable de traitement**, qui correspond au fait de participer à l'expérimentation. Ces données ne nous permettent cependant pas d'identifier les personnes ayant été contactées pour entrer dans l'expérimentation mais ayant refusé d'y participer.

Enfin, un travail de délimitation des contours des zones d'expérimentation a été réalisé afin de repérer dans MiDAS les populations qui résident dans ces zones. La géolocalisation des individus s'effectue à partir des adresses renseignées dans les trois sources de données de MiDAS. La géolocalisation nous permet de définir la **variable d'assignement au traitement**, qui correspond au fait de vivre dans une zone d'expérimentation.

Dans l'ensemble de cette évaluation, le terme d'« **entrants en expérimentation** » désigne les bénéficiaires du RSA qui résident dans les zones d'expérimentation, qui ont été contactés pour entrer en accompagnement renoué et qui ont accepté, indépendamment du fait qu'ils soient nouvellement bénéficiaires du RSA ou qu'ils en étaient déjà bénéficiaires au moment où a débuté l'expérimentation.

Champ de l'étude

Afin de ne pas perturber l'évaluation de la première vague d'expérimentation, sont exclus des résultats présentés par la suite les bénéficiaires du RSA qui vivent dans les zones d'expérimentation de la seconde vague de déploiement du pilote, ainsi que ceux qui vivent dans les zones d'expérimentation du programme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Ils seront également exclus de l'analyse causale pour éviter des effets de contamination. Les statistiques sont ainsi estimées sur un échantillon de 1,5 million de bénéficiaires du RSA. Les restrictions du champ sont présentées plus en détails dans la partie portant sur la construction du panel cylindré utilisé dans les estimations.

1.2 Qui sont les bénéficiaires de l'expérimentation ?

La participation d'un bénéficiaire du RSA à l'expérimentation découle d'une triple sélection : il doit être inscrit (i) dans un département s'étant porté volontaire pour participer à l'expérimentation¹⁶, et plus précisément (ii) au sein du territoire sélectionné par le département pour mener l'expérimentation, et (iii) il doit lui-même avoir été individuellement choisi pour participer (et l'avoir accepté). Cette section décrit successivement les caractéristiques des départements s'étant portés volontaires pour participer à l'expérimentation, celles des territoires qu'ils ont sélectionnés, et enfin celles des bénéficiaires du RSA entrés dans l'expérimentation, en février 2023¹⁷, soit avant le début de celle-ci¹⁸. Enfin, nous comparons les premières cohortes d'entrants en expérimentation aux cohortes suivantes. Les départements non participants, les territoires non sélectionnés des départements participants, et les bénéficiaires du RSA non participants au sein des zones d'expérimentation servent tour à tour de groupe de comparaison. Cet exercice permet notamment de cerner l'ampleur des effets de sélection et de proposer des stratégies empiriques adaptées.

Les départements d'expérimentation, et au sein de ceux-ci les zones d'expérimentation, diffèrent relativement peu des territoires non participants. Les 18 départements pilotes sont, en moyenne, très légèrement plus pauvres et comptent une proportion plus élevée de bénéficiaires du RSA que les départements non participants. Les bénéficiaires du RSA des départements pilotes ont une ancienneté dans le RSA légèrement plus élevée et, pour ceux en contrats aidés, bénéficient de durées plus longues de deux mois en moyenne. Une part plus élevée de bénéficiaires du RSA est déjà inscrite à France Travail dans les départements d'expérimentation. Au sein de leur territoire, les départements participants ont sélectionné des zones d'expérimentation où les bénéficiaires du RSA disposent en moyenne de ressources

16. La politique de versement du RSA et la compétence d'orientation des bénéficiaires relèvent traditionnellement de la compétence des conseils départementaux.

17. Nous analysons les caractéristiques des bénéficiaires du RSA en février 2023 car l'expérimentation débute en mars 2023 dans un premier territoire.

18. Cette sous-section et les suivantes se rapprochent des analyses présentées au chapitre 6 du [Rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi](#) (Dares, 2025). Les résultats sont cependant différents comparés à ceux du rapport, en raison de l'utilisation de pondérations différentes, comme précisé en notes de tableau, et de la mise à jour des données.

légèrement plus élevées, sont un peu plus proches du marché du travail, et sont déjà inscrits en majorité à France Travail.

L'effet de sélection apparaît plus marqué entre les bénéficiaires du RSA participants et non participants. En effet, au sein des zones traitées, bien que les entrants dans l'expérimentation diffèrent relativement peu des autres bénéficiaires du RSA en termes de caractéristiques socio-démographiques, ils présentent un profil spécifique en termes de situation sur le marché du travail. La probabilité d'être traité est significativement plus élevée pour les nouveaux bénéficiaires du RSA et pour les bénéficiaires déjà inscrits à France Travail, tandis que les bénéficiaires du RSA précédemment en emploi ont moins de chances de participer à l'accompagnement renouvelé.

1.2.1 Caractéristiques des départements d'expérimentation

En moyenne, les départements volontaires et retenus pour l'expérimentation sont moins densément peuplés que les autres départements (98 habitants/km² contre 153), et légèrement plus modestes ([tableau 1.3](#)). En effet, la proportion de bénéficiaires du RSA y est un peu plus élevée (5,2 %, contre 4,4 % sur le reste du territoire français) et le niveau de vie médian légèrement plus faible (23 000 € par an en moyenne, contre 23 300 € dans les autres départements). La situation de la population sur le marché du travail y est moins favorable, puisque le taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement¹⁹ y est un peu plus élevé (7,9 % en moyenne dans les 18 départements pilotes, contre 7,3 % ailleurs). La part des minima sociaux dans le revenu disponible des ménages y est très légèrement supérieure (2,9 %, contre 2,5 %). Cependant, aucune de ces spécificités moyennes n'est statistiquement significative au seuil de 5 %, et les départements pilotes présentent une variabilité importante de situations.

19. Les chômeurs au sens du recensement de la population sont d'une part les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à France Travail) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT, et inversement (source : [Insee](#)).

TABLEAU 1.3 – Caractéristiques démographiques des départements volontaires et retenus pour l'expérimentation, en février 2023

	Départements pilotes		Autres départements	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Nombre d'habitants	918 800	132 923	632 400	56 678
Densité moyenne de population (hab/km ²)	153	160	98	392
Médiane de niveau de vie annuel (€)	23 000	556	23 300	276
Part de diplômés du Bac ou plus (%)	51,6	2,00	51,2	0,99
Taux de chômage 15-64 ans (%)	7,9	0,51	7,3	0,25
Part des minima sociaux dans le revenu disponible (%)	2,9	0,26	2,5	0,13
Part de bénéficiaires du RSA (%)	5,2	0,49	4,4	0,24
Effectif	18		81	

Notes : Les observations sont pondérées par la population du département en 2022. Les données démographiques (nombre d'habitants, densité de population, médiane de niveau de vie, diplômés du Bac) sont issues du recensement français de 2022 et agrégées au niveau départemental. La définition du chômage utilisée est celle du recensement. La part de bénéficiaires du RSA est calculée à partir du nombre de bénéficiaires en décembre 2022 rapporté à la population totale issue du recensement 2022. Les écarts-types sont issus de la régression linéaire de chaque caractéristique sur une indicatrice « habiter un département d'expérimentation ».

Lecture : Les départements participant à l'expérimentation comptent en moyenne 5,2 % de bénéficiaires du RSA en février 2023.

Source : MiDAS-Vague 6 ; Insee, Recensement de la population 2022.

Le profil socio-démographique des bénéficiaires du RSA diffère relativement peu entre les départements pilotes et les autres départements avant la mise en œuvre de l'expérimentation (tableau 1.4). Ces légères différences sont toutefois statistiquement significatives²⁰. Parmi la population de bénéficiaires du RSA, davantage sont des familles monoparentales dans les départements pilotes (30,6 % contre 28,6 %) et moins des personnes seules (46,9 % contre 51,1 %). Cette population dispose de ressources plus élevées (en moyenne 580 € par foyer et par trimestre, contre 550 € dans les autres départements), mais présente une ancienneté au RSA plus élevée (46 mois en moyenne depuis janvier 2017, en incluant les interruptions de RSA, contre 44 mois dans les autres départements). La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail est proche dans les départements d'expérimentation et dans les autres départements, avec 10,6 % de bénéficiaires ayant travaillé au moins un jour en emploi salarié en février 2023 dans les départements pilotes (contre 11 % dans les autres départements), et 1,3 % de bénéficiaires ayant eu un contrat aidé

20. Les *p-values* du test de différence de moyenne entre les départements pilotes et les autres départements sont égales à 0 pour toutes les caractéristiques socio-démographiques étudiées, ce qui indique des différences statistiquement significatives. Cette significativité est favorisée par la taille importante de la population étudiée.

(IAE ou CUI)²¹ ce même mois (contre 1 %). En février 2023, les bénéficiaires du RSA en contrats aidés dans les départements pilotes ont des contrats plus longs en moyenne (10,6 mois, contre 8,7 mois dans les autres départements). Par ailleurs, les départements pilotes présentent une part de bénéficiaires du RSA déjà inscrits et accompagnés par France Travail plus élevée (48 % en moyenne, contre 44 % dans les autres départements). Cela suggère que les départements volontaires sont ceux dans lesquels l'inscription de nouveaux publics à France Travail s'intègre le mieux dans des pratiques déjà établies.

TABLEAU 1.4 – Profil des bénéficiaires du RSA dans les départements volontaires et retenus pour l'expérimentation, en février 2023

	Départements pilotes		Autres départements	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Âge (années)	40,7	0,02	41,2	0,01
Part d'hommes (%)	44,6	0,08	46,2	0,04
Part de couples (%)	22,5	0,06	20,2	0,03
Part de personnes seules (%)	46,9	0,08	51,1	0,04
Part de familles monoparentales (%)	30,6	0,07	28,6	0,04
Ressources trimestrielles du foyer (€)	580	1,76	550	0,93
Ancienneté au RSA depuis 2017 (mois)	45,9	0,04	44,0	0,02
Part d'entrants au RSA sur le trimestre (%)	13,8	0,06	15,0	0,03
Part en emploi salarié (%)	10,6	0,05	11,0	0,03
Part en contrat aidé (IAE ou CUI-CIE) (%)	1,3	0,02	1,0	0,01
Durée moyenne du contrat aidé (mois)	10,6	0,14	8,7	0,08
Part d'inscrits et accompagnés par France Travail le mois précédent (%)	48,0	0,08	44,0	0,04
Effectif	565 000		1 486 000	

Notes : Le nombre de mois passés au RSA depuis janvier 2017 inclut les mois non nécessairement consécutifs avec un versement de RSA non nul depuis janvier 2017. Un bénéficiaire du RSA est dit entrant au RSA à un trimestre donné s'il n'en était pas bénéficiaire sur aucun des mois du trimestre précédent, et devient bénéficiaire au trimestre donné. Les écarts-types sont issus de la régression linéaire de chaque caractéristique sur l'indicatrice « habiter un département d'expérimentation ».

Champ : Bénéficiaires du RSA en février 2023, hors bénéficiaires résidant dans les zones de la seconde vague d'expérimentation, et hors bénéficiaires résidant dans les zones d'expérimentation TZCLD.

Lecture : En février 2023, les bénéficiaires du RSA résidant dans les départements d'expérimentation ont en moyenne 40,7 ans.

Source : MiDAS-Vague 6.

21. Les contrats aidés se caractérisent par l'aide versée à l'employeur pour l'embauche d'un salarié. Les contrats d'insertion par l'activité économique (IAE) regroupent différents dispositifs visant à aider les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à se réinsérer progressivement sur le marché du travail, au sein de divers structures (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion). Les contrats uniques d'insertion (CUI) visent à faciliter l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés professionnelles ou sociales, et associent formation et/ou accompagnement professionnel pour le bénéficiaire.

Ainsi, les 18 départements volontaires et retenus pour expérimenter la réforme sont, en moyenne, très légèrement plus pauvres et comptent une proportion plus élevée de bénéficiaires du RSA que les autres départements. Les bénéficiaires du RSA des départements pilotes ont une ancienneté dans le RSA légèrement plus élevée et bénéficient de contrats aidés plus longs de deux mois en moyenne. Une part plus élevée de bénéficiaires du RSA est déjà inscrite à France Travail dans les départements d'expérimentation.

1.2.2 Spécificités des territoires d'expérimentation au sein de leurs départements

Après avoir documenté la sélection des départements pilotes, nous examinons les zones d'expérimentation retenues par les conseils départementaux volontaires au sein de leur territoire. À cette fin, nous analysons le profil des bénéficiaires du RSA, en distinguant ceux résidant dans une zone d'expérimentation de ceux situés dehors.

En février 2023, 41 900 bénéficiaires du RSA habitent dans une zone pilote. Les bénéficiaires du RSA dans les zones d'expérimentation sont, en moyenne, moins souvent des familles monoparentales (28,7 % contre 30,7 %) et disposent de ressources plus élevées (610 € par foyer par trimestre en moyenne, contre 580 €) que les bénéficiaires du RSA résidant à l'extérieur des zones pilotes dans les départements d'expérimentation.

Les conseils départementaux ont également sélectionné des zones où la population de bénéficiaires du RSA est moins ancienne : 15,1 % des bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation n'en bénéficiaient pas au trimestre précédent (contre 13,7 % hors des zones d'expérimentation), et l'ancienneté moyenne dans le RSA est plus élevée de deux mois en moyenne hors des zones pilotes ([tableau 1.5](#)). Par ailleurs, les bénéficiaires du RSA des zones pilotes sont légèrement plus proches du marché du travail. En février 2023, 49 % des bénéficiaires du RSA dans les zones d'expérimentation sont inscrits et accompagnés par France Travail (contre 48 % hors zones d'expérimentation), 11,6 % ont travaillé au moins un jour en emploi salarié dans le mois (contre 10,5 %), dont une part similaire en contrats aidés (1,3 %).

Au sein de leur territoire, les départements pilotes ont donc choisi des zones d'expérimentation où les bénéficiaires du RSA disposent de légèrement plus de ressources, sont un peu plus proches du marché du travail et sont plus souvent inscrits à France Travail.

TABLEAU 1.5 – Profil des bénéficiaires du RSA dans les zones d'expérimentation en février 2023

	Départements d'expérimentation			
	Zones d'expérimentation		Extérieur des zones d'expérimentation	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Âge (années)	40,5	0,06	40,7	0,02
Part d'hommes (%)	46,4	0,25	44,5	0,07
Part de couples (%)	22,5	0,21	22,5	0,06
Part de personnes seules (%)	48,8	0,25	46,8	0,07
Part de familles monoparentales (%)	28,7	0,23	30,7	0,06
Ressources trimestrielles du foyer (€)	610	5,72	580	1,56
Ancienneté au RSA depuis 2017 (mois)	43,7	0,13	46,1	0,04
Part d'entrants au RSA sur le trimestre (%)	15,1	0,18	13,7	0,05
Part en emploi salarié (%)	11,6	0,16	10,5	0,04
Part en contrat aidé (IAE ou CUI-CIE) (%)	1,3	0,06	1,3	0,02
Durée moyenne du contrat aidé (mois)	8,7	0,43	10,8	0,12
Part d'inscrits et accompagnés par France Travail le mois précédent (%)	49,0	0,25	48,0	0,07
Effectif	41 900		523 100	

Notes : Le nombre de mois passés au RSA depuis janvier 2017 inclut les mois non nécessairement consécutifs avec un versement de RSA non nul depuis janvier 2017. Un bénéficiaire du RSA est dit entrant au RSA à un trimestre donné s'il n'en était pas bénéficiaire sur aucun des mois du trimestre précédent, et devient bénéficiaire au trimestre donné. Les écarts-types sont issus de la régression linéaire de chaque caractéristique sur l'indicatrice « habiter une zone d'expérimentation » sur l'échantillon des bénéficiaires qui habitent dans un des 18 départements retenus pour l'expérimentation.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans un département d'expérimentation en février 2023, hors bénéficiaires résidant dans les zones de la seconde vague d'expérimentation ou dans les zones d'expérimentation TZCLD.

Lecture : En février 2023, les bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'expérimentation ont en moyenne 40,5 ans.

Source : MiDAS-Vague 6.

1.2.3 Spécificités des individus entrants dans l'expérimentation par rapport aux autres bénéficiaires du RSA

Les bénéficiaires du RSA qui entrent dans l'expérimentation peuvent différer des autres bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation n'y participant jamais (*never treated*)²². Pour mettre en évidence ce potentiel biais de sélection individuelle, nous analysons les déterminants de la participation à l'expérimentation en comparant, chaque mois, le profil des nouveaux entrants à celui des bénéficiaires du RSA présents dans les zones pilotes et qui n'intègrent jamais le dispositif (au moins pas jusqu'en juin 2024). L'estimation repose sur un modèle logit incluant des effets fixes par zone d'expérimentation et par mois. Les effets fixes géographiques garantissent que la comparaison s'effectue exclusivement entre individus d'une même zone, neutralisant ainsi les disparités géographiques. Les effets fixes temporels assurent, quant à eux, que les entrants sont comparés aux autres bénéficiaires éligibles au même mois, permettant de saisir les dynamiques d'entrée au cours du temps et de vérifier si les profils des entrants tardifs convergent vers ceux des non-participants. Les erreurs-types sont clustérisées au niveau individuel. Les coefficients obtenus sont présentés dans le [tableau 1.6](#). Nous estimons deux spécifications successives afin d'isoler l'influence des différentes dimensions de sélection : le premier modèle se concentre sur les caractéristiques socio-démographiques, tandis que le second introduit les variables relatives aux trajectoires passées au RSA et sur le marché du travail afin d'observer comment l'inclusion de ces variables modifie le pouvoir prédictif des variables démographiques. Pour faciliter l'interprétation des résultats, nous rapportons les effets marginaux moyens, calculés via la méthode des pentes moyennes (*average marginal effects*). Ces coefficients s'interprètent comme des variations de points de pourcentage : ils indiquent comment la probabilité d'entrer dans l'expérimentation évolue, en moyenne, à la suite d'une variation unitaire d'une caractéristique donnée, toutes choses égales par ailleurs.

22. Le fait de ne pas pouvoir identifier les bénéficiaires du RSA des zones pilotes ayant été contactés pour rejoindre l'expérimentation nous empêche de déterminer si les différences entre entrants et non-entrants relèvent du choix des bénéficiaires eux-mêmes, ou d'un ciblage de certains profils de bénéficiaires de la part des organismes d'accompagnement.

Certaines caractéristiques socio-démographiques sont associées positivement à l'entrée en expérimentation : pour un bénéficiaire du RSA résidant dans une zone d'expérimentation, être une personne seule ou à la tête d'une famille monoparentale augmente de 1 point de pourcentage (pp) les chances de participer à l'accompagnement renoué (modèle 1). En revanche, l'âge, le genre et les ressources du foyer n'influencent pas significativement la probabilité d'être traité.

Ces constats se vérifient pour l'essentiel lorsque l'on prend également en compte les caractéristiques individuelles mesurant la proximité avec le marché du travail (modèle 2). La probabilité d'être traité dépend fortement de la proximité avec les services de France Travail : les bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail le mois précédent ont une probabilité de rejoindre l'expérimentation supérieure de 5,8 pp par rapport aux non-inscrits. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'entrer dans l'accompagnement renoué est inférieure de 1,9 pp pour les bénéficiaires ayant travaillé le mois précédent et supérieure de 0,5 pp pour les bénéficiaires du RSA qui ne le percevaient pas le trimestre précédent. Avec la prise en compte des caractéristiques sur le marché du travail, les effets de l'âge et du genre sur la probabilité d'être traité deviennent significatifs mais demeurent de faible ampleur (respectivement +0,03 pp et -0,47 pp).

Ainsi, au sein des zones traitées, si les entrants dans l'expérimentation diffèrent relativement peu des autres bénéficiaires du RSA en termes de caractéristiques socio-démographiques, ils présentent un profil spécifique en termes de proximité avec les services de France Travail. Cette sélection des entrants dans l'expérimentation s'opère selon les mêmes caractéristiques lorsque l'on distingue les premiers entrants de ceux entrés plus tardivement (voir le [tableau B.1](#) en Annexe 2). Les premiers entrants, entrés dans l'expérimentation entre mars 2023 et juin 2023, apparaissent toutefois légèrement plus proches du marché du travail que les cohortes d'entrants plus tardives (mars 2024 à juin 2024). En contrôlant des autres caractéristiques individuelles et de la situation sur le marché du travail, pour les premières cohortes d'entrants, la probabilité de participer à l'expérimentation est significativement plus élevée pour les personnes nouvellement entrées au RSA sur le trimestre (+2,2 pp), tandis que cet indicateur ne joue pas significativement pour les dernières cohortes

d'entrants. De plus, le fait d'avoir travaillé le mois précédent réduit moins fortement la probabilité d'entrer dans l'expérimentation pour les cohortes de mars à juin 2023 (–1,5 pp) que pour celles de mars à juin 2024 (–1,9 pp). Enfin, le fait d'être inscrit à France Travail le mois précédent augmente significativement la probabilité d'être traité de +4 pp, pour les premières cohortes comme pour les dernières.

TABLEAU 1.6 – Probabilité d'entrer dans l'expérimentation au mois m selon les caractéristiques des bénéficiaires du RSA dans les zones d'expérimentation

Variable dépendante : indicatrice d'entrée dans l'expérimentation au mois m		
Variable	Modèle (1)	Modèle (2)
Âge (en années)	0,0001 (0,0000)	0,0003*** (0,0001)
Homme	–0,0007 (0,0012)	–0,0047*** (0,0012)
Personne seule	0,0110*** (0,0015)	0,0014 (0,0014)
Famille monoparentale	0,0122*** (0,0019)	0,0066*** (0,0017)
Ressources trimestrielles du foyer (€)	–0,0000*** (0,0000)	–0,0000*** (0,0000)
N'était pas au RSA le trimestre précédent		0,0050*** (0,0014)
Nombre de mois passés au RSA depuis 2017		–0,0001*** (0,0000)
Être inscrit à France Travail le mois précédent		0,0585*** (0,0025)
Avoir travaillé le mois précédent		–0,0188*** (0,0014)
Être en contrat aidé le mois m		0,0033 (0,0044)
Observations	350 619	350 619
R^2	0,100	0,133
R^2 ajusté	0,097	0,129
RMSE	0,23	0,23

Notes : Ce tableau rapporte les effets marginaux moyens issus d'une estimation logit de la probabilité d'entrer dans l'expérimentation au mois m . Le groupe de référence pour chaque mois est constitué des bénéficiaires du RSA de la même zone n'ayant jamais intégré l'expérimentation. Les erreurs-types indiquées entre parenthèses sont clustérisées au niveau individuel. Significativité des coefficients : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Effets fixes zone $\times$ mois inclus dans les deux modèles. Le modèle (1) inclut uniquement les variables de contrôle socio-démographiques. Le modèle (2) inclut l'ensemble des variables de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'expérimentation chaque mois entre février 2023 et juin 2024, hors bénéficiaires résidant dans les zones d'expérimentation TZCLD.

Lecture : Le fait d'être un homme réduit la probabilité d'entrer dans l'expérimentation de 0,07 point de pourcentage (modèle 1, non significatif). Après contrôle des trajectoires passées (modèle 2), cet effet devient significatif et s'élève à –0,47 point de pourcentage.

Source : MiDAS-Vague 6.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODES

Cette section présente les méthodes économétriques utilisées pour estimer les effets de l'expérimentation en matière d'accompagnement et de trajectoires professionnelles. Les effets sont estimés à partir de deux approches qui se complètent, d'une part à l'échelle de l'ensemble des bénéficiaires du RSA dans les territoires d'expérimentation, qu'ils participent ou non à celle-ci, puis d'autre part au niveau individuel pour les bénéficiaires participant effectivement à l'expérimentation. L'évaluation de l'expérimentation sur les trajectoires professionnelles est menée sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA, quel que soit leur organisme d'accompagnement, tandis que celle menée sur les modalités d'accompagnement porte uniquement sur les bénéficiaires du RSA dont l'organisme référent est France Travail, en raison des données disponibles (cf. *infra*). Les effets de bord liés à la concurrence pour les ressources d'accompagnement et les emplois disponibles sont finalement examinés en considérant l'ensemble des demandeurs d'emploi des bassins d'emploi contenant une zone d'expérimentation.

Un premier jeu de variables d'intérêt comprend les variables d'accompagnement décrites à la [section 1.1.5.3](#), uniquement disponibles sur le champ des personnes accompagnées par France Travail : nombre d'entretiens avec France Travail, entrées en formation, immersions en entreprise et mises en relation avec une entreprise dès lors que ces trois types d'actions sont intermédiées par France Travail. Un second jeu de variables d'intérêt, disponibles pour l'ensemble des personnes ayant été au moins une fois bénéficiaires du RSA, comprend le fait d'être en contrat, la durabilité

du contrat (emploi total, emploi de moins d'un mois, d'un à six mois, de plus de six mois), le type de contrat (aidé, aidé IAE, aidé CUI-CAE-CIE, non subventionné), les indemnités d'assurance-chômage, certaines prestations sociales (RSA, ASS) et le salaire de base. Les flux d'entrée et de sortie du RSA sont également examinés au niveau des territoires d'expérimentation dans leur ensemble afin de déterminer si l'expérimentation a pu dissuader le recours à cette prestation.

L'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA a été déployé dans des zones d'expérimentation sélectionnées de manière non aléatoire au sein de 18 départements volontaires. Les départements pilotes présentent en moyenne une situation socio-économique légèrement plus défavorisée que les autres départements, tandis que les zones d'expérimentation apparaissent un peu plus favorisées au sein de ces départements. Par ailleurs, la sélection des bénéficiaires du RSA effectivement intégrés à l'expérimentation au sein de ces zones n'a pas été aléatoire. Elle a pu dépendre des consignes adressées aux conseillers, des caractéristiques individuelles des bénéficiaires ou encore de leurs préférences.

Cette mise en œuvre non aléatoire implique de porter une attention particulière aux méthodes économétriques utilisées pour estimer de manière causale les quantités d'intérêt. Nous commençons par estimer l'effet d'intention de traitement (*intention to treat*, ITT), qui mesure l'impact de la mise en place du dispositif à l'échelle d'un territoire, indépendamment de la participation effective des individus au programme. Bien qu'il soit informatif sur les performances globales des territoires d'expérimentation en matière d'accompagnement et d'emploi au fur et à mesure de la montée en puissance du dispositif, cet effet présente l'inconvénient d'être mécaniquement atténué lorsque seule une fraction des individus éligibles bénéficie effectivement du traitement : plus la proportion de participants effectifs (ou *compliers*) est faible, plus l'effet estimé est dilué.

Nous complétons ainsi cette analyse ITT par l'estimation de l'effet moyen du traitement sur les individus traités (*average treatment effect on the treated*, ATT), afin de mesurer l'impact du dispositif sur les bénéficiaires ayant effectivement reçu l'accompagnement rénové. Cette approche consiste à comparer ces individus à des bénéficiaires du RSA similaires, mais qui n'ont pas bénéficié du dispositif. Elle repose

sur des hypothèses d'identification supplémentaires sur la sélection des individus participant effectivement à l'expérimentation dans les zones concernées. Nous mobilisons en pratique une méthode de *matching*, qui associe chaque individu traité à un individu comparable en termes de caractéristiques observables et résidant dans un territoire non concerné par l'expérimentation (voir la [section 2.2](#) ci-dessous pour une description détaillée de la méthode). Cette méthode permet de limiter au maximum les biais liés à la sélection non aléatoire des individus dans l'expérimentation.

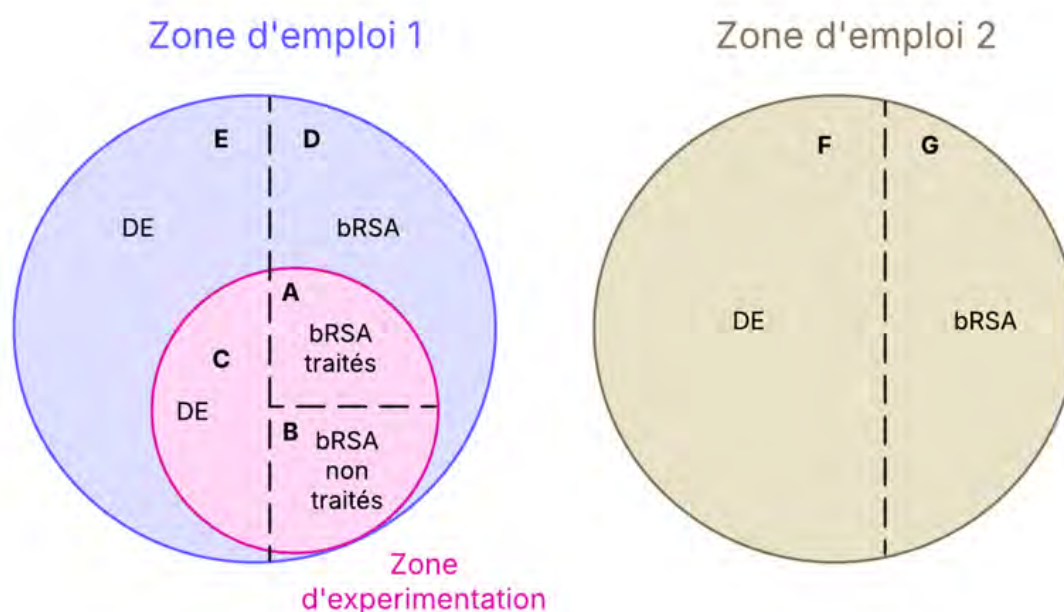
Enfin, l'estimation causale de l'expérimentation passe également par l'évaluation des effets de bord potentiels sur les populations ne bénéficiant pas directement de l'expérimentation. La littérature économique sur les politiques actives de l'emploi montre en effet que le renforcement de l'accompagnement pour certains publics peut produire des effets de concurrence, susceptibles d'affecter d'autres demandeurs d'emploi. Pour analyser ces effets, nous nous plaçons d'abord à l'échelle des zones d'expérimentation, puis à celle de l'ensemble des zones d'emploi (selon la nomenclature Insee) incluant une zone d'expérimentation et nous nous concentrons sur les deux populations de demandeurs d'emploi susceptibles d'être affectés : d'une part les bénéficiaires du RSA qui ne participent pas à l'expérimentation, et d'autre part les demandeurs d'emploi indemnisables à l'Assurance chômage.

Le [graphique 2.1](#) illustre ces effets de bord en représentant les zones géographiques et les populations potentiellement concernées directement ou indirectement par l'expérimentation. Deux types d'effets de bord sont possibles. D'une part, dans une zone d'expérimentation, les individus inscrits à France Travail peuvent se retrouver en concurrence pour les ressources d'accompagnement. En effet, l'expérimentation ayant été mise en œuvre à moyens constants par France Travail, le renforcement de l'accompagnement pour certains bénéficiaires du RSA peut se faire au détriment d'autres publics suivis par les agences d'expérimentation. D'autre part, les individus d'une même zone peuvent également être en concurrence pour les emplois disponibles localement. Cette contrainte ne se limite pas nécessairement à la zone d'expérimentation, mais peut s'étendre à l'échelle de la zone d'emploi²³.

23. Pour la plupart, les territoires d'expérimentation sont inclus dans des zones d'emploi plus larges. Dans le cas du territoire d'expérimentation de la Creuse, la zone d'expérimentation correspond à la zone d'emploi. Des précisions sur l'identification des zones d'emploi traitées sont apportées en [annexe A](#).

Le recours à ce découpage géographique est pertinent dans la mesure où une zone d'emploi correspond à l'espace géographique au sein duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour pourvoir les emplois offerts²⁴. Ce zonage constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail, et, *a fortiori*, aux analyses d'effets de bord sur l'emploi.

GRAPHIQUE 2.1 – Périmètre des effets de bord



Lecture : Le schéma représente les différentes populations potentiellement concernées par l'expérimentation, directement ou indirectement, à l'échelle de la zone d'expérimentation et de la zone d'emploi.

Champ : Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage des zones d'expérimentation et des zones d'emploi associées.

Précisons finalement le lien théorique entre nos différentes quantités d'intérêt : l'ITT, l'ATT et les effets de bord (EB). Nous expliquons d'abord comment la présence d'effets de bord affecte la relation théorique entre l'ITT et l'ATT, puis comment la présence d'effets de sélection affecte l'estimation de ces quantités d'intérêt (et non pas les quantités d'intérêt elles-mêmes).

24. Cette évaluation mobilise la base des zones d'emploi 2020 de l'Insee, dans laquelle le découpage des zones d'emploi se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

La relation théorique entre l'ITT et l'ATT est une moyenne pondérée par la part de bénéficiaires du RSA effectivement traités (i) de l'effet du traitement sur les traités et (ii) de l'effet du traitement sur les non-traités des territoires d'expérimentation : $ITT = \alpha \cdot ATT + (1 - \alpha) \cdot EB$, où EB est l'effet de bord, à savoir l'effet du traitement sur les non-participants. En l'absence d'effets de bord, le second terme de cette somme est nul, et la relation théorique entre l'ITT et l'ATT ne dépend plus que du taux de participation effective à l'expérimentation (ou *compliance*) : $ITT = \alpha \cdot ATT$, où α est la proportion de *compliers*.

Ensuite, la présence potentielle d'effets de sélection au niveau individuel implique que ce que nous estimons au niveau individuel n'est pas nécessairement l'ATT, mais la somme de celui-ci et d'un effet de sélection S^+ au niveau individuel, qui capture les différences d'*outcome* potentiel entre les bénéficiaires du RSA participants et non participants, en l'absence de traitement. On peut ainsi écrire de façon générale²⁵ :

$$ITT = \alpha \cdot (ATT + S^+) + (1 - \alpha) \cdot (EB + S^-) = \alpha \cdot \widehat{ATT} + (1 - \alpha) \cdot \widehat{EB} \quad (2.1)$$

où S^+ représente le biais de sélection individuelle dans l'expérimentation et S^- le biais de sélection « inverse » des bénéficiaires du RSA non sélectionnés pour participer à l'expérimentation. $\widehat{ATT}$ et $\widehat{EB}$ désignent respectivement les paramètres issus de nos estimations (ou estimateurs), qui peuvent être biaisés par les effets de sélection mentionnés ci-dessus, tandis qu' ATT et EB désignent les quantités d'intérêt que l'on souhaite estimer (ou estimands). Les effets de sélection individuelle dans l'expérimentation et en dehors de l'expérimentation vérifient par ailleurs

25. Pour les personnes résidant dans les territoires d'expérimentation, il est possible de décomposer l'ITT de la façon suivante :

$$\begin{aligned} ITT &= \mathbb{E}[Y(1)] - \mathbb{E}[Y(0)] \\ &= P(T_i = 1) \times \left((\mathbb{E}[Y(1) | T_i = 1] - \mathbb{E}[Y(0) | T_i = 1]) + (\mathbb{E}[Y(0) | T_i = 1] - \mathbb{E}[Y(0)]) \right) \\ &\quad + P(T_i = 0) \times \left((\mathbb{E}[Y(1) | T_i = 0] - \mathbb{E}[Y(0) | T_i = 0]) + (\mathbb{E}[Y(0) | T_i = 0] - \mathbb{E}[Y(0)]) \right), \end{aligned}$$

étant donné que par définition $\mathbb{E}[Y(1)] = P(T_i = 1) \times \mathbb{E}[Y(1)|T_i = 1] + P(T_i = 0) \times \mathbb{E}[Y(1)|T_i = 0]$ et de même pour $\mathbb{E}[Y(0)]$. Ainsi, $ITT = \alpha \cdot (ATT + S^+) + (1 - \alpha) \cdot (EB + S^-)$, avec $ATT = \mathbb{E}[Y(1)|T_i = 1] - \mathbb{E}[Y(0)|T_i = 1]$, $S^+ = \mathbb{E}[Y(0)|T_i = 1] - \mathbb{E}[Y(0)]$, $EB = \mathbb{E}[Y(1)|T_i = 0] - \mathbb{E}[Y(0)|T_i = 0]$, $S^- = \mathbb{E}[Y(0)|T_i = 0] - \mathbb{E}[Y(0)]$ et $\alpha = P(T_i = 1)$. Notez également que les espérances mathématiques sont toutes conditionnelles au fait de résider dans un territoire d'expérimentation, ce que nous avons omis afin d'alléger les notations.

nécessairement $\alpha \cdot S^+ + (1 - \alpha) \cdot S^- = 0$. En effet, l'ITT ne peut pas être affecté par cette sélection, puisqu'il porte sur tous les bénéficiaires du RSA des zones traitées.

Cette décomposition met en évidence le fait que l'ITT agrège non seulement l'effet du traitement sur les participants, mais également d'éventuels biais de sélection et des effets indirects sur les non-traités, qui s'annulent au niveau agrégé, mais qui peuvent affecter l'estimation des ATT. Ce que nous observons au niveau individuel n'est donc pas nécessairement l'ATT, mais l'ATT auquel s'ajoute un effet de sélection potentiellement non nul. C'est seulement en l'absence d'effets de bord et d'effets de sélection au niveau individuel qu'on peut s'attendre à ce que l'ITT soit simplement l'ATT multiplié par la part de participants.

L'équation ci-dessus montre également que l'ITT est mieux à même de capturer l'effet net du programme que l'ATT (car il prend en compte, *a minima*, les effets de bord au niveau des zones d'expérimentation) et qu'il n'est pas sujet aux biais liés à la sélection au niveau individuel. L'ITT demeure néanmoins sujet aux biais de sélection au niveau des territoires d'expérimentation, et il conviendra de l'analyser en conséquence, en examinant notamment les tendances pré-traitement. L'ITT présente également le risque d'être dilué si le taux de participation effective à l'expérimentation α est faible. Plus généralement, les estimations successives de l'ITT, de l'ATT et des effets de bord présentées ci-dessous permettront d'apprécier l'ampleur des différents mécanismes, et de conclure quant à l'existence d'effets de sélection au niveau des territoires et au niveau individuel, ainsi qu'à l'efficacité propre de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

2.1 Effets moyens de l'expérimentation : approche par intention de traitement (ITT)

2.1.1 Spécification empirique

L'analyse en intention de traitement permet de comparer les résultats en termes d'accompagnement et de trajectoires dans l'emploi et les minima sociaux des bénéficiaires du RSA des territoires d'expérimentation, par rapport à ceux de bénéficiaires du RSA similaires vivant dans des territoires où l'expérimentation n'a pas été mise

en place. Elle permet d'estimer l'effet de l'assignation au traitement, c'est-à-dire le fait d'être au RSA dans un territoire traité à un mois donné t , sur l'intensité de l'accompagnement par France Travail ou sur la présence en emploi au cours des mois suivants ($t + 1$, $t + 2$, etc.). Cette méthode évalue la performance globale de l'expérimentation à l'échelle du territoire, indépendamment de la participation effective au traitement au niveau individuel. Formellement, nous estimons, séparément pour chaque horizon d'observation de la variable d'intérêt τ , ces ITT par la méthode des moindres carrés ordinaires (OLS) via la spécification suivante :

$$Y_{i,d,t,\tau} = \sum_{\substack{l=-n \\ l \neq -1}}^r \beta_{l,\tau} \cdot (Z_d \times \mathbf{1}\{t = t_0 + l\}) + \lambda_d + \nu_t + \varepsilon_{i,d,t+\tau}, \quad (2.2)$$

où $Y_{i,d,t,\tau}$ est la variable d'intérêt observée durant le mois $t + \tau$ pour l'individu i résidant dans le département d et bénéficiant du RSA au mois t , Z_d est une variable indicatrice de l'assignation au traitement, c'est-à-dire du fait de résider dans une zone d'expérimentation au moment de la géolocalisation²⁶, t_0 est le mois auquel la zone de résidence de l'individu i entre dans l'expérimentation²⁷, λ_d et ν_t sont des effets fixes départements et périodes (mois calendaire $\times$ année), respectivement.

Ainsi, les interactions entre la variable d'assignation au traitement et les indicatrices de temps écoulé depuis l'entrée de la zone de résidence dans l'expérimentation permettent d'estimer des effets d'intention de traitement : chaque coefficient $\beta_{l,\tau}$ estime l'effet d'être au RSA au mois t et de résider dans une zone d'expérimentation au moment de la géolocalisation sur les variables d'intérêt en $t + \tau$. Cette

26. La géolocalisation des individus est fournie par les trois producteurs des données Midas (Cnaf, Dares, France Travail). Le calendrier de géolocalisation étant différent entre les producteurs, l'information la plus récente est privilégiée lorsqu'un individu dispose de deux géolocalisations différentes. La géolocalisation est disponible jusqu'en décembre 2024 pour les données France Travail, juillet 2024 pour les données Dares, et décembre 2023 pour les données Cnaf. Cette variable de géolocalisation ne varie pas dans le temps. Cela signifie que les individus dont la résidence a changé entre le moment de la géolocalisation et la période d'analyse ont une variable d'assignation au traitement erronée, ce qui induit un biais d'atténuation dans nos estimateurs. La mobilité des bénéficiaires du RSA étant cependant très faible, ce biais n'est pas de nature à altérer substantiellement nos conclusions. Nous considérons finalement que $Z_d = 1$ pour les individus dont on sait qu'ils ont participé à l'expérimentation, quel que soit leur territoire de résidence au moment de la géolocalisation. Des précisions sur la géolocalisation des individus sont apportées dans l'Annexe 1.

27. Pour chaque zone, t_0 correspond au mois d'entrée du premier participant à l'expérimentation dans cette zone, indiqué dans le [tableau 1.1](#) en [section 1.1.2](#). Par convention, $t = +\infty$ pour les zones qui n'entrent pas dans l'expérimentation ; le terme d'interaction entre la variable d'assignation au traitement et les indicatrices temporelles étant toujours nul pour les individus du groupe de contrôle.

spécification permet, par exemple, d'estimer l'effet d'être au RSA dans un territoire d'expérimentation en mars 2023 sur la présence en emploi en septembre 2023 ($\tau = 6$).

Enfin, $\varepsilon_{i,d,t+\tau}$ capture l'erreur sur la variable d'intérêt (*outcome*) mesurée en $t + \tau$ pour l'individu i résidant dans le département d observé au RSA en t . Les écarts-types sont ajustés pour tenir compte de la corrélation intra-départementale des termes d'erreur (*clustered standard errors*)²⁸.

La validité de cette méthodologie repose sur deux hypothèses : l'hypothèse de tendances parallèles et l'hypothèse SUTVA (pour *Stable Unit Treatment Value Assumption*). L'hypothèse de tendances parallèles stipule qu'en l'absence d'intervention, la trajectoire de la variable d'intérêt pour le groupe assigné au traitement aurait suivi une évolution identique à celle du groupe de contrôle. L'hypothèse SUTVA stipule quant à elle que l'intervention n'affecte pas la variable de résultat dans le groupe de contrôle. Nous sélectionnons notre groupe de contrôle de telle sorte que ces deux hypothèses soient aussi crédibles que possible.

2.1.2 Construction de l'échantillon

La **population assignée au traitement** ($Z_d = 1$) est constituée, pour chaque mois t , de l'ensemble des bénéficiaires du RSA percevant une allocation ce mois-là, sur la période de janvier 2022 à juin 2024²⁹ et localisés dans une zone d'expérimentation de la première vague. Nous excluons de cette population les individus identifiés dans une zone d'expérimentation du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, destiné à un public similaire. Chaque individu assigné au traitement est associé à sa zone de résidence et au mois où il a été identifié comme bénéficiaire du RSA.

Pour constituer la **population contrôle** ($Z_d = 0$), nous devons identifier des individus comparables aux individus du groupe de traitement et qui ne sont pas affectés

28. La clusterisation permet de prendre en compte le fait que les individus d'un même groupe partagent souvent des caractéristiques ou des chocs communs, ce qui implique que leurs termes d'erreur sont corrélés et peut conduire à une sous-estimation des erreurs standard. En pratique, dans le cadre d'une expérimentation, on clusterise souvent au niveau auquel le traitement est assigné. Dans notre contexte, tous les individus d'un même département partagent des caractéristiques communes, dont le fait d'être ou non assignés au traitement. C'est pourquoi nous clusterisons au niveau départemental.

29. Notre échantillon s'arrête en juin 2024 de manière à considérer les variables d'intérêt avec six mois de recul, soit jusqu'à décembre 2024, avant la généralisation de janvier 2025.

par le traitement (hypothèse SUTVA). Cette hypothèse devient peu plausible dès lors que certains bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation peuvent migrer vers les zones non traitées pour échapper aux nouvelles exigences, ou inversement, si des bénéficiaires des zones de contrôle se déplacent vers les zones traitées pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. L'hypothèse SUTVA serait également violée en présence d'effets de bord, c'est à dire si les bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle, proches des territoires expérimentaux, subissaient une concurrence accrue pour les mêmes offres d'emploi avec les bénéficiaires des zones traitées, ce qui diminuerait leur probabilité de retour à l'emploi. Pour minimiser ces risques de contamination, les individus suivants sont exclus du groupe de contrôle :

- Proximité géographique : tous les bénéficiaires du RSA résidant dans la partie non traitée des 18 départements concernés par la première vague de l'expérimentation sont exclus du groupe de contrôle ($N \approx 512\,000$ bénéficiaires du RSA chaque mois).
- Exclusion des territoires de la deuxième vague d'expérimentation : nous écartons les bénéficiaires des territoires ayant intégré l'expérimentation lors de la seconde vague (mars 2024) afin d'éviter les effets d'anticipation ($N \approx 160\,000$ bénéficiaires du RSA chaque mois).
- Exclusion des territoires TZCLD : nous retirons du panel les bénéficiaires résidant dans des zones couvertes par le programme Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), afin d'éviter toute confusion avec les effets de cette autre expérimentation, qui cible également des personnes éloignées de l'emploi ($N \approx 32\,000$ bénéficiaires du RSA chaque mois).

Nous sélectionnons ensuite aléatoirement, pour chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024, 20 % des personnes identifiées comme contrôles potentiels après ces restrictions et percevant le RSA au mois d'intérêt. Cette méthode d'échantillonnage, réitérée chaque mois, garantit que les individus sélectionnés sont bien bénéficiaires du RSA au moment t où ils sont sélectionnés.

Encadré 2 : Base de données utilisée pour les estimations ITT

La base de données finale pour les estimations basées sur l'assignation au traitement ainsi obtenue est une coupe mensuelle répétée à l'échelle départementale, ou *repeated cross-section*, d'individus au RSA chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024, comprenant, pour chaque mois :

- Tous les bénéficiaires du RSA éligibles au traitement (c'est-à-dire résidant dans une zone d'expérimentation) : $N = 1\,249\,151$ (de janvier 2022 à juin 2024).
- 20 % aléatoire des personnes identifiées comme contrôles potentiels (c'est-à-dire résidant dans un département qui n'est pas affecté par le traitement, hors zones affectées par d'autres dispositifs) et percevant le RSA au mois d'intérêt : $N = 8\,135\,176$ (de janvier 2022 à juin 2024).

L'échantillon est constitué, pour chaque mois t , de bénéficiaires du RSA percevant une allocation ce mois-là, sur la période de janvier 2022 à juin 2024. Les individus du groupe de contrôle varient à chaque mois. La base de données ainsi construite ne permet donc pas de suivre les trajectoires individuelles.

2.1.3 Variables dépendantes et hypothèses d'identification

Pour chacun de ces individus au RSA au mois t , nous construisons des variables dépendantes prospectives (*forward-looking outcomes*). Elles permettent de conclure sur l'impact d'être au RSA et de résider dans une zone d'expérimentation en t sur les résultats observés au mois $t + \tau$, et ce pour différents horizons $\tau > 0$. Les variables prospectives permettent de prendre en compte les effets de l'expérimentation à différents horizons et de détecter des effets qui ne sont pas immédiats. Par exemple, lorsque $\tau = 6$, nous examinons, pour un bénéficiaire du RSA présent dans l'échantillon en juillet 2023, l'impact de résider dans une zone d'expérimentation à cette date sur sa situation sur le marché du travail six mois plus tard, en janvier 2024. Cette approche est particulièrement pertinente pour l'analyse du retour à l'emploi ; c'est pourquoi nous estimons les ITT sur la présence en emploi à un horizon de

six mois pour l'analyse principale, et aux horizons de trois, neuf et douze mois en analyse complémentaire. Dans la mesure où les variables d'accompagnement sont directement affectées par le traitement et reflètent principalement des effets contemporains, nous estimons les ITT sur l'accompagnement à un horizon immédiat pour l'analyse principale, et aux horizons trois et six mois en analyse complémentaire.

Nous présentons les résultats sous la forme d'une *event study* dans laquelle le temps correspond au nombre de mois écoulés avant et après la mise en place du traitement sur le territoire. Afin d'éviter une colinéarité parfaite, une période doit être exclue des estimations et utilisée comme référence. Cette période de référence est choisie en fonction de l'horizon τ considéré : pour les résultats contemporains ($\tau = 0$), nous choisissons par convention -1 ; pour les résultats prospectifs, nous choisissons $-\tau$, c'est-à-dire la dernière période au cours de laquelle aucun individu n'a encore pu être affecté par le traitement.

Cette méthodologie repose sur l'hypothèse de tendances parallèles selon laquelle, en l'absence d'expérimentation, les pratiques d'accompagnement par France Travail et la trajectoire professionnelle des bénéficiaires du RSA auraient évolué de la même manière dans les zones d'expérimentation et dans les zones de contrôle. Sous cette hypothèse, les coefficients β_l pour $l \geq 0$ mesurent l'effet, pour un bénéficiaire du RSA, de vivre dans une zone d'expérimentation, l mois après le début de l'expérimentation dans son territoire de résidence. Ils permettent de déterminer si l'effet d'intention de traitement s'amplifie ou diminue avec le temps depuis lequel les territoires ont commencé à mettre en place l'expérimentation. Pour $l \in [-n, -1[$, les coefficients β_l capturent l'effet de vivre dans une zone d'expérimentation l mois avant sa mise en œuvre. Ils permettent d'analyser les tendances pré-expérimentation et les effets d'anticipation potentiels. Si les coefficients β_l des périodes pré-réforme estimés ne sont pas significativement différents de 0, cela indique que l'hypothèse des tendances parallèles est crédible et qu'il n'y a pas, a priori, d'effet d'anticipation.

2.1.4 Analyse des flux d'entrée et de sortie du RSA

L'échantillon décrit ci-dessus est utilisé pour estimer les ITT sur l'accompagnement, le retour à l'emploi et la perception de minima sociaux des individus déjà

bénéficiaires du RSA. Il ne permet donc pas d'examiner si l'introduction de l'expérimentation dans un territoire dissuade ou au contraire encourage le recours au RSA. Pour ce faire, il est nécessaire d'estimer l'effet de l'expérimentation sur les flux mensuels d'entrée au RSA, ce qui nécessite de construire un échantillon différent³⁰. Dans ce cas, nous utilisons l'exhaustivité des bénéficiaires du RSA contrôles potentiels (hors départements d'expérimentation, hors zones de la deuxième vague d'expérimentation et hors zones affectées par d'autres dispositifs). La possibilité d'utiliser l'ensemble des allocataires, plutôt que le sous-échantillon aléatoire de 20 % retenu pour les autres analyses en ITT, repose sur la nature des données : contrairement aux variables d'emploi, dont la récupération et la structuration (nature des contrats, durées, etc.) s'avèrent particulièrement chronophages et lourdes, l'information de présence au RSA est une donnée binaire beaucoup plus rapide à extraire pour l'ensemble de la population.

Cette analyse est ensuite menée sur un panel de zones d'emploi³¹. Pour chaque zone d'emploi, le taux d'entrée dans le RSA au mois t est défini comme le rapport entre le nombre de nouveaux bénéficiaires du RSA à cette date (c'est-à-dire les individus qui n'étaient pas au RSA au mois $t - 1$ mais le perçoivent au mois t) et le nombre total de bénéficiaires du RSA dans cette zone d'emploi au mois t .

Le taux de sortie du RSA est quant à lui défini comme le rapport entre le nombre d'individus sortant du RSA à cette date (c'est-à-dire les individus qui sont au RSA au mois t mais ne le perçoivent plus au mois $t + 1$) et le nombre total de bénéficiaires du RSA dans cette zone d'emploi au mois t .

Les estimations réalisées sur ce panel sont pondérées par le nombre de bénéficiaires du RSA chaque mois dans chaque zone d'emploi.

30. Les flux de sortie du RSA peuvent quant à eux être estimés à partir de l'échantillon précédent, en estimant les ITT à un mois sur la variable d'intérêt indiquant si l'individu est au RSA ou non. Pour faciliter la comparaison, nous estimons toutefois les flux de sortie du RSA au niveau agrégé et reportons les résultats dans l'annexe D.2.

31. L'analyse est réalisée à l'échelle des zones d'emploi afin d'éviter les limites des comparaisons entre zones d'expérimentation et départements de contrôle, ainsi qu'entre départements eux-mêmes. D'une part, les différences de taille entre zones d'expérimentation et départements de contrôle compliquent une analyse pondérée à ce niveau ; d'autre part, considérer un département entier comme unité traitée peut conduire à une dilution des effets observés.

2.2 Effet moyen sur les participants : approche par effet du traitement sur les traités (ATT)

2.2.1 Spécification empirique

Le niveau d'analyse et la stratégie d'identification diffèrent entre l'estimation des ITT et celle des ATT. L'estimation des ITT repose sur une analyse territoriale : elle compare les trajectoires futures en matière d'accompagnement et d'emploi d'individus résidant dans un territoire d'expérimentation à celles d'individus vivant dans des territoires non expérimentaux. À l'inverse, l'estimation des ATT relève d'une analyse individuelle : elle compare la trajectoire des bénéficiaires effectivement entrés dans l'expérimentation à celle d'individus comparables n'y entrant pas.

L'entrée dans le dispositif n'ayant pas été déterminée de manière aléatoire, l'enjeu de cette approche est de constituer un groupe de contrôle permettant d'affirmer de la manière la plus crédible possible qu'en l'absence de traitement, les individus traités et le groupe de contrôle auraient connu des évolutions comparables de leurs variables de résultats. Nous constituons ce groupe de contrôle grâce à une stratégie de *matching*, qui consiste à associer à chaque bénéficiaire du RSA de l'expérimentation un bénéficiaire du RSA contrôle (c'est-à-dire ne participant pas à l'expérimentation) ayant des caractéristiques observables similaires (âge, genre, composition familiale, trajectoire passée au RSA, etc.) au mois d'entrée dans le traitement. Une fois ce groupe de contrôle constitué, l'analyse se concentre sur la comparaison de chaque individu traité à son semblable non traité identifié par le *matching*. Formellement, nous estimons ces ATT par la méthode des moindres carrés ordinaires (OLS) via la spécification suivante :

$$Y_{i,t} = \sum_{\substack{l=-n \\ l \neq -1}}^r \gamma_l \cdot (T_i \times \mathbf{1}\{t = t_0^i + l\}) + \mu_{p \times t} + u_{i,t}, \quad (2.3)$$

où $Y_{i,t}$ est la variable d'intérêt, T_i est la variable de traitement égale à 1 si le bénéficiaire du RSA a participé à l'expérimentation et à 0 sinon, t_0^i dénote le mois d'entrée dans l'expérimentation de l'individu i , et $\mu_{p \times t}$ sont des effets fixes croisés période (mois calendaire $\times$ année) et paire de *matching*. Ces derniers contrôlent tout

ce qui est commun aux individus d'une même paire de *matching* à chaque date et permettent de comparer l'évolution au cours du temps de la variable d'intérêt de l'individu traité à celle de l'individu contrôle au sein d'une même paire. La spécification empirique « moyenne » ces différences sur l'ensemble des paires. Les écarts-types sont ajustés afin de prendre en compte l'autocorrélation des termes d'erreur dans le temps pour un même individu. Sous les hypothèses de tendances parallèles conditionnelles aux variables observables incluses dans l'étape de *matching*, d'absence d'anticipation et d'homogénéité du traitement, chaque coefficient γ_l avec $l \geq 0$ mesure l'effet de la participation à l'accompagnement rénové l mois après son début. Les coefficients γ_l avec $l < 0$ nous permettent de conclure quant à la crédibilité des hypothèses de tendances parallèles entre individus traités et contrôles, et d'absence d'anticipation.

Il faut garder en tête que la dimension temporelle n'est ici pas la même que pour l'ITT : l'analyse par *event study* permet d'évaluer les effets du programme mois par mois après l'entrée d'un individu dans l'expérimentation, et cela quelle que soit la durée depuis laquelle l'expérimentation est en place dans le territoire auquel cet individu est rattaché. À l'inverse, l'ITT mesure des effets à échéance fixée au niveau individuel (par exemple « 6 mois plus tard »), mais mois par mois par rapport à l'entrée des territoires dans l'expérimentation.

2.2.2 Construction de l'échantillon en panel cylindré

L'estimation de l'équation (2.3) repose sur la constitution d'un panel cylindré de bénéficiaires du RSA³². En effet, un tel panel permet de suivre l'ensemble des individus concernés sur l'ensemble de la période étudiée et d'observer leurs trajectoires complètes dans l'accompagnement, l'emploi et les minima sociaux. Le **groupe de traitement** ($T_i = 1$) est constitué de tous les bénéficiaires du RSA ayant participé à la première vague de l'expérimentation entre mars et décembre 2023³³ et n'étant pas en emploi le mois précédant leur entrée dans l'expérimentation, à l'exception des individus résidant dans une zone d'expérimentation TZCLD.

32. Un panel cylindré est un panel dans lequel tous les individus sont observés à chaque période.

33. L'échantillon du panel cylindré s'arrête en décembre 2023, de manière à observer les variables d'intérêt avec 12 mois de recul, soit jusqu'en décembre 2024, avant la généralisation du 1^{er} janvier 2025.

Pour sélectionner notre **groupe de contrôle** ($T_i = 0$), nous appliquons d'abord les restrictions décrites dans la [section 1.1.5](#) (encadré 1) : exclusion des contrôles potentiels vivant dans un département concerné par la première vague d'expérimentation, des individus vivant dans des territoires de la seconde vague d'expérimentation, et des individus vivant dans des territoires TZCLD. Nous imposons également que les individus ne soient pas en emploi le mois précédant leur sélection. Nous utilisons ensuite la stratégie de *matching* décrite dans le [tableau 2.1](#) et détaillée dans l'[annexe C.1](#).

TABLEAU 2.1 – Procédure de *matching* des participants à l'expérimentation pour l'estimation des ATT

Caractéristiques générales	Variables incluses au niveau individuel	Variables incluses au niveau de la zone d'emploi
<i>Matching</i> par distance de Mahalanobis au mois d'entrée dans le traitement	Âge Genre	Densité de population (hab./km ²)
<i>Matching</i> 1 : 1 : chaque participant à l'expérimentation est associé à un seul individu contrôle	Composition familiale (couple sans enfant, couple avec enfant, famille monoparentale, personne isolée)	Taux de chômage des 15–64 ans (%)
Sans remplacement dans un mois donné : au cours d'un même mois, un individu contrôle ne peut pas être associé à plusieurs participants	Montants des minima sociaux (RSA, PA, AAH) perçus sur les 12 derniers mois (en euros) Inscrit à France Travail en $m-1$ Parcours d'accompagnement par France Travail en $m-1$ (suivi, guidé, renforcé, global, non inscrit à France Travail)	Part de diplômés du BAC (%)

Notes : Ce tableau résume les caractéristiques et les variables incluses dans la procédure de *matching* mise en œuvre pour sélectionner les bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle dans l'estimation des ATT.

L'algorithme retenu calcule une distance entre chaque bénéficiaire du RSA traité et chaque contrôle potentiel, en se basant sur les variables incluses, puis sélectionne, pour chaque bénéficiaire traité, le contrôle le plus proche d'après cette distance. Cette méthode garantit que les membres de chaque paire ainsi formée présentent des caractéristiques similaires au moment de l'entrée dans le traitement du bénéficiaire du RSA concerné, et que la distribution des variables incluses est similaire dans le groupe de traitement et le groupe de contrôle. Elle permet ainsi de rendre davantage crédible l'hypothèse selon laquelle en l'absence de traitement, les individus traités auraient évolué de la même façon que les individus du groupe de contrôle dotés des mêmes caractéristiques observables. Elle ne permet toutefois pas d'exclure que les individus traités puissent différer en termes de caractéristiques inobservables au moment de leur entrée dans le traitement (notamment en termes de motivation), caractéristiques qui pourraient affecter leurs trajectoires futures.

Une comparaison des bénéficiaires du RSA traités et de leurs homologues du groupe de contrôle est disponible en [annexe C.2 \(tableau C.1\)](#). Cette analyse, qui se concentre sur l'échantillon constitué des bénéficiaires du RSA traités et de leurs contrôles appariés, consiste à régresser une variable indiquant le fait d'entrer dans le traitement au mois m sur des caractéristiques individuelles et territoriales. Elle indique que le *matching* a globalement permis d'équilibrer les caractéristiques observables entre les deux groupes (voir la comparaison des [tableau C.1](#) et [tableau 1.5](#)). En particulier, les contrôles appariés ne diffèrent pas significativement des bénéficiaires traités en termes de caractéristiques individuelles (part d'hommes, de personnes seules ou de familles monoparentales, ressources du foyer, ancienneté au RSA), à l'exception de l'âge, pour lequel un effet statistiquement significatif mais économiquement faible est observé. Les bénéficiaires du RSA traités et contrôles sont également similaires en ce qui concerne les montants de RSA, de prime d'activité et d'allocation adulte handicapé perçus, ainsi que le suivi par France Travail. Les traités et leurs contrôles appariés diffèrent toutefois en ce qui concerne les caractéristiques territoriales (densité de population, taux de chômage, part de diplômés du baccalauréat). Cela suggère que, si notre procédure de *matching* a permis d'équilibrer les caractéristiques individuelles entre les deux groupes, elle ne suffit pas à rendre

comparables les territoires de résidence des individus traités et contrôles. Cela peut s'expliquer par le fait que les variables décrivant les zones d'emploi présentent une variabilité plus limitée que les variables individuelles. Ces écarts ne compromettent pas la stratégie d'identification tant que l'hypothèse des tendances parallèles est respectée.

Encadré 3 : Base de données utilisée pour les estimations ATT

La base de données finale pour les estimations basées sur la participation au traitement se présente sous la forme d'un panel cylindré individuel avec une observation par bénéficiaire et par mois entre janvier 2022 et juin 2024, comprenant :

- Tous les bénéficiaires du RSA entrés dans l'accompagnement rénové entre mars 2023 et décembre 2023 au RSA au mois d'entrée dans l'expérimentation, associés à un contrôle potentiel : $N = 466\,236$ (de janvier 2022 à juin 2024).
- Tous les bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle issus du *matching* sur la base de leurs caractéristiques au mois d'entrée en parcours : $N = 466\,236$ (de janvier 2022 à juin 2024).

L'échantillon est constitué des mêmes individus pour chaque mois t sur la période de janvier 2022 à juin 2024. La base de données ainsi construite permet donc de suivre les trajectoires individuelles.

2.3 Estimation des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage

La littérature économique récente sur les politiques actives de l'emploi a mis en évidence l'existence d'effets de bord pouvant avoir un impact important sur les publics proches de ceux visés par ces politiques (Le Barbanchon et al., 2024). Dans le contexte de cette évaluation, l'absence de moyens supplémentaires alloués à France Travail pour mettre en place l'expérimentation pourrait accentuer la concurrence

pour accéder aux services proposés par France Travail et ses partenaires entre les bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation participant à celle-ci et les autres publics n'y participant pas (par exemple, une diminution de l'intensité du suivi des autres bénéficiaires du RSA ou des autres demandeurs d'emploi). De plus, dans une zone d'emploi contenant une zone d'expérimentation, si les bénéficiaires du RSA accompagnés voient leurs perspectives sur le marché du travail s'améliorer (par exemple, s'ils accèdent plus rapidement à l'emploi), ils pourraient réduire les opportunités des autres demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA qui sont en concurrence pour les mêmes offres. Ces réflexions motivent une étude détaillée des effets de l'expérimentation sur les publics les plus proches, mais non directement concernés par l'expérimentation : les bénéficiaires du RSA n'entrant pas dans l'expérimentation, et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage. Les enjeux d'identification des effets de bord étant différents pour les différentes populations et niveaux géographiques, nous les déclinons séparément ci-dessous.

2.3.1 Effets de bord sur les bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation ne participant pas à l'expérimentation

Les bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'expérimentation mais non intégrés au dispositif (population B sur le [graphique 2.1](#)) sont susceptibles de présenter des caractéristiques observables ou inobservables qui expliquent qu'ils ne soient pas entrés dans l'expérimentation (S^- dans l'[équation \(2.1\)](#)). De plus, même si l'on mettait en œuvre une stratégie de *matching* permettant d'identifier des individus de départements contrôle similaires à ces bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, une difficulté supplémentaire se présenterait : en raison de leur résidence dans une zone d'expérimentation, ces individus pourraient y être intégrés ultérieurement. Leurs variables de résultats prospectifs pourraient ainsi être affectées par le traitement³⁴.

34. Une approche naïve consisterait à ne garder que les bénéficiaires du RSA dont on sait qu'ils ne rentreront jamais dans l'expérimentation. Celle-ci est incorrecte car elle sélectionne les populations concernées sur la base de leur situation future et donc de leurs *outcomes* potentiels. Par exemple, les personnes qui retrouvent rapidement un emploi n'entreront pas dans l'expérimentation non pas parce qu'elles ne sont pas sélectionnées, mais parce qu'elles ont justement pu rapidement retrouver un emploi.

Ces difficultés méthodologiques nous amènent à être prudents dans l'analyse d'effets de bord pour les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, pour lesquels nous présentons principalement des statistiques descriptives sur leurs trajectoires. Ces analyses nous permettent de voir si, après la mise en œuvre de l'expérimentation, les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation et les bénéficiaires du RSA contrôles diffèrent dans leurs variables de résultats, ce qui suggérerait la présence d'effets de bord de l'expérimentation. Il est toutefois important de noter qu'elles sont non causales et doivent être interprétées comme telles.

Précisément, nous comparons l'évolution des variables d'intérêt pour trois groupes distincts : les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'expérimentation et participant à celle-ci, les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'expérimentation mais n'y participant pas, et les bénéficiaires du RSA vivant dans une zone de contrôle.

Par souci de complétude, nous mettons également en œuvre une méthode adaptée de Lalive et al. (2015) permettant, dans un contexte randomisé, d'identifier les effets de bord sur les individus non traités des zones traitées (population B versus population G dans le graphique 2.1). Conscients des limites de cette méthode dans notre contexte non randomisé où les individus non traités peuvent devenir traités, nous présentons ces résultats en annexe (graphique D.1 de l'annexe D.1).

2.3.2 Effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'emploi incluant une zone d'expérimentation

Au niveau de la zone d'emploi hors zone d'expérimentation (population D sur le graphique 2.1), les effets de sélection décrits ci-dessus ne constituent pas une menace à l'identification³⁵. Dans ce contexte, nous estimons par OLS la spécification suivante :

$$Y_{i,z,t,\tau} = \sum_{\substack{l=-n \\ l \neq -1}}^r \beta_{l,\tau} \cdot (Z_z \times \mathbf{1}\{t = t_0 + l\}) + \lambda_z + \nu_t + \epsilon_{i,z,t,\tau}, \quad (2.4)$$

35. Il est également peu probable que les bénéficiaires du RSA vivant dans une zone d'emploi contenant une zone d'expérimentation puissent décider de s'inscrire dans une agence France Travail d'expérimentation, car l'agence d'inscription est déterminée par l'adresse du bénéficiaire.

où $Y_{i,z,t+\tau}$ est la variable d'intérêt observée en $t + \tau$ pour l'individu i résidant dans la zone z à la période t , Z_z est une variable indiquant le fait de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation, t_0 est la période à laquelle la zone d'expérimentation à laquelle l'individu est associé entre dans l'expérimentation, et λ_z et ν_t sont des effets fixes zones d'emploi et périodes, respectivement.

Ainsi, chaque coefficient $\beta_{l,\tau}$ estime l'effet de vivre dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation en $t = t_0 + l$ sur la variable d'intérêt observée en $t_0 + l + \tau$. Enfin, $\epsilon_{i,z,t,\tau}$ capture l'erreur sur la variable d'intérêt mesurée en $t + \tau$ pour l'individu i résidant dans la zone d'emploi z observé au RSA en t . Les écarts-types sont ajustés pour tenir compte de la corrélation intra-zone des termes d'erreurs.

Les **bénéficiaires du RSA soumis aux externalités de l'expérimentation** ($Z_z = 1$) sont l'ensemble des bénéficiaires du RSA localisés dans une zone d'emploi contenant une zone d'expérimentation (22 zones)³⁶, à l'exception de ceux localisés dans la zone d'expérimentation. La **population contrôle** ($Z_z = 0$) est alors définie comme un échantillon aléatoire de 20 % des bénéficiaires du RSA de chaque zone d'emploi hors zones d'emploi qui contiennent une zone d'expérimentation, de deuxième vague ou TZCLD, et ce pour chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024. Nous comparons donc les populations D et G du [graphique 2.1](#).

Encadré 4 : Base de données utilisée pour les estimations des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités au niveau de la zone d'emploi

La base de données finale pour les estimations des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA des zones d'emploi qui contiennent une zone d'expérimentation est une coupe mensuelle répétée à l'échelle des zones d'emploi, ou *repeated cross-section*

36. Bien qu'un territoire d'expérimentation soit généralement rattaché à une seule zone d'emploi, quatre territoires d'expérimentation sont associés à deux zones d'emploi distinctes. Cela s'explique par le fait que nous identifions les zones d'emploi traitées à partir de la liste des agences France Travail traitées. Nous retenons ainsi un total de 22 zones d'emploi. L'élargissement de la zone d'analyse qui en découle est susceptible de légèrement atténuer l'ampleur des effets observés. L'[annexe A](#) fournit davantage de détails sur la méthode de définition de ces zones.

d'individus au RSA chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024, comprenant, pour chaque mois :

- Tous les bénéficiaires du RSA vivant dans une zone d'emploi contenant une zone d'expérimentation, à l'exception de ceux localisés dans la zone d'expérimentation : $N = 6\,779\,070$ (de janvier 2022 à juin 2024).
- 20 % aléatoire des personnes identifiées comme contrôles potentiels (c'est-à-dire résidant dans une zone d'emploi qui ne contient pas de zone d'expérimentation, hors zones affectées par d'autres dispositifs) et percevant le RSA : $N = 9\,589\,361$ (de janvier 2022 à juin 2024).

L'échantillon est constitué, pour chaque mois t , de bénéficiaires du RSA percevant une allocation ce mois-là, sur la période de janvier 2022 à juin 2024. Les individus du groupe de contrôle varient à chaque mois. La base de données ainsi construite ne permet donc pas de suivre les trajectoires individuelles.

2.3.3 Effets de bord sur les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage

L'estimation des effets de bord sur les autres demandeurs d'emploi est similaire à celle des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'emploi traitées. En effet, les demandeurs d'emploi non-bénéficiaires du RSA n'étant pas éligibles à l'expérimentation, les effets de sélection en dehors de celle-ci sont limités pour eux. Pour crédibiliser cette hypothèse et nous assurer que nous nous concentrons sur une population globalement non-éligible à l'expérimentation, nous nous intéressons ici aux demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage, dont la quasi-totalité ne perçoit pas le RSA et ne peut donc pas être directement affectée par l'expérimentation. Il est cependant possible qu'une fois leurs droits au chômage épuisés, ces demandeurs d'emploi basculent au RSA. Ainsi, nous considérons les effets de bord sur ce public en particulier car les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage constituent un groupe à la fois proche de la population traitée, mais non directement concerné par l'expérimentation. À l'inverse il n'aurait pas été envisageable de regarder les effets de bord sur les demandeurs d'emploi non

indemnisables en raison du risque élevé que ceux-ci deviennent bénéficiaires du RSA et donc participent à l'expérimentation.

La méthode utilisée est donc la même que celle employée pour les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'emploi traitées, et est appliquée à l'étude de deux niveaux géographiques. Plus précisément, nous considérons ici deux versions de l'équation (2.4), l'une dans laquelle z désigne la zone d'expérimentation et l'autre dans laquelle z désigne la zone d'emploi.

Nous définissons la **population soumise aux externalités de l'expérimentation** ($Z_z = 1$) comme l'ensemble des personnes indemnisables à l'assurance chômage et localisées dans une zone d'expérimentation ou dans une zone d'emploi contenant une zone d'expérimentation. La **population de contrôle** ($Z_z = 0$) est alors définie comme un échantillon aléatoire de 7,5 % des indemnisables à l'assurance chômage de chaque département hors zones d'expérimentation, de deuxième vague ou TZCLD, et ce pour chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024. Ainsi, pour l'analyse au niveau de la zone d'expérimentation, nous comparons les populations C et F du graphique 2.1. Pour l'analyse au niveau de la zone d'emploi, nous comparons les populations E et F.

Encadré 5 : Base de données utilisée pour les estimations des effets de bord sur les indemnisables à l'assurance chômage au niveau de la zone d'expérimentation

La base de données finale pour les estimations des effets de bord sur les indemnisables à l'assurance chômage dans les zones d'expérimentation est une coupe mensuelle répétée à l'échelle départementale, ou *repeated cross-section*, d'indemnisables à l'ARE chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024, comprenant, pour chaque mois :

- Tous les indemnisables à l'assurance chômage vivant dans une zone d'expérimentation : $N = 2\,700\,135$ (de janvier 2022 à juin 2024).

- 7,5 % aléatoire des indemnissables à l'assurance chômage identifiés comme contrôles potentiels (c'est-à-dire résidant dans un département qui n'est pas affecté par le traitement, hors zones affectées par d'autres dispositifs) : $N = 5\,630\,636$ (de janvier 2022 à juin 2024).

L'échantillon est constitué, pour chaque mois t , des indemnissables à l'ARE ce mois-là, sur la période de janvier 2022 à juin 2024. La base de données ainsi construite ne permet pas de suivre les trajectoires individuelles.

Encadré 6 : Base de données utilisée pour les estimations des effets de bord sur les indemnissables à l'assurance chômage au niveau de la zone d'emploi

La base de données finale pour les estimations des effets de bord sur les indemnissables à l'assurance chômage des zones d'emploi qui contiennent une zone d'expérimentation est une coupe mensuelle répétée à l'échelle des zones d'emploi, ou *repeated cross-section*, d'indemnissables à l'ARE chaque mois entre janvier 2022 et juin 2024, comprenant, pour chaque mois :

- Tous les indemnissables à l'assurance chômage vivant dans une zone d'emploi contenant une zone d'expérimentation, à l'exception de ceux localisés dans la zone d'expérimentation : $N = 14\,519\,222$ (de janvier 2022 à juin 2024).
- 7,5 % aléatoire des indemnissables à l'assurance chômage identifiés comme contrôles potentiels (c'est-à-dire résidant dans une zone d'emploi qui ne contient pas de zone d'expérimentation, hors zones affectées par d'autres dispositifs) : $N = 5\,730\,137$ (de janvier 2022 à juin 2024).

L'échantillon est constitué, pour chaque mois t , des indemnissables à l'ARE ce mois-là, sur la période de janvier 2022 à juin 2024. La base de données ainsi construite ne permet pas de suivre les trajectoires individuelles.

CHAPITRE 3

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Les résultats de cette évaluation s'articulent en quatre parties. La première s'intéresse aux modalités de l'accompagnement rénové dispensé par France Travail, en estimant l'effet de l'expérimentation sur les différentes actions d'accompagnement — sur un champ restreint aux bénéficiaires du RSA accompagnés par cet opérateur ([section 3.1](#)). La deuxième analyse l'effet sur la trajectoire en emploi de l'ensemble des bénéficiaires du RSA, indépendamment de leur organisme d'accompagnement ([section 3.2](#)). La troisième se concentre sur les effets spécifiques de l'expérimentation sur le recours des bénéficiaires de l'expérimentation aux contrats aidés ([section 3.3](#)). La quatrième, enfin, examine les conséquences financières de l'expérimentation — perception d'aides sociales et revenus du travail ([section 3.4](#)). Sauf mention contraire, ces effets sont mesurés en moyenne sur l'année qui suit l'entrée en expérimentation.

3.1 Résultats sur l'accompagnement par France Travail

Cette section examine dans quelle mesure la mise en œuvre de l'accompagnement rénové dans le cadre de l'expérimentation étudiée ici a modifié la nature et l'intensité du suivi des bénéficiaires du RSA par France Travail. La première sous-section décrit la montée en charge du dispositif d'accompagnement renforcé dans les territoires d'expérimentation ; la seconde analyse ensuite les changements de nature et d'intensité du suivi à l'échelle des territoires d'expérimentation dans leur ensemble (ITT) ; la troisième se concentre sur les bénéficiaires effectivement entrés dans le dispositif (ATT) ; et la quatrième s'intéresse aux effets de bord, en

examinant si l'expérimentation a également affecté le suivi des bénéficiaires du RSA non traités et des demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage. Pour l'ensemble des variables étudiées dans cette section, le champ est restreint aux bénéficiaires du RSA dont le référent d'accompagnement est France Travail, les variables d'accompagnement n'étant pas observables dans les données utilisées pour les personnes suivies par d'autres structures. Ces individus représentent environ 44 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA entrés dans l'expérimentation.

3.1.1 Montée en charge du dispositif

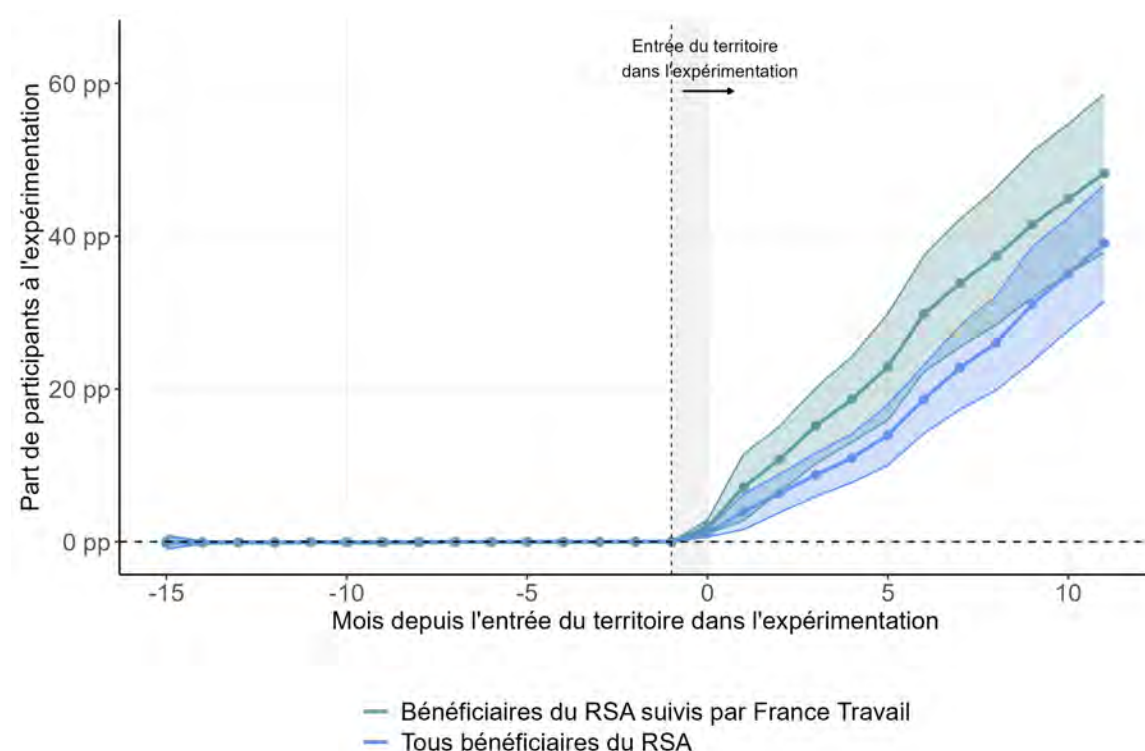
Le [graphique 3.1](#) présente les coefficients estimés en intention de traitement (ITT) ([équation \(2.2\)](#)) pour une variable indiquant la participation à l'expérimentation. Il montre que la part de participants à l'expérimentation a crû régulièrement avec le nombre de mois depuis sa mise en place : alors que moins de 20 % des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail observés dans un territoire d'expérimentation participent à celle-ci 3 mois après sa mise en place, ils sont 30 % au bout de 6 mois et près de 50 % au bout d'un an³⁷. Cela montre que l'expérimentation a été mise en place progressivement, nécessitant au fil du temps des ressources de plus en plus importantes pour pouvoir proposer un accompagnement plus intensif à l'ensemble des participants. Ce constat est important : l'expérimentation ayant été réalisée à moyens constants, on peut s'attendre à ce que les ressources par bénéficiaire soient plus faibles lorsque ceux-ci sont plus nombreux, ou à ce que les effets de bord soient plus négatifs pour les demandeurs d'emploi non éligibles au dispositif (les indemnisables à l'assurance chômage, par exemple).

3.1.2 Estimations basées sur l'assignation au traitement

L'accompagnement rénové repose en premier lieu sur l'inscription systématique des bénéficiaires du RSA à France Travail ; cependant les bénéficiaires du RSA

37. Les taux présentés dans le [graphique 3.1](#) sont légèrement inférieurs à ceux figurant dans les tableaux de comparaison entre les estimations en ITT et en ATT (Tableaux [3.2](#), [3.3](#) et [3.4](#)). Cela tient à une différence de construction des indicateurs : dans ces tableaux, un bénéficiaire est compté comme au RSA dès lors qu'il perçoit le RSA au moins une fois au cours d'un intervalle trimestriel (0-3 mois, 4-6 mois, etc.), ce qui tend à élever mécaniquement les taux observés. Le [graphique 3.1](#) repose quant à lui sur une mesure ponctuelle, ce qui explique l'écart.

GRAPHIQUE 3.1 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la probabilité de participer à l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur le fait de participer à l'expérimentation pour les bénéficiaires du RSA des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Un an après l'entrée en expérimentation d'un territoire, 50 % des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail qui y résident participent à l'expérimentation.

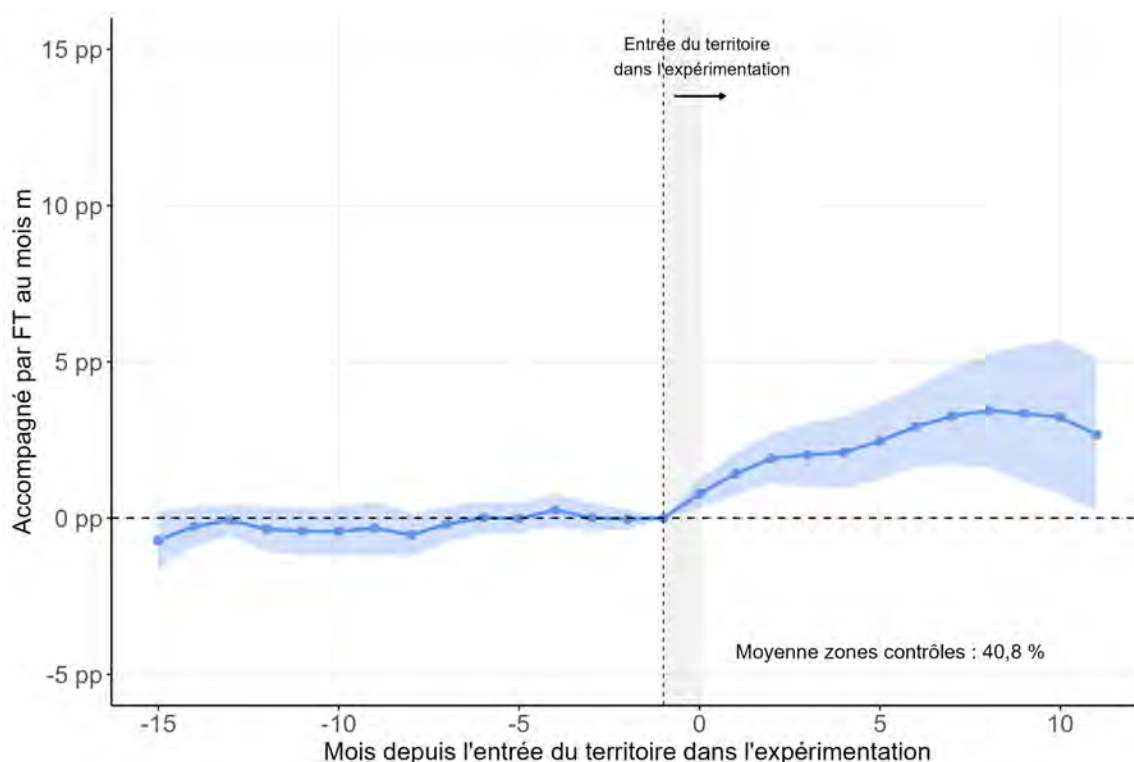
Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans un territoire d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

peuvent toujours être accompagnés par d'autres structures que France Travail, notamment par les départements. Nous analysons dans quelle mesure l'expérimentation influence les pratiques d'orientation vers France Travail en tant qu'organisme référent.

Le graphique 3.2 présente ainsi les coefficients estimés de l'équation (2.2) pour la probabilité d'être inscrit et accompagné par France Travail à chaque mois suivant l'entrée du territoire dans l'expérimentation. Ce résultat s'interprète comme un effet d'intention de traitement : il mesure l'impact moyen sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'expérimentation, indépendamment de leur participation effective au dispositif.

GRAPHIQUE 3.2 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la probabilité d'être accompagné par France Travail



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur le fait d'être accompagné par France Travail pour les bénéficiaires du RSA des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Cinq mois après l'entrée en expérimentation d'un territoire, les bénéficiaires du RSA qui y résident ont une probabilité de 2,5 points de pourcentage plus élevée d'être accompagnés par France Travail par rapport à leurs homologues des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans un territoire d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

Les coefficients pré-expérimentation ($l < 0$) ne sont pas significativement différents de zéro, ce qui conforte la crédibilité de l'hypothèse de tendances parallèles et l'absence d'effets d'anticipation. À partir du mois d'entrée du territoire dans l'accompagnement renouvelé, l'effet estimé devient positif et s'amplifie progressivement, traduisant l'entrée échelonnée des territoires dans le dispositif. Parmi les bénéficiaires du RSA qui résident dans un territoire d'expérimentation, la probabilité d'être inscrit et accompagné par France Travail est supérieure de 2,9 points de pourcentage sur la période, en moyenne, par rapport à leurs homologues des territoires de contrôle. Cet effet correspond à une augmentation de 7 % par rapport à la moyenne observée dans les zones de contrôle où la part de bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail s'élevait à 41 % en 2022. L'expérimentation affecte donc l'accompagnement à la marge extensive : il y a environ 3 bénéficiaires du RSA sur 100 qui, du fait de l'expérimentation, sont accompagnés par France Travail alors qu'ils auraient sinon été suivis par d'autres structures (par exemple les départements). Pour ces personnes, les modalités précises d'accompagnement n'auraient pas été observables en l'absence d'expérimentation via les données de France Travail que nous exploitons. Cela implique un possible biais de sélection dans l'analyse des modalités d'accompagnement présentées ci-dessous, car l'échantillon étudié au sein des territoires traités n'est pas exactement celui qui aurait été observé en l'absence d'expérimentation. L'ampleur modeste de l'effet à la marge extensive (44 % de personnes accompagnées par France Travail contre 41 % dans les territoires contrôles) suggère néanmoins que le biais de sélection discuté ici demeure trop faible pour altérer nos conclusions.

Notons finalement que cet effet à la marge extensive implique une hausse du stock de bénéficiaires du RSA effectivement suivis par France Travail, alors même que les moyens des agences participant à l'expérimentation sont demeurés constants. Ces agences ont donc dû non seulement proposer un accompagnement plus intensif à une part croissante de leurs bénéficiaires du RSA, mais aussi accompagner de nouveaux bénéficiaires qu'elles n'auraient pas suivis sinon. Cette forte contrainte sur les moyens pourrait expliquer que l'effet en ITT sur la probabilité d'être suivi par France Travail décroît à partir du 10^e mois alors même que le nombre de

bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation continue de croître : faute de moyens suffisants, les agences France Travail n'ont pas pu continuer à suivre une fraction aussi importante des bénéficiaires du RSA à mesure qu'elles devaient proposer un accompagnement plus intensif à une part importante d'entre eux.

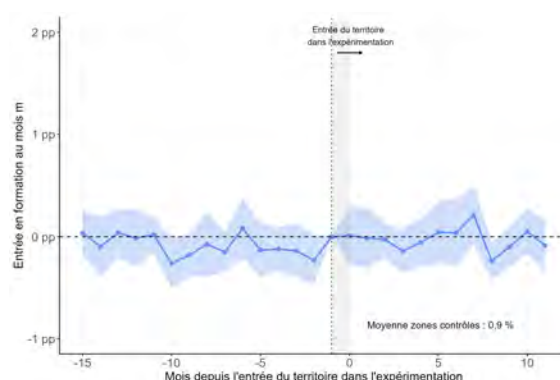
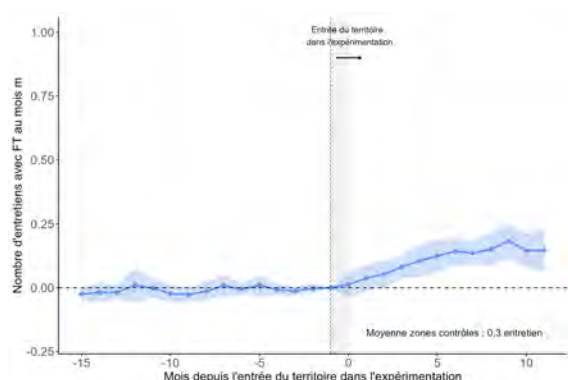
Le [graphique 3.3](#) présente les résultats de l'[équation \(2.2\)](#) pour quatre indicateurs d'accompagnement : le nombre d'entretiens mensuels avec un conseiller France Travail (panel (a)), la part de bénéficiaires entrant en formation chaque mois (panel (b)), la part réalisant une immersion en entreprise (panel (c)) et la part faisant l'objet d'une mise en relation avec une entreprise (panel (d)). Ces effets sont estimés pour les personnes inscrites et accompagnées par France Travail.

Les résultats indiquent une intensification modérée de l'accompagnement dans les zones d'expérimentation, au regard des indicateurs analysés ici. Celle-ci se traduit uniquement par une hausse du nombre d'entretiens mensuels avec un conseiller France Travail, l'effet moyen en intention de traitement n'étant pas significatif pour les trois autres indicateurs.

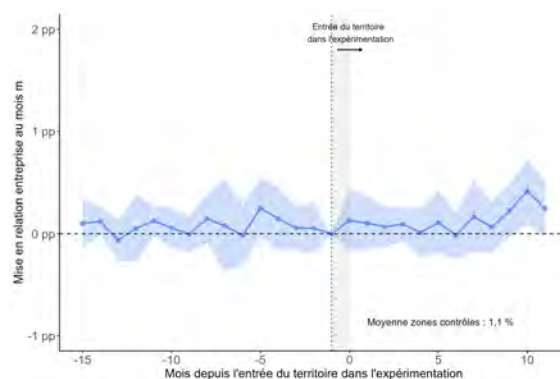
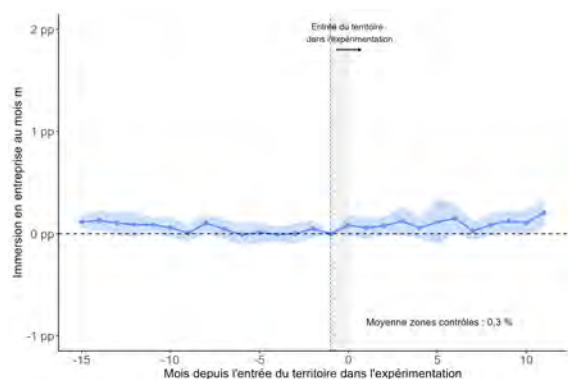
Concernant le nombre d'entretiens avec un conseiller France Travail (panel (a)), les coefficients pré-expérimentation sont proches de zéro et non significatifs, ce qui valide l'hypothèse de tendances parallèles. L'effet devient positif et significatif dès le début de l'expérimentation et s'amplifie sur les premiers mois : en moyenne sur l'ensemble de la période, les bénéficiaires du RSA qui résident dans un territoire d'expérimentation bénéficient de 0,13 entretien supplémentaire par mois par rapport à ceux résidant dans un territoire témoin, lorsqu'ils sont accompagnés par France Travail. Par rapport à une moyenne de 0,3 entretien par mois dans les zones de contrôle, cela représente une hausse d'environ 43 %, soit 13 entretiens supplémentaires par mois pour 100 bénéficiaires du RSA. Cette moyenne de référence reflète le fait qu'une grande partie des bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail qui ne participent pas à l'expérimentation ne bénéficie d'aucun entretien au cours d'un mois donné. L'augmentation de l'effet au cours du temps reflète par ailleurs la montée en charge du dispositif avec une fraction de plus en plus importante de participants à l'expérimentation au sein des zones concernées.

GRAPHIQUE 3.3 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT à un mois donné (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Cinq mois après l'entrée en expérimentation d'un territoire, les bénéficiaires du RSA qui y résident effectuent en moyenne 0,13 entretien de plus avec un conseiller de France Travail par rapport à leurs homologues des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle, accompagnés par France Travail.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

Aucun effet significatif n'est détecté pour les autres indicateurs d'accompagnement (entrées en formation, immersions en entreprise et mises en relation) avant le dixième mois d'expérimentation. Les coefficients pré-expérimentation sont non significatifs, ce qui valide l'hypothèse de tendances parallèles. Les coefficients post-expérimentation oscillent autour de zéro sur l'ensemble de la période, avec des intervalles de confiance larges au regard des niveaux moyens observés dans les zones de contrôle (respectivement 0,9 % d'entrées en formation, 0,3 % d'immersions en entreprise et 1,1 % de mises en relation), ce qui souligne la rareté de ces outils d'accompagnement dans la population des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail. L'absence d'effet en ITT pour ces trois indicateurs pourrait s'expliquer par un effet de dilution : les coefficients estimés agrègent³⁸ les résultats des bénéficiaires traités et non traités résidant dans les zones d'expérimentation, ce qui limite la part de bénéficiaires du RSA effectivement exposés au traitement à chaque date. Les effets sur les seuls participants sont examinés dans la section suivante, consacrée à l'estimation des ATT.

3.1.3 Estimations basées sur la participation au traitement

Cette partie présente les résultats des estimations de l'effet moyen de la participation au traitement (équation (2.3)) sur les indicateurs d'accompagnement. Ces estimations reposent exclusivement sur les bénéficiaires du RSA entrés dans le traitement et suivis par France Travail ($N = 198\,071$ observations au total sur la période) ainsi que leurs contrôles appariés lorsqu'ils sont eux aussi suivis par France Travail, issus du panel décrit dans la section 2.2. Elles permettent d'évaluer l'efficacité du dispositif sur l'accompagnement des participants, en comparaison de bénéficiaires du RSA similaires non traités dans les zones de contrôle, en s'appuyant sur les hypothèses d'identification mentionnées dans la section 2.2.

Le graphique 3.4 présente l'effet de l'entrée effective dans le dispositif sur la probabilité d'être inscrit et suivi à France Travail à un mois donné après l'entrée individuelle dans l'expérimentation. Les coefficients estimés sur la période pré-

38. Au cours du premier mois de mise en œuvre dans chaque territoire, seuls 1 % des bénéficiaires intègrent le parcours rénové. Il faut attendre huit mois pour que ce taux dépasse les 30 %, avant de se stabiliser autour de 46 % quinze mois après le début de la mise en œuvre de l'expérimentation (graphique 1.2 en chapitre 1).

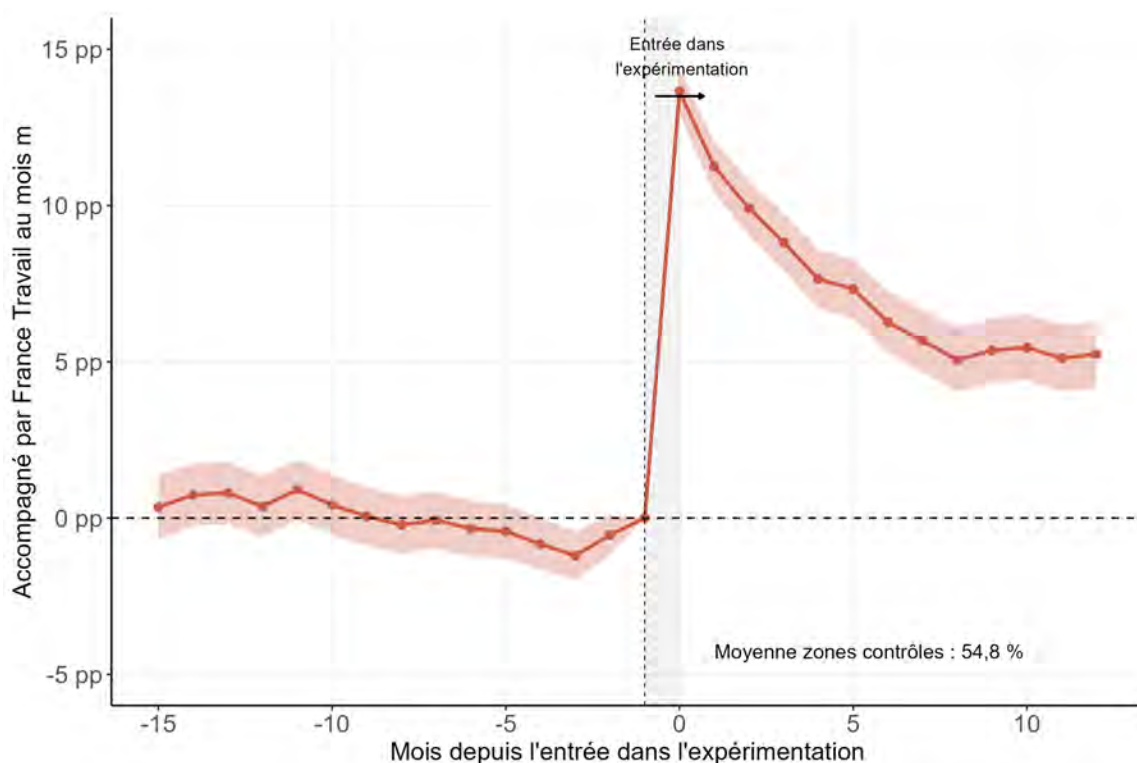
expérimentale sont proches de zéro et statistiquement non significatifs. Cela suggère que les variables mobilisées pour l'appariement permettent de constituer un groupe de comparaison pertinent, composé d'individus ayant suivi des trajectoires d'accompagnement similaires à celles des bénéficiaires du RSA avant l'entrée du territoire dans l'expérimentation. L'hypothèse des tendances parallèles est donc crédible dans ces conditions. L'effet estimé est particulièrement marqué au mois d'entrée dans l'expérimentation ($l = 0$) : la probabilité d'être inscrit et suivi par France Travail est supérieure d'environ 13 points de pourcentage pour les participants par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle. L'effet décroît ensuite rapidement, sans doute parce qu'un certain nombre de bénéficiaires du RSA (traités et contrôles³⁹) ont retrouvé un emploi ou ont été orientés vers le conseil départemental, puis se stabilise autour de 5 points de pourcentage à partir du huitième mois, niveau auquel il demeure significatif jusqu'à la fin de la période d'observation. Cet effet représente une hausse de 9 % par rapport à la probabilité moyenne d'être accompagné par France Travail dans le groupe de contrôle, qui s'établit à 54,8 %, confirmant que l'expérimentation a bien augmenté durablement le stock total de bénéficiaires du RSA effectivement suivis par France Travail. Par rapport à l'ITT estimé pour cette même variable ([graphique 3.2](#)), l'ATT est nettement plus élevé : une part importante de bénéficiaires du RSA résidant en zone d'expérimentation n'a pas participé au dispositif, ce qui dilue l'effet mesuré en ITT.

Le [graphique 3.5](#) présente l'effet moyen de l'accompagnement rénové sur les traités pour les quatre indicateurs analysés d'accompagnement à France Travail. Rappelons qu'aucun effet significatif n'avait été observé au niveau des zones traitées en intention de traitement, à l'exception d'une augmentation notable du nombre d'entretiens avec les conseillers France Travail. Les estimations en ATT confirment et enrichissent ce résultat.

Le panel (a) présente l'effet en ATT sur le nombre d'entretiens, confirmant une hausse dont l'ampleur est nettement supérieure à celle observée en ITT. Au mois d'entrée, les participants bénéficient de près d'un entretien supplémentaire par

39. Une fraction croissante des bénéficiaires du RSA retrouve un emploi au cours du temps et sort alors partiellement ou totalement des dispositifs d'accompagnement et des minimas sociaux. Ce phénomène fait mécaniquement décroître les différences entre traités et contrôles en termes de modalité d'accompagnement avec le temps passé depuis l'entrée dans l'expérimentation.

GRAPHIQUE 3.4 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la probabilité d'être accompagné par France Travail



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité d'être accompagné par France Travail des bénéficiaires du RSA traités des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Au mois d'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être inscrit et suivi à France Travail est supérieure d'environ 13 points pour les participants par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

rapport à leurs homologues du groupe de contrôle, ce qui est cohérent avec le fait que l'entrée dans le dispositif débute par un entretien d'orientation visant à orienter les bénéficiaires dans un parcours d'accompagnement. Au cours des mois suivants, l'effet décroît et se stabilise huit mois après l'entrée entre 0,2 et 0,3 entretien supplémentaire par mois. Ces résultats indiquent que l'accompagnement rénové ne se limite pas à un entretien d'orientation initial, mais implique un renforcement du suivi dans la durée ; toutefois, l'ampleur des effets observés demeure relativement limitée au regard de l'intensité que suggère la qualification d'« accompagnement intensif »⁴⁰. En moyenne, les participants bénéficient d'un nombre d'entretiens mensuels environ deux fois plus élevé que leurs homologues du groupe de contrôle, ce qui traduit un écart substantiel en termes relatifs, mais qui reste modéré en niveau absolu. Cette augmentation modérée du nombre d'entretiens peut sans doute s'expliquer en partie par le fait que l'expérimentation a été mise en œuvre à moyens constants.

Le panel (b) présente l'effet sur les entrées en formation. Les coefficients post-traitement sont positifs et significatifs sur une partie de la période, avec un pic autour du quatrième mois atteignant environ 0,6 point de pourcentage, ce qui correspond à une augmentation d'environ 100 % lorsqu'on rapporte l'effet à une moyenne de 0,6 % dans le groupe de contrôle. Au pic, ce serait ainsi environ deux bénéficiaires du RSA sur 200 traités qui entreraient en formation, contre un seul dans le groupe de contrôle. Toutefois, les intervalles de confiance sont relativement larges et plusieurs coefficients pré-traitement sont significativement différents de zéro, ce qui fragilise l'hypothèse de tendances parallèles pour cet indicateur, et implique de considérer les résultats avec prudence.

Concernant les immersions en entreprise (panel (c)), un effet positif et significatif est clairement identifié pour les participants, là où aucun effet n'était détectable en ITT. Ce résultat est cohérent avec les constats qualitatifs de l'étude Amnyos-

40. Dans une méta-analyse sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, van Hooft et al., 2021 montrent qu'un accompagnement peut être qualifié d'intensif dans la littérature économique selon la fréquence des contacts avec le conseiller (au moins un entretien par mois, voire un entretien par semaine), selon la durée des échanges (au moins 4 heures d'échanges par mois avec un conseiller), ou encore selon la fréquence d'accès à des dispositifs d'insertion (au moins une proposition de stage ou de formation par trimestre).

Pluricité (2024), qui identifie l'immersion en entreprise comme l'une des pratiques les plus mobilisées par les territoires pilotes. La probabilité de réaliser une immersion augmente dès le premier mois suivant l'entrée dans le dispositif, avec un pic autour du deuxième mois atteignant près d'un point de pourcentage. L'effet se stabilise ensuite entre 0,2 et 0,3 point de pourcentage, demeurant positif sur l'ensemble de la période d'observation, mais non significatif à partir du 8^e mois. Rapporté à une moyenne de 0,3 % dans le groupe de contrôle, cet effet représente un doublement de la probabilité de réaliser une immersion pour les participants. Cependant, là encore l'effet demeure faible en valeur absolue : c'est moins d'un bénéficiaire du RSA sur 300 accompagnés par France Travail qui accède à une immersion chaque mois du fait de sa participation à l'expérimentation. On notera que le pic observé en début de période correspond au mois de septembre pour la majorité des zones qui ont intégré le dispositif en avril. Cela correspond à la période de l'année durant laquelle les immersions sont habituellement les plus fréquentes.

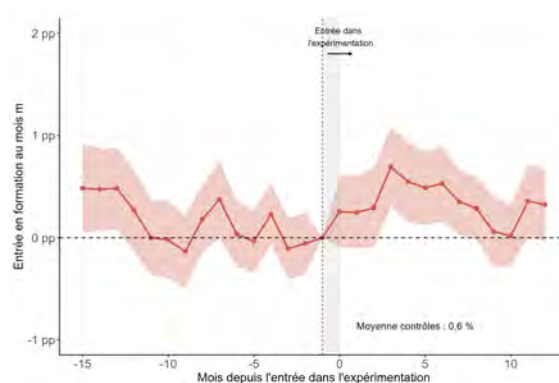
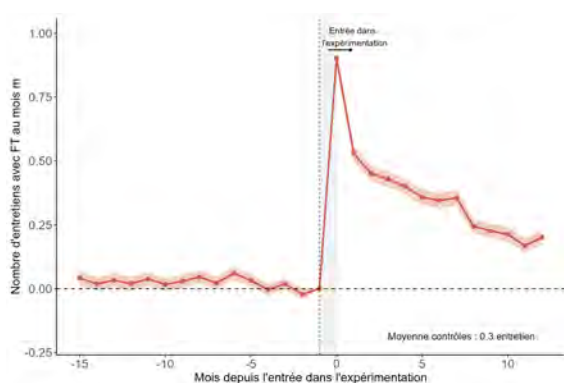
Enfin, s'agissant des mises en relation avec des entreprises (panel (d)), un effet positif et significatif est observé sur les trois premiers mois suivant l'entrée dans le dispositif, avec une hausse d'environ 0,6 point de pourcentage (soit pratiquement le double) des mises en relation par rapport au groupe de contrôle. Cet effet, là aussi très limité en valeur absolue, ne se maintient pas au-delà de cette période initiale.

Par ailleurs, nous effectuons une analyse de robustesse afin de déterminer dans quelle mesure les effets de l'expérimentation estimés ci-dessus sont dus à des différences systématiques entre les conseillers d'expérimentation et les autres conseillers de France Travail. La méthode utilisée ainsi que les résultats de ces analyses sont présentés dans l'[annexe E](#). Les résultats montrent notamment que les ATT présentés dans le [graphique 3.5](#) sont virtuellement inchangés après l'introduction d'une variable mesurant le rôle de chaque conseiller (cf. [graphique E.1](#)), ce qui suggère que l'effet positif sur le nombre d'entretiens n'est pas dû à des conseillers mobilisés dans le cadre de l'expérimentation plus performants que les autres.

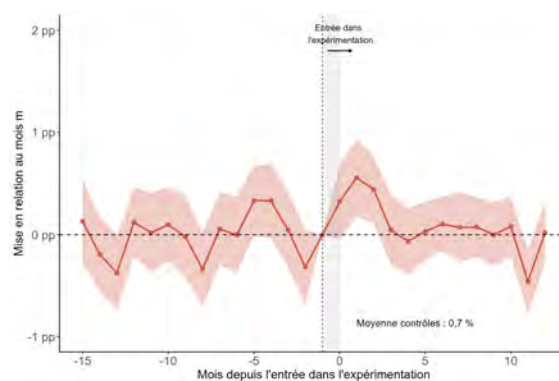
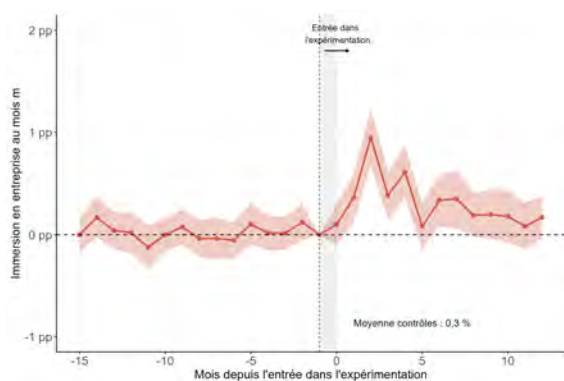
La comparaison entre les estimateurs ITT et ATT est instructive pour l'ensemble de ces indicateurs : l'absence ou la faiblesse des effets en ITT s'explique par la dilution inhérente à cette approche, qui agrège les participants et les non-participants

GRAPHIQUE 3.5 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA traités des zones pilotes et accompagnés par France Travail. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Au mois d'entrée dans l'expérimentation, les participants bénéficient de près d'un entretien supplémentaire par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, accompagnés par France Travail.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

résidant dans les zones d'expérimentation, limitant notre capacité à détecter des effets nécessairement plus petits, mais qui apparaissent ensuite visibles au niveau des participants. Pour autant, l'ampleur de cette intensification apparaît contenue et suggère que l'accompagnement, bien qu'effectivement renforcé, demeure d'une intensité mesurée au regard de la qualification d'« intensif », ce qui peut également refléter une capacité limitée de ces variables à en saisir pleinement la réalité.

3.1.4 Estimations des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage

Au niveau de la zone d'expérimentation — Bénéficiaires du RSA : analyse descriptive. L'estimation d'effets de bord causaux sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation est méthodologiquement complexe : cette population est éligible au dispositif mais n'y participe pas, pour des raisons inobservables (moindre motivation, absence de contact de la part des agences, contraintes personnelles, etc.), ce qui rend toute comparaison fragile. En outre, les non-participants à un moment donné se divisent entre les personnes qui ne participeront jamais, et celles qui participeront ultérieurement à l'expérimentation. Les secondes sont des futurs participants, et examiner des effets non immédiats pour elles induit un risque de mesurer des effets du traitement lui-même. Les premières sont finalement potentiellement sélectionnées en rapport à leur situation ultérieure : elles peuvent par exemple ne jamais avoir participé parce qu'elles ont retrouvé un emploi, ce qui conduit les analyses sur ce groupe à devoir être considérées avec beaucoup de prudence. Pour ces raisons, nous nous limitons dans cette sous-section à une comparaison descriptive de l'accompagnement entre trois groupes : les bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation n'ayant jamais participé à celle-ci et qui sont éligibles à l'expérimentation (c'est-à-dire qui ont perçu le RSA au moins une fois après mars 2023), les bénéficiaires du RSA ayant participé à l'expérimentation et les bénéficiaires du RSA des zones de contrôle.

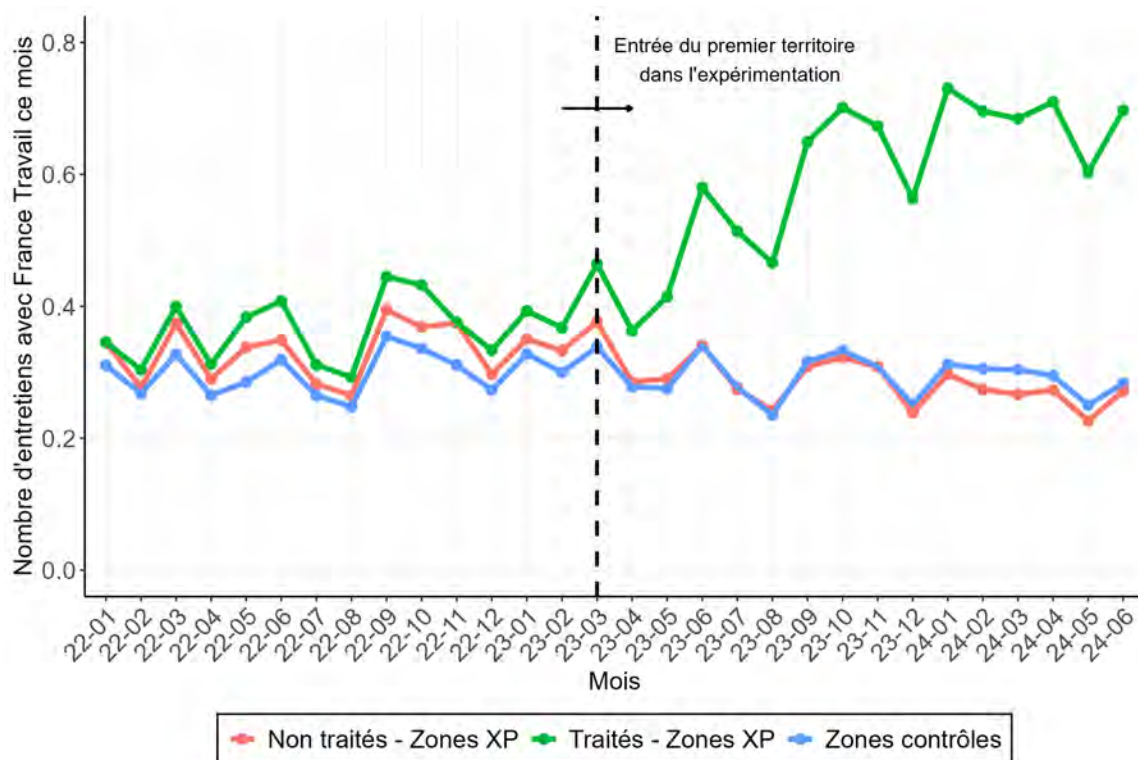
Pour chaque mois de la période, nous identifions les individus appartenant à l'un de ces trois groupes qui sont au RSA ce mois-ci, puis nous examinons l'évolution de nos variables d'intérêt séparément pour les trois groupes.

Le [graphique 3.6](#) montre que l'évolution du nombre d'entretiens avec France Travail est similaire pour ces trois groupes jusqu'en mars 2023, date d'entrée dans l'expérimentation des premiers territoires pilotes. En revanche, les bénéficiaires du RSA traités voient leur nombre d'entretiens augmenter de manière significative dès les premiers mois de l'expérimentation. En juillet 2023, soit au mois d'entrée dans le dispositif du dernier territoire de la première vague, les bénéficiaires traités ont en moyenne 0,5 entretien par mois, contre environ 0,25 entretien pour les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation et les bénéficiaires du RSA des zones de contrôle.

De plus, si les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation bénéficient de légèrement plus d'entretiens que les bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle avant la mise en œuvre de l'expérimentation, cet écart disparaît, puis s'inverse tout en restant limité à partir de cette mise en œuvre. Au total, ces dynamiques, bien qu'elles ne soient pas causales, suggèrent que les effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, au sens des indicateurs d'accompagnement analysés ici, sont limités. Ce résultat est corroboré par l'analyse de robustesse réalisée selon la méthode de Lalive et al. (2015), dont les résultats sont présentés sur le [graphique D.1](#) de l'[annexe D.1](#).

Au niveau de la zone d'expérimentation — Indemnisables à l'assurance chômage. Contrairement aux bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage ne sont pas éligibles à l'expérimentation. La limite mentionnée ci-dessus au sujet des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA ne s'applique donc pas à cette population. Ainsi, nous estimons l'effet causal de l'expérimentation sur les indicateurs d'accompagnement de cette population via l'[équation \(2.4\)](#) et reportons les résultats sur le [graphique 3.7](#). L'estimation des effets de l'expérimentation sur les indicateurs d'accompagnement à horizon six mois des indemnisables à l'assurance chômage est présentée dans le [graphique D.2](#) de l'[annexe D.1](#).

GRAPHIQUE 3.6 – Nombre moyen d'entretiens avec un conseiller France Travail, parmi les bénéficiaires accompagnés par France Travail, selon le statut de traitement des bénéficiaires du RSA



Notes : Évolution du nombre d'entretiens mensuels avec un conseiller France Travail pour les bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail, selon leur statut de traitement. « Non traités - Zones XP » fait référence aux bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'expérimentation mais ne participant pas à celle-ci et qui sont éligibles à l'expérimentation ; « Traités - Zones XP » fait référence aux bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation ; « Zones contrôles » fait référence aux bénéficiaires du RSA des zones de contrôle.

Lecture : En juillet 2023, soit au mois d'entrée dans l'expérimentation du dernier territoire de la première vague, les bénéficiaires du RSA traités ont en moyenne 0,5 entretien par mois, contre environ 0,25 entretien pour les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation et les bénéficiaires du RSA des zones de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation et des zones de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

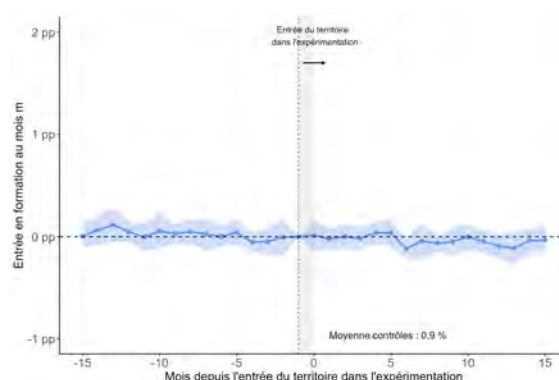
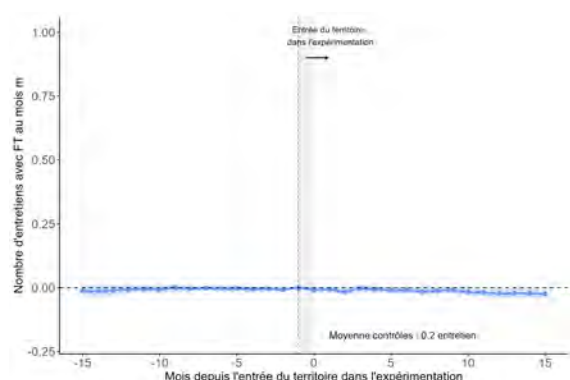
Pour l'ensemble des variables d'accompagnement, les coefficients pré-expérimentation ne sont pas significativement différents de 0, ce qui renforce l'hypothèse de tendances parallèles. La seule variable pour laquelle nous détectons un effet significatif de l'expérimentation est le nombre d'entretiens (panel (a)) : en moyenne, sur l'ensemble de la période suivant l'entrée en expérimentation, l'expérimentation entraîne une baisse de 0,01 entretien par mois pour les indemnisés à l'assurance chômage, soit une diminution de 5 % par rapport à la situation de référence. Cet effet moyen n'est pas statistiquement significatif. L'effet estimé à partir de dix mois après le début de l'expérimentation est quant à lui significatif (baisse de 0,023 entretien à 12 mois, soit 12 % par rapport à la référence), ce qui suggère une compétition croissante pour les ressources d'accompagnement à mesure de la montée en charge du dispositif. On n'observe pas d'effet significatif pour les autres dimensions de l'accompagnement pour lesquelles les données sont disponibles.

Au niveau de la zone d'emploi — Bénéficiaires du RSA et indemnisés à l'assurance chômage. Les résultats précédents suggèrent qu'une réallocation très limitée des ressources est réalisée au sein des agences France Travail en faveur des bénéficiaires de l'expérimentation, au détriment des autres demandeurs d'emploi indemnisés inscrits dans l'agence. Nous estimons également les effets de bord de l'expérimentation sur l'accompagnement des autres publics au niveau des zones d'emploi, et reportons les résultats sur le [graphique D.6](#) et le [graphique D.7](#) de l'[annexe D.1](#). Nous ne détectons aucun effet de bord sur les demandeurs d'emploi ou sur les bénéficiaires du RSA non traités de la même zone d'emploi, au sens des indicateurs d'accompagnement analysés ici, à horizon immédiat ou à 6 mois, ce qui suggère une absence de réallocation des ressources entre les agences d'une même zone d'emploi.

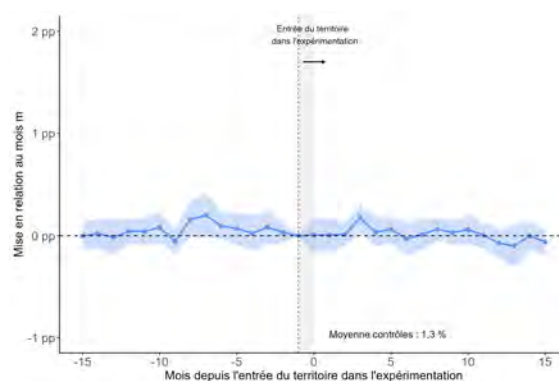
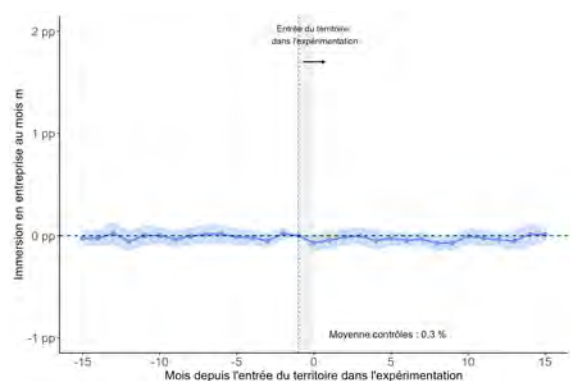
Effet net sur le nombre d'entretiens dispensés par France Travail pour les bénéficiaires du RSA. Pour conclure sur l'intensification de l'accompagnement induite par l'expérimentation, nous comparons le nombre d'entretiens supplémentaires dont bénéficient les bénéficiaires du RSA qui résident dans les territoires d'expérimentation à la diminution du nombre d'entretiens observée pour les inscrits à France Travail indemnisés à l'assurance chômage, mise en évidence par l'analyse

GRAPHIQUE 3.7 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnissables à l'assurance chômage

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT à un mois donné (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur les pratiques d'accompagnement des indemnissables à l'assurance chômage des zones pilotes et accompagnés par France Travail. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : 5 mois après l'entrée dans l'expérimentation du territoire pilote dans lequel ils résident, les indemnissables à l'assurance chômage bénéficient de près de 0,01 entretien en moins sur le mois par rapport aux indemnissables des territoires contrôles, sachant qu'ils bénéficient initialement de 0,2 entretien par mois en moyenne.

Champ : Indemnissables à l'assurance chômage des territoires d'expérimentation et de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

des effets de bord. Les résultats sont présentés dans le [tableau 3.1](#) pour différents horizons temporels et différentes cohortes.

Cette comparaison conduit à relativiser l'ampleur des effets de bord identifiés pour les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage résidant dans les zones d'expérimentation. En effet, ces effets apparaissent limités au regard des gains observés pour les bénéficiaires du RSA, dont l'effet moyen en intention de traitement est estimé à environ +0,13 entretien par mois en moyenne sur la première année de l'expérimentation.

À titre d'illustration, six mois après l'entrée d'un territoire dans l'expérimentation, un bénéficiaire du RSA résidant dans une zone d'expérimentation bénéficie en moyenne de 0,14 entretien supplémentaire par rapport à un bénéficiaire du RSA du groupe de contrôle. En considérant les 18 zones d'expérimentation et les 2 167 bénéficiaires du RSA qu'elles comptent en moyenne, cela représente environ 5 582 entretiens additionnels dispensés par France Travail. À la même échéance, un demandeur d'emploi indemnisable à l'assurance chômage résidant dans une zone d'expérimentation réalise en moyenne 0,01 entretien de moins avec France Travail qu'un demandeur d'emploi indemnisable du groupe de contrôle. Rapporté à l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisables concernés, cet effet correspond à environ 691 entretiens en moins.

Ces résultats suggèrent ainsi qu'une part relativement faible des entretiens supplémentaires accordés aux bénéficiaires du RSA s'est traduite par une diminution du nombre d'entretiens pour d'autres publics. Les effets de bord sur les inscrits à France Travail non indemnisables n'étant pas pris en compte, ces résultats constituent toutefois plutôt une borne inférieure des effets de bord sur le nombre d'entretiens dispensés par France Travail⁴¹. Malgré une mise en œuvre à moyens constants pour France Travail, l'expérimentation a donc permis d'accroître significativement l'intensité des entretiens d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Conclusion intermédiaire. L'ITT mesure l'effet moyen du dispositif sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA résidant en zone d'expérimentation, qu'ils aient participé

41. Fin 2024, 2,15 millions d'inscrits à France Travail ne sont pas indemnisables par une allocation chômage et les deux tiers d'entre eux ne perçoivent pas le RSA (Indemnisation des inscrits à France Travail en 2024, DARES (2026)).

TABLEAU 3.1 – Synthèse effet net sur le nombre d'entretiens, à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire, pour les bénéficiaires du RSA

Horizon	Délai depuis implémentation sur le territoire		
	3 mois	6 mois	9 mois
+0	ITT : 0.08 [0.04, 0.12]	ITT : 0.14 [0.09, 0.2]	ITT : 0.18 [0.12, 0.25]
	# entretiens : 3172 [1505, 4839]	# entretiens : 5582 [3426, 7739]	# entretiens : 7204 [4603, 9805]
	EB DE : -0.003 [-0.02, 0.01]	EB DE : -0.01 [-0.02, 0.00]	EB DE : -0.009 [-0.02, 0.00]
	# entretiens : -229 [-1280, 821]	# entretiens : -691 [-1470, 88]	# entretiens : -673 [-1507, 162]
+3	ITT : 0.13 [0.06, 0.21]	ITT : 0.17 [0.09, 0.25]	ITT : 0.12 [0.05, 0.19]
	# entretiens : 5164 [2261, 8067]	# entretiens : 6655 [3523, 9786]	# entretiens : 4525 [1783, 7268]
	EB DE : -0.019 [-0.03, -0.01]	EB DE : -0.022 [-0.03, -0.01]	EB DE : -0.042 [-0.07, -0.01]
	# entretiens : -1335 [-2175, -494]	# entretiens : -1597 [-2497, -697]	# entretiens : -2996 [-5151, -841]
+6	ITT : 0.15 [0.07, 0.23]	ITT : 0.11 [0.04, 0.17]	ITT : 0.08 [0.02, 0.13]
	# entretiens : 5922 [2895, 8948]	# entretiens : 4113 [1443, 6784]	# entretiens : 3005 [760, 5250]
	EB DE : 0.006 [-0.01, 0.02]	EB DE : -0.006 [-0.02, 0.01]	EB DE : -0.004 [-0.02, 0.01]
	# entretiens : 407 [-413, 1228]	# entretiens : -436 [-1348, 476]	# entretiens : -317 [-1217, 583]

Lecture : En moyenne, 6 mois après le lancement de l'expérimentation dans les territoires, un bénéficiaire du RSA dans une zone d'expérimentation a 0,14 entretien supplémentaire avec France Travail. Cela représente 5 582 entretiens supplémentaires pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA. Parallèlement, un demandeur d'emploi indemnisable à l'assurance chômage dans une zone d'expérimentation a 0,01 entretien en moins avec France Travail, ce qui représente 691 entretiens en moins pour l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisables.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle ; effets de bord ZE : bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'emploi concernées par l'expérimentation — hors zones d'expérimentation — et zones d'emploi contrôles. Intervalles de confiance à 95 % entre crochets.

Source : MiDAS Vague 6.

ou non au dispositif, tandis que l'ATT mesure l'effet sur les seuls participants. La comparaison de ces deux estimations n'est donc pas symétrique car elle ne porte pas sur la même population. Comme présenté dans le [chapitre 2](#) (équation (2.2)), le lien entre les deux types d'estimateurs se fait grâce à la connaissance du taux de participation effective au programme : en l'absence d'effets de bord et de sélection, le ratio entre l'ITT et l'ATT estimés est égal à la part de participants effectifs. La comparaison du ratio ITT/ATT estimé et de la part d'entrants effectifs dans l'expérimentation permet ainsi, pour chaque horizon et pour chaque ancienneté territoriale, d'examiner si les deux approches fournissent des résultats cohérents entre eux.

Le [tableau 3.2](#) met en regard, pour la variable « nombre d'entretiens avec un conseiller France Travail », l'effet ITT (mesuré à partir de l'entrée du territoire dans l'expérimentation) et l'effet ATT (mesuré à partir de l'entrée de l'individu dans le dispositif). Pour comparer les ITT et les ATT, il faut considérer un même horizon temporel, à la fois au niveau individuel (la variable de temps dans l'ATT et l'horizon dans l'ITT) et au niveau du territoire (la variable de temps dans l'ITT

et une dimension d'hétérogénéité de l'ATT selon l'ancienneté du territoire dans l'expérimentation). Pour chaque combinaison d'horizon de résultat (0 à 6 mois) et d'ancienneté territoriale (0-3 mois, 4-6 mois, 7-9 mois, 10+ mois), le tableau présente ainsi l'effet ITT, l'effet ATT, leur ratio, et la part de participants effectifs au niveau d'ancienneté territoriale considéré (« compliers »).

TABEAU 3.2 – Synthèse des résultats ITT/ATT sur le nombre d'entretiens avec France Travail à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire

mois	ITT : Délai depuis implémentation sur le territoire			
	ATT : Délai entre implémentation sur le territoire et entrée dans le traitement			
ITT : Horizon variable considérée ATT : Délai depuis entrée traitement	0-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10+ mois
+0	ITT : 0,05 ATT : 0,95 Ratio ITT/ATT : 0,05 Compliers share : 0,17	ITT : 0,12 ATT : 0,85 Ratio ITT/ATT : 0,15 Compliers share : 0,39	ITT : 0,16 ATT : 0,89 Ratio ITT/ATT : 0,18 Compliers share : 0,61	ITT : 0,15 ATT : 0,74 Ratio ITT/ATT : 0,21 Compliers share : 0,84
+3	ITT : 0,10 ATT : 0,58 Ratio ITT/ATT : 0,17 Compliers share : 0,17	ITT : 0,14 ATT : 0,36 Ratio ITT/ATT : 0,40 Compliers share : 0,39	ITT : 0,13 ATT : 0,29 Ratio ITT/ATT : 0,45 Compliers share : 0,61	ITT : 0,10 ATT : 0,27 Ratio ITT/ATT : 0,37 Compliers share : 0,84
+6	ITT : 0,12 ATT : 0,40 Ratio ITT/ATT : 0,31 Compliers share : 0,17	ITT : 0,11 ATT : 0,34 Ratio ITT/ATT : 0,34 Compliers share : 0,39	ITT : 0,09 ATT : 0,24 Ratio ITT/ATT : 0,37 Compliers share : 0,61	ITT : 0,07 ATT : 0,20 Ratio ITT/ATT : 0,37 Compliers share : 0,84

Lecture :

ITT 0,10 entretien : effet moyen sur le nombre d'entretiens avec France Travail en $t + 3$ pour les personnes vivant dans une zone d'XP entre 0 et 3 mois après l'entrée du territoire en expérimentation.
ATT 0,58 entretien : effet moyen 3 mois après l'entrée dans le traitement pour les traités entre 0 et 3 mois après l'entrée de leur territoire.

Compliers share 17% : nombre de compliers suivis par France Travail traités entre 0 et 3 mois après l'implémentation dans leur territoire, rapporté au nombre de bénéficiaires du RSA uniques suivis par France Travail vivant dans une zone d'XP sur la même période.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle, accompagnés par France Travail ; ATT : bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation jusqu'en décembre 2023 et contrôles appariés, accompagnés par France Travail.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

Quatre constats principaux se dégagent :

1. La part de participants effectifs à l'expérimentation parmi les bénéficiaires du RSA inscrits et suivis par France Travail croît fortement avec l'ancienneté du territoire dans l'expérimentation, passant de 17 % sur les trois premiers mois à 84 % après 10 mois ou plus suivant l'entrée du territoire. Cela

reflète la montée en charge progressive du dispositif parmi les bénéficiaires suivis par France Travail déjà illustrée par le [graphique 3.1](#).

2. L'effet ATT sur le nombre d'entretiens décroît selon deux dimensions.

D'une part, l'effet ATT est particulièrement fort le premier mois après l'entrée individuelle dans le traitement, et ce pour l'ensemble des cohortes de bénéficiaires du RSA entrant dans l'expérimentation. Cela s'explique probablement par la nature des premières étapes de l'accompagnement qui ont lieu le mois d'entrée dans l'expérimentation, avec l'entretien d'orientation notamment. D'autre part, à nombre de mois équivalents passés dans l'accompagnement rénové, l'effet sur le nombre d'entretiens est plus marqué pour les bénéficiaires du RSA entrés dans l'expérimentation au début de son lancement dans le territoire ; l'augmentation progressive du nombre de participants rend en effet plus difficile le maintien d'un accompagnement intensif à moyens constants.

3. L'effet ITT est relativement stable selon les deux dimensions temporelles étudiées. Sur l'ensemble des lignes, l'ITT est globalement stable, quelle que soit la durée depuis laquelle l'expérimentation est en place dans les territoires, alors même que la part de participants augmente fortement. Cela corrobore, en l'absence d'effets de bord substantiels, l'idée que le nombre d'entretiens pour les participants décroît à mesure que leur nombre s'accroît. Si l'on exclut l'ITT à horizon 0, on observe que les ITT deviennent un peu plus faibles lorsque l'horizon temporel s'accroît, ce qui reflète probablement un effet du retour à l'emploi.

4. Le ratio ITT/ATT n'est pas systématiquement aligné sur la part de participants effectifs. Ces écarts sont liés aux différents éléments d'interprétation déjà évoqués, mais également à l'incertitude statistique autour des estimateurs. Sur la première ligne, l'ATT reflète un très fort effet pour les participants au moment de leur entrée qui n'est pas capté par l'ITT.

À partir de la deuxième ligne, et si l'on exclut la dernière colonne, le ratio ITT/ATT correspond globalement à la part de participants, ce qui montre bien qu'en l'absence d'effets transitoires sur les participants capturés par l'ATT, la formule

théorique explicitée dans le [chapitre 2](#) s'applique. Dans ce cas, les biais de sélection et les effets de bord se compensent partiellement ou sont d'ampleur limitée.

Le ratio ITT/ATT devient en revanche très inférieur à la part de participants une fois que l'expérimentation est fortement montée en charge (7-9 mois, et 10+ mois après son début), et cela quel que soit l'horizon temporel considéré. Cette divergence pourrait refléter en partie des effets de bord négatifs sur les non-participants. Ceux-ci ont en effet toutes les raisons d'être plus forts quand le taux de participation est élevé, et les effets de bord observés sur les indemnissables à l'assurance chômage hors RSA sont certes faibles, mais ils se concentrent à ces horizons temporels. Il est également possible que les derniers participants intégrés à l'expérimentation, une fois celle-ci déjà fortement montée en charge, aient un profil particulier et soient notamment plus éloignés du service public de l'emploi que les premiers entrants. Ces derniers participants auraient par exemple peut-être bénéficié de davantage d'entretiens même en l'absence de l'expérimentation. En l'état, nos résultats ne permettent pas de trancher complètement entre ces différentes hypothèses.

3.2 Résultats sur la trajectoire dans l'emploi salarié

Cette section analyse dans quelle mesure l'expérimentation a affecté le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Contrairement à la section précédente, l'analyse est ici conduite sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA, indépendamment de leur organisme d'accompagnement. La première sous-section présente les effets de l'expérimentation sur la probabilité d'être en emploi salarié à six mois ainsi que sur la durabilité de l'emploi retrouvé à l'échelle des territoires d'expérimentation, indépendamment de la participation effective des bénéficiaires (ITT) ; la deuxième se concentre sur les effets pour les bénéficiaires effectivement entrés dans le dispositif (ATT) ; la troisième examine les effets de bord, en évaluant si l'expérimentation a également influencé le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA non traités ainsi que celui des demandeurs d'emploi indemnissables à l'assurance chômage hors RSA.

Afin d'apprécier l'efficacité globale de l'expérimentation en matière de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, cette section propose également une estimation de la création nette d'emplois salariés imputable au dispositif, entendue comme le

nombre net de contrats salariés signés depuis sa mise en œuvre. À cette fin, nous comparons, pour différents délais écoulés depuis le début de l'expérimentation dans les territoires et pour plusieurs horizons d'observation, la création d'emplois salariés induite par l'effet en intention de traiter (ITT) à celle résultant des effets de bord.

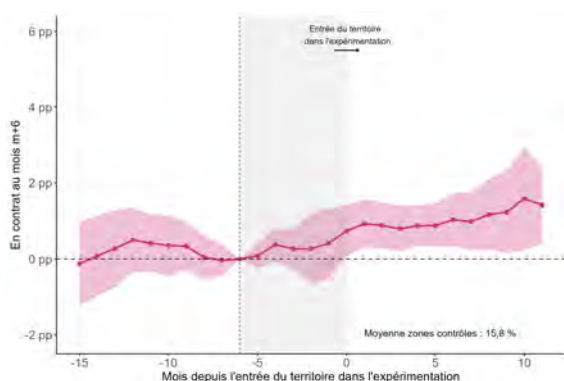
3.2.1 Estimations basées sur l'assignation au traitement

Le [graphique 3.8](#) présente les résultats en intention de traitement (ITT, spécification (2.2)) pour plusieurs indicateurs de présence en emploi selon la stabilité de l'emploi retrouvé : la probabilité d'être en contrat salarié, toutes durées confondues (panel (a)), la probabilité d'être en contrat court de moins d'un mois (panel (b)), la probabilité d'être en contrat de 1 à 6 mois (panel (c)), et la probabilité d'être en contrat durable de plus de 6 mois en CDD ou en CDI (panel (d)). Ces probabilités sont estimées pour chaque cohorte d'individus présente sur le territoire au mois m après l'entrée de ce territoire dans l'expérimentation à un horizon de 6 mois supplémentaire après le mois considéré (soit en $m + 6$), pour prendre en compte le fait que l'effet de l'expérimentation sur l'emploi n'est pas immédiat. Ainsi, un point présenté m mois après la mise en œuvre de l'expérimentation correspond à l'effet en intention de traitement sur la présence en emploi $m + 6$ mois après le démarrage de l'expérimentation. Dès lors, pour les cohortes observées au cours des six mois précédant l'entrée en expérimentation, la fenêtre d'observation chevauche partiellement la période de traitement. Le retour à l'emploi peut donc déjà être affecté par l'expérimentation, alors même que les individus étudiés sont bénéficiaires du RSA avant la mise en œuvre de l'expérimentation. Par exemple, un bénéficiaire du RSA habitant un territoire d'expérimentation quatre mois avant le début de celle-ci a pu être exposé à l'accompagnement rénové pendant deux des six mois au terme desquels son statut au regard de l'emploi salarié est mesuré. Cette situation est matérialisée sur les graphiques en intention de traitement par une zone grisée couvrant les six mois précédant l'entrée du territoire dans l'expérimentation.

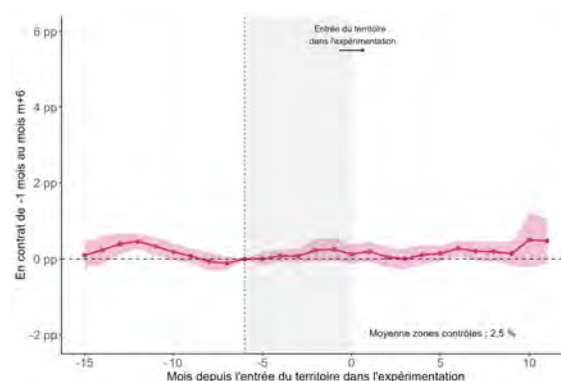
Cette estimation repose sur les bénéficiaires du RSA éligibles au traitement (c'est-à-dire résidant dans une zone d'expérimentation) ($N = 466\,236$) et sur les bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle, issus du panel décrit dans le [chapitre 2](#).

GRAPHIQUE 3.8 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la présence en emploi salarié à 6 mois

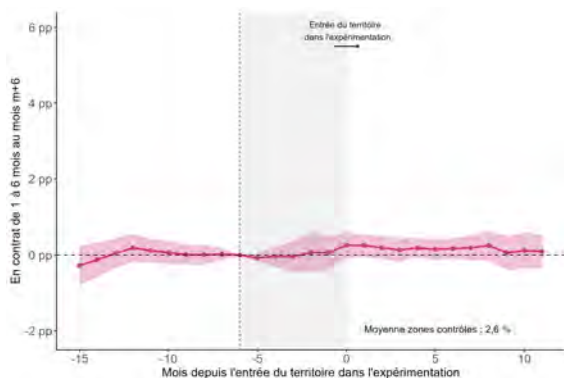
(a) En contrat salarié (toutes durées)



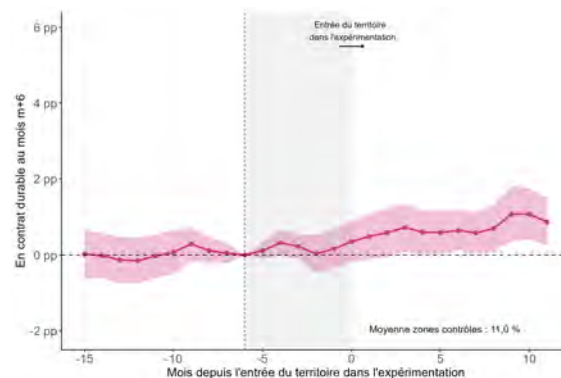
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat durable (CDD +6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur la probabilité de présence en emploi à 6 mois des bénéficiaires du RSA des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Six mois après l'entrée en expérimentation d'un territoire, le taux moyen de bénéficiaires du RSA en emploi salarié 6 mois plus tard excède de 1 point de pourcentage celui des bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

Le graphique montre premièrement que l'hypothèse des tendances parallèles est crédible pour l'ensemble des variables d'intérêt étudiées, dans la mesure où les probabilités d'emploi évoluent de la même façon avant le lancement de l'expérimentation dans les territoires pilotes. Ensuite, le panel (a) du [graphique 3.8](#) montre que, dès le mois d'entrée du territoire dans le traitement, la probabilité à six mois d'être en contrat salarié (toutes durées) augmente pour les personnes résidant dans une zone d'expérimentation par rapport aux personnes qui résident dans des territoires contrôles. Cette hausse atteint 1,5 point de pourcentage onze mois après l'entrée du territoire dans l'expérimentation. Au total, sur la période considérée, cette probabilité augmente en moyenne de 0,9 point de pourcentage tandis qu'elle est de 15,8 % dans le groupe de contrôle, ce qui correspond à une hausse de 6 % par rapport à la situation de référence. Les panels (b) à (d) montrent que cette hausse est principalement tirée par l'augmentation de la probabilité d'occuper un emploi durable (de plus de 6 mois, en CDD ou en CDI) : en moyenne, cette probabilité est plus élevée de 0,7 point de pourcentage pour les personnes résidant dans un territoire d'expérimentation par rapport à des personnes résidant dans un territoire de contrôle.

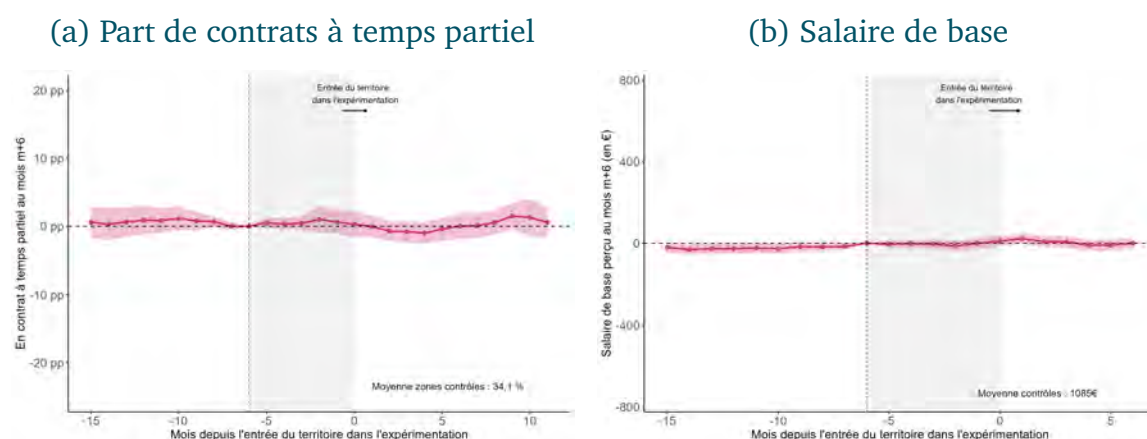
Au-delà de la durabilité de l'emploi (dont les résultats précédents ont montré qu'elle augmentait significativement dans les territoires expérimentaux, avec une hausse de 0,7 pp de la probabilité d'être en contrat salarié de plus de six mois), nous nous intéressons ici à d'autres dimensions de la qualité de l'emploi retrouvé. La qualité de l'emploi ne se prête pas à une mesure unique ; nous retenons donc une approche multidimensionnelle, en mobilisant plusieurs indicateurs complémentaires. Cette mesure demeure cependant partielle, faute de données disponibles sur certaines dimensions pourtant essentielles, telles que les conditions de travail ou la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Nous retenons ici deux indicateurs : le temps de travail et le salaire. Le panel (a) du [graphique 3.9](#) renseigne sur la part des emplois retrouvés à temps partiel, tandis que le panel (b) porte sur le salaire associé à ces emplois. Ce dernier est approché ici par le salaire mensuel de base, défini comme la rémunération fixe mensuelle versée au salarié en contrepartie de son travail, hors primes, heures supplémentaires et

autres éléments variables de rémunération, tel qu'il est renseigné dans la déclaration sociale nominative⁴². Les effets estimés portent sur l'ensemble des personnes résidant dans les territoires expérimentaux au moment de leur entrée dans le dispositif, qu'elles aient ou non effectivement bénéficié de l'accompagnement renouvelé.

Aucun effet significatif de l'expérimentation n'est détecté pour ces deux indicateurs. Ce résultat peut s'expliquer de plusieurs façons : l'expérimentation est sans effet sur ces dimensions, son effet est trop faible pour être statistiquement détectable, ou encore il se trouve dilué dans le cadre d'une estimation en ITT, qui inclut l'ensemble des bénéficiaires du RSA résidant dans les territoires pilotes, qu'ils aient ou non effectivement bénéficié de l'accompagnement renouvelé.

GRAPHIQUE 3.9 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la qualité de l'emploi retrouvé à 6 mois



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur la part des emplois à temps partiel (panel (a)) et le salaire mensuel de base (panel (b)) dans l'emploi occupé à six mois par les bénéficiaires du RSA des territoires pilotes en emploi à 6 mois. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Six mois après l'entrée en expérimentation d'un territoire, la part de contrats à temps partiel pour les bénéficiaires du RSA en emploi salarié 6 mois plus tard ne diffère pas significativement de celle des bénéficiaires des territoires de contrôle (panel (a)).

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

42. Le salaire annuel total redressé, issu des Bases tous salariés (BTS) de l'Insee, est également disponible dans les données, mais nous ne disposons pas d'une profondeur temporelle suffisante pour exploiter cet indicateur.

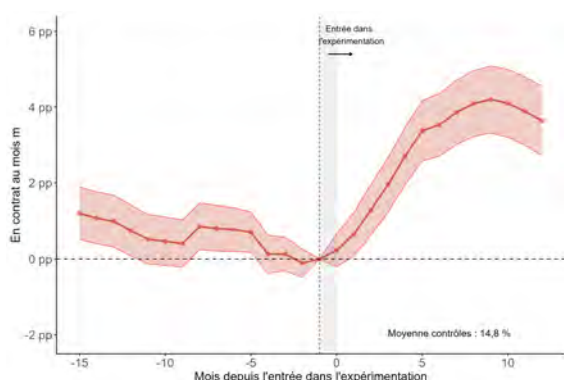
3.2.2 Estimations basées sur la participation au traitement

Le [graphique 3.10](#) présente les résultats de l'estimation de la spécification (2.3) sur l'emploi salarié des participants à l'expérimentation mesuré selon les mêmes variables d'intérêt. La probabilité d'être en contrat salarié augmente pour les bénéficiaires du RSA inclus dans l'expérimentation dès le début de leur accompagnement par rapport aux bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle, résultant de l'appariement décrit dans le [chapitre 2](#). La présence en emploi salarié des bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation augmente d'environ 25 % (+3,5 points de pourcentage) six mois après leur entrée en expérimentation, et reste à ce niveau un an après leur entrée (+3,6 points de pourcentage), par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables qui n'ont pas participé à l'expérimentation. Cette hausse est en moyenne de 3,2 points de pourcentage (soit +22 %) sur les 12 premiers mois après l'entrée individuelle dans l'expérimentation, par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables. Ce résultat est en revanche à considérer avec précaution dans la mesure où l'hypothèse des tendances parallèles n'est pas vérifiée pour cette variable d'intérêt : la probabilité d'emploi des bénéficiaires du RSA du groupe de traitement est plus favorable à celle du groupe de comparaison avant leur entrée dans l'expérimentation. Cette hypothèse semble en revanche plus crédible pour les autres variables d'intérêt, pour lesquelles nous mesurons également un effet significatif. En particulier, la probabilité d'être en contrat salarié de 1 à 6 mois augmente de 0,4 point de pourcentage après l'entrée dans l'expérimentation des bénéficiaires du RSA concernés, et celle d'être en contrat salarié de plus de 6 mois de 2,2 points de pourcentage en moyenne. L'effet positif sur la présence en emploi salarié paraît principalement porté par l'emploi durable en niveau, un résultat déjà mis en évidence par l'analyse en ITT présentée ci-dessus. La présence en emploi salarié durable (CDI ou CDD de plus de six mois) des bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation augmente de 2,7 points de pourcentage (soit +27 %) un an après leur entrée en expérimentation, par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables n'ayant pas participé à l'expérimentation.

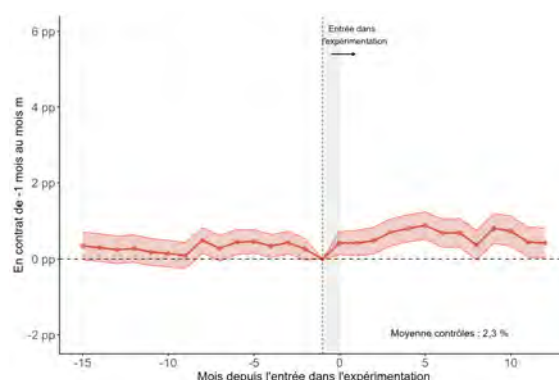
Le [graphique 3.11](#) présente les résultats en ATT sur les indicateurs de qualité de l'emploi retrouvé (part des emplois à temps partiel et salaire de base), afin

GRAPHIQUE 3.10 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié

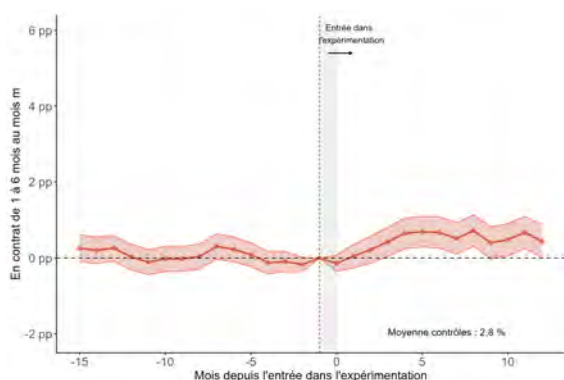
(a) En contrat salarié (toutes durées)



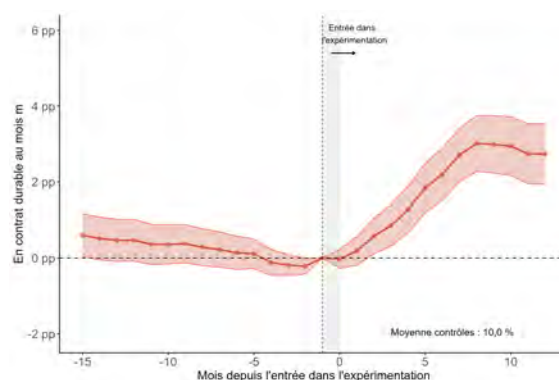
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat salarié durable (CDD + 6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de présence en emploi des bénéficiaires du RSA traités des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

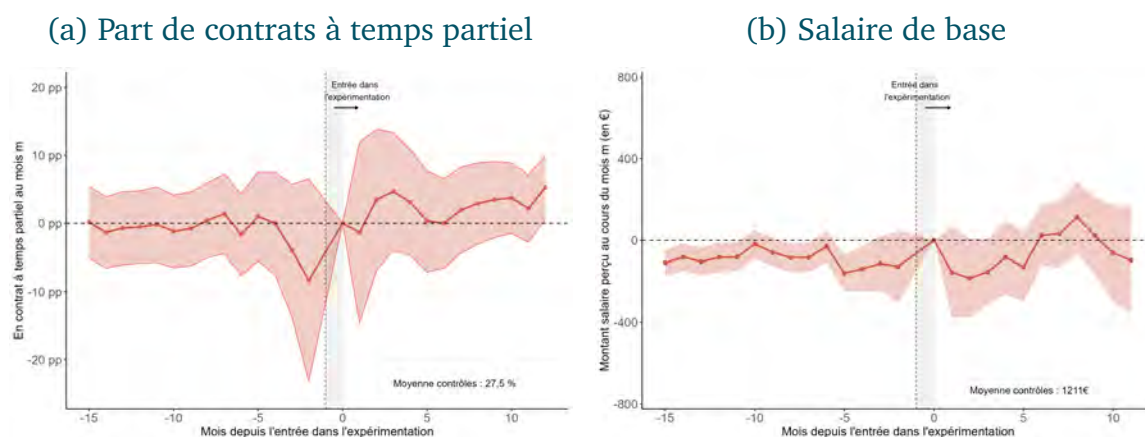
Lecture : Huit mois après leur entrée en expérimentation, l'accompagnement renoué accroît le taux de présence en emploi salarié des participants d'environ 4 points de pourcentage.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

d'apprécier dans quelle mesure les tendances se confirment lorsque l'on restreint l'analyse aux bénéficiaires effectivement traités. Aucun effet n'est observé pour ces deux indicateurs lorsque l'on se concentre sur les participants à l'expérimentation.

GRAPHIQUE 3.11 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la qualité de l'emploi retrouvé



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la part d'emploi à temps partiel (panel (a)) et sur le salaire de base de l'emploi retrouvé (panel (b)) des bénéficiaires du RSA traités et en emploi des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : L'accompagnement rénové n'a pas d'effet significatif sur la part de contrats à temps partiel des participants à l'expérimentation en comparaison de leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

Conclusion intermédiaire : synthèse des résultats ITT et ATT sur la probabilité d'être en emploi. L'analyse en ITT montre que le fait de résider dans une zone d'expérimentation augmente la probabilité d'emploi des bénéficiaires du RSA, en particulier la probabilité d'emploi durable, ce qui reflète un effet positif de l'expérimentation sur les trajectoires d'emploi des personnes qui en bénéficient. Cet effet est corroboré par les résultats de l'estimation en ATT.

Le [tableau 3.3](#) présente les résultats des estimations ITT et ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié à 3, 6, 9 et 12 mois (en lignes) et pour différentes durées depuis l'entrée dans l'expérimentation (0-3 mois, 4-6 mois, 7-9 mois et plus de 10 mois, en colonnes). Cette comparaison est réalisée uniquement pour l'indicateur d'emploi salarié ; les effets estimés sur les indicateurs de qualité de l'emploi (temps partiel et salaire de base) étant proches de zéro, la distinction entre ITT et ATT

n'apporte pas d'information supplémentaire. Quatre enseignements peuvent en être tirés :

TABEAU 3.3 – Synthèse des résultats ITT/ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié (toutes durées confondues) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire

mois	ITT : Délai depuis implémentation sur le territoire ATT : Délai entre implémentation sur le territoire et entrée dans le traitement			
	0–3 mois	4–6 mois	7–9 mois	10+ mois
+3	ITT : 0,31 ATT : 3,83 Ratio ITT/ATT : 0,08 Compliers share : 0,10	ITT : 0,33 ATT : 0,87 Ratio ITT/ATT : 0,38 Compliers share : 0,25	ITT : 0,60 ATT : 1,54 Ratio ITT/ATT : 0,39 Compliers share : 0,42	ITT : 1,06 ATT : 1,42 Ratio ITT/ATT : 0,74 Compliers share : 0,65
+6	ITT : 0,84 ATT : 5,70 Ratio ITT/ATT : 0,15 Compliers share : 0,10	ITT : 0,94 ATT : 2,54 Ratio ITT/ATT : 0,37 Compliers share : 0,25	ITT : 1,13 ATT : 2,32 Ratio ITT/ATT : 0,49 Compliers share : 0,42	ITT : 1,57 ATT : 2,26 Ratio ITT/ATT : 0,70 Compliers share : 0,65
+9	ITT : 0,81 ATT : 6,89 Ratio ITT/ATT : 0,12 Compliers share : 0,10	ITT : 0,78 ATT : 2,66 Ratio ITT/ATT : 0,29 Compliers share : 0,25	ITT : 1,29 ATT : 3,16 Ratio ITT/ATT : 0,41 Compliers share : 0,42	ITT : 1,32 ATT : 1,89 Ratio ITT/ATT : 0,70 Compliers share : 0,65
+12	ITT : 1,00 ATT : 6,09 Ratio ITT/ATT : 0,16 Compliers share : 0,10	ITT : 1,04 ATT : 2,29 Ratio ITT/ATT : 0,45 Compliers share : 0,25	ITT : 1,18 ATT : 2,41 Ratio ITT/ATT : 0,49 Compliers share : 0,42	–

Lecture :

ITT +0,31 pp : effet moyen sur la probabilité d'être en emploi salarié en $t + 3$ pour les personnes résidant dans une zone d'XP entre 0 et 3 mois après l'entrée du territoire en expérimentation.

ATT +3,83 pp : effet moyen 3 mois après l'entrée dans le traitement pour les traités dans les 0 à 3 mois après l'entrée de leur territoire.

Compliers share 10,4 % : nombre de compliers traités dans les 0 à 3 mois après l'implémentation dans leur territoire, rapporté au nombre de bénéficiaires du RSA uniques résidant dans une zone d'XP sur cette période.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle ; ATT : bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation jusqu'en décembre 2023 et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

1. La part de participants effectifs à l'expérimentation parmi l'ensemble des bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation croît fortement avec l'ancienneté du territoire dans l'expérimentation, passant de 10 % au cours des trois premiers mois à 65 % après dix mois ou plus suivant l'entrée du territoire. Cela reflète la montée en charge progressive du dispositif déjà illustrée par le [graphique 3.1](#). Les taux de participation effective affichés dans

ce [tableau 3.3](#) sont plus faibles que ceux présentés dans le [tableau 3.2](#), qui portait sur le taux de participants à l'expérimentation uniquement parmi les bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail. Cette surreprésentation des compliers parmi les bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail reflète le fait que ces bénéficiaires, en parcours professionnel avant la mise en place de l'expérimentation, sont déjà connus de France Travail et sont plus proches de l'emploi que les autres bénéficiaires du RSA.

2. **L'effet ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié présente un profil dynamique cohérent entre les cohortes.** Premièrement, les bénéficiaires entrés le plus tôt après l'implémentation du dispositif sur leur territoire (cohorte 0-3 mois) bénéficient d'un effet nettement plus fort que les cohortes suivantes, quel que soit l'horizon considéré. Deuxièmement, pour l'ensemble des cohortes, l'effet croît fortement entre +3 et +6 mois après l'entrée dans l'expérimentation, puis se stabilise (voire se réduit légèrement) au-delà, avec un pic situé entre +6 et +9 mois selon la cohorte ([tableau 3.3](#)).

À nombre de mois équivalent passés dans l'accompagnement rénové, l'effet moyen sur les traités (ATT) d'être en emploi salarié est plus fort pour les bénéficiaires du RSA entrés au début de l'expérimentation. Par exemple, six mois après leur entrée dans l'expérimentation, l'ATT passe de 5,7 points de pourcentage pour les bénéficiaires entrés dans les trois mois après le lancement de l'expérimentation sur leur territoire, à 2,3 points de pourcentage pour ceux entrés plus de dix mois après le lancement de l'expérimentation ([tableau 3.3](#), ligne 2).

Deux mécanismes peuvent expliquer ce phénomène : un effet de sélection, les premiers participants étant potentiellement les plus motivés et/ou les plus proches du marché du travail, et un effet de saturation des services d'accompagnement. La montée en charge du dispositif à moyens constants semble en effet peser sur l'intensification effective du suivi par France Travail à moyen terme, comme suggéré par les résultats du [tableau 3.2](#) sur l'évolution du nombre d'entretiens par mois. L'essoufflement de l'accompagnement rénové au fur et à mesure de la montée en charge peut en effet entraîner des conséquences

sur le retour à l'emploi. Cet essoufflement ne peut cependant pas à lui seul expliquer les effets observés sur l'emploi, dans la mesure où moins de la moitié des bénéficiaires du RSA traités dans le cadre de l'accompagnement renouvelé est accompagnée par France Travail.

En revanche, la dynamique de l'effet ATT est semblable pour chacune des cohortes d'entrants. Il connaît une croissance initiale jusqu'à six mois après le début de l'accompagnement renouvelé, puis se stabilise. Cette dynamique est cohérente avec la temporalité usuelle d'un accompagnement : les premiers mois sont consacrés à la levée des freins périphériques et à l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi, des étapes préalables qui ne se traduisent par une reprise d'activité qu'après un certain nombre de mois d'accompagnement.

3. **L'effet ITT croît avec l'horizon temporel considéré et la maturité de l'expérimentation.** L'interprétation fait appel aux mêmes facteurs que pour l'accompagnement ([tableau 3.2](#)). D'une part, il augmente avec la durée depuis laquelle l'expérimentation est en place dans les territoires, en lien avec une augmentation significative de la part de participants à l'expérimentation ([tableau 3.3](#), en ligne). D'autre part, il augmente avec l'horizon temporel auquel la présence en emploi salarié est observée. Cela peut s'expliquer par le fait que l'effet sur le retour à l'emploi croît dans le temps, à mesure que la durée passée dans l'accompagnement augmente ([tableau 3.3](#), en colonne).
4. **Le ratio ITT/ATT estimé est relativement proche de la part de participants effectifs.** Sur la première ligne du [tableau 3.3](#) (à horizon trois mois), l'ATT reflète un effet relativement fort pour les participants au moment de leur entrée qui n'est pas capté par l'ITT, le ratio restant toutefois du même ordre de grandeur que la part de « compliers ». À tous les autres horizons temporels, le ratio ITT/ATT correspond globalement à la part de participants, tout en étant toujours légèrement supérieur. Le fait que ces deux grandeurs soient globalement alignées suggère des biais de sélection positifs des entrants dans l'expérimentation et des effets de bord sur les non-entrants qui se compensent ou qui sont d'ampleur limitée, voire inexistantes.

3.2.3 Estimations des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage

Comme indiqué dans le [chapitre 2](#), les effets mesurés en intention de traitement peuvent en partie être liés à des effets sur les personnes non traitées, mais indirectement affectées par l'expérimentation. Nous présentons ci-dessous les effets de bord estimés sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage, d'abord au niveau de la zone d'expérimentation, puis au niveau de la zone d'emploi.

Au niveau de la zone d'expérimentation — Bénéficiaires du RSA : analyse descriptive. Les effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation sont présentés de manière descriptive, en raison des difficultés méthodologiques liées à leur estimation causale détaillées dans le [chapitre 2.3](#). En effet, cette population est non seulement sélectionnée de manière non aléatoire, mais elle est également éligible au traitement et donc susceptible d'y entrer dans le futur.

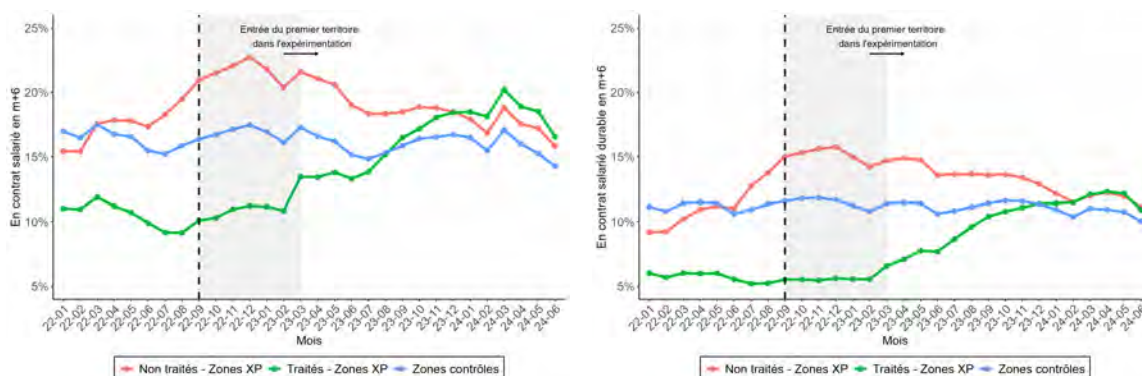
Le [graphique 3.12](#) montre l'évolution, à horizon six mois, de la proportion de bénéficiaires du RSA en contrat salarié (panel (a)) ou en contrat salarié durable (panel (b)) parmi les bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, parmi les bénéficiaires du RSA non traités, mais éligibles, des zones d'expérimentation et enfin parmi les bénéficiaires du RSA du groupe de contrôle. Les deux panels révèlent des dynamiques similaires. Avant la mise en œuvre de l'expérimentation, les taux d'emploi à 6 mois des bénéficiaires du RSA traités évoluent de façon assez similaire à ceux des bénéficiaires du RSA des zones de contrôle, mais augmentent substantiellement à partir du début de celle-ci, l'expérimentation se traduit donc par un rattrapage du groupe traité, dont le taux d'emploi converge vers celui des autres groupes. À l'inverse, les taux d'emploi à 6 mois des bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation diminuent à partir du début de celle-ci. Si cette baisse est bien moins importante que la hausse observée pour les individus traités,

elle suggère toutefois que les individus non traités des territoires d'expérimentation font face à une concurrence accrue pour trouver un emploi.

GRAPHIQUE 3.12 – Part de bénéficiaires du RSA en contrat salarié à 6 mois, selon le statut de traitement des bénéficiaires du RSA

(a) En contrat salarié (toutes durées)

(b) En contrat salarié durable (CDD + 6 mois ou CDI)



Notes : Évolution de la part de bénéficiaires du RSA en contrat salarié selon leur statut de traitement. « Non traités – Zones XP » : bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'expérimentation mais ne participant pas à celle-ci et éligibles à l'expérimentation ; « Traités – Zones XP » : bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation ; « Zones contrôles » : bénéficiaires du RSA des zones de contrôle.

Lecture : Environ 18 % des bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation identifiés en juillet 2023 étaient en contrat salarié six mois plus tard, contre 14 % des bénéficiaires du RSA traités.

Champ : Bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation et des zones de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

Ces résultats ne peuvent toutefois pas être interprétés de manière causale en raison d'un biais de sélection inhérent à la définition des groupes. Les individus des zones d'expérimentation qui ne sont jamais traités présentent en effet un profil spécifique : leur taux d'emploi est supérieur à celui des autres groupes avant le début de l'expérimentation, et il croît fortement avant le début de l'expérimentation. Cela pourrait refléter des profils plus proches du marché du travail, certains étant probablement sortis du RSA avant même d'être sollicités pour rejoindre l'expérimentation, ce qui pourrait expliquer qu'ils n'aient pas participé⁴³. Ainsi, si les profils des

43. La tendance à la hausse du taux d'emploi des bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation avant la mise en œuvre de celle-ci pourrait aussi découler de la définition même de ce groupe : le fait de conditionner la sélection au fait d'être au RSA au moins une fois sur la période d'expérimentation sur-sélectionne avant la mise en place de celle-ci des individus sans doute davantage éloignés de l'emploi (parce qu'ils seront, par construction, encore au RSA plusieurs mois plus tard). Cet effet de sélection s'atténue au fil du temps, car la contrainte d'être observé au RSA pendant l'expérimentation porte sur une période de plus en plus courte.

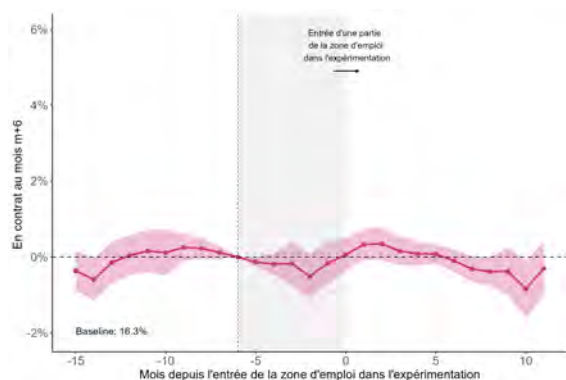
courbes sur le [graphique 3.12](#) sont compatibles avec l'existence d'effets de bord, il est difficile de tirer des conclusions robustes.

Au niveau de la zone d'expérimentation — Indemnissables à l'assurance chômage. Le [graphique D.10](#) en [annexe D.1](#) présente les résultats de l'effet de l'expérimentation sur la présence en emploi salarié à six mois des indemnissables à l'assurance chômage des zones d'expérimentation. Les résultats ne sont pas interprétables, car des effets de saisonnalité perturbent l'estimation et remettent en cause l'hypothèse des tendances parallèles. Cette situation s'explique par deux éléments principaux. D'une part, les zones d'expérimentation présentent des caractéristiques spécifiques et ne sont pas représentatives de l'ensemble du territoire français : elles se distinguent notamment des zones de contrôle par une répartition différente des secteurs d'activité. D'autre part, le chômage est un phénomène intrinsèquement saisonnier, dont l'intensité et les variations diffèrent selon les secteurs, ce qui accentue les biais dans la comparaison. Par ailleurs, la taille limitée du groupe de contrôle, représentant 7,5 % des indemnissables de l'assurance chômage dans les départements non traités accroît la volatilité des estimations et réduit la précision des résultats. L'analyse des effets de bord sur les indemnissables à l'échelle des zones d'emploi pourrait souffrir du même problème mais dans une moindre ampleur cependant car les zones d'emploi sont plus représentatives du territoire français que les zones d'expérimentation. Nous nous reposons donc uniquement sur cette échelle pour conclure sur les effets de bord sur les indemnissables à l'assurance chômage.

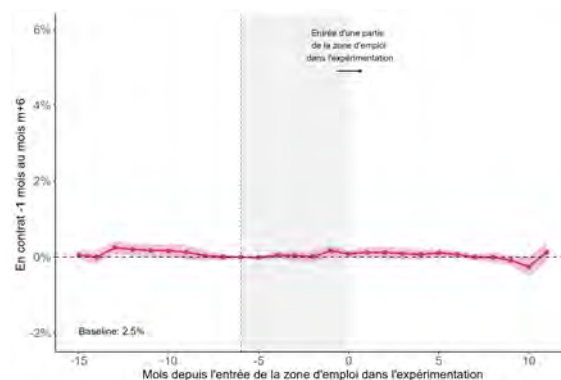
Au niveau de la zone d'emploi — Bénéficiaires du RSA. Le [graphique 3.13](#) présente les résultats de l'estimation de l'[équation \(2.4\)](#) pour les bénéficiaires du RSA dont la zone d'emploi inclut une zone d'expérimentation, en excluant les bénéficiaires résidant dans la zone d'expérimentation elle-même. Les bénéficiaires du RSA non traités voient leurs perspectives d'emploi salarié se dégrader légèrement : la probabilité d'être en emploi salarié à 6 mois diminue de 0,6 point de pourcentage au 8^e mois, soit une diminution de 4 % par rapport au groupe de contrôle. Cette baisse est principalement tirée par les contrats d'un à six mois (panel (c)) et les contrats durables (panel (d)).

GRAPHIQUE 3.13 – Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la trajectoire en emploi salarié des bénéficiaires du RSA à 6 mois

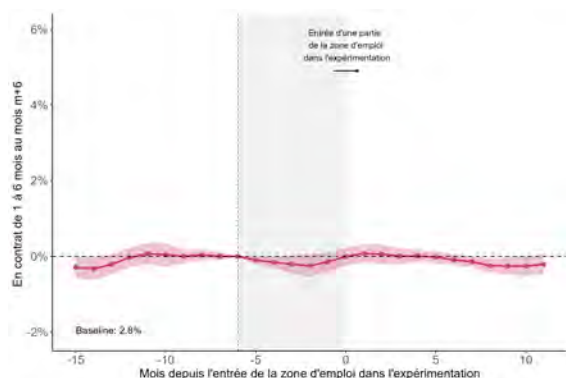
(a) En contrat salarié (toutes durées)



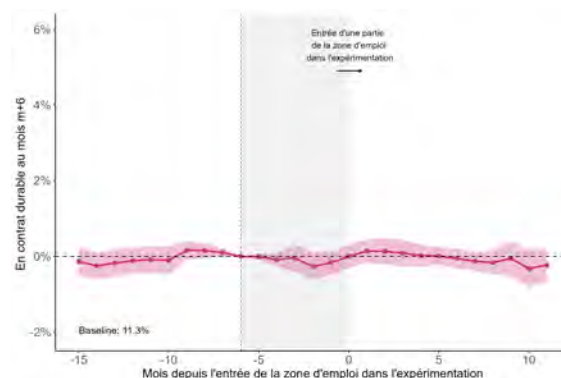
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat durable (CDD +6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité de présence en emploi salarié à 6 mois des bénéficiaires du RSA des zones d'emploi contenant un territoire d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Parmi les bénéficiaires du RSA résidant dans la partie de la zone d'emploi complémentaire de la zone d'expérimentation au moment de l'intégration de cette zone dans l'expérimentation, le taux de présence en emploi salarié six mois plus tard n'est pas significativement différent de celui des bénéficiaires du RSA des zones d'emploi de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans la partie des zones d'emploi complémentaire de la zone d'expérimentation.

Source : MiDAS Vague 6.

Au niveau de la zone d'emploi — Indemnissables à l'assurance chômage. Le [graphique 3.14](#) présente les effets de l'expérimentation sur la présence en emploi salarié à six mois des indemnissables à l'assurance chômage résidant dans les zones d'emploi incluant un territoire d'expérimentation. L'expérimentation a un effet de $-0,007$ point de pourcentage entre le 6^e et le 8^e mois sur la probabilité d'emploi salarié, pour un effet moyen de $-0,004$ point de pourcentage, soit un taux de présence en emploi salarié à 6 mois 1 % plus faible que celui du groupe de contrôle. L'effet est essentiellement porté par les contrats salariés d'une durée de 1 à 6 mois. Ces résultats sont soumis à de forts effets saisonniers qui invitent à la prudence dans leur interprétation.

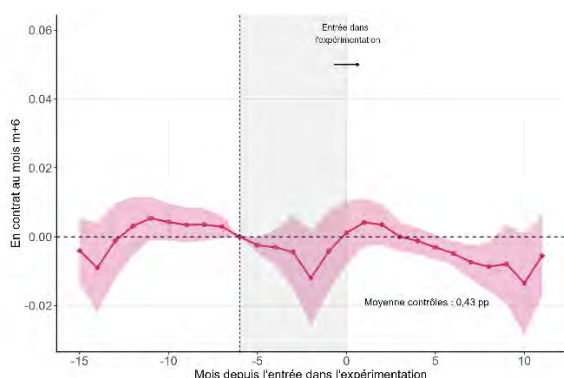
Création nette d'emplois salariés pour les bénéficiaires du RSA. Le [tableau 3.4](#) présente les résultats comparant la création d'emplois salariés induite par l'ITT à la création d'emplois salariés induite par les effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'emploi traitées. Par exemple, six mois après le lancement de l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi à horizon 6 mois augmente de 1 point de pourcentage au sein des zones d'expérimentation, ce qui représente environ 405 nouveaux emplois. Cependant, cette progression est contrebalancée par une baisse de 0,3 pp de l'emploi parmi les bénéficiaires du RSA dans le reste des zones d'emploi concernées, représentant 688 emplois en moins. Sur l'ensemble des horizons et délais considérés, on ne peut rejeter l'hypothèse selon laquelle la création nette d'emploi liée à l'expérimentation est nulle.

3.3 Résultats sur l'emploi aidé

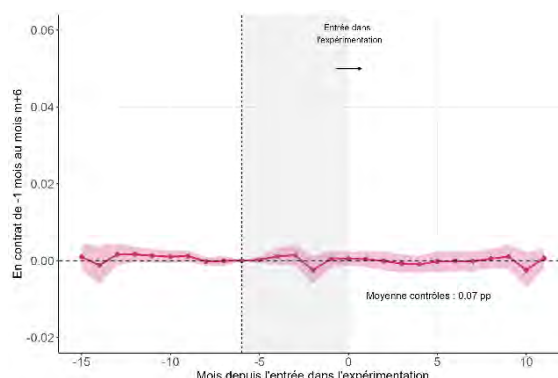
Nous présentons des résultats spécifiques sur l'effet de l'expérimentation sur l'entrée en contrat aidé. Cette analyse permet de vérifier dans quelle mesure les résultats présentés ci-dessus sont liés à l'entrée des bénéficiaires en contrats aidés, qui sont des emplois subventionnés ciblant les personnes éloignées du marché du travail. Historiquement, les contrats aidés sont les contrats uniques d'insertion (CUI) dans le secteur marchand (CUI-CIE) et non marchand (CUI-CAE), ainsi que les contrats signés dans une structure d'insertion par l'activité économique (IAE). À

GRAPHIQUE 3.14 – Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la trajectoire en emploi salarié des indemnisés à l'assurance chômage à 6 mois

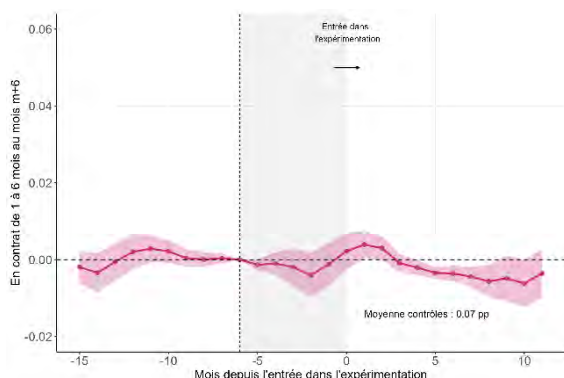
(a) En contrat salarié (toutes durées)



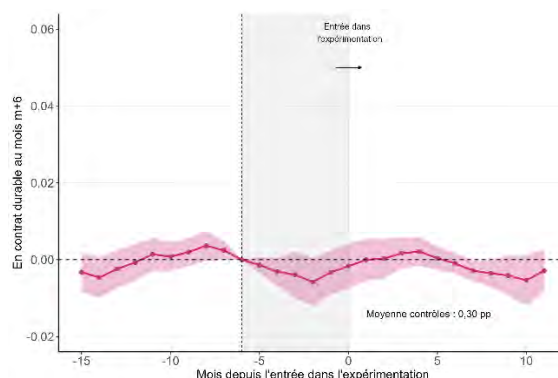
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat durable (CDD +6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification 5 sur la probabilité de retour à l'emploi à 6 mois des indemnisés à l'assurance chômage résidant dans une zone d'emploi contenant un territoire d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Pour les indemnisés à l'assurance chômage résidant dans les zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation, le taux de présence en contrat salarié 6 mois plus tard n'est pas significativement différent de 0.

Champ : Indemnisés à l'assurance chômage résidant dans les zones d'emploi contenant des zones d'expérimentation.

Source : MiDAS Vague 6.

TABLEAU 3.4 – Synthèse création nette d'emplois salariés (toutes durées confondues) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire, pour les bénéficiaires du RSA

Horizon	Délai depuis implémentation sur le territoire		
	3 mois	6 mois	9 mois
+3	ITT : 0.5 pp [-0.3,1.2] # emplois : 176 [-104,456] EB ZE : 0.3 pp [-0.1,0.6] # emplois : 573 [-120,1265]	ITT : 0.3 pp [-0.3,0.8] # emplois : 100 [-118,319] EB ZE : 0.3 pp [-0.1,0.7] # emplois : 595 [-333,1523]	ITT : 0.8 pp [0.2,1.5] # emplois : 328 [72,584] EB ZE : -0.2 pp [-0.4,0.1] # emplois : -364 [-1011,283]
+6	ITT : 0.8 pp [0.2,1.4] # emplois : 313 [81,545] EB ZE : -0.1 pp [-0.3,0.5] # emplois : 174 [-744,1092]	ITT : 1.0 pp [0.3,1.7] # emplois : 405 [133,677] EB ZE : -0.3 pp [-0.6,0] # emplois : -688 [-1330,-46]	ITT : 1.2 pp [0.2,2.3] # emplois : 484 [61,908] EB ZE : -0.6 pp [-1.3,0] # emplois : -1462 [-2827,-96]
+9	ITT : 1.2 pp [0.2,1.8] # emplois : 377 [68,686] EB ZE : -0.3 pp [-0.6,0] # emplois : -691 [-1380,-1]	ITT : 0.9 pp [0,1.8] # emplois : 337 [-10,683] EB ZE : -0.6 pp [-1.1,-0.2] # emplois : -1443 [-2445,-441]	ITT : 1.3 pp [0.4,2.2] # emplois : 505 [154,856] EB ZE : -0.5 pp [-1,0] # emplois : -1212 [-2346,-78]

Lecture : En moyenne, 6 mois après le lancement de l'expérimentation dans les territoires, la part de bénéficiaires du RSA en emploi à 6 mois dans chaque zone d'expérimentation a augmenté de 1 pp. Cela représente 405 nouveaux contrats signés. La part dans les zones d'emploi qui contiennent une zone d'expérimentation (hors zone XP) a diminué de 0,3 pp, représentant 688 contrats en moins. Intervalles de confiance à 95 % entre crochets.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle ; effets de bord ZE : bénéficiaires du RSA des zones d'emploi concernées par l'expérimentation, hors zones d'expérimentation.

Source : MiDAS Vague 6.

compter de 2018, les contrats CUI-CAE sont remplacés par les « parcours emploi compétences » (PEC). Quel que soit le type de contrat aidé, une aide est versée à l'employeur pour l'embauche du salarié, qui acquiert une expérience professionnelle dans le cadre du contrat, doublée d'un accompagnement ou d'une formation⁴⁴. Les CUI-CIE s'adressent en général à des personnes plus proches de l'emploi que les PEC, tandis que les bénéficiaires de l'IAE sont en revanche les plus éloignés du marché du travail en moyenne. En décembre 2024, terme de la période d'appréciation du retour à l'emploi dans cette évaluation, 139 000 personnes occupent un emploi salarié en IAE, 42 000 personnes en PEC et 4 500 en CUI-CIE. Ainsi, les bénéficiaires de l'IAE représentent 75 % du total des bénéficiaires de contrats aidés (Tableau de bord des politiques de l'emploi⁴⁵) et 89 % des contrats aidés occupés par des bénéficiaires du RSA. Sur les cinq dernières années, les entrées en IAE restent relativement stables

44. Froger (2025)

45. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/poem-tableau-de-bord-des-politiques-de-lemploi>

tandis que les entrées en CUI diminuent d'année en année ([graphique 3.15](#)), du fait de restrictions budgétaires. En 2024, 169 000 nouveaux contrats sont signés dans une structure de l'IAE, 57 000 en PEC et 12 000 en CUI-CIE.

Le nombre, les caractéristiques et le public cible des contrats aidés sont contraints à l'échelle nationale par une enveloppe financière annuelle, répartie entre les régions au sein de chaque Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Dans ce cadre, chaque région choisit d'allouer ses fonds en jouant sur deux leviers : le nombre et la durée des contrats aidés proposés. Il est donc important d'étudier comment ces deux dimensions sont impactées par l'expérimentation : puisqu'une hausse de la concurrence pour ces contrats ne peut pas être compensée à court terme par la création de nouvelles places, si l'accompagnement rénové accroît l'accès des bénéficiaires du RSA à ces dispositifs, cela implique nécessairement une réduction du nombre de places disponibles pour les autres publics et/ou une réduction de la durée des contrats proposés.

GRAPHIQUE 3.15 – Flux d'entrées en IAE et en autres contrats aidés

(a) Nouveaux contrats signés en IAE et salariés en insertion en fin d'année, 2016–2024
(b) Entrées en CUI entre 2010 et 2024



Lecture : En 2024, 168 800 nouveaux contrats sont signés dans une structure de l'IAE. Fin 2024, 138 500 salariés sont en insertion dans ce type de structure, dont 64 500 en ACI. En 2024 on dénombre 57 000 entrées en PEC. **Champ :** France, nouveaux contrats (hors reconductions) en IAE et salariés en insertion en fin d'année ; entrées (embauches initiales et reconductions) en PEC, CUI-CAE et CUI-CIE.

Sources : Agence de services et de paiement (ASP) ; *L'insertion par l'activité économique en 2024*, Dares Résultats n°12, mars 2026 ; *Les contrats aidés en 2024*, Dares Résultats n°9, février 2026.

3.3.1 Estimations basées sur l'assignation au traitement

Le [graphique 3.16](#) présente les résultats en intention de traitement (spécification (2.2)) de l'effet de l'assignation au traitement sur la trajectoire en emploi aidé à 6 mois. Les variables d'intérêt considérées sont relatives à la marge extensive, c'est-à-dire à la probabilité d'occuper un contrat aidé (tous contrats aidés : IAE, CUI-CIE, PEC, panel (b)), un contrat en IAE (panel (c)), en CUI-CIE-PEC (panel (d)), en CUI-CIE (panel (e)), et en PEC (panel (f)). Le panel (a) permet de décomposer l'effet global sur le retour à l'emploi en isolant la part attribuable aux emplois non aidés, en mesurant la probabilité d'occuper un emploi durable hors contrats aidés.

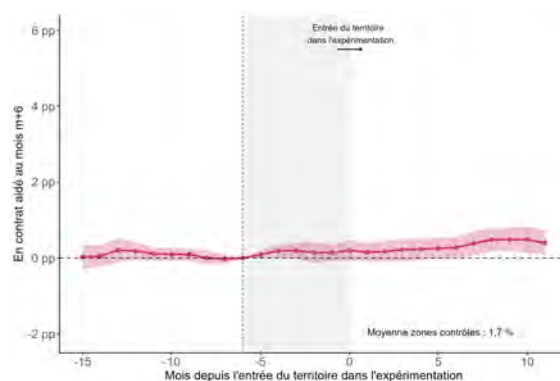
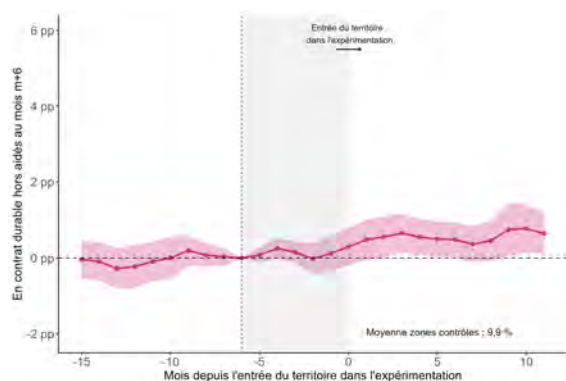
Le panel (b) montre que résider dans une zone d'expérimentation augmente significativement la probabilité d'occuper un contrat aidé. Cet effet est principalement tiré par les entrées en dispositif d'IAE (panel (c)) : à partir du 7^e mois suivant l'entrée du territoire dans l'expérimentation, on observe une hausse significative de la probabilité à 6 mois d'être en dispositif d'IAE pour les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'expérimentation : +0,15 point de pourcentage en moyenne, ce qui correspond à une augmentation de 11 % par rapport aux individus résidant dans les territoires témoins.

La comparaison des [graphique 3.8](#) (panel (d)) et [graphique 3.16](#) (panel (a)) suggère que l'effet positif sur l'emploi en contrat durable ([section 3.2](#)) est en partie tiré par l'effet sur les contrats aidés. L'effet moyen à six mois sur l'année suivant l'entrée des territoires dans l'expérimentation du fait de résider dans une zone d'expérimentation sur les contrats durables, hors contrats aidés, est de 0,6 point de pourcentage, contre 0,7 point de pourcentage pour l'ensemble des contrats durables.

Le [graphique 3.17](#) présente ensuite les résultats en intention de traitement (spécification (2.2)) de l'effet de l'assignation au traitement sur la durée des emplois aidés occupés à six mois. Les variables d'intérêt considérées ici sont donc celles relatives à la marge intensive, c'est-à-dire la durée des contrats aidés occupés (en mois), uniquement parmi les bénéficiaires des zones d'expérimentation qui sont en emploi aidé à six mois. Le panel (a) représente l'effet sur la durée des contrats IAE et le panel (b) la durée des contrats uniques d'insertion.

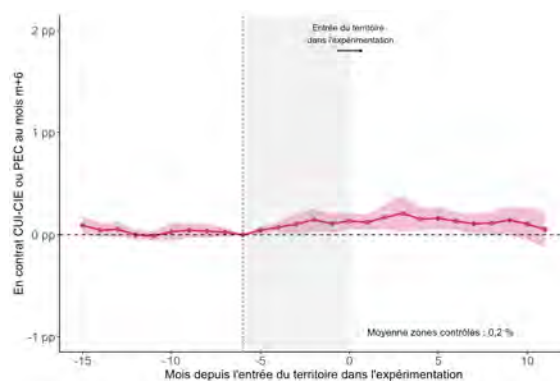
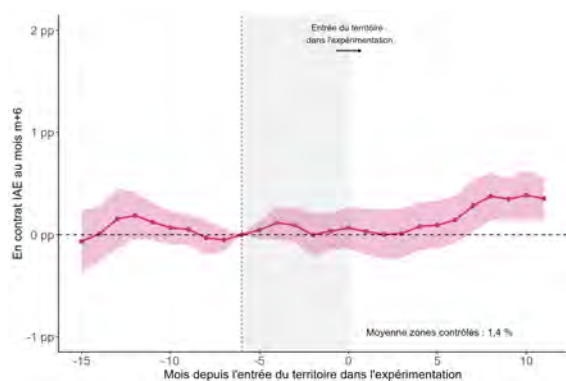
GRAPHIQUE 3.16 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé à 6 mois

(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



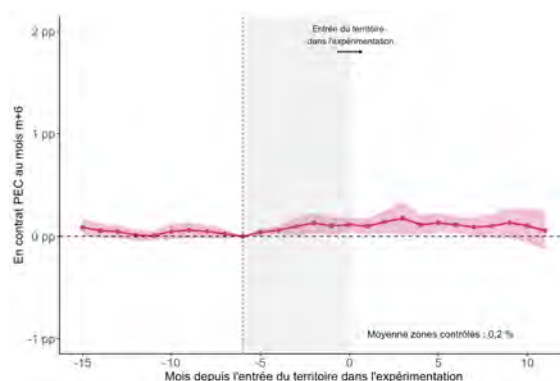
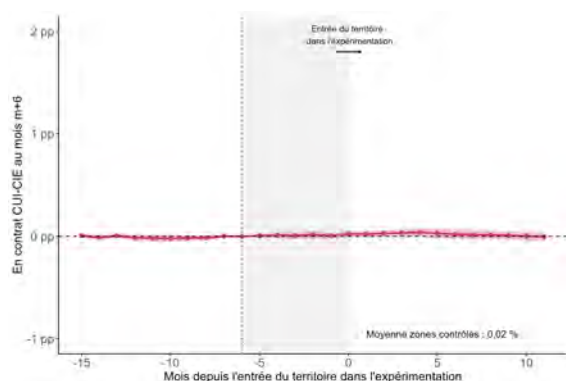
(c) En contrat aidé — IAE

(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



(e) En contrat aidé — CUI-CIE

(f) En contrat aidé — PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé des bénéficiaires du RSA des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

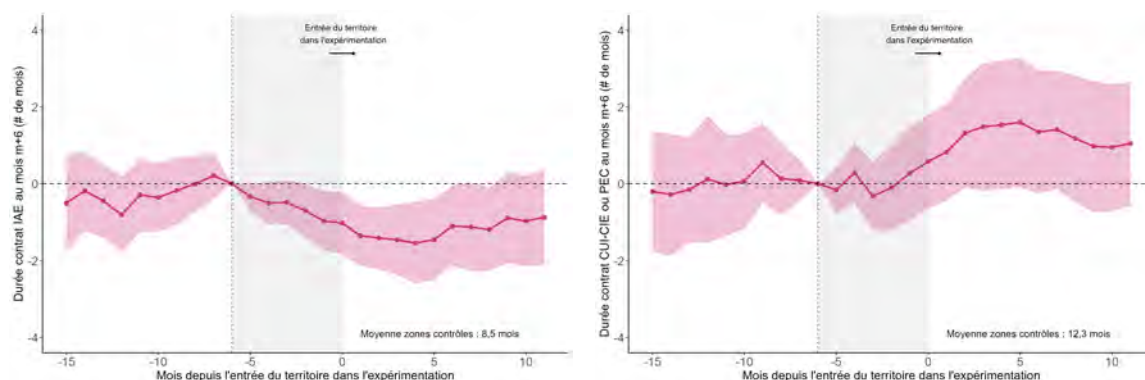
Lecture : Dix mois après l'entrée du territoire dans l'expérimentation, les bénéficiaires du RSA qui y résident ont une probabilité d'être en dispositif d'IAE six mois plus tard supérieure de 0,38 point par rapport aux bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans un territoire d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

GRAPHIQUE 3.17 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la durée des contrats aidés parmi les bénéficiaires du RSA qui occupent un emploi aidé à 6 mois

(a) Durée contrat IAE (parmi ceux en IAE au mois $m + 6$) (b) Durée contrat CUI-CIE-PEC (parmi ceux en CUI au mois $m + 6$)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur la durée des contrats aidés parmi les bénéficiaires du RSA des zones pilotes qui occupent un emploi aidé. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Dix mois après l'entrée du territoire dans l'expérimentation, la durée moyenne des contrats aidés IAE occupés 6 mois plus tard par les bénéficiaires du RSA des zones pilotes est inférieure de 1 mois à celle des bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans un territoire d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

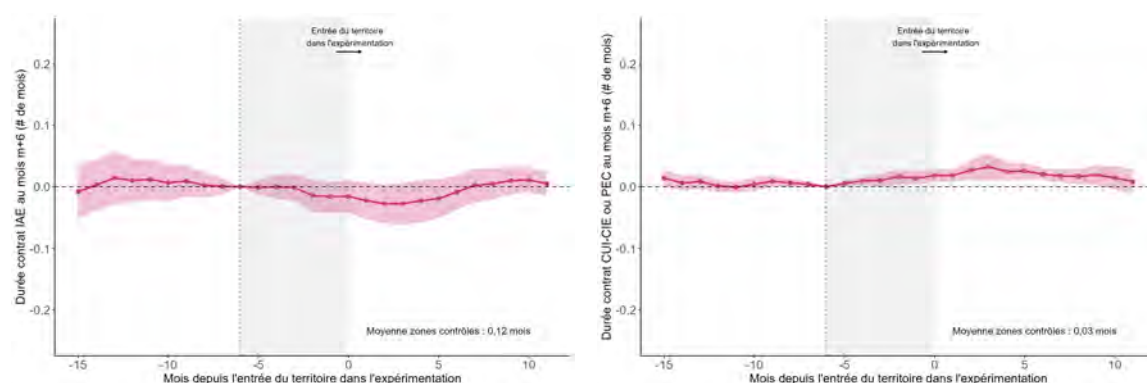
On observe une nette tendance à la baisse de la durée des contrats IAE (panel (a)) à la suite du début de l'expérimentation. Les coefficients sont négatifs et significatifs dès le début de la période, puis atteignent environ $-1,5$ mois quatre à cinq mois après le début de l'expérimentation, soit une baisse de 18 % de la durée moyenne des contrats aidés IAE occupés par les bénéficiaires du RSA dans les zones de contrôle. En revanche, l'effet de l'assignation au traitement sur la durée des CUI (panel (b)) est moins clair. Bien que positifs sur toute la période, les coefficients ne sont pas significativement différents de zéro, ce qui nous empêche d'affirmer avec certitude que la durée moyenne des contrats uniques d'insertion a changé dans les zones d'expérimentation.

Finalement, nous combinons les marges extensive et intensive et étudions l'effet de l'assignation au traitement sur le volume total de contrats aidés, défini comme la somme des durées individuelles en contrats aidés (en mois), les personnes sans contrat aidé au cours d'un mois donné étant bien incluses dans l'estimation mais comptabilisées avec une durée de contrat nulle. Le [graphique 3.18](#) montre l'effet

de résider dans une zone d'emploi incluant un territoire d'expérimentation sur ce volume total de contrats aidés. Le panel (a) présente cet effet pour les contrats d'IAE et le panel (b) pour les contrats uniques d'insertion.

GRAPHIQUE 3.18 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur le volume de contrats aidés à 6 mois

(a) Volume contrat IAE (0 si pas en IAE au mois $m + 6$) (b) Volume contrat CUI-CIE-PEC (0 si pas en CUI au mois $m + 6$)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur le volume de contrats aidés occupés par les bénéficiaires du RSA des zones pilotes. Le volume est défini comme la somme des durées individuelles en contrats aidés (en mois), en incluant les personnes sans contrat aidé, pour lesquelles la durée en contrat est nulle. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Trois mois après l'entrée du territoire dans l'expérimentation, le volume de contrats aidés occupés 6 mois plus tard par les bénéficiaires du RSA des zones pilotes est inférieur de 0,03 mois à celui des bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans un territoire d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

Pour l'IAE, le volume moyen de contrats aidés diminue faiblement (de 0,01 mois, soit une baisse d'environ 8 % par rapport aux territoires de contrôle), mais cet effet n'est pas statistiquement significatif. Ce résultat, estimé sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation et des zones de contrôle, révèle que l'effet positif sur la probabilité d'accès à un contrat aidé (graphique 3.16) est globalement compensé par l'effet négatif sur la durée de ces contrats aidés (graphique 3.17). À l'inverse, l'effet volume pour les CUI est positif et significatif dès les premiers mois : la durée de ces contrats augmente de 0,07 mois, soit un triplement par rapport aux zones de contrôle. Il convient toutefois de nuancer l'ampleur de ce résultat, car ces contrats ne représentent que 18 % des contrats aidés occupés par les bénéficiaires du RSA.

Les sous-sections suivantes serviront à déterminer si la baisse de la durée des contrats aidés de type IAE affecte prioritairement les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, ou si les bénéficiaires du RSA traités se sont eux aussi vu proposer des contrats aidés plus courts afin de limiter les effets de bord sur les autres publics.

3.3.2 Estimations basées sur la participation au traitement

Le [graphique 3.19](#) présente les résultats de l'estimation de la spécification (2.3) sur la présence en emploi aidé des participants à l'expérimentation mesuré selon les mêmes variables d'intérêt (marge extensive). La comparaison du [graphique 3.10](#) (panel (d)) et du [graphique 3.19](#) (panel (a)) montre que l'effet moyen du traitement sur la probabilité d'être en emploi durable diminue fortement lorsque les contrats aidés ne sont pas pris en compte : il n'est plus que de 0,7 pp en moyenne, contre 2,2 pp lorsque l'on inclut les contrats aidés⁴⁶. Près de deux tiers de l'effet moyen mesuré sur l'ensemble des contrats durables sont ainsi portés par le recours aux emplois aidés. Ce résultat est d'autant plus notable que les emplois aidés restent peu fréquents : parmi les bénéficiaires du RSA hors des territoires d'expérimentation en 2022 qui occupent un contrat durable six mois plus tard, seuls 12 % occupent un emploi aidé. La contribution des contrats aidés à l'effet observé sur l'emploi durable apparaît plus nettement en ATT qu'en ITT. Cela suggère que l'expérimentation a surtout accru l'accès aux contrats aidés pour les participants effectifs au dispositif, mais aussi qu'il pourrait y avoir des effets de bord de l'expérimentation particulièrement marqués sur la présence en contrats aidés, dont les places sont limitées, pour les bénéficiaires du RSA non traités des zones traitées.

L'effet moyen de traitement pour les traités sur la probabilité d'être en emploi aidé est de 1,9 pp⁴⁷. Cet effet s'élève à 2,5 pp un an après leur entrée en expérimentation.

46. Analyser la probabilité d'être en emploi durable hors contrats aidés constitue une approximation pertinente pour évaluer la part de l'effet total sur le retour à l'emploi qui ne provient pas du soutien public direct dans la mesure où la majorité des contrats aidés sont des contrats durables, avec une durée moyenne respective de 11 mois pour l'IAE et de 13 mois pour les CUI, parmi ceux occupés par des bénéficiaires du RSA.

47. L'effet sur l'emploi aidé est principalement porté par les bénéficiaires du RSA résidant dans la zone d'expérimentation de la Réunion. Nous montrons dans l'[annexe D.3](#) que l'effet est moins élevé lorsque nous excluons les individus résidant dans cette zone, mais qu'il reste significativement positif.

Contrairement aux effets mesurés en ITT, nous mesurons non seulement un effet positif sur la probabilité d'être en dispositif d'IAE mais également d'être en CUI-CIE-PEC : ces effets sont respectivement de 0,9 pp et 1,0 pp, l'effet sur les contrats uniques d'insertion étant largement porté par les contrats PEC dans le secteur non marchand (panel (f)).

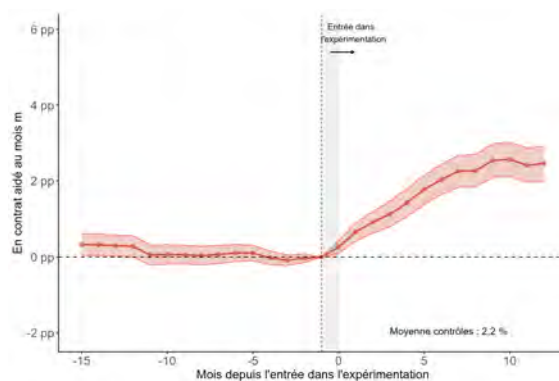
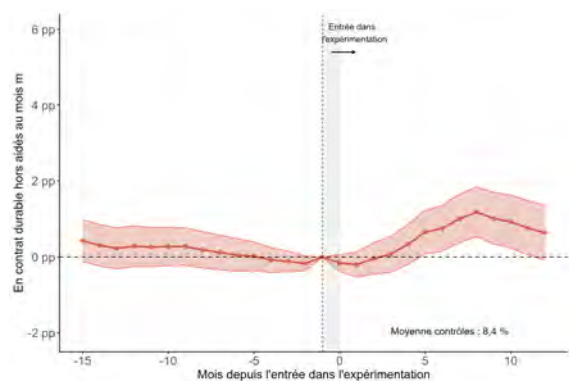
Le [tableau 3.5](#) présente les résultats des estimations ITT et ATT sur la probabilité d'être en emploi aidé. Il montre que les effets ITT et ATT sur les contrats aidés sont significativement plus faibles que les effets sur les contrats salariés de tous types présentés dans le [tableau 3.3](#). L'effet ATT est beaucoup plus marqué pour la première cohorte d'entrants. Les mécanismes évoqués précédemment pour l'expliquer (sélection positive des primo-entrants et essoufflement des territoires à mesure de la montée en charge) s'appliquent également aux contrats aidés. En particulier, la diminution de la fréquence des entretiens au fil de la montée en charge de l'expérimentation présentée dans le [chapitre 1 \(tableau 3.2\)](#) freine mécaniquement l'accès à ces dispositifs de soutien à l'emploi. En effet, France Travail joue un rôle important dans l'accès aux contrats aidés, à la fois comme étant l'un des prescripteurs habilités des contrats uniques d'insertion et comme un vecteur essentiel d'information et d'appui administratif⁴⁸. En outre, les contraintes budgétaires de ces subventions à l'emploi peuvent limiter l'accès aux contrats aidés pour les dernières cohortes d'entrants. De plus, l'effet ATT augmente après l'entrée individuelle dans le traitement, puis croît à un rythme plus lent à partir du sixième mois suivant l'entrée ([tableau 3.5](#)). Cette évolution pourrait s'expliquer par un effet progressif et cumulatif de l'expérimentation sur la présence en contrat aidé, les participants restant plus longtemps au RSA du fait même de leur participation à l'expérimentation, comme expliqué en commentaire du [tableau 3.2](#).

L'effet ITT croît avec l'horizon temporel considéré et la maturité de l'expérimentation. Ces tendances sont similaires à celles obtenues pour l'emploi dans la section précédente ([tableau 3.3](#)) et s'expliquent de la même manière.

48. L'orientation vers l'IAE peut être assurée par d'autres acteurs que les conseillers de France Travail, notamment les travailleurs sociaux des départements. Dans la mesure où nous ne disposons que des données d'accompagnement réalisées par France Travail, il n'est possible d'établir qu'un lien partiel entre la diminution des entretiens menés par ces conseillers et la baisse du nombre de contrats aidés.

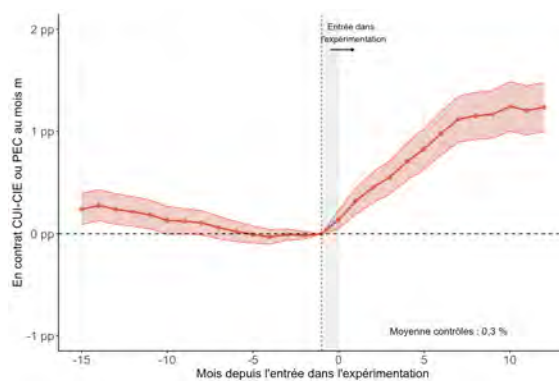
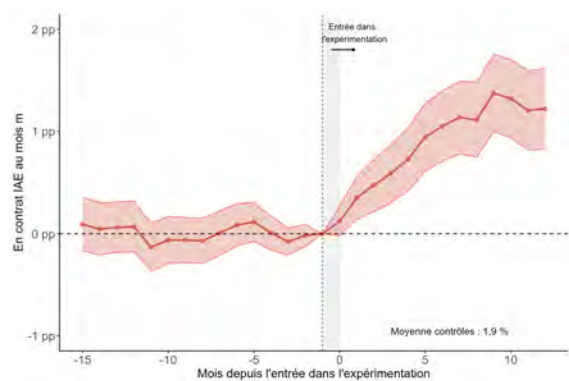
GRAPHIQUE 3.19 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé

(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



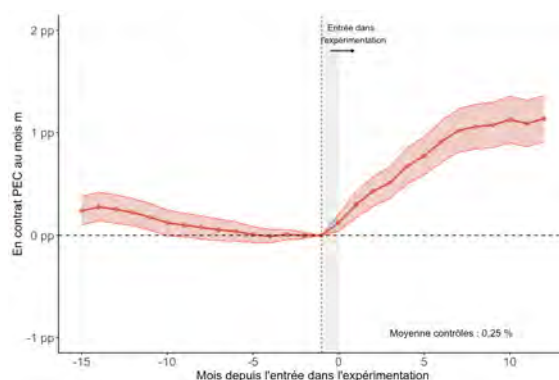
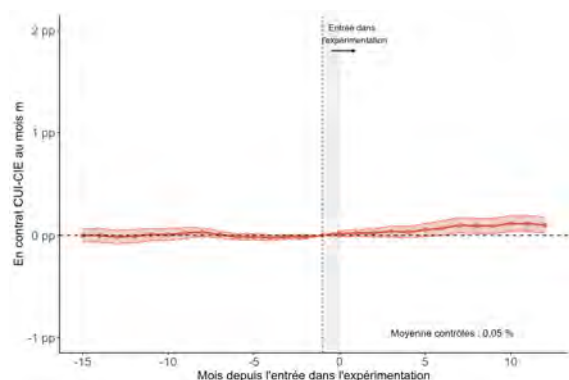
(c) En contrat aidé — IAE

(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



(e) En contrat aidé — CUI-CIE

(f) En contrat aidé — PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé des bénéficiaires du RSA traités des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après leur entrée en expérimentation, l'accompagnement rénové accroît le taux de présence en emploi salarié durable hors contrats aidés des participants de 0,6 point de pourcentage par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle, et accroît le taux de présence en emploi aidé de 2,5 points de pourcentage.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

Pour cette variable de résultat, le ratio ITT/ATT estimé est systématiquement proche mais plus faible que la proportion d'entrants effectifs dans l'expérimentation. Cela s'explique par la nature même des contrats aidés. En effet, comme expliqué précédemment, les demandeurs d'emploi sont en concurrence pour les contrats aidés, dont le volume (nombre et durée) est limité par l'enveloppe financière qui leur est allouée. Ainsi, lorsqu'un bénéficiaire du RSA traité obtient un contrat aidé, cela implique nécessairement des effets de bord sur les autres demandeurs d'emploi et atténue donc l'ITT. Ces effets de bord peuvent par ailleurs transiter non seulement par le nombre de contrats obtenus, mais aussi par leur durée (dimension que le tableau ne permet pas d'appréhender directement) et que nous examinons dans la section suivante à partir d'éléments de statistique descriptive.

3.3.3 Estimations des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnissables à l'assurance chômage sur la trajectoire en contrat aidé

Au niveau de la zone d'expérimentation — Bénéficiaires du RSA : analyse descriptive. Le [graphique 3.20](#) montre l'évolution, à horizon six mois, de la proportion de bénéficiaires du RSA qui sont en contrat aidé IAE (panel (a)) ou en contrat aidé CUI-CIE-PEC (panel (b)), ainsi que la durée de ces contrats aidés IAE (panel (c)) ou CUI-CIE-PEC (panel (d)), selon le statut de traitement des bénéficiaires (bénéficiaires du RSA traités, bénéficiaires du RSA non traités résidant dans une zone d'expérimentation, et bénéficiaires du RSA résidant dans les territoires de contrôle).

Les panels (a) et (b) montrent d'abord que la proportion de bénéficiaires du RSA en contrat aidé a significativement augmenté parmi les bénéficiaires du RSA traités après le début de l'expérimentation. Ce résultat est cohérent avec les effets causaux présentés sur le [graphique 3.14](#). Ils montrent également que, si la proportion de bénéficiaires du RSA en contrat aidé était supérieure parmi les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation que parmi les bénéficiaires du RSA contrôles avant le début de l'expérimentation, cet écart s'est progressivement réduit après le début de l'expérimentation. En fin de période, les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation et les bénéficiaires du RSA contrôles ont une

TABEAU 3.5 – Synthèse des résultats ITT/ATT sur la probabilité d'occuper un emploi aidé à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire

ITT : Horizon variable considérée ATT : Délai depuis entrée traitement	ITT : Délai depuis implémentation sur le territoire ATT : Délai entre implémentation sur le territoire et entrée dans le traitement			
	0–3 mois	4–6 mois	7–9 mois	10+ mois
+3	ITT : 0,15 ATT : 2,04 Ratio ITT/ATT : 0,07 Compliers share : 0,10	ITT : 0,12 ATT : 0,83 Ratio ITT/ATT : 0,14 Compliers share : 0,25	ITT : 0,19 ATT : 0,57 Ratio ITT/ATT : 0,34 Compliers share : 0,42	ITT : 0,46 ATT : 0,90 Ratio ITT/ATT : 0,51 Compliers share : 0,65
+6	ITT : 0,19 ATT : 3,16 Ratio ITT/ATT : 0,06 Compliers share : 0,10	ITT : 0,26 ATT : 1,48 Ratio ITT/ATT : 0,17 Compliers share : 0,25	ITT : 0,45 ATT : 1,22 Ratio ITT/ATT : 0,37 Compliers share : 0,42	ITT : 0,44 ATT : 1,04 Ratio ITT/ATT : 0,43 Compliers share : 0,65
+9	ITT : 0,16 ATT : 3,83 Ratio ITT/ATT : 0,04 Compliers share : 0,10	ITT : 0,36 ATT : 1,77 Ratio ITT/ATT : 0,21 Compliers share : 0,25	ITT : 0,42 ATT : 1,50 Ratio ITT/ATT : 0,28 Compliers share : 0,42	ITT : 0,39 ATT : 1,47 Ratio ITT/ATT : 0,27 Compliers share : 0,65
+12	ITT : 0,36 ATT : 3,99 Ratio ITT/ATT : 0,09 Compliers share : 0,10	ITT : 0,35 ATT : 1,87 Ratio ITT/ATT : 0,19 Compliers share : 0,25	ITT : 0,44 ATT : 1,43 Ratio ITT/ATT : 0,31 Compliers share : 0,42	–

Lecture :

ITT +0,15 pp : effet moyen de vivre dans une zone d'XP entre 0 et 3 mois après l'entrée du territoire sur la probabilité d'être en emploi aidé en $t + 3$.

ATT +2,04 pp : effet moyen 3 mois après l'entrée dans le traitement pour les traités dans les 0 à 3 mois après l'entrée de leur territoire.

Compliers share 10,4 % : nombre de compliers traités dans les 0 à 3 mois après l'implémentation dans leur territoire, rapporté au nombre de bénéficiaires du RSA uniques résidant dans une zone d'XP sur cette période.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle ; ATT : bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation jusqu'en décembre 2023 et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

probabilité similaire d'être en contrat aidé. Cette convergence s'est faite via une baisse significative de la proportion de bénéficiaires du RSA en contrat aidé parmi les bénéficiaires du RSA non traités des zones traitées.

Les panels (c) et (d) montrent que les écarts de durée des contrats aidés entre groupes ont disparu au cours de la période. Si les bénéficiaires du RSA en contrat aidé des zones de contrôle ont vu la durée de leurs contrats diminuer en moyenne, ceux des zones d'expérimentation qui ne participent pas à l'expérimentation ont connu une baisse encore plus importante. Avant la mise en œuvre de l'expérimentation, ces derniers avaient en effet des contrats aidés plus longs en moyenne. La durée de contrat des bénéficiaires du RSA traités reste quant à elle relativement stable sur la période.

Ces résultats suggèrent que les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation ont non seulement vu leurs chances d'obtenir un contrat aidé diminuer, mais aussi que ceux qui en ont un en bénéficient pour des durées plus courtes. Il est important de rappeler que ces résultats ne doivent pas être interprétés sous un angle causal. Ils sont cependant cohérents avec les résultats présentés dans le [tableau 3.5](#).

Au niveau de la zone d'emploi — Bénéficiaires du RSA. Le [graphique 3.21](#) présente les résultats de l'estimation de l'[équation \(2.4\)](#) sur la probabilité d'être en contrat aidé pour les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'emploi incluant une zone d'expérimentation, en excluant les zones d'expérimentation elles-mêmes. Quel que soit le type de contrat considéré, l'effet n'est pas significativement différent de zéro. Ces éléments suggèrent que la réallocation des contrats aidés évoquée précédemment s'opère principalement à l'échelle de la zone d'expérimentation, c'est-à-dire a priori au niveau de l'agence France Travail, plutôt qu'à celle de la zone d'emploi.

Indemnisables à l'assurance chômage. Les résultats concernant l'effet de l'expérimentation sur les indemnisables à l'assurance chômage montrent qu'il n'y a pas d'effet sur l'accès aux emplois aidés pour cette population, que l'on considère l'échelle de la zone d'expérimentation ([graphique D.10 de l'annexe D.1](#)) ou celle de la zone d'emploi ([graphique D.11 de l'annexe D.1](#)). En effet, cette population, plus proche de l'emploi que les bénéficiaires du RSA, n'est pas la cible première des

GRAPHIQUE 3.20 – Part de bénéficiaires du RSA en contrat aidé à 6 mois et durée des contrats, selon le statut de traitement des bénéficiaires du RSA

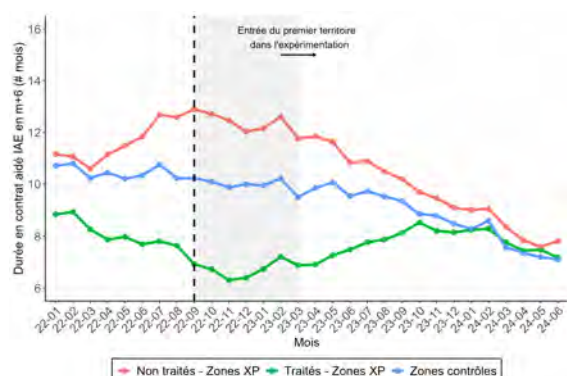
(a) En contrat aidé IAE au mois $m + 6$



(b) En contrat aidé CUI-CIE-PEC au mois $m + 6$



(c) Durée contrat IAE (parmi ceux en IAE au mois $m + 6$)



(d) Durée contrat CUI-CIE-PEC (parmi ceux en CUI au mois $m + 6$)



Notes : Évolution de la part de bénéficiaires du RSA en contrat aidé et de leur durée, selon leur statut de traitement. « Non traités – Zones XP » : bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'expérimentation mais ne participant pas à celle-ci et éligibles à l'expérimentation ; « Traités – Zones XP » : bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation ; « Zones contrôles » : bénéficiaires du RSA des zones de contrôle.

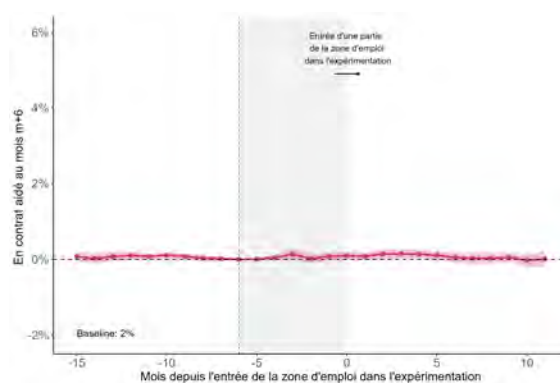
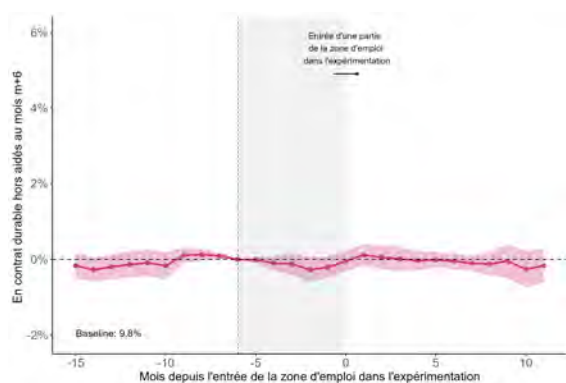
Lecture : Les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation identifiés en juillet 2023 et ayant un contrat aidé en janvier 2024 ont des contrats d'un peu moins de 11 mois en moyenne, contre environ 8 mois pour les bénéficiaires du RSA traités.

Champ : Bénéficiaires du RSA des zones d'expérimentation et des zones de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

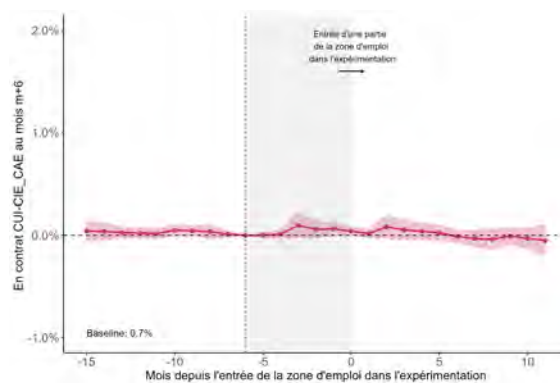
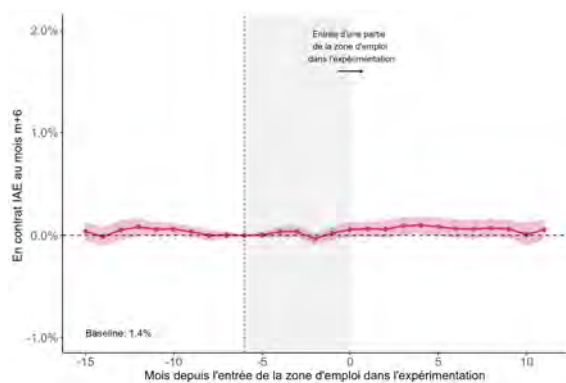
GRAPHIQUE 3.21 – Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation (en l'excluant) sur la trajectoire en emploi aidé des bénéficiaires du RSA à 6 mois

(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



(c) En contrat aidé — IAE

(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la présence en emploi aidé à 6 mois des bénéficiaires du RSA non traités des zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95%. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Parmi les bénéficiaires du RSA résidant dans la partie de la zone d'emploi complémentaire de la zone d'expérimentation, le taux de présence en emploi aidé six mois plus tard n'est pas significativement différent de celui du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA des zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation et des zones de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

contrats aidés, et ce même avant l'expérimentation. L'effet de compétition entre ces deux populations n'agit pas sur les contrats aidés.

Création nette d'emplois aidés pour les bénéficiaires du RSA. Le [tableau 3.6](#) présente les résultats des estimations ITT et des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités résidant dans les zones d'emploi exposées à l'expérimentation sur l'emploi aidé. Les résultats sont déclinés selon l'horizon de la variable de résultat (+3, +6 et +9 mois, en lignes) et pour différentes durées depuis l'entrée du territoire dans l'expérimentation (3 mois, 6 mois, 9 mois, en colonnes). Cette analyse permet d'évaluer l'impact net de l'expérimentation sur l'emploi aidé en agrégeant l'effet net local au sein des zones d'expérimentation (ITT) et les effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'emploi concernés par l'expérimentation et ne résidant pas eux-mêmes dans une zone d'expérimentation. Par exemple, six mois après le lancement de l'expérimentation, la probabilité d'être en contrat aidé à horizon six mois augmente de 0,3 point de pourcentage au sein des zones d'expérimentation, représentant environ 109 nouveaux emplois aidés. Cette progression est contrebalancée par une baisse de 0,02 pp dans le reste des zones d'emploi concernées, représentant 34 emplois aidés en moins. Sur l'ensemble des horizons et délais considérés, on ne peut rejeter l'hypothèse selon laquelle la création nette d'emploi aidé liée à l'expérimentation est nulle. Les effets de bord semblent compenser intégralement les gains observés chez les bénéficiaires traités. De plus, comme évoqué lors de la description du [tableau 3.4](#), ces résultats constituent une borne inférieure de l'effet de bord total car ils se limitent aux bénéficiaires du RSA et ne prennent pas en compte les effets de bord sur les autres publics⁴⁹.

3.4 Résultats sur la perception d'aides sociales et les revenus du travail

Cette dernière partie explore les conséquences financières de l'accompagnement rénové. Premièrement, l'expérimentation et sa généralisation pourraient avoir des

49. Les effets de bord sur les demandeurs d'emploi de la zone d'expérimentation semblent limités, mais on peut envisager des externalités négatives sur d'autres publics comme les jeunes suivis en Mission locale, qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

TABEAU 3.6 – Synthèse création nette d'emploi aidé à différents horizons à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire, pour les bénéficiaires du RSA

Horizon	Délai depuis implémentation sur le territoire		
	3 mois	6 mois	9 mois
+3	ITT : 0.2 pp [-0.1,0.4] # emplois aidés : 60 [-36,157] EB ZE : 0.10 pp [0,0.2] # emplois aidés : 217 [-6,439]	ITT : 0.1 pp [-0.1,0.3] # emplois aidés : 47 [-21,115] EB ZE : 0.13 pp [0,0.3] # emplois aidés : 290 [9,571]	ITT : 0.3 pp [0.1,0.5] # emplois aidés : 106 [26,186] EB ZE : 0.02 pp [-0.1,0.1] # emplois aidés : 42 [-238,322]
+6	ITT : 0.2 pp [-0.1,0.5] # emplois aidés : 87 [-31,206] EB ZE : 0.09 pp [0,0.2] # emplois aidés : 199 [-30,427]	ITT : 0.3 pp [0,0.6] # emplois aidés : 109 [-1,218] EB ZE : -0.02 pp [-0.1,0.1] # emplois aidés : -34 [-333,265]	ITT : 0.5 pp [0.2,0.8] # emplois aidés : 191 [70,311] EB ZE : -0.05 pp [-0.2,0.1] # emplois aidés : -102 [-377,173]
+9	ITT : 0.3 pp [-0.1,0.6] # emplois aidés : 102 [-20,223] EB ZE : 0.02 pp [-0.1,0.1] # emplois aidés : 49 [-197,296]	ITT : 0.4 pp [0.1,0.6] # emplois aidés : 151 [58,244] EB ZE : -0.09 pp [-0.3,0.1] # emplois aidés : -213 [-592,167]	ITT : 0.5 pp [0.3,0.7] # emplois aidés : 189 [106,273] EB ZE : -0.11 pp [-0.4,0.1] # emplois aidés : -251 [-831,328]

Lecture : En moyenne, 6 mois après le lancement de l'expérimentation, la part de bénéficiaires du RSA en emploi aidé à 6 mois dans chaque zone d'expérimentation a augmenté de 0,3 pp, représentant 109 nouveaux contrats aidés. La part dans les zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation a diminué de 0,015 pp (non significatif), représentant 34 contrats aidés en moins. Intervalles de confiance à 95 % entre crochets.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle ; effets de bord ZE : bénéficiaires du RSA des zones d'emploi concernées par l'expérimentation, hors zones d'expérimentation.

Source : MiDAS Vague 6.

effets (positifs ou négatifs) sur le recours au RSA. D'une part, face à un durcissement des obligations des bénéficiaires du RSA et à une application des contrôles et des sanctions potentiellement plus stricte (à droit constant), les personnes éligibles au RSA pourraient être dissuadées de le demander, car la contrepartie leur semblerait trop lourde. D'autre part, l'expérimentation pourrait, à l'inverse, augmenter le recours au RSA en permettant aux bénéficiaires d'accéder à un accompagnement renforcé dans leur parcours.

Deuxièmement, l'expérimentation pourrait également avoir un impact non seulement sur le fait d'être en emploi, mais aussi sur le niveau de rémunération et sur les montants des revenus de remplacement et des prestations sociales perçues. Outre les conséquences sur le salaire de base et le montant de RSA, nous considérons ici les effets de l'expérimentation sur deux allocations dédiées aux situations intermédiaires entre emploi et inactivité : les allocations chômage et l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Les allocations chômage constituent un revenu de remplacement, proportionnel au salaire de référence, versé à la suite d'une perte d'emploi involontaire sous réserve d'une affiliation minimale de six mois au régime d'Assurance chômage. L'ASS est destinée aux personnes ayant épuisé leur droit d'assurance chômage qui ont occupé un emploi salarié durant au moins cinq ans sur les dix années précédant la fin de contrat associée à leur dernier droit d'assurance chômage. L'ASS est versée sous condition de ressources du foyer social du bénéficiaire et peut être cumulée avec des revenus d'activité dans la limite de trois mois. En remobilisant des populations initialement éloignées de l'emploi, l'expérimentation est susceptible de les rendre éligibles à l'assurance chômage après un épisode de retour en emploi. Il est également envisageable que les entretiens à France Travail puissent révéler une situation d'éligibilité à l'ASS.

3.4.1 Estimations basées sur l'assignation au traitement

Pour conclure sur l'effet global de l'expérimentation sur la perception du RSA et des autres minima sociaux, nous reprenons l'échantillon d'individus traités (dans le cadre de l'expérimentation) et contrôle (résidant dans des départements non couverts par l'expérimentation, hors zones d'expérimentation TZCLD et hors seconde

vague d'expérimentation RSA), bénéficiant du RSA à la période t (décrit dans la [section 2.1](#)), puis nous estimons via l'équation en ITT ([2.2](#)) l'effet de résider dans une zone d'expérimentation sur le fait (i) de ne pas être au RSA à un horizon de 6 mois, (ii) de ne pas être au RSA ni en emploi salarié à 6 mois, (iii) de ne pas être au RSA, en emploi salarié ou indemnisé par l'assurance chômage à 6 mois, et (iv) de ne pas être au RSA, en emploi salarié ou inscrit à France Travail, toujours à 6 mois. Le non-recours aux prestations n'étant pas directement observable dans les données, ces différentes variables nous permettent d'approximer la résultante des comportements d'entrée et de sortie des minima sociaux et de l'emploi salarié.

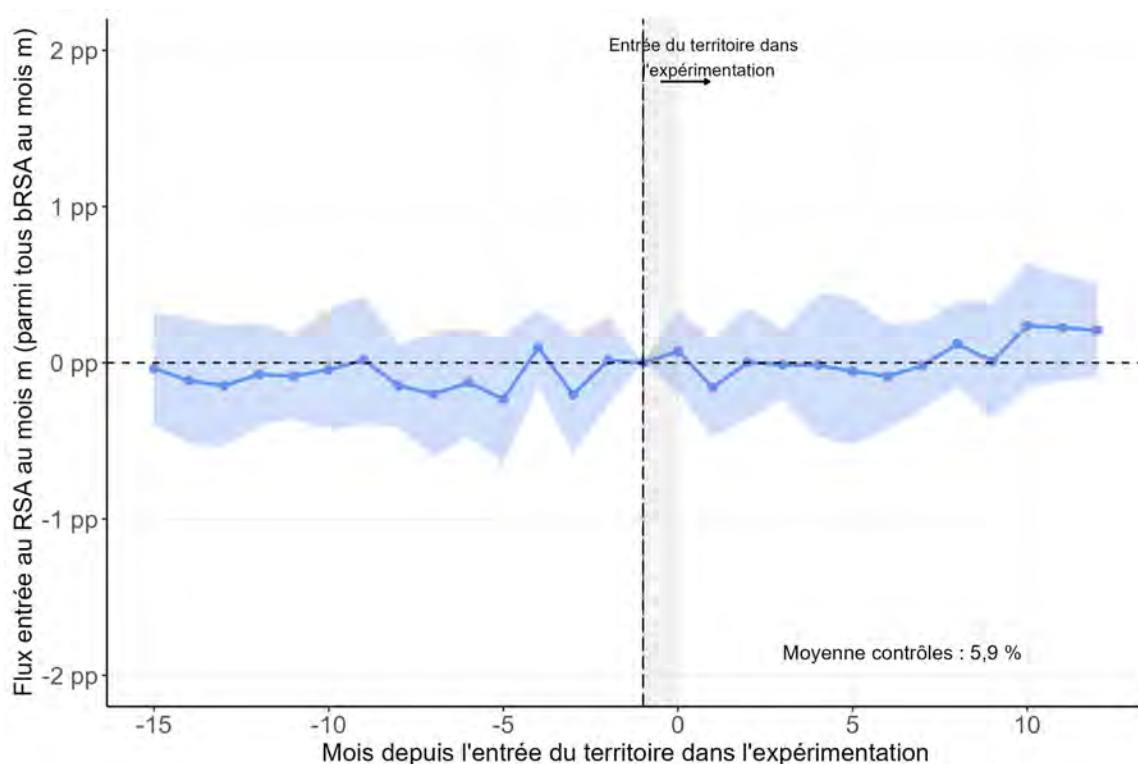
Pour compléter cette analyse, nous estimons également l'effet de l'expérimentation sur les flux d'entrée et de sortie du RSA par mois. Cette seconde analyse est réalisée sur un échantillon un peu différent de celui utilisé pour les autres analyses en ITT, à savoir un échantillon au niveau des zones d'emploi, dans lequel les taux d'entrée et de sortie du RSA sont calculés sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA présents, y compris dans les zones de contrôle, et non sur un échantillon aléatoire de 20 % des bénéficiaires de RSA, comme pour les autres ITT.

Pour ces analyses, nous définissons le fait d'être au RSA à la période t comme le fait de recevoir un montant non nul de RSA en t . De la même façon, le fait d'être indemnisé par l'assurance chômage en t est défini comme le fait de toucher un montant non nul d'aide au retour à l'emploi en t .

Le [graphique 3.22](#) présente les résultats de l'analyse comparant les flux d'entrée du RSA des territoires traités et des territoires de contrôle. Il montre que l'expérimentation n'a pas eu d'effet sur les flux mensuels d'entrée au RSA, les coefficients n'étant pas significativement différents de zéro, ni avant ni après sa mise en place. Nous présentons sur le [graphique D.12](#) de l'[annexe D.2](#) les résultats de la même estimation sur les flux de sortie du RSA par zone d'emploi. Pour les flux de sortie du RSA, nous revenons aux estimations au niveau individuel à partir de la spécification ([2.2](#)) qui permet d'avoir des estimations plus précises.

Le [graphique 3.23](#) reporte quant à lui l'effet de résider dans une zone d'expérimentation sur le fait de ne pas être bénéficiaire du RSA (panel (a)), de ne pas être au RSA ni en emploi salarié (panel (b)), de ne pas être au RSA, en emploi salarié

GRAPHIQUE 3.22 – Flux mensuel d'entrants au RSA à un mois donné



Lecture : 3 mois après leur entrée dans l'expérimentation, les zones d'emploi des territoires d'expérimentation n'ont pas un flux d'entrée au RSA significativement différent de celui des zones d'emploi des départements hors expérimentation.

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans des zones d'emploi d'expérimentation ou de contrôle.

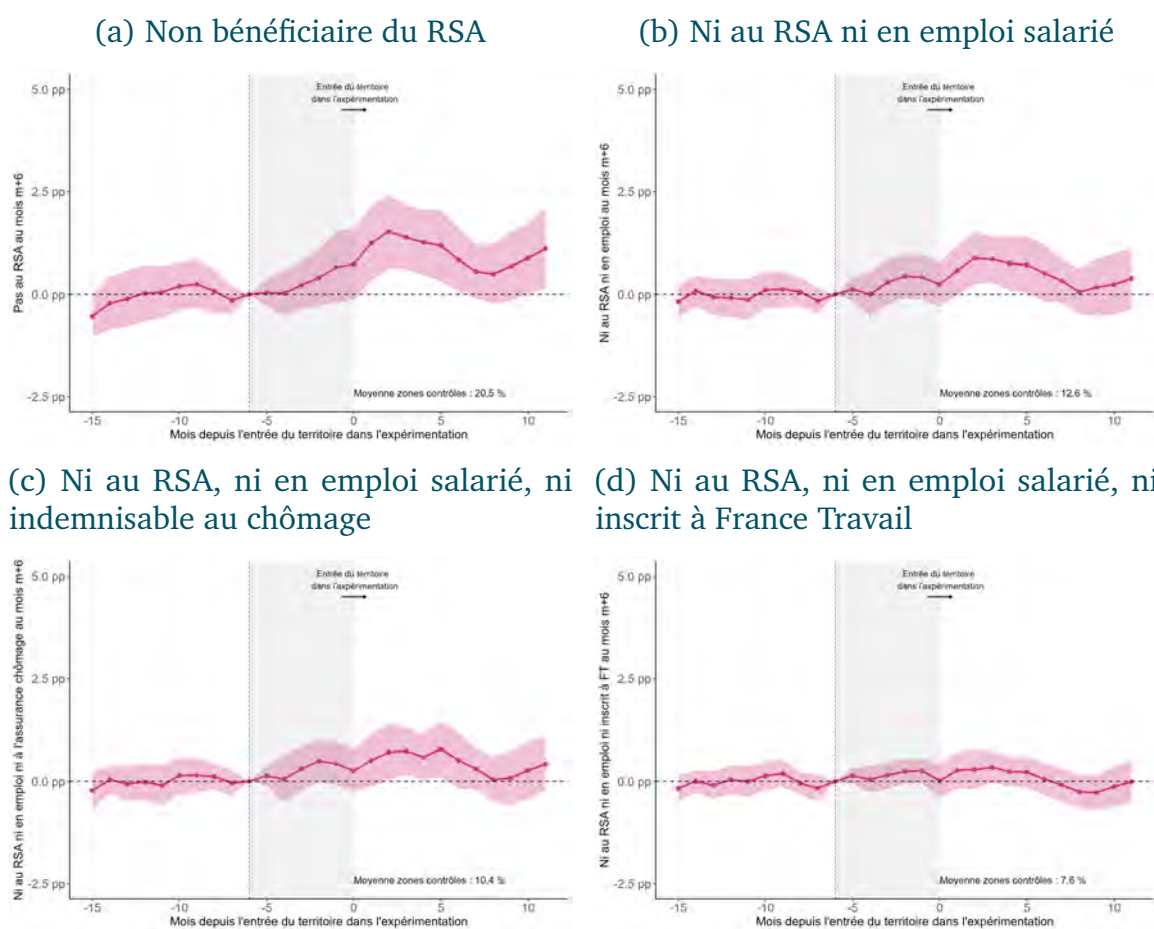
Source : MiDAS Vague 6.

ou indemnisé par l'assurance chômage (panel (c)), et de ne pas être au RSA, en emploi salarié ou inscrit à France Travail (panel (d)). Il montre tout d'abord que l'hypothèse de tendances parallèles est crédible pour les quatre variables considérées. Ensuite, le panel (a) montre que la proportion de bénéficiaires du RSA qui ne sont plus au RSA à l'horizon six mois est significativement plus élevée dans les territoires d'expérimentation que dans les territoires de contrôle : la probabilité à six mois de ne plus être au RSA est supérieure de 1 point de pourcentage dans les zones d'expérimentation par rapport aux zones de contrôle, et ce dès le premier mois après l'entrée du territoire dans l'expérimentation. Cet effet correspond à une hausse de près de 5 % par rapport à la moyenne du groupe de contrôle. On peut interpréter cet effet pour partie comme la conséquence de l'impact de l'expérimentation sur les trajectoires d'emploi salarié. Les résultats du panel (b) mettent toutefois en évidence un effet positif de l'expérimentation sur la sortie du RSA hors emploi salarié (quoique transitoire), dont la nature exacte reste difficile à établir (il peut s'agir notamment de créations d'entreprise, ou d'une hausse des revenus du conjoint dans le cas des couples). En tout état de cause, rien n'indique que l'expérimentation ait conduit à une augmentation des situations de personnes perdues de vue du service public de l'emploi : le panel (d) montre que la probabilité d'être non-bénéficiaire du RSA, de ne pas être en emploi salarié et pas accompagné par France Travail reste comparable pour les bénéficiaires du RSA résidant dans des zones traitées et non-traitées ; au contraire, cet effet suggère des trajectoires de sortie actives.

Le [graphique 3.24](#) présente l'effet pour les bénéficiaires du RSA de résider dans une zone d'expérimentation sur le salaire de base à 6 mois (panel (a)) ainsi que les montants de RSA perçus par le foyer social de l'allocataire à 6 mois (panel (b)), d'allocations chômage à 6 mois (panel (c)) ou d'ASS (panel (d)) à six mois⁵⁰. Le panel (a) présente l'effet sur le salaire de base mensuel de l'ensemble des bénéficiaires

50. Il aurait été intéressant d'étudier l'effet de l'expérimentation sur le revenu total des bénéficiaires afin d'avoir une perspective économique plus globale de l'effet de l'expérimentation. Cette analyse est cependant difficile à mettre en œuvre car nous ne disposons pas de l'ensemble des sources pouvant constituer le revenu total (revenus non salariaux, pensions alimentaires, prestations familiales, etc.). Par ailleurs, l'agrégation des différents revenus composant le revenu total est complexe et nécessite des hypothèses sur l'individualisation des ressources en fonction de la situation conjugale de l'individu. Certaines composantes du revenu total sont en effet appréciées au niveau du foyer social (comme le RSA) tandis que d'autres (salaires, ARE, ASS) sont individualisés.

GRAPHIQUE 3.23 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la trajectoire au RSA ou à France Travail à 6 mois



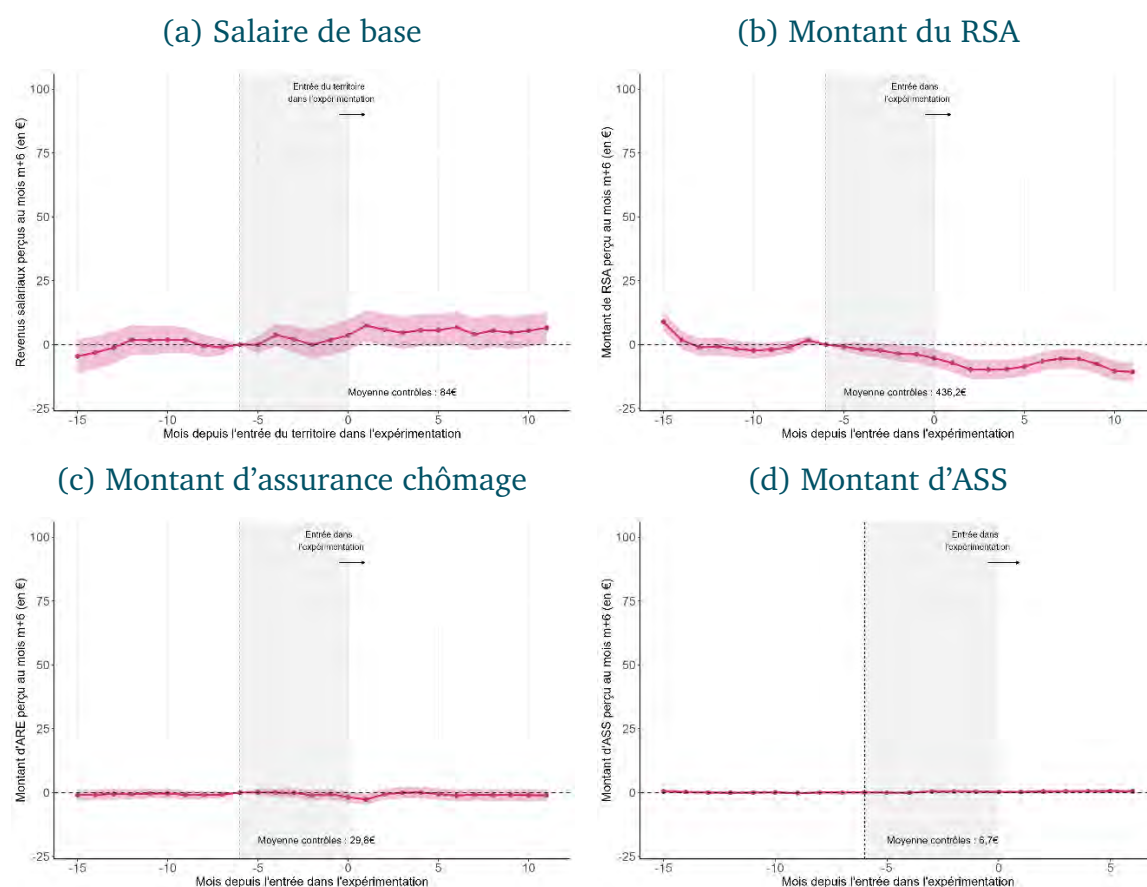
du RSA, qu'ils perçoivent un salaire ou non (ne pas percevoir de salaire équivalant à percevoir un salaire nul). Cet effet est significativement positif certains mois. L'effet moyen sur la période est de +4,1 € par mois par rapport à un niveau de référence de 84 € correspondant au salaire de base mensuel moyen dans le groupe de contrôle (y compris absence de salaire), soit une hausse d'environ 5 %.

3.4.2 Estimations basées sur la participation au traitement

Vivre dans une zone d'expérimentation a un effet négatif et significatif sur les versements de RSA à destination du foyer social du bénéficiaire à six mois. On observe une diminution de 7,3 euros en moyenne sur la période, soit une baisse de 1,7 % par rapport à la situation de référence. Cet effet peut s'expliquer, ici aussi, par un taux de sortie du RSA plus important dans le groupe assigné au traitement que dans le groupe de contrôle. Les effets sur les montants d'ARE (panel (c)) et d'ASS (panel (d)), négligeables, sont approfondis dans l'analyse de l'effet de la participation au traitement.

Le [graphique 3.25](#) présente les effets moyens du traitement sur les traités. L'effet sur le salaire de base (panel (a)) est positif, significatif et croissant à partir du deuxième mois suivant l'entrée en expérimentation. L'effet moyen sur la période post-expérimentation est de +18,9 €, soit une hausse de 34 % par rapport à la situation de référence. Il est important de souligner que les montants de salaire perçus dans cet échantillon sont mécaniquement très faibles. En effet, les individus doivent obligatoirement être au RSA et sans emploi salarié au moment de leur sélection. Ces restrictions expliquent la moyenne de 5 euros par mois dans le groupe de contrôle. Cet effet positif sur les salaires perçus par les participants à l'expérimentation est cohérent avec les résultats présentés dans le [graphique 3.10](#), qui montre l'effet de l'expérimentation sur l'emploi salarié : la présence en emploi salarié des participants à l'expérimentation est plus élevée que celle de leurs contrôles appariés, ce qui a pour effet d'augmenter leurs salaires. Les montants de RSA perçus (panel (b)) par les foyers sociaux des participants connaissent d'abord une légère hausse dans les premiers mois qui suivent leur entrée en expérimentation (+4,3 € en moyenne jusqu'au 5^e mois), puis une baisse progressive (-4,5 € en

GRAPHIQUE 3.24 – Effet de résider en zone d'expérimentation (ITT) sur le salaire mensuel et les prestations sociales à 6 mois



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.2) sur les montants perçus des bénéficiaires du RSA résidant dans les territoires d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Un mois après l'entrée en expérimentation d'un territoire, les bénéficiaires du RSA qui y résident ont, six mois plus tard, un salaire de base mensuel supérieur de 10 € en moyenne par rapport aux bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA qui résident dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS Vague 6.

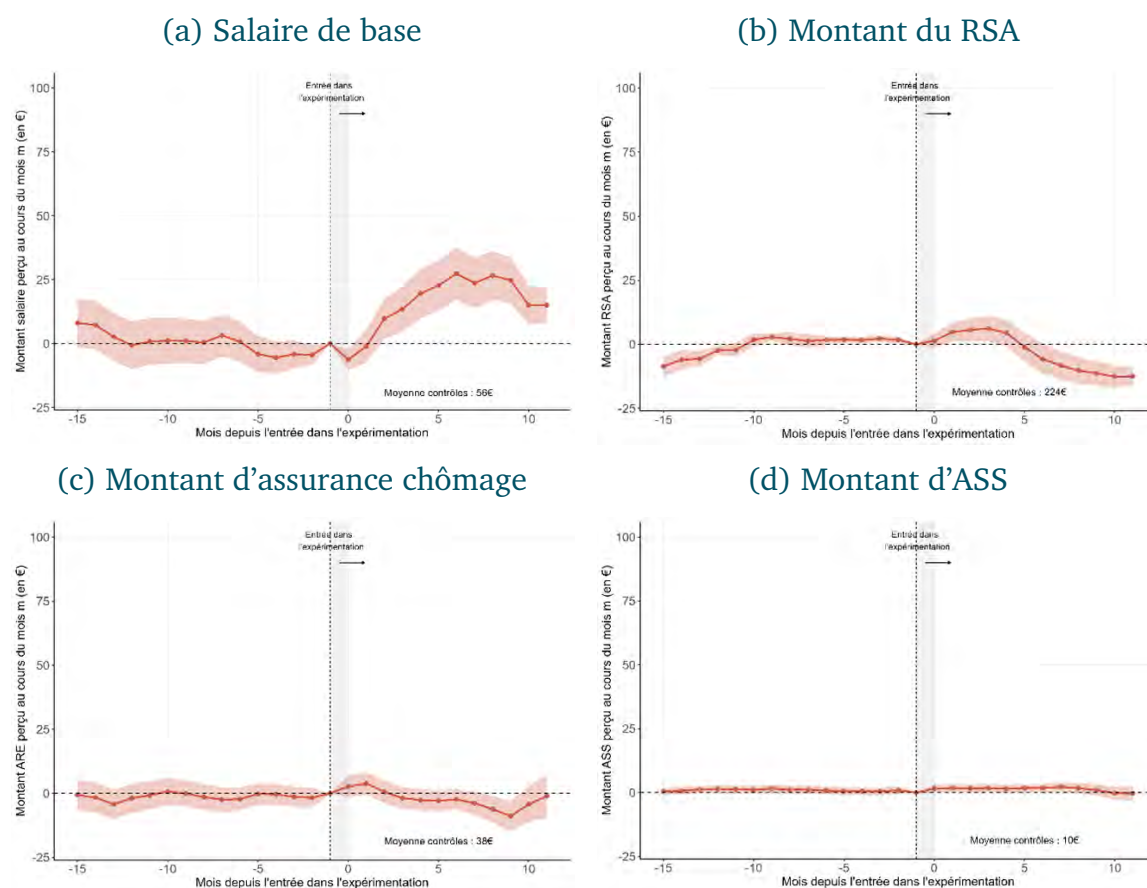
moyenne à partir du 5^e mois). La hausse des premiers mois révèle probablement un effet de *lock-in*⁵¹ de l'expérimentation, c'est-à-dire une période pendant laquelle les bénéficiaires du RSA qui y participent restent au RSA du fait même de leur participation à l'expérimentation. L'effet négatif observé à partir du sixième mois suggère un mécanisme inverse : les participants à l'expérimentation verraient leur montant de RSA baisser en raison d'une sortie du RSA ou de revenus d'activité plus élevés. Les effets ATT sur les montants d'ARE (panel (c)) sont négligeables, ce qui apparaît cohérent avec des reprises d'emploi essentiellement portées par de l'emploi durable. En ce qui concerne les montants d'ASS (panel (d)), on trouve un effet positif d'environ +1,5 € sur la période, soit +15 % par rapport au niveau de référence. Le rapprochement des services de France Travail apparaît ainsi susceptible d'avoir révélé des situations d'éligibilité à l'ASS.

Effet sur les revenus observables. Le [graphique 3.26](#) présente l'effet de l'expérimentation sur un ensemble de revenus : sont pris en compte, comme précédemment, le RSA, l'ARE, l'ASS et le salaire de base, auxquels s'ajoutent la prime d'activité, l'allocation adulte handicapé (AAH), les allocations familiales et logement. Le revenu observable est calculé au niveau individuel en individualisant les allocations perçues à l'échelle du foyer. Ces résultats sont à interpréter en gardant à l'esprit qu'ils ne couvrent pas l'intégralité des composantes du revenu disponible : ils ne prennent pas en compte de façon exhaustive l'ensemble des revenus, prestations et prélèvements des individus.

L'effet de l'expérimentation sur les revenus observables perçus par les bénéficiaires du RSA résidant en zone d'expérimentation n'est pas significatif sur la période (panel (a)). Cependant, l'effet sur les participants à l'expérimentation est significativement positif, avec une hausse moyenne de 21 € par mois de revenus, soit +2,5 % (panel (b)). L'effet moyen sur ce cumul de revenus apparaît légèrement supérieur à l'effet sur le salaire de base, alors même que l'effet sur le montant du RSA est négatif à partir du 6^e mois. Cette dynamique s'explique notamment par le rôle de la prime d'activité, qui agit comme un mécanisme d'intéressement à la reprise d'emploi.

51. Card et al. (2018).

GRAPHIQUE 3.25 – Effet d'entrer dans l'expérimentation (ATT) sur le salaire mensuel et les prestations sociales



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les montants perçus des bénéficiaires du RSA en expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

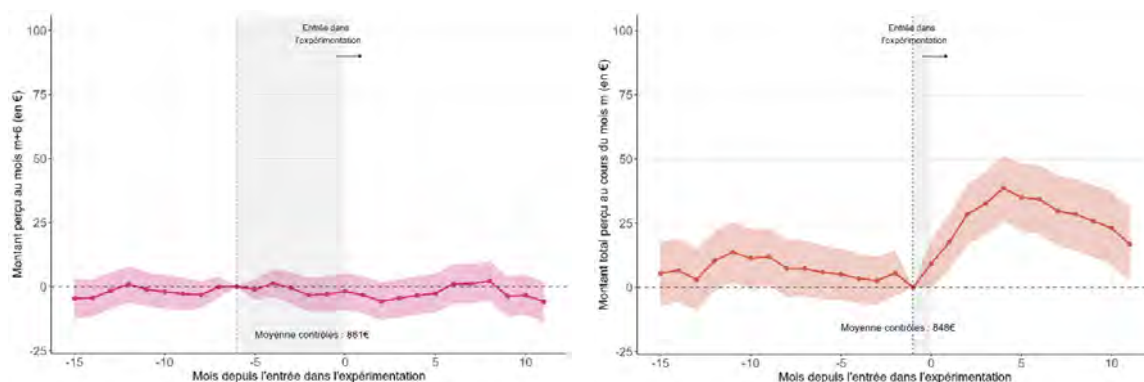
Lecture : Les participants à l'expérimentation, 6 mois après leur entrée dans l'expérimentation, voient leur salaire de base moyen augmenter de 12,5 €.

Champ : Entrants en expérimentation.

Source : MiDAS Vague 6.

GRAPHIQUE 3.26 – Effet sur les revenus observables

(a) ITT : effet de résider dans une zone d'expérimentation (b) ATT : effet de participer à l'expérimentation



Notes : Les revenus pris en compte sont le salaire de base, l'allocation d'aide au retour en emploi (ARE), les principaux minima sociaux (RSA, ASS, AAH), la prime d'activité et les principales prestations sociales (allocations logement et allocations familiales). Les montants de prestations familiarisées sont divisés par deux lorsque le foyer social est constitué d'un couple.

Lecture : Panel (a) : un mois après l'entrée en expérimentation d'un territoire, les bénéficiaires du RSA qui y résident ne perçoivent pas, six mois plus tard, un revenu observable significativement différent de celui des bénéficiaires des territoires de contrôle. Panel (b) : cinq mois après leur entrée dans le dispositif, les bénéficiaires du RSA traités perçoivent un revenu observable 35 € plus élevé que celui de leurs homologues appariés.

Champ : Bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail (ITT : ensemble des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail dans les territoires d'expérimentation et de contrôle; ATT : bénéficiaires du RSA entrés dans l'expérimentation et contrôles appariés, accompagnés par France Travail).

Sources : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

CHAPITRE 4

HÉTÉROGÉNÉITÉ DE L'EFFET MOYEN DE LA PARTICIPATION À L'EXPÉRIMENTATION (ATT) PAR TERRITOIRE ET PAR PROFIL DE BÉNÉFICIAIRES

Les estimations globales de l'effet moyen de la participation à l'expérimentation (ATT) sur les pratiques d'accompagnement et les trajectoires en emploi salarié peuvent masquer des différences substantielles entre groupes. Afin d'apprécier si les effets estimés varient selon les territoires et selon les caractéristiques individuelles, nous menons une analyse d'hétérogénéité en fonction de la zone d'expérimentation ([section 4.1](#)), de la cohorte (différence entre le début de l'expérimentation sur le territoire et l'entrée individuelle) ([section 4.2](#)), de la modalité d'accompagnement pré-expérimentation ([section 4.3](#)), de l'âge ([section 4.4](#)) et enfin du genre ([section 4.5](#)).

L'effet estimé de l'expérimentation est susceptible de varier entre les sous-groupes pour plusieurs raisons. D'un côté, l'expérimentation a pu être mise en œuvre selon des modalités différentes, notamment entre territoires du fait de fonctionnements administratifs ou de politiques départementales divergentes, mais aussi en fonction des caractéristiques personnelles des participants. Il se peut par exemple que certains profils de participants soient davantage orientés vers certains types de parcours ou

de modalités d'accompagnement. En outre, les conseillers peuvent personnaliser la mise en œuvre d'une même modalité d'accompagnement, en mobilisant des actions différentes pour s'adapter au profil des bénéficiaires.

D'un autre côté, à traitement égal, certains profils de participants peuvent bénéficier d'effets plus ou moins prononcés, notamment en raison de freins périphériques au retour à l'emploi ou de perceptions négatives de la part des employeurs potentiels.

Dès lors, ces résultats d'hétérogénéité ne doivent pas être interprétés comme indiquant la possibilité de cibler plus efficacement l'accompagnement renouvelé sur certains publics. Une variabilité des effets estimés peut en effet refléter des différences de mise en œuvre ou de contexte, et non des différences intrinsèques de réceptivité au dispositif. De plus, toute analyse d'hétérogénéité tend à introduire du bruit statistique supplémentaire, et doit être interprétée avant tout comme une exploration descriptive de la variabilité des effets causaux plutôt que comme une identification causale stricte des différences d'effets.

Par ailleurs, ces estimations reposent exclusivement sur les bénéficiaires du RSA entrés dans le traitement et leurs contrôles appariés (ATT). Elles sont donc susceptibles d'être affectées par des effets de sélection : les différences observées entre sous-groupes peuvent en partie refléter des différences dans la probabilité d'entrer dans le traitement, et non uniquement des différences d'effet causal. Ces résultats doivent, à ce titre, être interprétés avec prudence.

4.1 Hétérogénéité de l'ATT selon les territoires

4.1.1 Hétérogénéité des pratiques d'accompagnement

Comme documenté par une approche descriptive dans la [section 1.1.5](#), l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA a été mise en œuvre de manière très hétérogène entre les 18 zones d'expérimentation, que ce soit en termes de temporalité, d'orientation en parcours des bénéficiaires, de pratiques d'accompagnement dispensées par France Travail ou encore de moyens humains et financiers déployés. Cette forte hétérogénéité de la mise en place de l'accompagnement renouvelé interroge l'hypothèse d'homogénéité du traitement.

Afin d'analyser cette hétérogénéité territoriale, nous adaptons l'estimation en effet moyen du traitement (ATT, spécification (2.3)) en prenant en compte l'interaction du traitement avec chaque territoire d'expérimentation⁵². Ces résultats sont à interpréter avec précaution étant donné que l'hypothèse de tendances parallèles n'est pas systématiquement valide sur la période pré-expérimentation pour tous les territoires et toutes les variables d'intérêt. Pour cette raison, nous choisissons de ne pas commenter les effets de l'expérimentation territoire par territoire, au profit d'une interprétation plus générale de la disparité des effets à l'échelle de l'ensemble des territoires.

Le graphique 4.1 présente les résultats de la spécification (2.3), prenant en compte l'interaction du traitement avec chaque territoire d'expérimentation, sur les pratiques d'accompagnement dispensées par France Travail. L'effet moyen du traitement sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par France Travail diffère légèrement entre les 18 territoires d'expérimentation. Au mois d'entrée dans l'expérimentation, dans l'ensemble des territoires, les bénéficiaires du RSA traités connaissent une hausse significative du nombre moyen d'entretiens par rapport aux bénéficiaires du RSA appariés qui n'entrent pas dans l'expérimentation. Cet effet varie de +0,27 entretien à +1 entretien selon le territoire (panel (a)). L'effet diminue ensuite au fil de l'accompagnement dans tous les territoires d'expérimentation. Les trois autres panels présentent des dynamiques similaires : l'expérimentation ne semble pas affecter de manière significative les entrées en formation, les immersions en entreprise et les mises en relation dans aucun des territoires d'expérimentation. Si certains estimateurs sont positifs et statistiquement significatifs, cela ne semble révéler que des effets transitoires ou du bruit statistique.

Globalement, la disparité des effets sur le nombre d'entretiens avec un conseiller France Travail illustre des pratiques légèrement différentes d'un territoire à l'autre. Concernant les autres actions d'accompagnement par France Travail analysées ici,

52. Dans cette sous-section uniquement, l'analyse d'hétérogénéité est réalisée sur le champ complet du panel cylindré, à partir de la spécification suivante :

$$Y_{i,t} = \sum_{l=-n}^r \gamma_l \cdot (T_i \times \mathbf{1}\{t = t_i^0 + l\} \times \mathbf{1}\{Z = z\}) + \mu_{p \times t} + u_{i,t},$$

qui correspond à la spécification en ATT avec interaction du traitement avec chaque territoire d'expérimentation.

l'amplitude des effets entre les territoires est similaire avant et après l'expérimentation, ce qui suggère des choix relativement homogènes d'un territoire à l'autre.

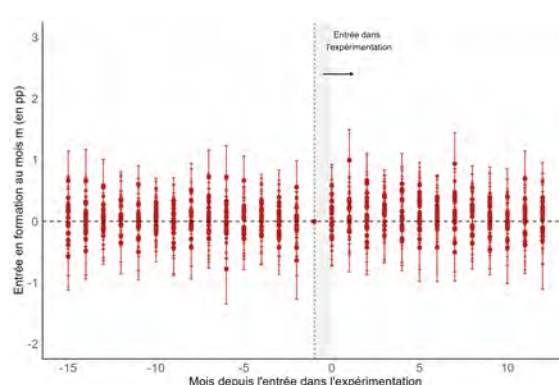
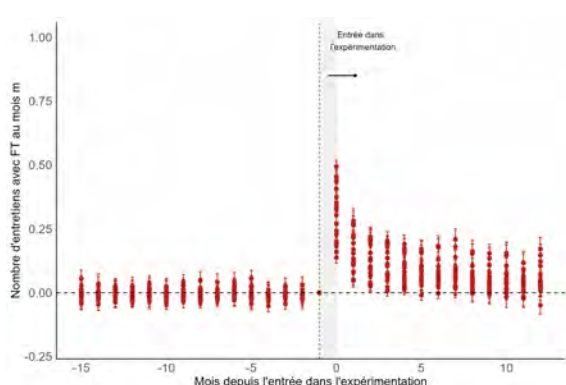
4.1.2 Hétérogénéité des effets sur l'emploi

Le [graphique 4.2](#) présente les résultats de la spécification (2.3), avec prise en compte de l'interaction du traitement avec les territoires d'expérimentation, sur la trajectoire en emploi salarié de l'ensemble des entrants dans l'expérimentation par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables non participants. Il montre que l'effet de la participation à l'expérimentation sur l'emploi salarié varie d'un territoire à l'autre (panel (a)). Dans les territoires où l'effet sur l'emploi salarié est significatif et positif, celui-ci est essentiellement porté par une hausse de l'accès à l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins six mois), cet effet étant également de large ampleur (panel (d)). La plus grande variabilité des effets territoriaux sur l'emploi salarié que sur l'accompagnement est cohérente avec le fait que les conséquences de l'accompagnement rénové en termes de présence en emploi ne dépendent pas uniquement des actions d'accompagnement menées par France Travail, mais également de facteurs inobservés dans le cadre de cette évaluation, tels que l'accompagnement déployé par les conseils départementaux ou les synergies entre opérateurs (collaborations, échanges d'informations, etc.). Il est important de noter que ces résultats doivent être interprétés avec précaution, non seulement parce que l'hypothèse de tendances parallèles ne semble pas vérifiée dans tous les territoires, mais aussi en raison d'un bruit statistique plus important dans l'analyse de l'hétérogénéité.

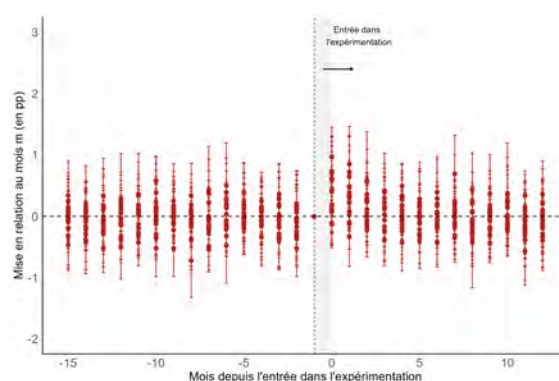
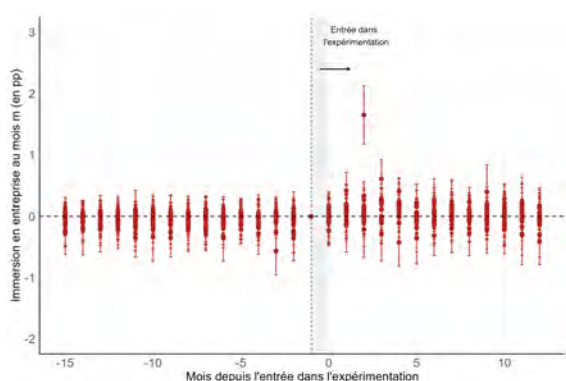
Le [graphique 4.3](#) complète ces analyses en présentant l'effet moyen du traitement sur l'emploi aidé et sur l'emploi durable hors emploi aidé dans les 18 zones d'expérimentation. Dans la plupart des territoires pour lesquels la probabilité de retour à l'emploi augmente significativement, cet effet positif de la participation à l'expérimentation est essentiellement porté par une hausse significative de l'emploi aidé, dont l'ampleur, comme pour l'insertion en emploi durable, varie fortement d'un territoire à l'autre (panel (b)). En particulier, le territoire qui se distingue dans le panel (c) par un fort effet sur l'IAE n'est pas le même que celui qui se distingue

GRAPHIQUE 4.1 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail, selon les territoires d'expérimentation

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail et effectivement entrés dans l'expérimentation, pour chacun des territoires d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

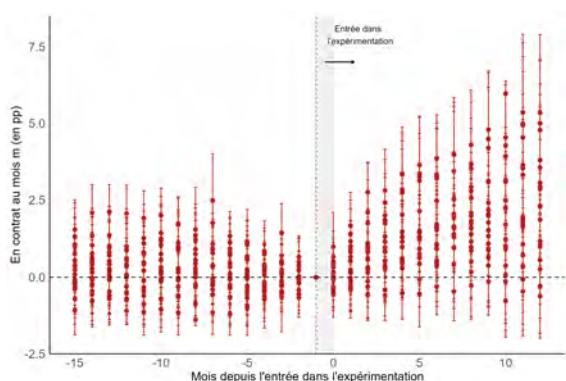
Lecture : Au mois d'entrée dans l'expérimentation, le nombre d'entretiens pour les participants, par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle, est supérieur de +0,25 à +1 entretien selon les zones d'expérimentation.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, accompagnés par France Travail.

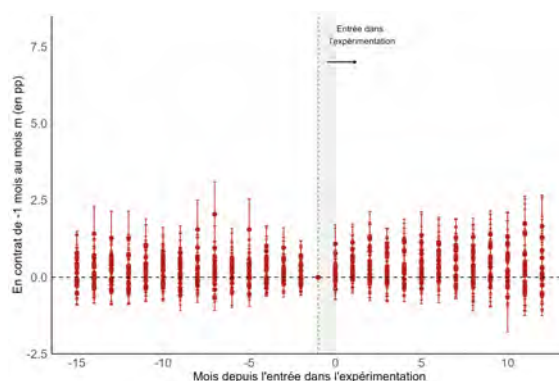
Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 4.2 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié des bénéficiaires du RSA, selon les territoires d'expérimentation

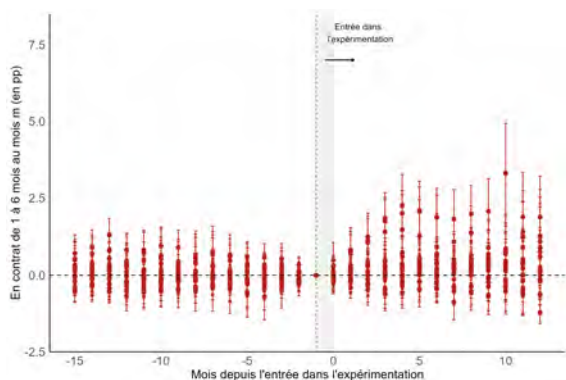
(a) En contrat salarié (toutes durées)



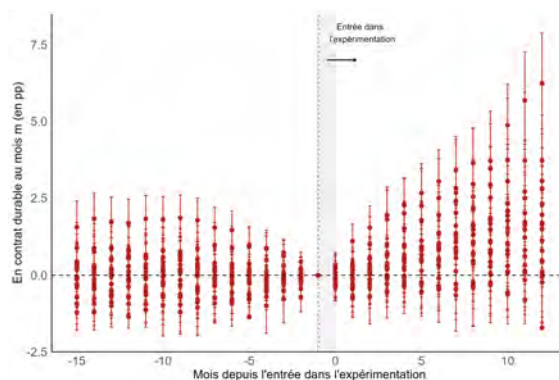
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat salarié durable (CDD + 6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA traités dans chacun des territoires d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité pour les participants d'être en emploi salarié, par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle, varie de -4 pp à +11 pp selon la zone d'expérimentation.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

dans le panel (d) par un très net effet sur les contrats CUI-CIE-PEC. Ces résultats révèlent ainsi une forte hétérogénéité des trajectoires en emploi salarié aidé⁵³ entre les 18 territoires pilotes.

4.2 Hétérogénéité de l'ATT selon le mois d'entrée en accompagnement par rapport au mois de déploiement de la zone d'expérimentation

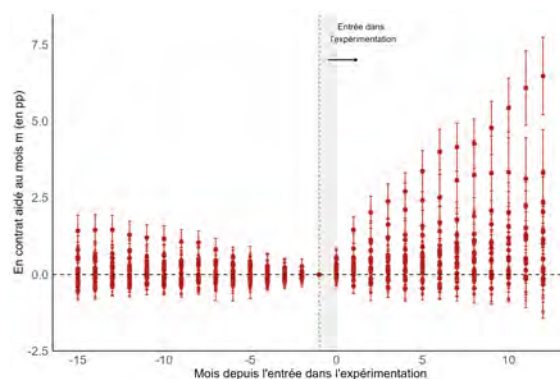
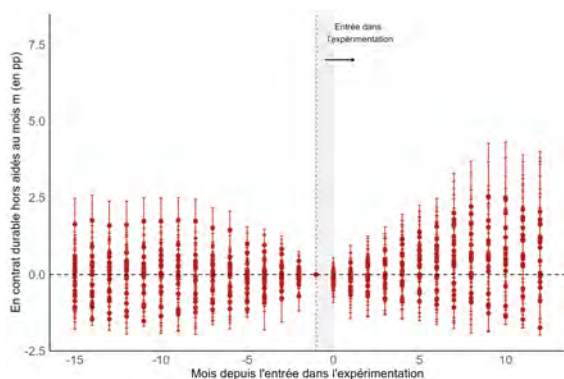
Nous avons montré dans la [section 1.2.3](#) que les premiers entrants dans l'expérimentation semblent plus proches du marché du travail que les cohortes entrées plus tardivement. Or, l'effet de l'accompagnement renoué pourrait varier selon la proximité des individus au marché du travail avant leur entrée dans le dispositif, ainsi que selon leur autonomie dans la recherche d'emploi. Nous déclinons donc les analyses ATT (spécification (2.3)) par cohorte d'entrée dans l'expérimentation (0–3 mois, 4–6 mois, 7–9 mois, 10–12 mois et plus de 12 mois depuis l'entrée du territoire dans l'expérimentation) et présentons les résultats dans les [graphiques 4.4 à 4.6](#).

Le [graphique 4.4](#) présente l'effet du traitement sur le nombre d'entretiens des bénéficiaires du RSA avec France Travail, selon leur cohorte d'entrée dans le dispositif. Toutes les cohortes connaissent un fort effet dès le premier mois, correspondant à l'entretien d'orientation, mais celui-ci est plus marqué pour les premières cohortes que pour les suivantes. Cette différence se maintient dans le temps : l'impact du dispositif pour la première cohorte d'entrants est nettement supérieur à celui observé pour les cohortes ultérieures. Ces écarts peuvent s'expliquer à la fois par des différences de caractéristiques des bénéficiaires du RSA entrant en premier dans le dispositif — France Travail ayant rappelé en priorité des individus déjà proches du marché du travail —, et par un possible essoufflement des capacités d'accompagnement à mesure de la montée en charge du dispositif. Le graphique montre également que l'hypothèse des tendances parallèles est plus fragile pour les premières cohortes

53. Un territoire se distingue des autres dans le panel (d) ; les pratiques d'orientation en CUI-CIE-PEC étant initialement très différentes des autres. Nous montrons dans le [graphique D.13](#) en [annexe D.3](#) qu'en excluant ce territoire de l'analyse principale, l'effet moyen est moins élevé mais reste significatif.

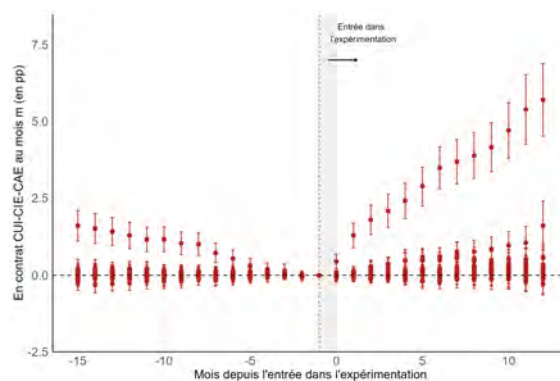
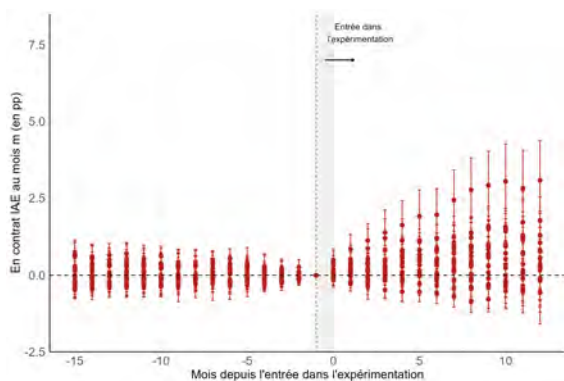
GRAPHIQUE 4.3 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé des bénéficiaires du RSA, selon le territoire d'expérimentation

(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



(c) En contrat aidé — IAE

(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé des bénéficiaires du RSA traités pour chacun des territoires d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité pour les participants d'être en contrat aidé, par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle, varie de -2 pp à +13 pp selon les zones.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

d'entrants, ce qui suggère que celles-ci ont, en moyenne, davantage d'entretiens avec France Travail avant le début de l'expérimentation.

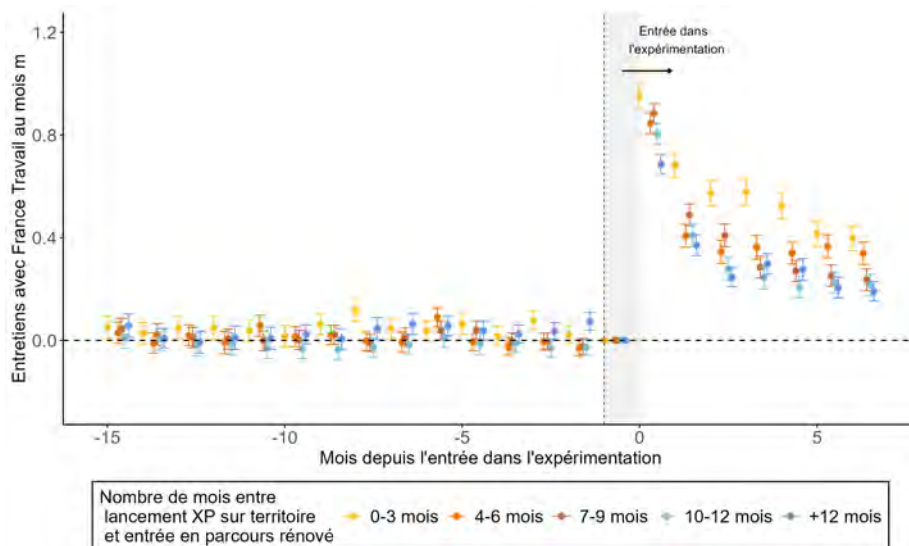
Le [graphique 4.5](#) présente l'hétérogénéité de l'effet du traitement par cohorte d'entrée sur l'accès à l'emploi salarié et à l'emploi salarié durable. Les deux panels suggèrent que l'effet du traitement est plus marqué pour les premiers entrants (0–3 mois) que pour les cohortes suivantes, entre lesquelles aucune différence significative dans l'ampleur de l'effet n'est observée. L'hypothèse des tendances parallèles est ici aussi plus fragile pour les premières cohortes d'entrants, ce qui suggère que celles-ci sont plus fréquemment en emploi avant le début de l'expérimentation et confirme qu'elles sont, en moyenne, plus proches du marché du travail.

Enfin, le [graphique 4.6](#) présente l'effet du traitement sur la probabilité d'être en contrat aidé selon la cohorte d'entrée. Il montre que l'effet du dispositif sur la probabilité d'être en IAE ne varie pas significativement selon la cohorte (panel (a)). En revanche, l'effet sur la probabilité d'occuper un CUI-CIE-PEC est principalement porté par la cohorte des premiers entrants. Ce résultat est cohérent avec le fait que ces derniers sont plus proches du marché du travail. En effet, les CUI-CIE-PEC ciblent des publics relativement proches de l'emploi, contrairement aux dispositifs de l'IAE, qui relèvent d'un système d'insertion renforcé reposant sur des structures spécialisées et un accompagnement plus intensif. L'effet plus marqué sur la présence en contrats aidés chez les premiers entrants peut également s'expliquer par leur entrée plus précoce dans le dispositif, à un moment où l'enveloppe dédiée aux contrats aidés est encore largement disponible, contrairement aux périodes ultérieures où elle devient plus contrainte.

4.3 Hétérogénéité de l'ATT selon la modalité d'accompagnement à France Travail pré-expérimentation

Une autre façon d'évaluer si l'effet de l'accompagnement renoué dépend de la proximité des individus au marché du travail avant leur entrée dans l'expérimentation consiste à estimer des effets hétérogènes selon la modalité d'accompagnement proposée par France Travail, en se limitant aux personnes déjà inscrites sur les

GRAPHIQUE 4.4 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur le nombre d'entretiens avec un conseiller France Travail des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail, par cohorte d'entrants



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation et accompagnés par France Travail, selon la date d'entrée en parcours. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Au mois d'entrée dans l'expérimentation, le nombre d'entretiens pour les participants entrés entre 10 et 12 mois après le lancement de l'expérimentation sur leur territoire est supérieur de +0,8 entretien par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

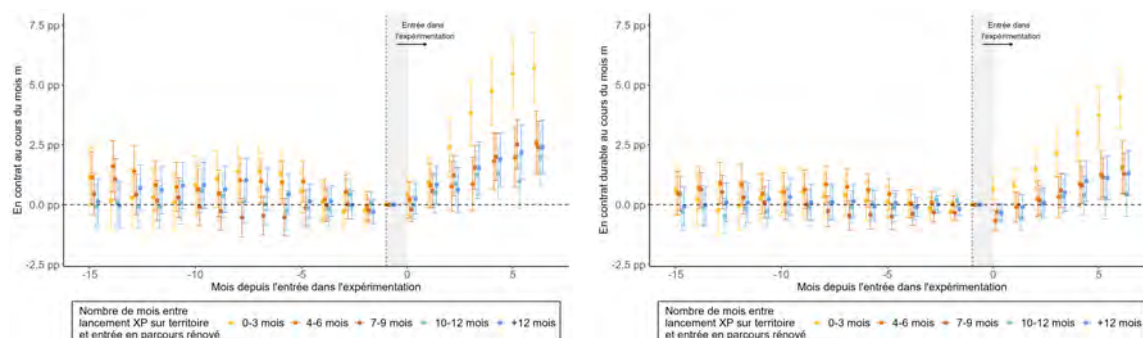
Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, accompagnés par France Travail.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 4.5 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié, par cohorte d'entrants

(a) En contrat salarié (toutes durées)

(b) En contrat salarié durable (CDD +6 mois ou CDI)



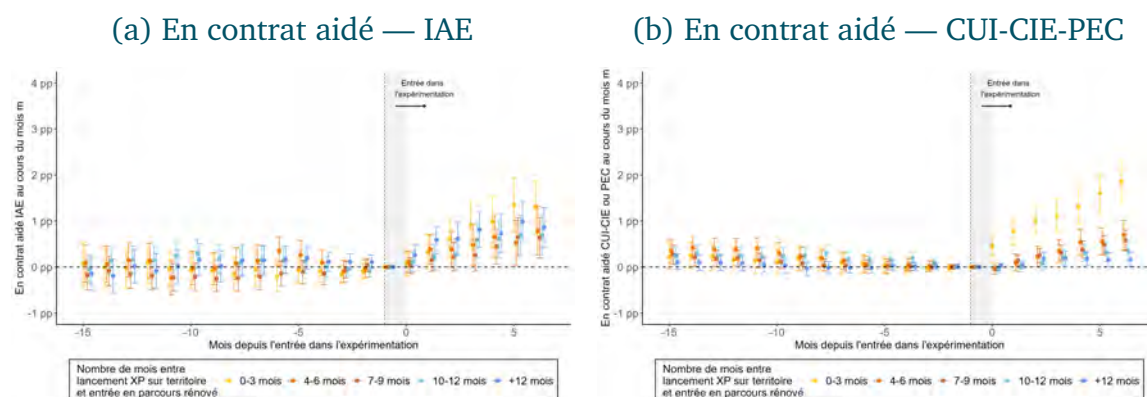
Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, selon la date d'entrée en parcours. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Cinq mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié durable pour les participants entrés entre 0 et 3 mois après le lancement de l'expérimentation sur leur territoire est supérieure de +3,75 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

GRAPHIQUE 4.6 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la probabilité d'être en contrat aidé, par cohorte d'entrants



listes de l'opérateur avant le début de l'expérimentation. Ce choix méthodologique est privilégié à la distinction entre les bénéficiaires du RSA assignés en parcours professionnel, socio-professionnel et social au moment de l'entrée dans l'expérimentation, car cette orientation est endogène : elle est déterminée lors de l'entrée dans l'accompagnement renouvelé. En outre, cette information n'est pas disponible pour le groupe de contrôle apparié. Notons également que les modalités d'accompagnement pré-expérimentation se distinguent selon la taille du portefeuille du conseiller, c'est-à-dire le nombre de personnes qu'il accompagne. La modalité « suivi » correspond à des portefeuilles de taille supérieure à ceux de la modalité « guidé », eux-mêmes de taille supérieure aux modalités « renforcé » et « global ». L'accompagnement renouvelé étant déployé selon une cible de taille de portefeuille réduite, l'entrée en expérimentation s'est vraisemblablement traduite par une plus forte intensification de l'accompagnement pour les personnes en modalité « suivi » ou « guidé » que pour celles en modalité « renforcé » ou « global » qui bénéficiaient déjà d'un accompagnement au sein de portefeuilles de taille réduite.

Pour ces analyses d'hétérogénéité, nous modifions la méthode de *matching* : nous ne modifions pas les variables incluses dans le calcul de la distance déterminant le

matching, mais nous ajoutons une étape préalable dans laquelle nous imposons un *matching* exact sur le fait d'être inscrit ou non à France Travail le mois précédent, et sur la modalité d'accompagnement le mois précédent pour les inscrits. En effet, les analyses d'hétérogénéité nécessitant que les deux membres d'une paire de *matching* aient la même valeur pour la variable sur laquelle l'hétérogénéité est réalisée, nous préférons modifier légèrement la méthode afin de gagner en nombre d'observations.

Nous déclinons ensuite l'estimation en ATT (spécification (2.3)) par sous-groupe d'intérêt. Par exemple, afin d'estimer l'hétérogénéité de l'effet du traitement selon la modalité d'accompagnement à France Travail pré-expérimentation, nous réalisons une première estimation sur le sous-échantillon des paires de bénéficiaires du RSA associés dont les deux membres étaient précédemment accompagnés en « guidé », puis une seconde estimation sur le sous-échantillon des paires de matchés précédemment accompagnés en « suivi », etc., et nous comparons les résultats de ces cinq estimations estimées séparément.

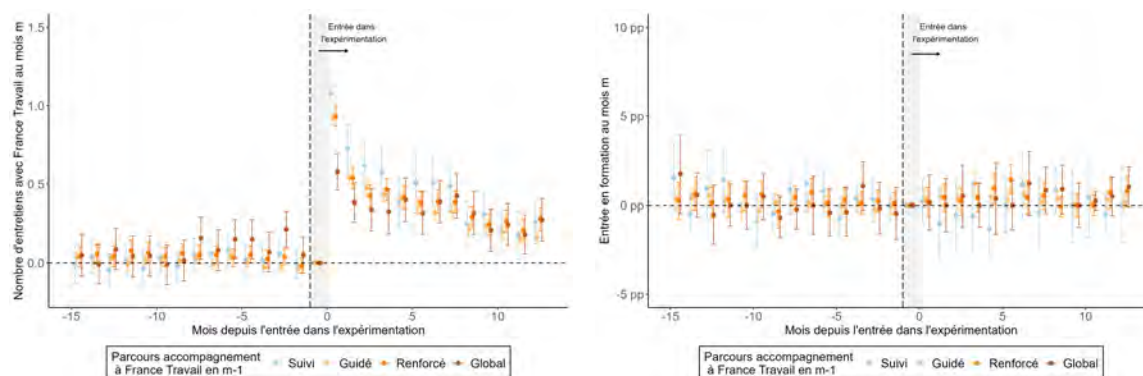
Le [graphique 4.7](#) présente l'effet moyen du traitement sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail. Les résultats sont ventilés selon la modalité d'accompagnement à France Travail pré-expérimentation, utilisée ici comme indicateur de la proximité au marché du travail et du niveau d'autonomie dans la recherche d'emploi. Les modalités d'accompagnement considérées sont présentées de la moins intensive à la plus intensive (suivi, guidé, renforcé, global).

Au mois d'entrée dans l'expérimentation, l'effet sur le nombre d'entretiens est relativement homogène entre les groupes, et varie de +1,1 entretien pour les personnes auparavant accompagnées en modalité « suivi », à +0,6 entretien pour les personnes auparavant en modalité « global » (panel (a)). Ce plus faible effet observé au premier mois pour les personnes auparavant en « global » par rapport aux autres modalités d'accompagnement est statistiquement significatif. Dans les mois suivants, cet effet décroît au même rythme pour l'ensemble des groupes, et le groupe « global » ne se distingue plus significativement des autres modalités d'accompagnement. L'entrée en expérimentation ne s'est donc pas traduite par une augmentation du nombre d'entretiens nettement plus marquée pour les personnes initialement ac-

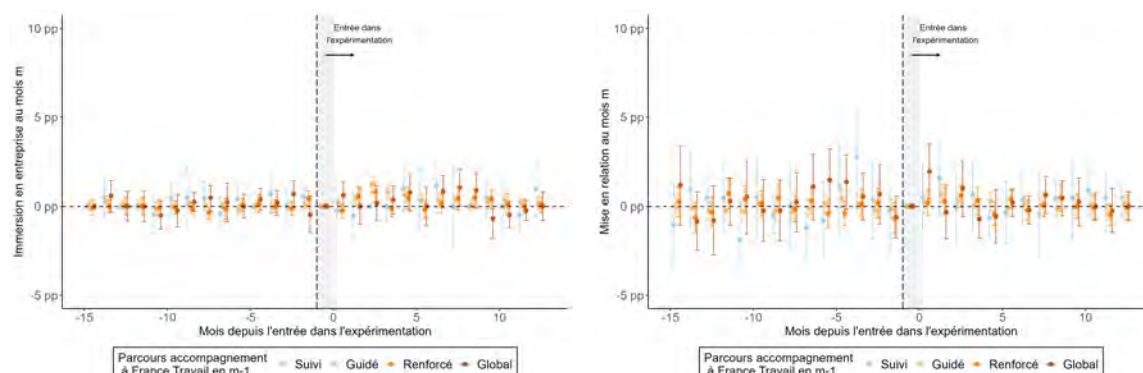
compagnées dans de grands portefeuilles (modalités « suivi » ou « guidé ») que pour celles dans des portefeuilles de taille limitée (« renforcé » ou « global »). L'effet de la participation à l'expérimentation est rarement significatif sur les autres pratiques d'accompagnement, quel que soit la modalité d'accompagnement à France Travail pré-expérimentation.

GRAPHIQUE 4.7 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation et accompagnés par France Travail, selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Au mois d'entrée dans l'expérimentation, le nombre d'entretiens pour les participants précédemment accompagnés par France Travail en modalité « suivi » est supérieur de +1,1 entretien par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

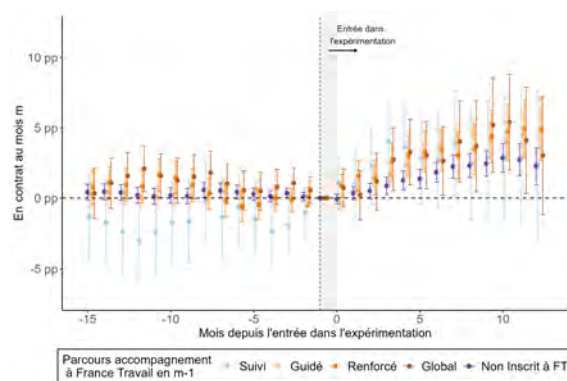
Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, suivis par France Travail pré-expérimentation et accompagnés par France Travail post-expérimentation.

Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

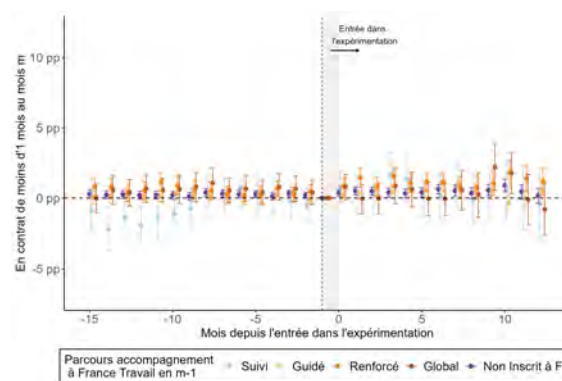
Les effets moyens du traitement sur la trajectoire en emploi salarié, déclinés par modalité d'accompagnement pré-expérimentation, sont présentés dans les [graphiques 4.8 et 4.9](#). Ces estimations sur l'emploi salarié portent sur le champ de l'ensemble des bénéficiaires du RSA, incluant ceux qui n'étaient pas suivis par France Travail pré-expérimentation. Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, l'effet sur l'emploi varie de +2,5 pp pour les bénéficiaires qui étaient accompagnés dans la modalité « suivi » le mois précédant leur entrée dans l'expérimentation et pour ceux qui n'étaient pas suivis par France Travail, à +5 pp pour ceux qui étaient accompagnés dans la modalité intensive « renforcé », sans que ces effets ne diffèrent significativement l'un de l'autre ([graphique 4.8](#), panel (a)). Même si ces différences ne sont pas statistiquement significatives, l'effet sur l'emploi durable est plus marqué pour les personnes accompagnées en modalité peu intensive « guidé » avant leur entrée en expérimentation, et est le plus faible pour les personnes précédemment accompagnées dans la modalité la plus intensive « globale » ainsi que pour celles qui n'étaient pas suivies par France Travail pré-expérimentation ([graphique 4.8](#), panel (d)). Cet effet positif est essentiellement porté par un effet sur les contrats aidés, variant de +1,3 pp pour les personnes qui n'étaient pas suivies par France Travail, et +2 pp pour les personnes précédemment en modalité « renforcé », à +4 pp pour celles précédemment en modalité « guidé » ([graphique 4.9](#), panel (b)). Pour les personnes précédemment accompagnées en modalité « globale », la plus intensive, l'effet sur l'emploi passe notamment par un effet de +2,5 pp sur les contrats courts (de 1 à 6 mois), tandis que l'effet sur les contrats courts n'est pas significatif pour les autres groupes ([graphique 4.8](#), panel (c)).

GRAPHIQUE 4.8 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation

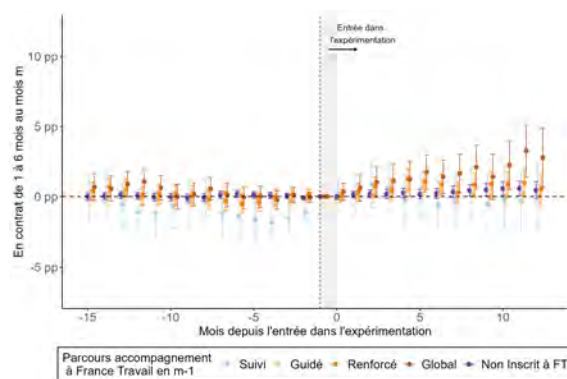
(a) En contrat salarié (toutes durées)



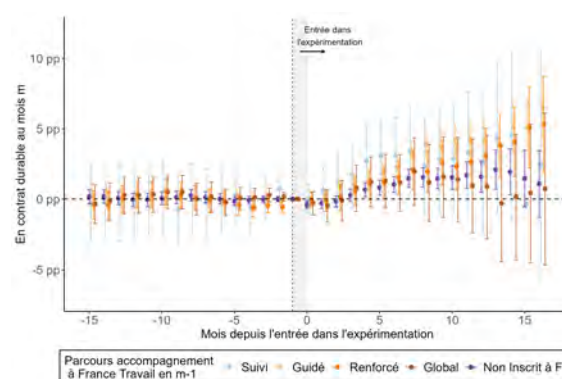
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat salarié durable (CDD + 6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, selon les modalités d'accompagnement pré-expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

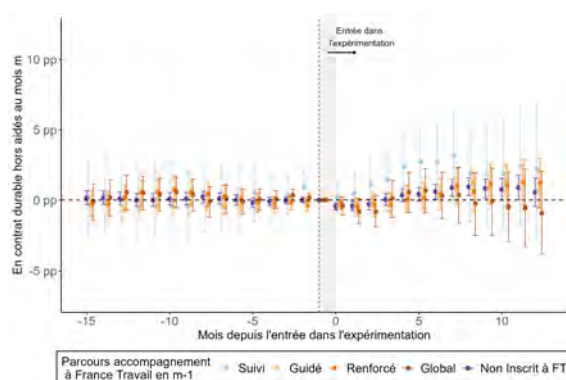
Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié pour les participants précédemment accompagnés par France Travail en modalité « suivi » est supérieure de +2 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle. Cet effet n'est pas significativement différent de zéro.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

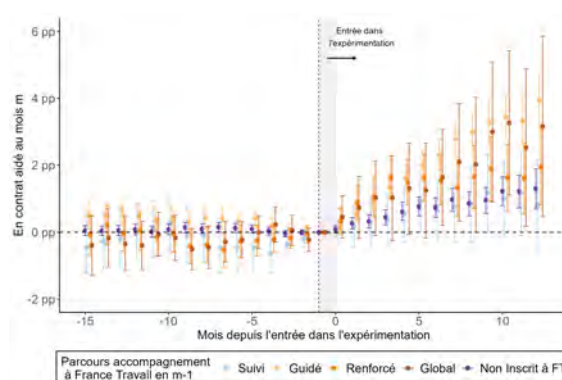
Source : MiDAS Vague 6.

GRAPHIQUE 4.9 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation

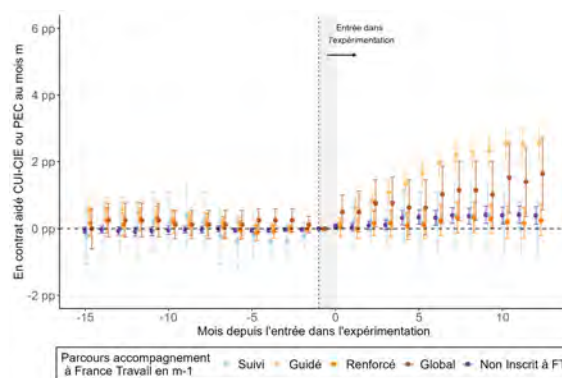
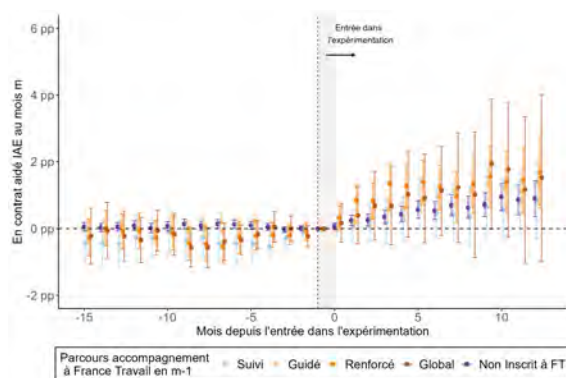
(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



(c) En contrat aidé — IAE



(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi aidé des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, selon les modalités d'accompagnement pré-expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié durable hors contrats aidés pour les participants précédemment accompagnés par France Travail en modalité « suivi » est supérieure de +2 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle. Cet effet n'est pas significativement différent de zéro.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

4.4 Hétérogénéité de l'ATT selon l'âge

Le graphique 4.10 présente les résultats de l'équation (2.3), déclinée par tranche d'âge⁵⁴, sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail. Il montre que l'effet de l'expérimentation est relativement homogène entre les différentes classes d'âge : au mois d'entrée des bénéficiaires du RSA dans l'expérimentation, le nombre d'entretiens augmente de +0,85 entretien pour les 40–54 ans et les 55–64 ans, et de +0,9 entretien pour les 25–39 ans (panel (a)). Cet effet positif sur les entretiens décline ensuite au même rythme quelle que soit la tranche d'âge. L'effet sur les autres pratiques d'accompagnement n'est pas significatif, et ce quel que soit l'âge.

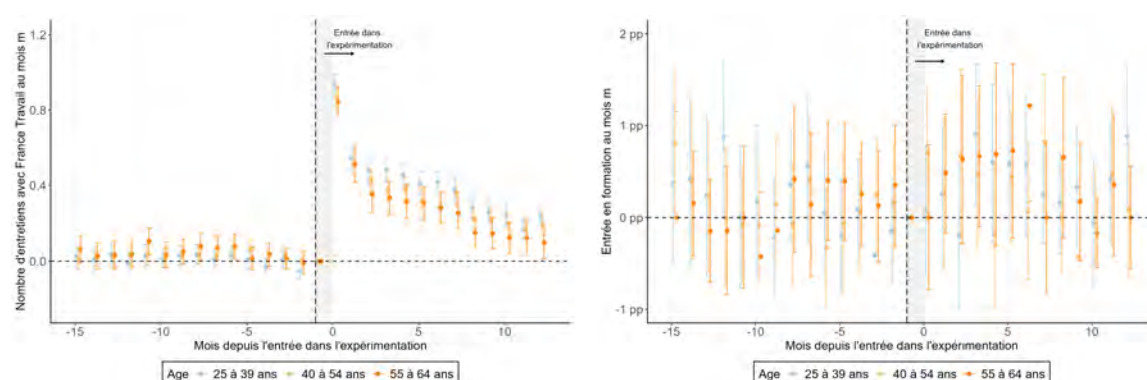
Le graphique 4.11 décline, selon la classe d'âge, les résultats d'estimation de l'équation (2.3) sur la trajectoire en emploi salarié de l'ensemble des entrants dans l'expérimentation par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables non participants. Il montre que l'effet de la participation à l'expérimentation est plus marqué pour les bénéficiaires du RSA âgés de 40 à 54 ans que pour les autres bénéficiaires du RSA (+2,5 pp pour les 55–64 ans contre +5,9 pp pour les 40–54 ans) (panel (a)). Le panel (d) montre que cette différence provient principalement d'un effet différencié sur la présence en emploi durable (+1,8 pp pour les 55–64 ans ; +4,6 pp pour les 40–54 ans).

Le graphique 4.12 se concentre ensuite sur l'effet du traitement sur la présence en emploi aidé, selon l'âge du bénéficiaire. Il montre que l'effet différencié du traitement sur l'emploi salarié durable selon l'âge est tiré par la présence en emploi aidé (+1,6 pp pour les 25–39 ans ; +3,8 pp pour les 40–54 ans), notamment de type IAE (panel (c)). Ainsi, l'accompagnement rénové stimule plus fortement la présence en emploi salarié durable de la classe d'âge intermédiaire (40–54 ans) que des autres classes d'âge. Nous restons toutefois prudents quant à cette conclusion, car si les différentes classes d'âge diffèrent selon d'autres critères que leur âge, nous pourrions attribuer à l'âge ces différences alors qu'elles reflètent plutôt, par exemple, une différence en termes de proximité avec le marché du travail.

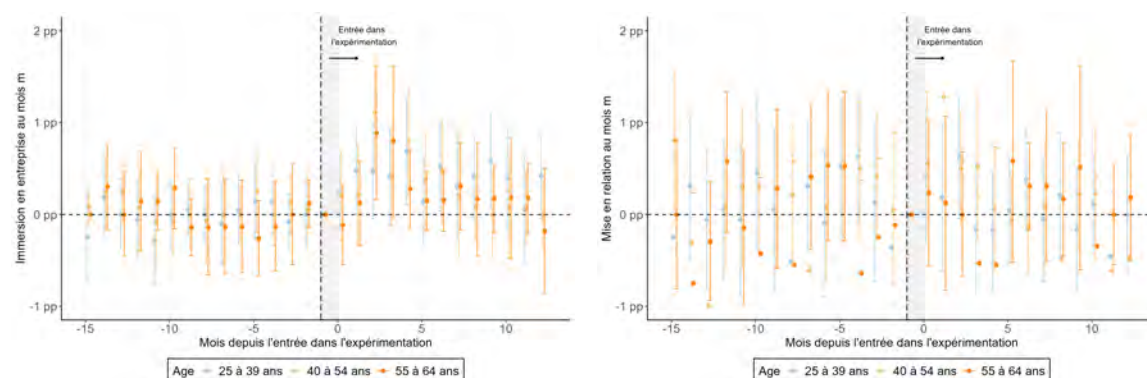
54. Les moins de 25 ans, qui ne peuvent bénéficier du RSA que selon des conditions particulières (RSA jeune, parents de jeunes enfants) sont exclus de cette analyse.

GRAPHIQUE 4.10 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail selon l'âge

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation et accompagnés par France Travail, selon l'âge. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

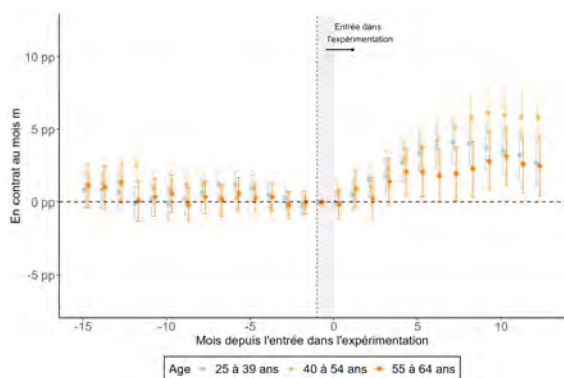
Lecture : Au mois d'entrée dans l'expérimentation, le nombre d'entretiens pour les participants âgés de 25 à 39 ans est supérieur de +0,9 entretien par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, accompagnés par France Travail.

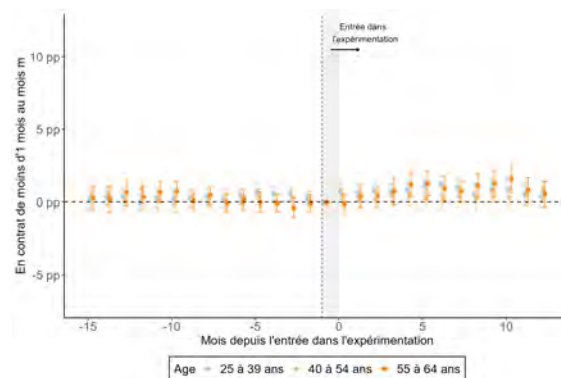
Source : MiDAS Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 4.11 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié selon l'âge

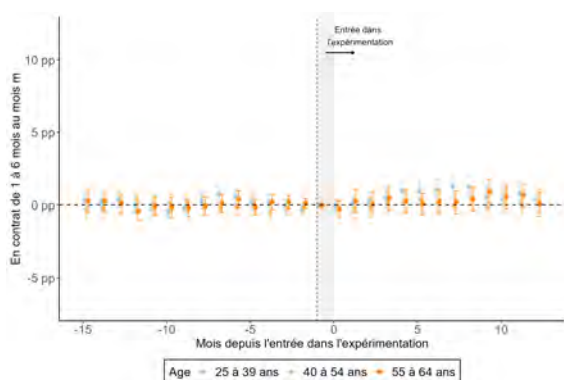
(a) En contrat salarié (toutes durées)



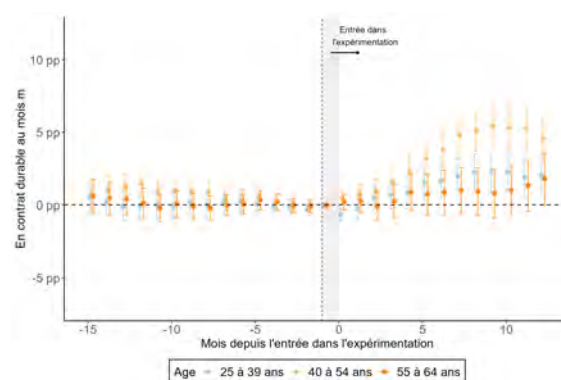
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat salarié durable (CDD + 6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, en fonction de l'âge. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

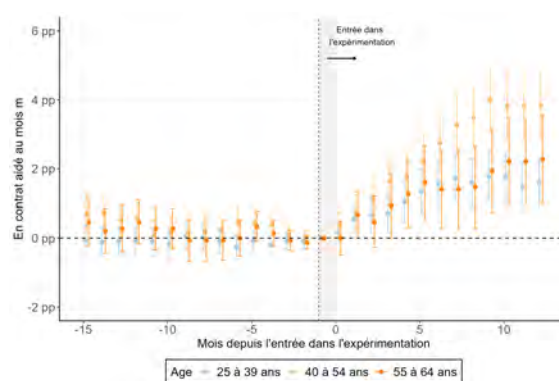
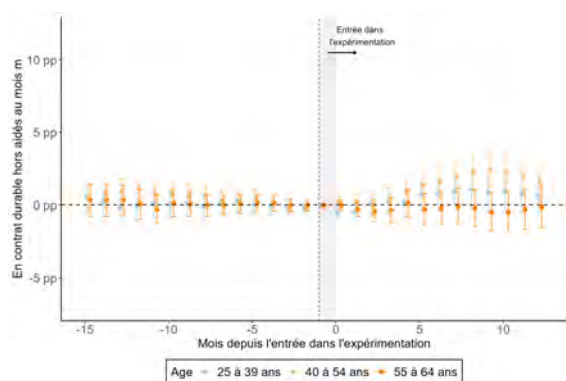
Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié pour les participants âgés de 25 à 39 ans est supérieure de +2,5 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

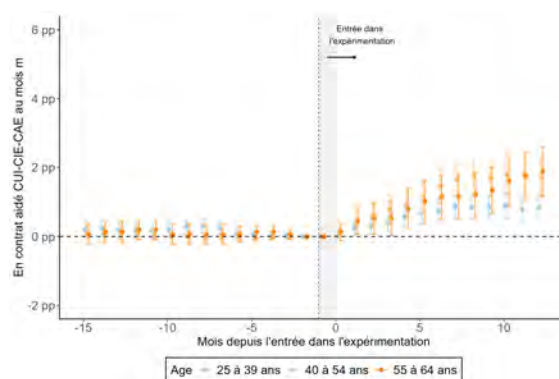
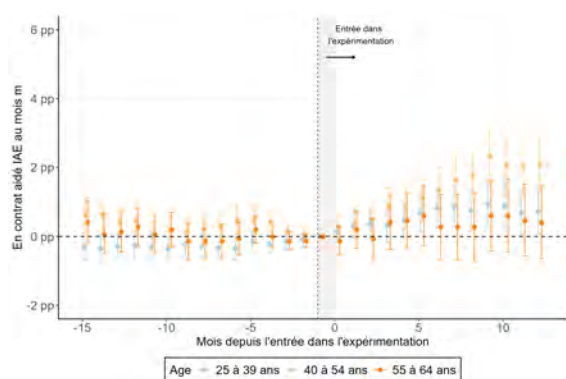
GRAPHIQUE 4.12 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé selon l'âge

(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



(c) En contrat aidé — IAE

(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi aidé des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, en fonction de l'âge. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié durable hors contrats aidés pour les participants âgés de 25 à 39 ans est supérieure de +0,6 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

4.5 Hétérogénéité de l'ATT selon le genre

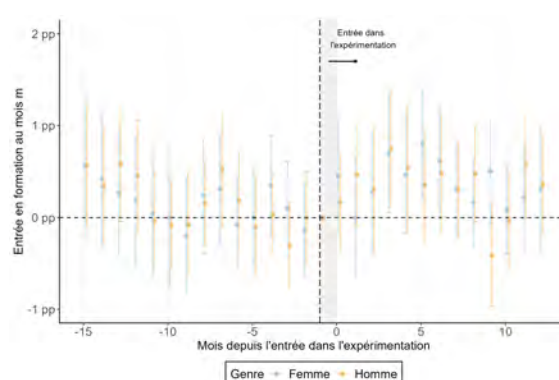
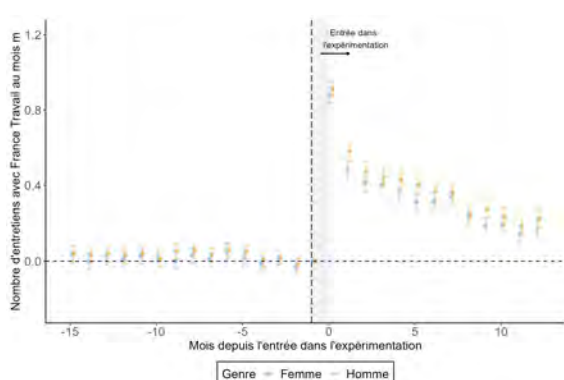
Le [graphique 4.13](#) présente l'effet moyen du traitement sur l'accompagnement dispensé par France Travail, selon le genre des bénéficiaires. Un mois après l'entrée des bénéficiaires du RSA dans l'expérimentation, le nombre d'entretiens augmente de +0,9 entretien par rapport aux bénéficiaires du RSA non participants, pour les hommes comme pour les femmes, puis diminue au même rythme sur le reste de la période. L'effet sur les autres pratiques d'accompagnement est rarement significatif, quel que soit le genre.

Les [graphiques 4.14](#) et [4.15](#) déclinent, selon le genre, les résultats d'estimation de l'[équation \(2.3\)](#) sur la trajectoire en emploi salarié de l'ensemble des entrants dans l'expérimentation par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables non participants. Les résultats suggèrent un effet moyen de l'expérimentation sur l'emploi plus favorable aux hommes qu'aux femmes : un an après leur entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en contrat salarié augmente de +5 pp pour les hommes, contre +2,5 pp pour les femmes ([graphique 4.14](#), panel (a)). Cet écart significatif s'explique principalement par un effet différencié sur l'insertion en emploi aidé (+3 pp pour les hommes, contre +1 pp pour les femmes ; [graphique 4.15](#), panel (b)), essentiellement porté par l'IAE (+2 pp pour les hommes, contre +0,5 pp ; [graphique 4.15](#), panel (c)). Seuls les hommes bénéficient d'un effet positif sur l'emploi durable dès les premiers mois suivant l'entrée dans l'expérimentation, mais l'écart avec les femmes s'estompe toutefois à l'horizon 12 mois ([graphique 4.14](#), panel (d)). Il convient également d'être prudent dans l'interprétation de ces résultats, car les femmes et les hommes peuvent différer selon d'autres dimensions que leur seul genre (par exemple, dans leur répartition dans les différents parcours d'accompagnement, en raison d'une proximité différente avec le marché du travail, ou dans leur situation familiale, les mères de familles monoparentales étant surreprésentées parmi les bénéficiaires du RSA⁵⁵). Les différences d'effets soulignées ici pourraient donc en réalité refléter d'autres différences que celles liées au genre.

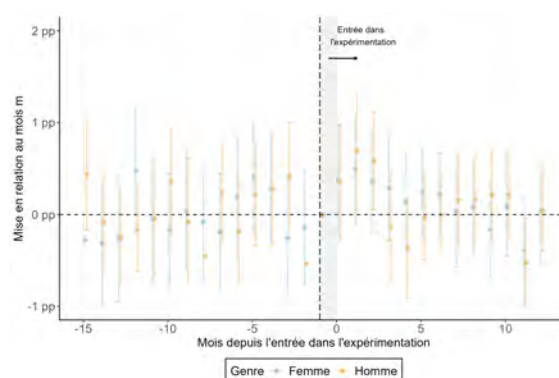
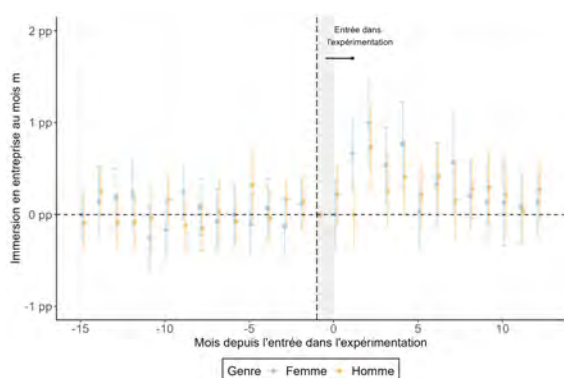
55. [Minima sociaux et prestations de solidarité](#), Drees, 2025.

GRAPHIQUE 4.13 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d’accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail selon le genre

(a) Nombre d’entretiens avec un conseiller FT (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur les pratiques d’accompagnement des bénéficiaires du RSA traités des zones d’expérimentation et accompagnés par France Travail, selon le genre. Les barres d’erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d’entrée dans l’expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

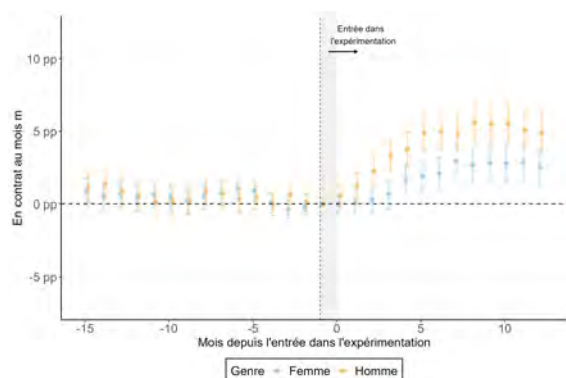
Lecture : Au mois d’entrée dans l’expérimentation, le nombre d’entretiens pour les hommes participants est supérieur de +0,9 entretien par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, accompagnés par France Travail.

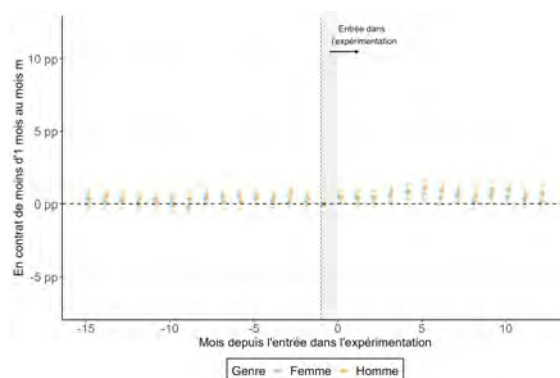
Source : MiDAS Vague 6, données d’accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE 4.14 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié selon le genre

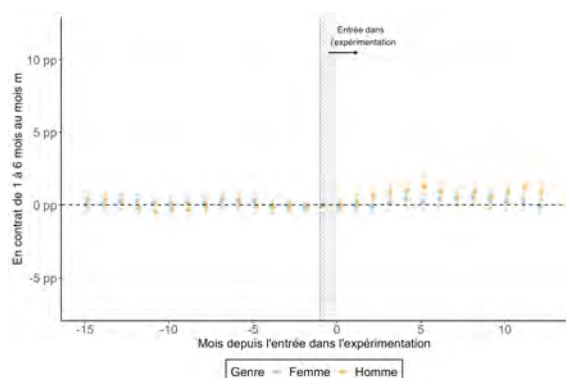
(a) En contrat salarié (toutes durées)



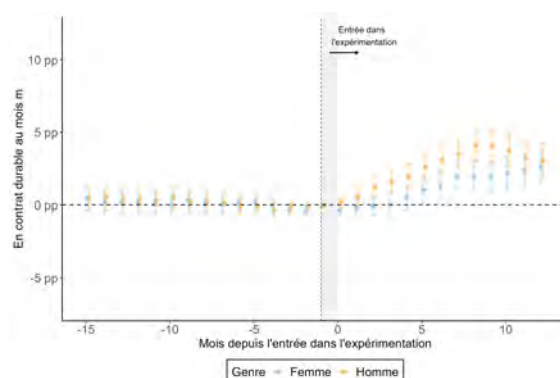
(b) En contrat salarié de moins d'un mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat salarié durable (CDD +6 mois ou CDI)



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, en fonction du genre. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

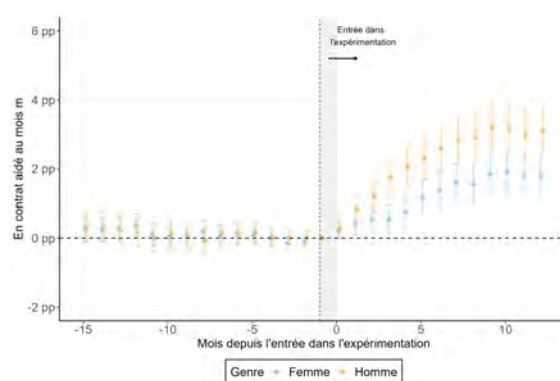
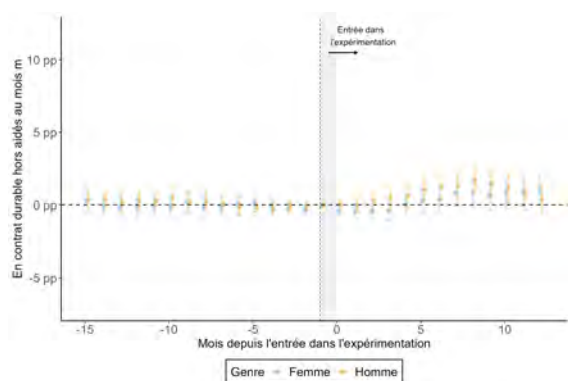
Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié pour les hommes participants est supérieure de +5 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

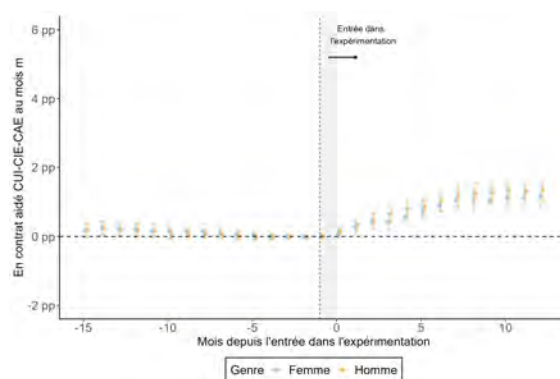
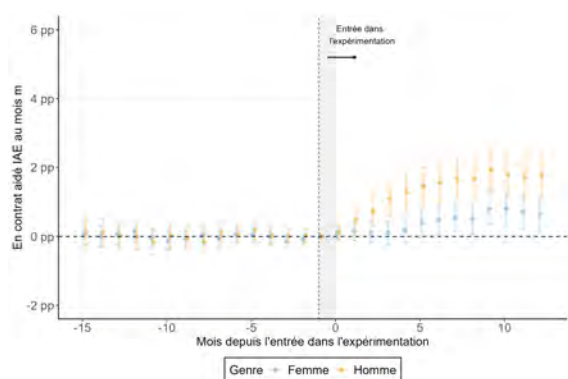
GRAPHIQUE 4.15 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé selon le genre

(a) En contrat durable hors contrats aidés (b) En contrat aidé (IAE + CUI-CIE-PEC)



(c) En contrat aidé — IAE

(d) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



Notes : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité de retour à l'emploi aidé des bénéficiaires du RSA traités des zones d'expérimentation, en fonction du genre. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité d'être en emploi salarié durable hors contrats aidés pour les hommes participants est supérieure de +1 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés.

Source : MiDAS Vague 6.

CONCLUSION : ÉVALUER L'EXPÉRIMENTATION DANS LA PERSPECTIVE DE SA GÉNÉRALISATION

1. Principaux résultats de l'évaluation

L'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA met en évidence trois résultats principaux.

Premièrement, l'expérimentation a effectivement modifié les pratiques d'accompagnement, mais de façon relativement modérée pour les actions d'accompagnement identifiables dans les données.

- L'expérimentation entraîne d'abord une intensification modérée de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA suivis par France Travail (les données nécessaires pour mesurer cet effet pour les bénéficiaires du RSA accompagnés par les conseils départementaux ne sont pas disponibles). Parmi les bénéficiaires accompagnés par France Travail, l'effet le plus net porte sur le nombre d'entretiens avec un conseiller. Les bénéficiaires résidant dans les territoires d'expérimentation bénéficient d'environ 0,13 entretien supplémentaire par mois en moyenne sur la première année d'expérimentation. Pour les participants effectivement entrés dans le dispositif, l'effet est plus marqué : l'entrée dans l'expérimentation s'accompagne d'un entretien initial supplémentaire, puis d'une hausse durable mais plus modérée du nombre d'entretiens dans les mois suivants.

- Les autres dimensions de l'accompagnement — formations, immersions en entreprise, mises en relation avec une entreprise — progressent également pour les participants suivis par France Travail, mais restent faibles en niveau. Les effets observés sur ces trois activités d'accompagnement sont parfois importants en proportion, dans la mesure où ces actions sont peu fréquentes dans le groupe de comparaison, mais ils demeurent quantitativement limités. Par exemple, au cours des premiers mois suivant l'entrée en expérimentation, le nombre d'immersions en entreprise augmente temporairement d'environ trois immersions mensuelles pour 1 000 bénéficiaires du RSA. L'expérimentation correspond donc à un renforcement du suivi plutôt qu'à une transformation massive des parcours d'accompagnement observables dans les données de France Travail à disposition. Cette conclusion doit toutefois être interprétée avec prudence, certaines dimensions de l'accompagnement rénové n'étant pas observées dans les données mobilisées, notamment les activités réalisées hors des canaux directement mesurés, les synergies avec d'autres acteurs de l'accompagnement ou l'intensité effective des obligations d'activité.

Deuxièmement, l'expérimentation a amélioré les trajectoires en emploi des bénéficiaires effectivement entrés dans le dispositif, mais ces effets sont hétérogènes, plus marqués pour les premières cohortes et largement tirés par les contrats aidés.

- Les résultats sur les trajectoires professionnelles indiquent une augmentation en moyenne sur la première année de l'expérimentation de 6 % du taux de présence en emploi salarié à horizon six mois pour les bénéficiaires du RSA des territoires d'expérimentation, par rapport aux territoires de contrôle. Cette hausse est principalement tirée par des contrats durables (CDI ou CDD de plus de six mois). Elle est portée par les bénéficiaires du RSA effectivement entrés dans le dispositif, pour lesquels la présence en emploi (durable ou non) augmente de 24 % six mois après leur entrée, et de 25 % un an après leur entrée (+3,6 points de taux d'emploi salarié), par rapport à des bénéficiaires du RSA comparables qui n'ont pas participé à l'expérimentation.

- Ces effets positifs sont toutefois nettement plus marqués pour les premières cohortes entrées dans l'expérimentation. Deux mécanismes peuvent expliquer cette hétérogénéité. D'une part, les premiers entrants pourraient être plus proches du marché du travail, davantage motivés ou déjà mieux connus de France Travail que les autres bénéficiaires du RSA. D'autre part, la montée en charge du dispositif à moyens constants pour France Travail a pu réduire l'intensité effective de l'accompagnement au fil du temps, à mesure que le nombre de bénéficiaires à suivre augmentait. Dans la perspective d'une généralisation de l'accompagnement renouvelé réalisée à moyens constants, ces deux mécanismes invitent à interpréter avec prudence les effets positifs sur l'emploi observés parmi les participants à l'expérimentation.
- L'analyse de la nature des emplois retrouvés montre qu'une part importante de l'effet positif sur l'emploi salarié passe par les contrats aidés. Pour les participants à l'expérimentation, près des deux tiers de l'effet positif sur l'emploi durable s'explique ainsi par l'accès à un contrat aidé. Cela suggère que l'accompagnement renouvelé a en partie fonctionné comme un mécanisme d'orientation efficace vers des dispositifs d'emploi subventionné à vocation d'insertion. Un effet positif sur l'emploi non aidé durable, plus faible, est tout de même visible dès les premiers mois suivant l'entrée dans l'expérimentation.

Troisièmement, les effets positifs observés sur les participants s'accompagnent d'effets négatifs sur d'autres bénéficiaires du RSA exposés au même marché du travail local, de sorte que l'effet net sur l'emploi n'est pas significatif.

- Les effets de bord constituent un enseignement important de l'évaluation. L'expérimentation semble avoir légèrement réduit l'intensité de l'accompagnement d'autres publics suivis par France Travail, comme les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage résidant dans les zones d'expérimentation, en cohérence avec l'existence d'une concurrence sur les ressources d'accompagnement. L'expérimentation a cependant eu des effets négatifs très limités sur le retour à l'emploi à court terme de cette population. Les bénéficiaires du RSA résidant hors des zones d'expérimentation mais dans les mêmes zones d'emploi voient quant à eux leurs perspectives d'emploi se dégrader légèrement.

Ce résultat est cohérent avec l'existence d'une concurrence accrue pour les emplois disponibles localement (y compris emplois aidés). Les estimations de création nette d'emplois suggèrent ainsi que les gains observés dans les zones d'expérimentation peuvent être compensés par des pertes dans le reste des zones d'emploi concernées. À l'horizon observé, on ne peut donc pas exclure que l'effet net de l'expérimentation sur l'emploi des bénéficiaires du RSA soit nul.

Enfin, les effets sur l'emploi apparaissent plus variables d'un territoire d'expérimentation à l'autre que ceux sur les actions d'accompagnement dispensées par France Travail et mesurées dans cette évaluation. Ceci suggère le rôle joué par des facteurs inobservés dans la relation d'accompagnement, tels que l'accompagnement déployé par les conseils départementaux ou les synergies entre opérateurs (collaborations, échanges d'informations, etc.), ainsi que les caractéristiques des marchés du travail locaux.

2. Enseignements et perspectives pour l'interprétation de l'expérimentation

Ces résultats conduisent à interpréter l'expérimentation moins comme une démonstration d'un effet agrégé massif sur l'emploi que comme une modification ciblée de la distribution des services d'accompagnement et des opportunités de retour à l'emploi. Mise en œuvre à moyens constants pour l'opérateur France Travail, l'expérimentation a conduit à réallouer une partie du temps des conseillers vers certains bénéficiaires du RSA. Certains publics ont été recontactés et ont bénéficié d'un suivi plus fréquent avec un conseiller France Travail. De ce point de vue, l'expérimentation a bien permis de ramener vers le service public de l'emploi des bénéficiaires qui auraient pu être moins suivis en l'absence du dispositif.

L'accompagnement rénové déployé dans le cadre de l'expérimentation n'a pas seulement pour effet d'augmenter le volume total d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par France Travail, mais aussi de modifier les priorités du service public de l'emploi. Il oriente davantage de ressources vers des publics éloignés du marché du travail, au prix d'une légère réduction de l'accompagnement d'autres

publics, notamment certains demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage résidant dans les zones d'expérimentation. Les résultats suggèrent que cette réallocation à l'échelle des zones expérimentatrices a été relativement limitée. Les faibles effets négatifs observés à l'échelle des zones d'emploi en matière de retour à l'emploi pour les demandeurs d'emploi indemnisables ne s'expliquent donc vraisemblablement pas par cette réallocation des moyens d'accompagnement, laquelle s'est opérée à l'échelle plus fine des zones d'expérimentation. Ils s'expliquent plutôt par une intensification de la concurrence sur le marché du travail à l'échelle des zones d'emploi, liée à une plus grande présence en emploi des bénéficiaires participant à l'expérimentation. Les résultats montrent cependant que, sans moyens supplémentaires, l'intensification de l'accompagnement repose nécessairement sur des arbitrages entre publics. Ces arbitrages soulignent par ailleurs l'importance de réfléchir aux critères de priorisation des bénéficiaires : si l'accompagnement renforcé ne peut, à moyens constants, bénéficier qu'à une partie des bénéficiaires du RSA, la question de savoir lesquels cibler — et selon quels critères — devient un enjeu central de conception du dispositif.

Le rôle des contrats aidés invite également à nuancer l'interprétation des effets sur l'emploi. Une part importante des retours à l'emploi observés pour les participants passe par l'accès à des emplois subventionnés. L'expérimentation semble donc avoir permis de davantage orienter certains bénéficiaires du RSA vers ces dispositifs, avec pour contrepartie une plus faible durée de ces contrats dont les financements restent contraints. Ce constat ne permet pas, à lui seul, de conclure que l'accompagnement rénové favorise, via le recours aux contrats aidés, une insertion durable dans l'emploi. Pour cela, il faudrait observer si les contrats aidés obtenus grâce à l'expérimentation débouchent ensuite sur des trajectoires professionnelles stabilisées. L'horizon temporel de l'évaluation (borné par la généralisation du dispositif au 1^{er} janvier 2025) ne permet pas de trancher cette question, qui relève plus largement de l'efficacité des contrats aidés comme outil d'insertion durable. La littérature ne permet pas de conclure sur ce point. Certaines études montrent, par des analyses de correspondances (*testing*), qu'avoir bénéficié d'un contrat aidé n'augmente la probabilité d'être rappelé pour un entretien que lorsqu'il est associé à une forma-

tion diplômante⁵⁶. D'autres études soulignent, par des méthodes d'appariement sur caractéristiques observables (*matching*), que seuls les contrats aidés dans le secteur marchand améliorent les perspectives d'emploi de leurs bénéficiaires⁵⁷. Par ailleurs, l'efficacité des dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) reste peu étudiée.

Pour les bénéficiaires du RSA résidant dans les territoires d'expérimentation ainsi que pour les participants à l'expérimentation, il reste néanmoins un effet positif sur l'emploi salarié qui ne passe pas par les contrats aidés. Cet effet apparaît rapidement après l'entrée dans l'expérimentation. Il peut refléter un effet propre de l'accompagnement renforcé : davantage d'entretiens, une remobilisation dans la recherche d'emploi, une meilleure réponse aux offres, ou encore des exigences d'activité plus soutenues. Les données disponibles ne permettent pas d'isoler précisément chacun de ces leviers, ni de mesurer directement l'ensemble des activités réalisées dans le cadre de l'accompagnement renouvelé. Elles suggèrent que le dispositif ne se réduit pas à une orientation vers les contrats aidés.

À court terme, les effets de bord observés sont cohérents avec la théorie économique des politiques actives de l'emploi. Si le nombre d'offres et de postes disponibles est relativement fixe, améliorer l'accompagnement d'un groupe de demandeurs d'emploi peut augmenter ses chances relatives de retrouver un emploi, mais réduire celles de demandeurs d'emploi proches qui sont en concurrence sur le même marché du travail local. Dans ce cadre, l'expérimentation, menée à moyens constants pour France Travail et dans un contexte de financements limités des contrats aidés, conduit, à l'horizon considéré, à une réallocation des emplois salariés en faveur des bénéficiaires ciblés, plutôt qu'une création nette d'emplois significative.

Dans ce contexte, quels enseignements peut-on tirer de l'expérimentation pour éclairer les effets de la loi pour le plein emploi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ? Un point important est que les conditions de l'expérimentation diffèrent de celles

56. Ces résultats sont issus d'études appliquées aux emplois d'avenir spécifiquement (Ballini et al., 2020 ; Cahuc et al., 2021 ; Hervein et Villedieu, 2025) ; leur généralisation à d'autres dispositifs de contrats aidés n'est pas démontrée.

57. Voir par exemple Benoteau (2015), Calavrezo et Rémy (2018), Borel et Pichavant (2021) et Dubost et Farges (2021). Euzénat (2023) estime les effets d'aubaine des contrats aidés par une approche Bartik par variables instrumentales.

de sa généralisation. L'expérimentation a été réalisée à droit constant, à régime de sanctions inchangé et sans inscription automatique des bénéficiaires du RSA des territoires expérimentateurs sur les listes de France Travail. À l'inverse, depuis le 1^{er} janvier 2025, tous les bénéficiaires du RSA sont inscrits automatiquement sur les listes de France Travail, puis orientés définitivement à la suite d'un premier entretien. Ensuite, la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi s'accompagne d'une évolution du contrôle de la recherche d'emploi par France Travail et du déploiement en juin 2025 d'un nouveau régime de sanctions mettant fin aux radiations systématiques⁵⁸. Enfin, l'accompagnement rénové est généralisé dans un cadre budgétaire contraint mais différent de celui qui a prévalu pour l'expérimentation⁵⁹. Ces différences invitent à interpréter les résultats présentés ici avec prudence dans la perspective de l'appréhension des effets économiques de la loi pour le plein emploi. Elles n'empêchent toutefois pas d'en dégager des enseignements utiles pour la conception des dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

L'évaluation invite ainsi à formuler trois enseignements principaux. Premièrement, l'accompagnement rénové peut effectivement modifier les pratiques d'accompagnement et renforcer le suivi de certains bénéficiaires du RSA, mais son intensité demeure contrainte lorsqu'il est mis en œuvre à moyens constants. Il répond ainsi à un enjeu de redistribution des services d'accompagnement vers des publics parfois peu suivis. Deuxièmement, il améliore les trajectoires d'emploi des participants, mais une part importante de cet effet passe par les contrats aidés, dont la disponibilité et l'efficacité à long terme constituent par conséquent des conditions importantes de réussite. Troisièmement, les effets positifs observés pour les participants ne se traduisent pas nécessairement par une hausse nette de l'emploi à court terme, en

58. Ce contrôle est dorénavant opéré par des conseillers spécialisés qui apprécient le respect des droits et devoirs selon un faisceau d'indices comprenant les signalements émis par les conseillers en agence. Depuis le 1^{er} juin 2025, un nouveau régime de sanctions met fin aux radiations systématiques des listes de France Travail en cas de manquement et prévoit des sanctions échelonnées, allant de la suspension du versement de l'allocation, avec réversibilité si le demandeur d'emploi se conforme aux obligations avant la fin de sa période de suspension, jusqu'à la radiation.

59. La loi de finances initiale pour 2025 maintenait les effectifs de conseillers, mais augmentait les financements de France Travail. Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit une baisse des subventions allouées à France Travail et une réduction de son plafond d'effectifs à hauteur de 515 ETPT. L'État engage 170 M€ en 2025 puis 120 M€ en 2026 au titre de la contractualisation insertion-emploi avec les conseils départementaux pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

raison d'effets de concurrence pour l'accès aux ressources d'accompagnement ou de concurrence sur les marchés du travail locaux.

Ces résultats n'invalident pas la logique de l'accompagnement renouvelé, mais ils invitent à en préciser l'objectif. S'il s'agit de mieux accompagner certains bénéficiaires du RSA, de les reconnecter au service public de l'emploi et de leur donner davantage accès aux dispositifs existants, l'expérimentation fournit des éléments encourageants. S'il s'agit d'augmenter significativement le volume total d'emploi des bénéficiaires du RSA à court terme, les résultats de l'expérimentation sans création nette d'emplois mesurables sont mitigés. À un horizon plus lointain, il n'est pas exclu d'observer des effets nets plus favorables. Dans un marché du travail plus dynamique, permettre aux demandeurs d'emploi d'être mieux accompagnés, mieux préparés et plus réactifs aux offres pourrait améliorer la qualité de l'appariement entre candidats et employeurs et inciter les entreprises à créer davantage de postes. De tels mécanismes ne peuvent être identifiés dans le cadre de cette évaluation, du fait d'un horizon temporel borné par la généralisation de l'accompagnement renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2025.

Un des enjeux de la généralisation serait donc de déterminer si l'accompagnement renouvelé peut dépasser cette logique de réallocation des opportunités et produire, à plus long terme, des effets nets sur l'emploi. Cette question est d'autant plus importante que la pérennité des deux principaux mécanismes d'efficacité n'est pas garantie. D'une part, le volume de contrats aidés a sensiblement diminué à partir de 2024. D'autre part, nous montrons que, sans moyens supplémentaires, les conseillers ne sont pas en mesure d'assurer durablement la fréquence d'entretiens nécessaire à un accompagnement intensif.

3. Pistes futures de recherche

L'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA a été rendue possible grâce au rapprochement sécurisé d'informations précises sur l'ensemble des bénéficiaires du RSA. La base de données MiDAS, mise à disposition par la Dares via l'environnement sécurisé du CASD, est le fruit d'une collaboration avec la Cnaf et France Travail qui permet le suivi des trajectoires professionnelles de l'ensemble des inscrits à France Travail et des bénéficiaires de

minima sociaux depuis 2017. La constitution du zonage de l'expérimentation a permis de repérer les personnes résidant dans une zone d'expérimentation.

Le concours des services de France Travail via le repérage des populations entrées en expérimentation et la mise à disposition de données détaillées sur les actions d'accompagnement déployées par l'opérateur (entretiens, formations, immersions et mises en relation avec des entreprises) a en outre ouvert la possibilité d'analyser la composition de l'accompagnement intensif et sa mobilisation selon les territoires d'expérimentation au fil des mois qui suivent le début de l'accompagnement.

Certaines dimensions importantes de l'expérimentation n'ont cependant pas pu être explorées, faute de données adéquates. Premièrement, l'accompagnement intensif dispensé par France Travail aurait pu être mesuré plus précisément sous réserve de disposer d'informations permettant le suivi statistique des demandeurs d'emploi au sein des portefeuilles. Deuxièmement, les actions d'accompagnement dispensées par les conseils départementaux n'ont pas pu faire l'objet d'une évaluation, en l'absence d'informations centralisées à l'échelle nationale sur la période concernée. Cette limite est d'autant plus importante qu'une partie des bénéficiaires du RSA n'étaient pas inscrits à France Travail au moment de leur entrée dans l'expérimentation, et relevaient donc principalement du suivi assuré par les conseils départementaux. Or, l'expérimentation visait précisément à renforcer la coordination entre ces deux opérateurs. Faute de données sur les pratiques des conseils départementaux, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure cette coordination s'est effectivement traduite par une intensification de leur suivi — et donc d'évaluer l'expérimentation dans toutes ses dimensions, ni quel en aurait été l'effet sur les trajectoires professionnelles de ces publics. À cet égard, la base de données de remontées individuelles sur l'insertion (RI-Insertion) en cours d'élaboration par la Drees, portant sur l'orientation, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA, constitue une initiative prometteuse pour les évaluations futures.

Au-delà de ces prolongements, l'enseignement le plus structurant de cette évaluation est peut-être d'ordre programmatique : il plaide pour la poursuite et le renouvellement de la démarche expérimentale elle-même. D'une part, l'expérimentation évaluée ici a été conduite à moyens constants, ce qui a contraint l'intensité

effective de l'accompagnement et, partant, la possibilité d'observer des effets substantiels sur l'emploi. D'autre part, cette expérimentation a été conçue en dehors du cadre des expériences aléatoires contrôlées, sans définition ex-ante d'un contrefactuel ni contrôle des composantes de l'accompagnement à évaluer. Pour ces raisons, certaines analyses n'ont pas pu être menées, comme l'identification des actions d'accompagnement ayant favorisé le retour à l'emploi.

Un enjeu pour mieux cerner les conditions d'un accompagnement efficace vers l'emploi serait donc de concevoir des expérimentations dotées de moyens supplémentaires dédiés aux dispositifs expérimentés et de protocoles expérimentaux rigoureux, permettant d'actionner distinctement les différents leviers d'accompagnement — fréquence des contacts, nature des actions, coordination entre opérateurs — et de mesurer les effets sur l'emploi de divers profils de publics avec suffisamment de puissance statistique. Une telle ambition suppose également de concevoir des protocoles expérimentaux permettant de mieux identifier les effets de bord sur les marchés du travail locaux, et d'en comprendre les déterminants. Car c'est précisément la capacité à atténuer ces effets de substitution — en favorisant une création nette d'opportunités plutôt qu'une simple réallocation de celles qui existent — qui conditionne la possibilité d'observer, à terme, des effets agrégés significatifs sur l'emploi des bénéficiaires du RSA. L'enjeu n'est donc pas seulement d'améliorer à la marge les outils d'évaluations disponibles, mais de se donner les conditions d'une évaluation ambitieuse d'une politique d'accompagnement ambitieuse.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMNYOS, ., PLURICITÉ, . (Juillet 2024). « Evaluation qualitative des expérimentations d'accompagnement rénové des allocataires du RSA dans le cadre de la mise en place de France travail », Rapport transversal, version provisoire.
- AMNYOS-PLURICITÉ (nov. 2024). « Évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) : Rapport final d'évaluation », Ministère du Travail et de l'Emploi, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). URL : <https://www.amnyos.com/wp-content/uploads/2025/10/Rapport-eval-RSA.pdf>.
- BALLINI, Cécile, GAINI, Mathilde, HERVELIN, Jérémie (2020). « Is There a Second Chance for High-School Dropouts ? Evidence from a Large-Scale Correspondence Study », DARES 243.
- BENOTEAU, Isabelle (2015). « Quels effets du recrutement en contrat aidé sur la trajectoire professionnelle ? Une évaluation à partir du Panel 2008 », *Économie et Statistique*, n° 477, p. 85-129.
- BOREL, Marie, PICHAVANT, Anne-Sophie (2021). « Quel bilan dresser des emplois d'avenir ? », DARES 247.
- CAHUC, Pierre, CARCILLO, Stéphane, MINEA, Andreea (2021). « The difficult school-to-work transition of high school dropouts : Evidence from a field experiment », *Journal of Human Resources*, 56(1), p. 159-183.
- CALAVREZO, Oana, RÉMY, Véronique (2018). « Quels effets de l'accompagnement sur le devenir des salariés en insertion ? », DARES 224.
- CARD, David, KLUVE, Jochen, WEBER, Andrea (2018). « What Works ? A Meta Analysis of Recent Active Labor Market Program Evaluations », *Journal of the European Economic Association*, 16(3), p. 894-931. DOI : [10.1093/jeea/jvx028](https://doi.org/10.1093/jeea/jvx028).
- CHEUNG, Maria, EGEBAK, Johan, FORSLUND, Anders, LAUN, Lisa, RÖDIN, Magnus, VIKSTRÖM, Johan (2025). « Does Job Search Assistance Reduce Unemployment ? Evidence on Displacement Effects and Mechanisms », *Journal of Labor Economics*, 43. DOI : [10.1086/726384](https://doi.org/10.1086/726384).

- COUR DES COMPTES, . (jan. 2022). « Le Revenu de solidarité active », Rapport public thématique.
- CRÉPON, Bruno, DUFLO, Esther, GURGAND, Marc, RATHELOT, Roland, ZAMORA, Philippe (2013). « Do Labor Market Policies Have Displacement Effects ? Evidence from a Clustered Randomized Experiment », *The Quarterly Journal of Economics*, 128(2), p. 531-580. DOI : [10.1093/qje/qjt001](https://doi.org/10.1093/qje/qjt001).
- DARES (fév. 2026). « Indemnisation des inscrits à France Travail en 2024 », Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Ministère du Travail 8. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/indemnisation-des-inscrits-france-travail-en-2024>.
- DE CHAISEMARTIN, Clément, D'HAULTFŒUILLE, Xavier (2026). « Causal Inference with Differences-in-Differences : Credible Answers to Hard Questions », 4487202. DOI : [10.2139/ssrn.4487202](https://doi.org/10.2139/ssrn.4487202). URL : <https://ssrn.com/abstract=4487202>.
- DREES (Décembre 2023). « Enquête Annuelle sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (OARSA), série 2022 », Données détaillées. URL : https://drees2-sgsocialgouv.opendatasoft.com/explore/dataset/3035_orientation-et-accompagnement-des-beneficiaires-du-rsa/information.
- DREES (2024). « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », Panorama de la Drees.
- DUBOST, Claire-Lise, FARGES, Audrey (2021). « Effets des contrats aidés non marchands sur l'insertion professionnelle et les conditions de vie. Une évaluation à partir du Panel CUI 2014–2019 », DARES 255.
- DUSSOPT, O., COMBE, Jean-Christophe (2022). « LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi », Projet de loi.
- EUZÉNAT, Damien (2023). « Estimation de l'effet d'aubaine des contrats aidés : enseignements d'une expérience quasi naturelle en France », DARES 269.
- FOUQUET, Mathieu, LARDEUX, Raphaël, MONGRUEL, Poppée, OZIL, Sylvain, PONTON, Clara (2025). « Rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation de la loi pour le plein emploi », Dares.
- FRANCE TRAVAIL, . (oct. 2023). « Suivi de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA », Tableau de pilotage. URL : https://pilotage-rpe.francetravail.org/digdash_dashboard.
- FROGER, Raphaël (2025). « Quelles différences entre les dispositifs de contrats uniques d'insertion (CUI) et ceux d'insertion par l'activité économique (IAE) ? »,

- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), Ministère du Travail 54.
- GUILLUY, T. (Avril 2023). « Mission de préfiguration France Travail », Rapport de synthèse de la concertation.
- HERVELIN, Jérémy, VILLEDIEU, Pierre (2025). « The Benefits of Early Work Experience for School Dropouts : Evidence from a Field Experiment », *LABOUR*. DOI : [10.1111/labr.12288](https://doi.org/10.1111/labr.12288).
- LALIVE, Rafael, LANDAIS, Camille, ZWEIMÜLLER, Josef (2015). « Market Externalities of Large Unemployment Insurance Extension Programs », *American Economic Review*, 105(12), p. 3564-3596. DOI : [10.1257/aer.20131273](https://doi.org/10.1257/aer.20131273).
- LE BARBANCHON, Thomas, SCHMIEDER, Johannes F, WEBER, Andrea (juill. 2024). « Job Search, Unemployment Insurance, and Active Labor Market Policies », National Bureau of Economic Research, Working Paper Series 32720. DOI : [10.3386/w32720](https://doi.org/10.3386/w32720). URL : <http://www.nber.org/papers/w32720>.
- PARENT, Gwenaëlle, SAUTORY, Olivia (2014). « L'accompagnement des demandeurs d'emploi. Effets du renforcement et de l'externalisation du suivi », *Travail et emploi*, 139(3), p. 75-89. DOI : [10.4000/travailemploi.6426](https://doi.org/10.4000/travailemploi.6426).
- PATTARO, Silvana, BAILEY, Nick, WILLIAMS, Emily, GIBSON, Maria, WELLS, Victoria, TRANMER, Mark, DIBBEN, Chris (2022). « The Impacts of Benefit Sanctions : A Scoping Review of the Quantitative Research Evidence », *Journal of Social Policy*. DOI : [10.1017/S0047279422000447](https://doi.org/10.1017/S0047279422000447).
- STUART, Elizabeth A, RUBIN, Donald B (2008). « Best practices in quasi-experimental designs », *Best practices in quantitative methods*, p. 155-176.
- VAN HOOFT, Edwin A. J., KAMMEYER-MUELLER, John D., WANBERG, Connie R., KANFER, Ruth, BASBUG, Gokce (2021). « Job Search and Employment Success : A Quantitative Review and Future Research Agenda », *Journal of Applied Psychology*, 106(5), p. 674-713. DOI : [10.1037/ap10000675](https://doi.org/10.1037/ap10000675).

ANNEXES

A Géolocalisation des individus et identification des zones traitées

A.1 Géolocalisation des individus

Pour géolocaliser les bénéficiaires du RSA, nous disposons d'une variable *ad hoc*, créée pour les besoins de cette évaluation à partir des coordonnées GPS du lieu de résidence des individus⁶⁰, permettant de déterminer, le cas échéant, dans quelle zone d'expérimentation ils se situent⁶¹. Cette information très fine de géolocalisation peut être complétée à une échelle plus large par l'information sur le département de résidence figurant dans le dossier CAF de chaque bénéficiaire du RSA.

Dans certains cas, des retraitements sont nécessaires en raison d'incohérences entre l'information de géolocalisation et l'information du département de résidence figurant dans le dossier CAF, ou entre l'information de géolocalisation et le fichier des entrants identifiant les participants à l'expérimentation⁶². Les bénéficiaires du RSA présents dans le fichier des entrants participent effectivement à l'expérimentation et constituent le groupe des individus traités, tandis que les bénéficiaires du RSA qui ne figurent pas dans ce fichier constituent le groupe des individus non traités.

Pour les bénéficiaires du RSA non traités qui sont géolocalisés dans une zone d'expérimentation, si le département de résidence fourni par la CAF ne correspond pas à la zone d'expérimentation fournie par la géolocalisation, nous estimons que l'information de géolocalisation prévaut et ces individus sont alors considérés comme résidant dans une zone d'expérimentation.

Pour les bénéficiaires du RSA identifiés dans le fichier des entrants comme ayant effectivement participé à l'expérimentation, en cas de géolocalisation manquante

60. La géolocalisation des individus est fournie par les trois producteurs des données MiDAS (Cnaf, Dares, France Travail). Si un individu dispose de deux géolocalisations différentes, l'information la plus récente est privilégiée.

61. En pratique, nous disposons d'une variable prenant les valeurs 1 à 18 si l'individu réside dans l'une des 18 zones d'expérimentation, et 0 s'il réside hors d'une zone d'expérimentation. À chaque numéro de 1 à 18 correspond le nom d'une zone d'expérimentation, ce qui nous permet d'identifier précisément les bénéficiaires du RSA résidant dans un territoire pilote.

62. Le fichier des entrants est une base de données intégrée au champ de Midas, qui fournit la liste exhaustive des bénéficiaires du RSA ayant participé à l'expérimentation, ainsi que leur date d'entrée et le parcours dans lequel ils ont été orientés. Ce fichier permet d'identifier précisément les individus traités.

ou de géolocalisation située en dehors d'une zone d'expérimentation⁶³, nous considérons que la géolocalisation est erronée et nous retenons l'information du dossier CAF sur le département de résidence. Ces individus sont bien considérés comme assignés au traitement, car ils figurent dans le fichier des entrants, et sont alors affectés à une zone d'expérimentation en fonction de leur département de résidence à leur mois d'entrée dans l'expérimentation⁶⁴. Dans le cas où le département de résidence ne correspond pas à l'un des 18 départements d'expérimentation, ces individus sont tout de même conservés dans l'échantillon mais ne sont pas affectés à une zone d'expérimentation en particulier⁶⁵. Le mois d'entrée de leur territoire dans l'expérimentation est alors fixé arbitrairement à avril 2023, ce cas représentant la majorité des territoires d'expérimentation.

A.2 Identification des zones d'expérimentation et des zones d'emploi traitées

Les zones d'expérimentation ont été définies par les départements, qui nous ont transmis soit la liste des zones administratives concernées par l'expérimentation, soit les contours exacts des zones d'expérimentation tracés via Géoportail, le site de visualisation de données géographiques françaises.

Nous avons, de notre côté, construit la liste des zones d'emploi considérées comme traitées à partir de la liste des agences France Travail ayant effectivement mis en œuvre l'expérimentation. À cette fin, nous avons géolocalisé ces agences, puis classé comme traitée toute zone d'emploi accueillant au moins une agence concernée.

Cette méthodologie conduit à identifier 22 zones d'emploi comme traitées, alors que le nombre de zones d'expérimentation s'élève à 18. Cet écart s'explique par le fait que certaines zones d'expérimentation regroupent plusieurs agences France Travail

63. Ces cas concernent 2,3 % des bénéficiaires du RSA traités entre mars 2023 et juin 2024.

64. On parvient à effectuer cette correction pour 81 % des bénéficiaires du RSA dont la géolocalisation est erronée ou manquante.

65. Pour les bénéficiaires du RSA effectivement entrés dans le traitement mais dont ni la géolocalisation, ni le département de résidence renseigné par la CAF ne correspondent à un territoire d'expérimentation, on ne les assigne pas à une zone d'expérimentation, cependant on définit arbitrairement leur département de résidence à l'Aisne (02) afin de pouvoir estimer un effet fixe département pour ces individus.

situées dans des zones d'emploi distinctes. En particulier, les zones d'expérimentation de la Côte-d'Or, de l'Eure, de l'Ille-et-Vilaine et de la Somme correspondent chacune à deux zones d'emploi distinctes.

B Statistiques descriptives complémentaires

TABLEAU B.1 – Déterminants de l'entrée dans l'expérimentation : comparaison des cohortes d'entrants précoces et plus tardives aux bénéficiaires non traités aux mêmes mois

Variable	Panel (a) : mars–juin 2023		Panel (b) : mars–juin 2024	
	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle (1)	Modèle (2)
Âge (en années)	–0,0002*** (0,0000)	0,0002* (0,0001)	0,0001 (0,0001)	0,0003*** (0,0001)
Homme	0,0029 (0,0017)	–0,0009 (0,0015)	–0,0013 (0,0019)	–0,0039* (0,0019)
Personne seule	0,0080*** (0,0022)	0,0005 (0,0018)	0,0070** (0,0024)	–0,0008 (0,0023)
Famille monoparentale	0,0046 (0,0025)	0,0018 (0,0023)	0,0048 (0,0028)	0,0006 (0,0026)
Ressources trimestrielles du foyer (€)	0,0000*** (0,0000)	–0,0000*** (0,0000)	–0,0000* (0,0000)	–0,0000*** (0,0000)
N'était pas au RSA le trimestre précédent		0,0223*** (0,0036)		0,0022 (0,0026)
Ancienneté au RSA depuis 2017 (mois)		–0,0002*** (0,0000)		–0,0001** (0,0000)
Inscrit à France Travail le mois précédent		0,0400*** (0,0045)		0,0441*** (0,0033)
A travaillé au moins un jour le mois précédent		–0,0154*** (0,0022)		–0,0194*** (0,0025)
En contrat aidé au mois m		0,0076 (0,0067)		–0,0034 (0,0088)
Observations	63 997	63 997	93 780	93 780
R^2	0,151	0,211	0,065	0,082
R^2 ajusté	0,145	0,204	0,061	0,079
RMSE	0,17	0,17	0,24	0,24

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'expérimentation entre mars et juin 2023 (panel (a)), et entre mars et juin 2024 (panel (b)), hors bénéficiaires résidant dans les zones d'expérimentation TZCLD.

Note : Ce tableau rapporte les effets marginaux moyens issus d'une estimation logit de la probabilité d'entrer dans l'expérimentation au mois m . Le groupe de référence pour chaque mois est constitué des bénéficiaires du RSA de la même zone et au même mois n'ayant jamais intégré l'expérimentation. Les erreurs-types indiquées entre parenthèses sont clustérisées au niveau individuel. Significativité : *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$. Effets fixes zone $\times$ mois inclus dans tous les modèles. Le modèle (1) inclut uniquement les variables de contrôle socio-démographiques ; le modèle (2) inclut l'ensemble des variables de contrôle.

Lecture : Le genre n'a pas d'effet significatif sur l'entrée dans le traitement pour les premières cohortes de bénéficiaires (panel (a), 2023). En revanche, en fin de période (panel (b), 2024), toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un homme réduit significativement la probabilité d'entrée de 0,39 point de pourcentage par rapport aux bénéficiaires jamais traités de la zone aux mêmes mois (modèle 2).

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

C Stratégie de *matching* pour les estimations ATT

C.1 Stratégie de *matching* basée sur la distance de Mahalanobis

Soient T et T' deux groupes d'individus. T est constitué de l'ensemble des individus ayant reçu un traitement, et T' de l'ensemble des individus n'ayant pas reçu ce traitement. Soit $X = \{x_1, x_2, \dots, x_n\}$ une liste de variables caractérisant les individus de la population.

La procédure de *matching* par distance de Mahalanobis consiste à appairer chaque individu $i \in T$ à un ou plusieurs individus de T' sur la base de cette distance, calculée à partir de l'ensemble des variables de X . Les individus de T' retenus sont ceux qui minimisent cette distance par rapport à l'individu i : ils sont considérés comme les meilleurs contrefactuels, c'est-à-dire les observations les plus similaires à i en l'absence de traitement.

Formellement, la distance de Mahalanobis est calculée comme suit :

$$D_{ij} = (X_i - X_j)' \Sigma^{-1} (X_i - X_j),$$

où Σ est la matrice de variance-covariance de X , réelle ou estimée, du groupe de contrôle T' (Stuart et Rubin, 2008).

La distance de Mahalanobis est donc une distance euclidienne standardisée, qui prend en compte la variance et la corrélation des données. Cette méthode permet de calculer une seule distance globale par paire d'individus, mesurant ainsi la similarité entre ces derniers, plutôt que de les comparer variable par variable.

Nous la préférons à d'autres méthodes de *matching*, notamment au *matching* par score de propension (*propensity score matching*). Cette dernière consiste à estimer, à partir des caractéristiques observées des individus, leur probabilité d'entrer dans le traitement, ou « score de propension », puis à appairer des individus présentant des scores proches.

Or, dans notre contexte, l'assignation au traitement est principalement déterminée par le lieu de résidence. Le pouvoir prédictif très dominant de cette variable par rapport aux autres caractéristiques observées implique que le score de propension

est essentiellement capté par le lieu de résidence et ne reflète que marginalement les autres caractéristiques individuelles observées. Par conséquent, deux individus présentant un score de propension proche ne sont pas nécessairement comparables sur les autres dimensions pertinentes. Dans ce cadre, le recours au PSM ne permet donc pas de garantir un équilibre satisfaisant des caractéristiques individuelles entre les groupes traités et de contrôle.

À l'inverse, le *matching* par distance de Mahalanobis repose de manière équilibrée sur l'ensemble des caractéristiques observées incluses, en intégrant simultanément chaque variable dans le calcul de la distance. Il évite ainsi qu'une seule variable très prédictive, comme le lieu de résidence, ne domine entièrement l'appariement au détriment des autres dimensions individuelles pertinentes.

C.2 Statistiques descriptives post-*matching*

TABLEAU C.1 – Tests de *balancing*

Variable		Traités
Caractéristiques individuelles	Âge (en années)	0,000608** (0,000192)
	Part d'hommes (%)	0,000220 (0,004759)
	Part de personnes seules (%)	0,008279 (0,006337)
	Part de familles monoparentales (%)	-0,003305 (0,006566)
	Ressources trimestrielles du foyer (€)	-0,000001 (0,000002)
	Ancienneté au RSA depuis 2017 (mois)	-0,000146 (0,000091)
Montant de RSA perçu (€)	Mois $m - 12$	0,000021 (0,000012)
	Mois $m - 9$	0,000009 (0,000014)
	Mois $m - 6$	0,000009 (0,000017)
	Mois $m - 5$	0,000006 (0,000019)
	Mois $m - 4$	0,000004 (0,000018)
	Mois $m - 3$	0,000011 (0,000017)
	Mois $m - 2$	0,000009 (0,000016)
	Mois $m - 1$	0,000003 (0,000014)
Prime d'activité (€)	Mois $m - 12$	0,000052 (0,000029)
	Mois $m - 9$	0,000043 (0,000033)
	Mois $m - 6$	0,000030 (0,000031)
	Mois $m - 3$	0,000035 (0,000032)
	Mois $m - 1$	0,000057 (0,000032)
AAH (€)	Mois $m - 12$	-0,000034 (0,000067)
	Mois $m - 9$	-0,000018 (0,000073)
	Mois $m - 6$	-0,000001 (0,000057)
	Mois $m - 3$	0,000012 (0,000050)
	Mois $m - 1$	0,000008 (0,000036)
Suivi France Travail	Inscrits mois précédent (%)	0,000700 (0,004851)
	Suivi intensif (%)	-0,000224 (0,005434)
Territoire	Densité (hab./km ²)	0,000165*** (0,000004)
	Chômage (%)	-0,008005*** (0,000682)
	Bac ou plus (%)	-0,049386*** (0,002361)
Observations		58 562
R^2		0,030
R^2 ajusté		0,029
RMSE		0,49

Notes : Ce tableau présente les effets marginaux moyens issus d'une régression logit de la probabilité d'avoir participé à l'expérimentation dans l'échantillon apparié. Pour chaque mois d'entrée dans l'expérimentation, les bénéficiaires ayant intégré l'expérimentation sont comparés uniquement aux bénéficiaires du RSA qui leur ont été appariés en fonction de la proximité de leurs caractéristiques observées avant l'entrée dans l'expérimentation, mesurée à l'aide de la distance de Mahalanobis. Les individus appariés sont des bénéficiaires du RSA résidant dans des départements hors expérimentation, au RSA au mois d'entrée du participant apparié. Les coefficients correspondent aux effets marginaux moyens, exprimés en points de pourcentage. Une valeur non significative indique un bon équilibre entre le bénéficiaire participant à l'expérimentation et sa paire sur la caractéristique considérée après appariement. Écarts-types entre parenthèses. *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$.

Source : MiDAS Vague 6 ; Insee 2020 ; correspondances Insee.

D Résultats complémentaires

L'annexe ci-dessous présente des résultats supplémentaires relatifs aux effets de bord mesurés pour les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage sur leur accompagnement par France Travail et leurs trajectoires d'emploi ([annexe D.1](#)). En particulier, comme indiqué dans le [chapitre 3](#), nous utilisons la méthode de Lalive et al. (2015) pour estimer les effets de bord sur les bénéficiaires du RSA de la zone d'expérimentation ([graphique D.1](#)) ; nous présentons également des résultats d'estimations secondaires. Nous présentons dans l'[annexe D.2](#) des résultats supplémentaires sur le flux mensuel de sortants du RSA ; l'[annexe D.3](#) inclut les résultats de différents tests de robustesse. Enfin, l'[annexe D.4](#) présente la synthèse des effets ITT et ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié durable.

D.1 Effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités et les demandeurs d'emploi indemnisables à l'assurance chômage

Résultats sur l'accompagnement

Au niveau de la zone d'expérimentation — Bénéficiaires du RSA. Si les zones d'expérimentation et les participants avaient été sélectionnés aléatoirement, les effets de bord pourraient simplement être identifiés par la comparaison des bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation ($Z_d = 1, T_i = 0$) avec les bénéficiaires du RSA non traités des zones de contrôle ($Z_d = 0, T_i = 0$). Dans notre contexte non aléatoire, on adopte un modèle à doubles effets fixes pour contrôler des différences initiales entre les groupes. Sur le panel décrit dans la [section 2.2.1](#) et en s'inspirant de Lalive et al. (2015), on estime la spécification suivante par OLS :

$$Y_{i,d,t+\tau} = \sum_{\substack{l=-n \\ l \neq -1}}^r \gamma_{1,l} [T_i \cdot Z_d] \mathbf{1}_{t=t_0+l} + \sum_{\substack{l=-n \\ l \neq -1}}^r \gamma_{2,l} [(1 - T_i) \cdot Z_d] \mathbf{1}_{t=t_0+l} + \lambda_d + \nu_t + \varepsilon_{i,d,t}, \quad (D1)$$

où $Y_{i,d,t+\tau}$ est la variable d'intérêt observée durant le mois $t + \tau$ pour l'individu i résidant dans le département d et bénéficiant du RSA au mois t , Z_d et T_i indiquent respectivement l'assignation au traitement et la participation individuelle au traitement,

λ_d et ν_t sont des effets fixes départements et périodes (mois calendaire $\times$ année). Les écarts-types sont ajustés pour tenir compte de la corrélation intra-départementale des termes d'erreur.

Sous l'hypothèse des tendances parallèles, γ_2 identifie l'effet de bord du dispositif sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation et $\gamma_1 + \gamma_2$ correspond à l'effet net du traitement sur les bénéficiaires du RSA traités par rapport à ceux des zones de contrôle.

Nous n'utilisons cette méthode qu'à horizon 0, ce qui permet de contourner le deuxième problème évoqué en [section 2.2](#), à savoir le risque que certains bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, sélectionnés comme contrôles, intègrent ensuite le traitement au cours des périodes suivantes. En effet, à horizon 0, la mesure est réalisée au moment même de la constitution des groupes, de sorte qu'aucun basculement vers le traitement n'a encore pu se produire.

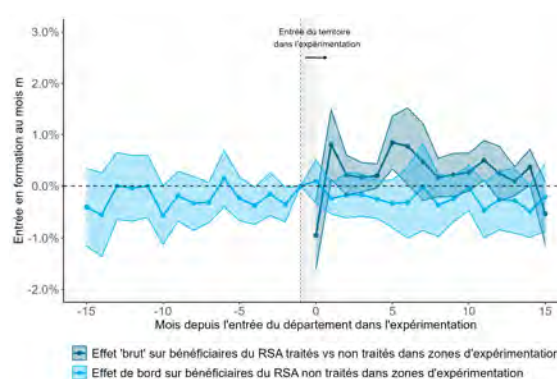
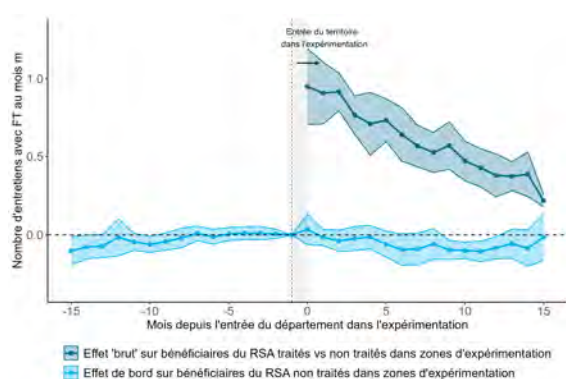
Ces résultats sont présentés dans le [graphique D.1](#) ci-dessous, où la courbe bleu clair représente les effets de bord en termes d'accompagnement sur les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, et la courbe bleu foncé montre l'effet net du traitement sur les bénéficiaires du RSA traités par rapport à ceux des zones de contrôle. Le graphique confirme les tendances décrites dans la [section 3.1.4](#) : après la mise en œuvre de l'expérimentation, les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation semblent faire face à une diminution du nombre d'entretiens avec France Travail, mais celle-ci est limitée.

Au niveau de la zone d'expérimentation — Indemnissables à l'assurance chômage.

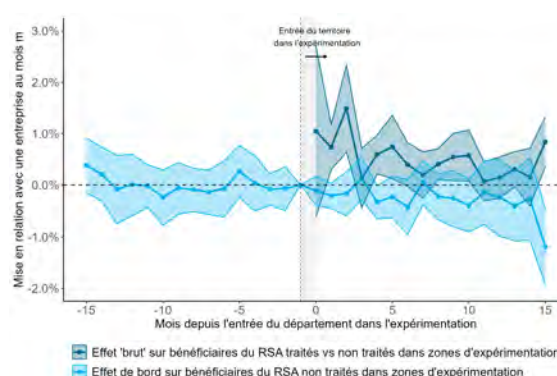
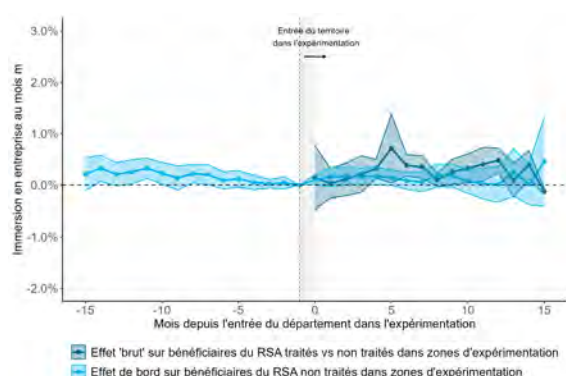
Au niveau de la zone d'emploi — Bénéficiaires du RSA. Le [chapitre 2](#) explique que l'expérimentation, menée à moyens constants pour France Travail, pourrait avoir un effet sur l'accompagnement des publics qui n'entrent pas dans le dispositif. En effet, dans une zone d'expérimentation, le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA traités peut se faire au détriment des autres inscrits à France Travail. Si nous nous attendons à ce que ces effets de bord sur l'accompagnement se produisent surtout au niveau local, c'est-à-dire dans les zones d'expérimentation, nous les estimons également au niveau des zones d'emploi, par souci de complétude.

GRAPHIQUE D.1 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA non traités accompagnés par France Travail

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT à un mois donné (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (D1) sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des bénéficiaires du RSA non participants à l'expérimentation et suivis par France Travail des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

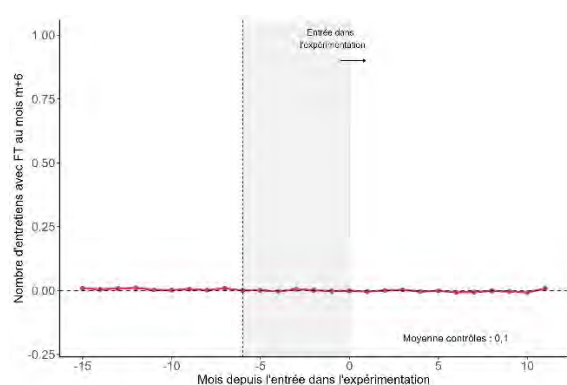
Lecture : Cinq mois après l'entrée du territoire dans l'expérimentation, les bénéficiaires du RSA traités ont environ 0,8 entretien supplémentaire avec un conseiller de France Travail que les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation, et les bénéficiaires du RSA non traités des zones d'expérimentation n'ont en moyenne pas plus d'entretiens que les bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d'expérimentation ou de contrôle, ne participant pas à l'expérimentation, accompagnés par France Travail.

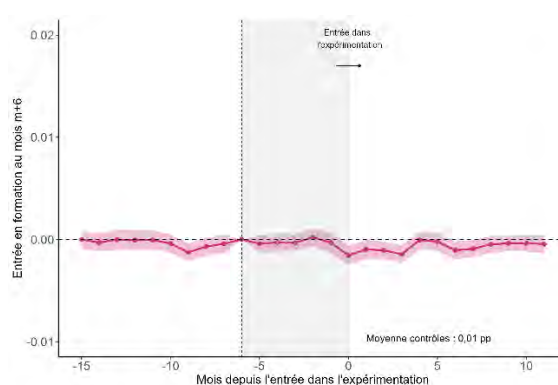
Source : MiDAS-Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE D.2 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnissables à l'assurance chômage à 6 mois

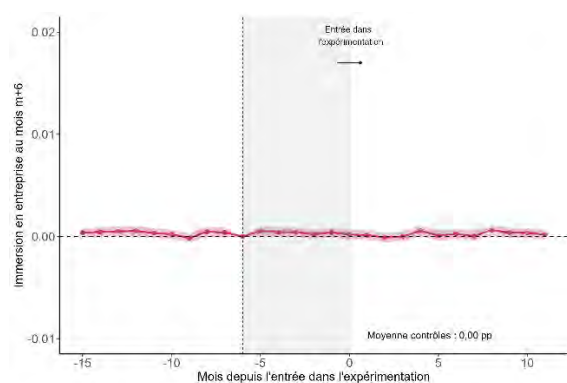
(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT à 6 mois



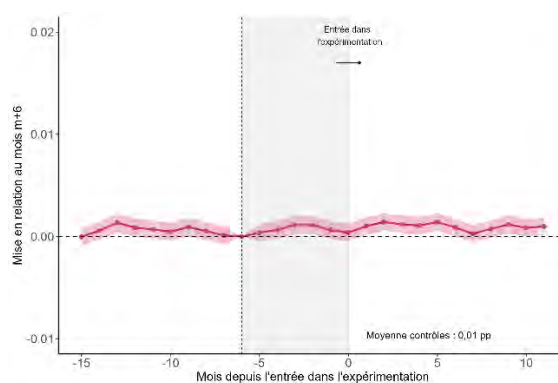
(b) Entrée en formation à 6 mois



(c) Entrée en immersion en entreprise à 6 mois



(d) Mise en relation à 6 mois



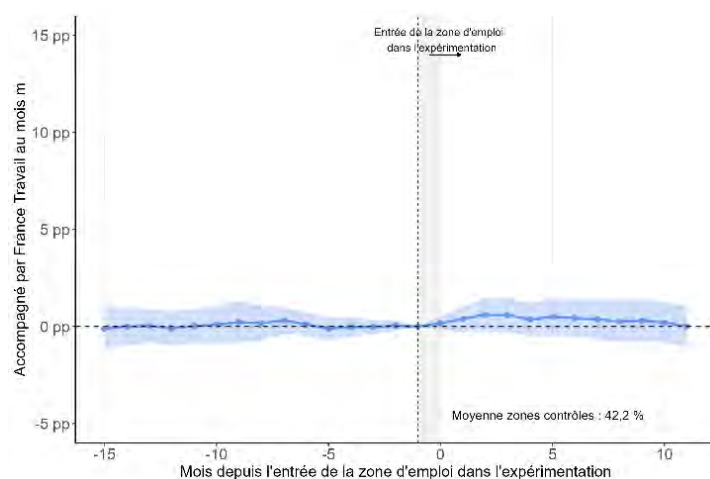
Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur les pratiques d'accompagnement des indemnissables à l'assurance chômage des zones pilotes et accompagnés par France Travail. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque territoire pilote.

Lecture : Les indemnissables à l'assurance chômage qui résident dans un territoire d'expérimentation au moment de son entrée dans l'expérimentation effectuent en moyenne, six mois plus tard, le même nombre d'entretiens avec un conseiller de France Travail que les bénéficiaires du RSA des territoires de contrôle.

Champ : Indemnissables à l'assurance chômage des territoires d'expérimentation et de contrôle.

Source : MiDAS-Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE D.3 – Effet de résider dans une zone d’emploi qui contient une zone d’expérimentation sur la probabilité d’être accompagné par France Travail, parmi les bénéficiaires du RSA à un mois donné



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité d’être accompagné par France Travail des bénéficiaires du RSA des zones d’emploi contenant un territoire d’expérimentation. Les barres d’erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l’expérimentation dans chaque territoire pilote.

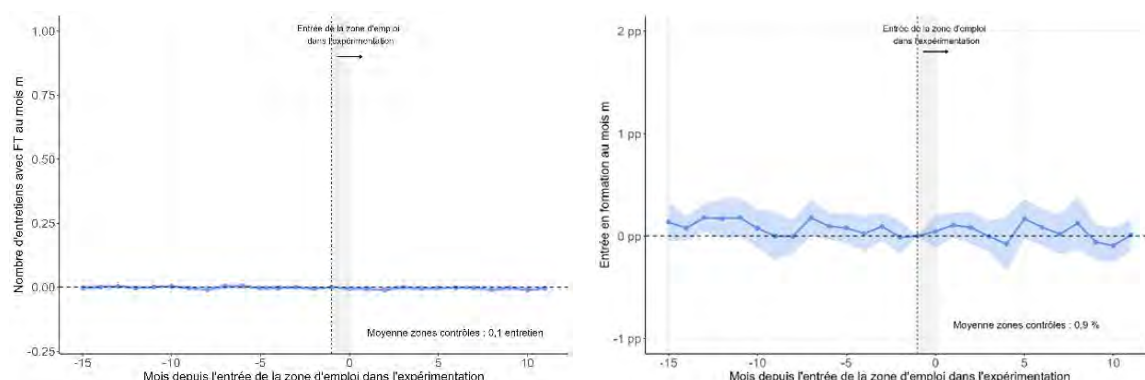
Lecture : Parmi les bénéficiaires du RSA résidant dans la partie de la zone d’emploi complémentaire de la zone d’expérimentation, la probabilité d’être accompagné par France Travail n’est pas significativement différente de celle des zones d’emploi de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans la partie des zones d’emploi complémentaire de la zone d’expérimentation.

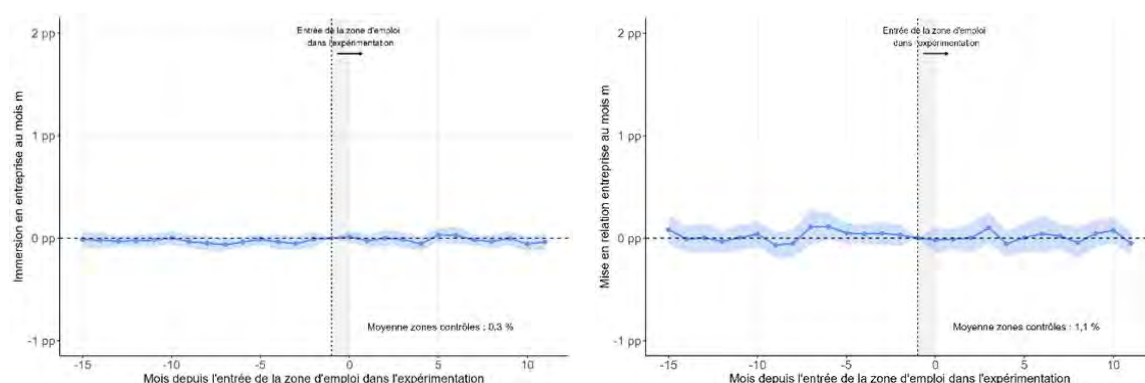
Source : MiDAS-Vague 6, données d’accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE D.4 – Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail à un mois donné

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT à un mois donné (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné (d) Mise en relation à un mois donné



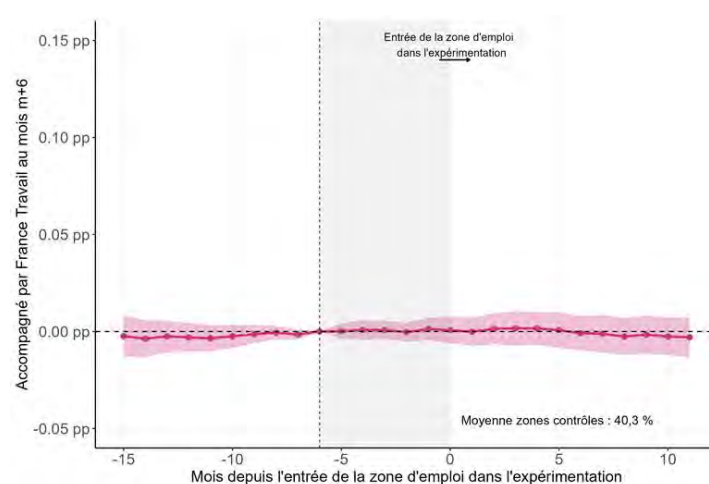
Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'emploi contenant un territoire d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Pour les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'emploi contenant un territoire d'expérimentation et accompagnés par France Travail, le nombre moyen d'entretiens n'est pas significativement différent de celui des bénéficiaires du RSA des zones d'emploi de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation et accompagnés par France Travail.

Source : MiDAS-Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

GRAPHIQUE D.5 – Effet de résider dans une zone d’emploi qui contient une zone d’expérimentation sur la probabilité d’être inscrit et accompagné par France Travail à 6 mois parmi les bénéficiaires du RSA



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité d’être inscrit et accompagné par France Travail à 6 mois des bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d’emploi contenant un territoire d’expérimentation. Les barres d’erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l’expérimentation dans chaque territoire pilote.

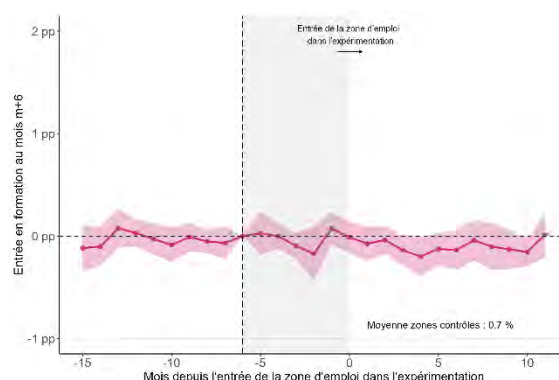
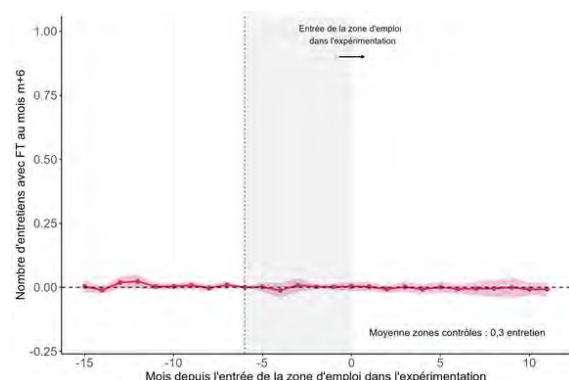
Lecture : Pour les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d’emploi contenant un territoire d’expérimentation, la probabilité d’être inscrit et accompagné par France Travail à horizon 6 mois n’est pas significativement différente de celle des zones d’emploi de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d’emploi contenant une zone d’expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6, données d’accompagnement de France Travail.

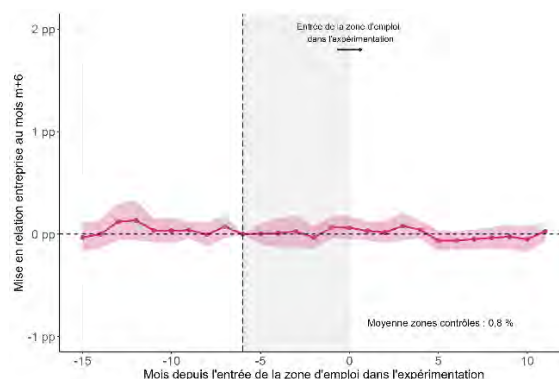
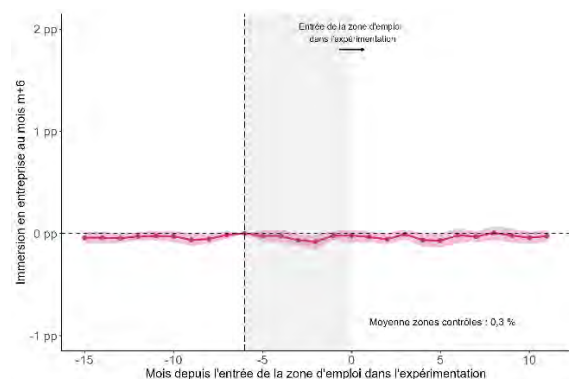
GRAPHIQUE D.6 – Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail à 6 mois

(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT à 6 mois (b) Entrée en formation à 6 mois



(c) Entrée en immersion en entreprise à 6 mois

(d) Mise en relation à 6 mois



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur les pratiques d'accompagnement à six mois des bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'emploi contenant un territoire d'expérimentation. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

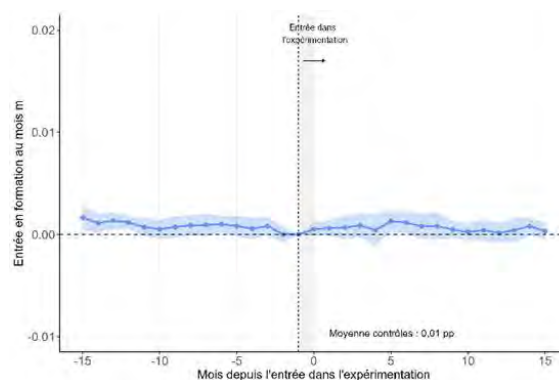
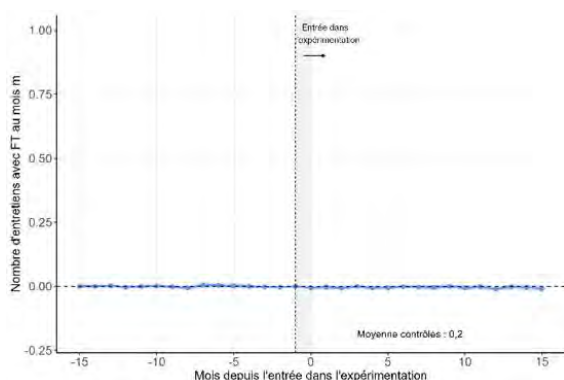
Lecture : Pour les bénéficiaires du RSA résidant dans une zone d'emploi contenant un territoire d'expérimentation et accompagnés par France Travail, le nombre moyen d'entretiens à horizon six mois n'est pas significativement différent de celui des zones d'emploi de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans les zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation et accompagnés par France Travail.

Source : MiDAS-Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

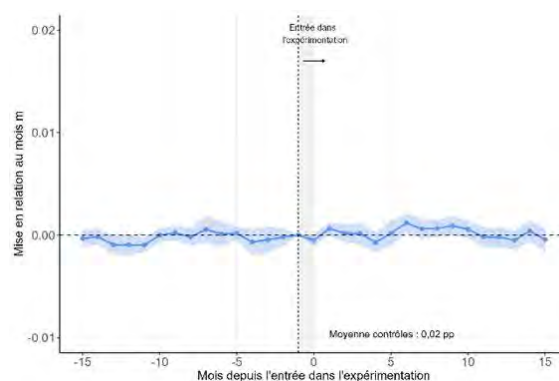
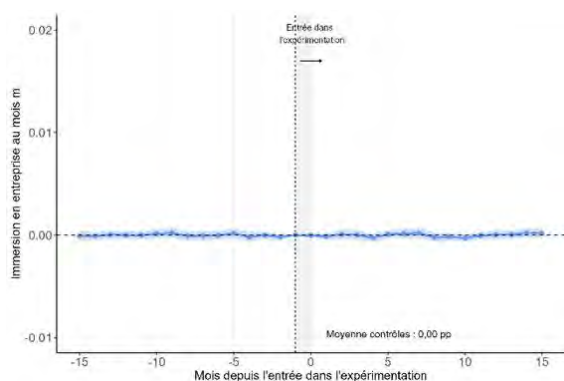
GRAPHIQUE D.7 – Effet de résider dans une zone d’emploi qui contient une zone d’expérimentation sur les pratiques d’accompagnement par France Travail des indemnissables à l’assurance chômage à un mois donné

(a) Nombre d’entretiens avec un conseiller FT à un mois donné (b) Entrée en formation à un mois donné



(c) Entrée en immersion en entreprise à un mois donné

(d) Mise en relation à un mois donné



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur les pratiques d’accompagnement des indemnissables à l’assurance chômage des zones d’emploi relatives aux zones pilotes et accompagnés par France Travail. Les barres d’erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d’entrée dans l’expérimentation de chaque territoire pilote.

Lecture : Pour les indemnissables à l’assurance chômage résidant dans les zones d’emploi contenant une zone d’expérimentation, le nombre moyen d’entretiens n’est pas significativement différent de celui des indemnissables des zones d’emploi de contrôle.

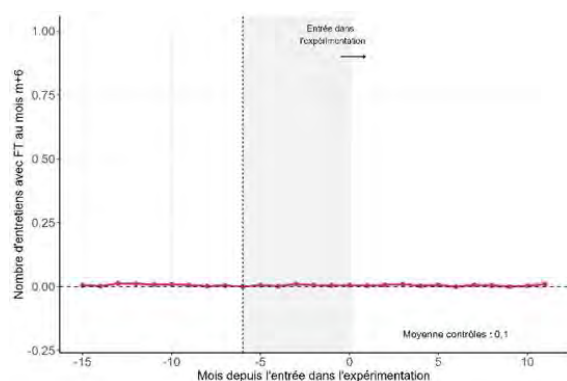
Champ : Indemnissables à l’assurance chômage résidant dans les zones d’emploi contenant une zone d’expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6, données d’accompagnement de France Travail.

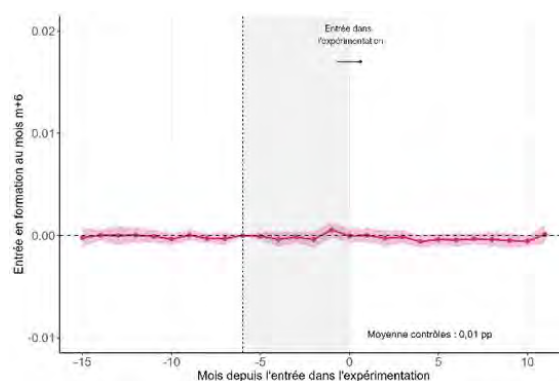
Au niveau de la zone d’emploi — Indemnissables à l’assurance chômage.

GRAPHIQUE D.8 – Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnisés à l'assurance chômage à 6 mois

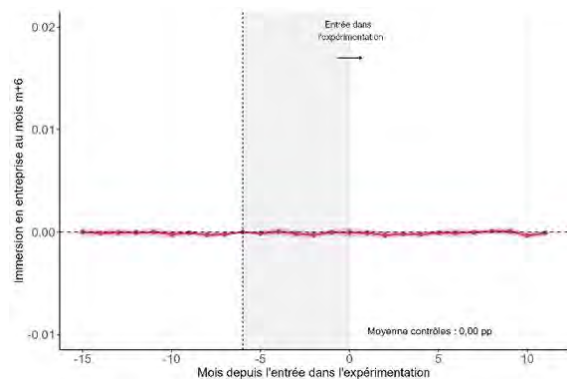
(a) Nombre d'entretiens avec un conseiller FT



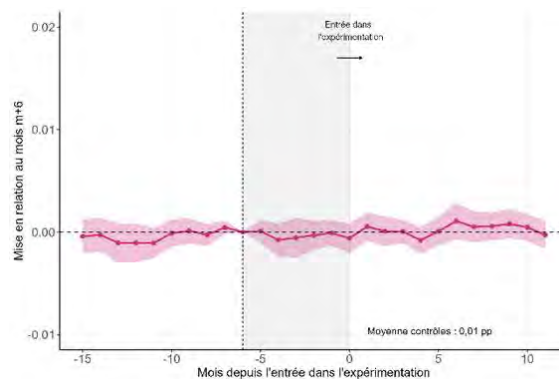
(b) Entrée en formation



(c) Entrée en immersion en entreprise



(d) Mise en relation



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur les pratiques d'accompagnement à 6 mois des indemnisés à l'assurance chômage des zones d'emploi relatives aux zones pilotes et accompagnés par France Travail. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque territoire pilote.

Lecture : Pour les indemnisés à l'assurance chômage résidant dans les zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation, le nombre moyen d'entretiens à horizon 6 mois n'est pas significativement différent de celui des indemnisés des zones d'emploi de contrôle.

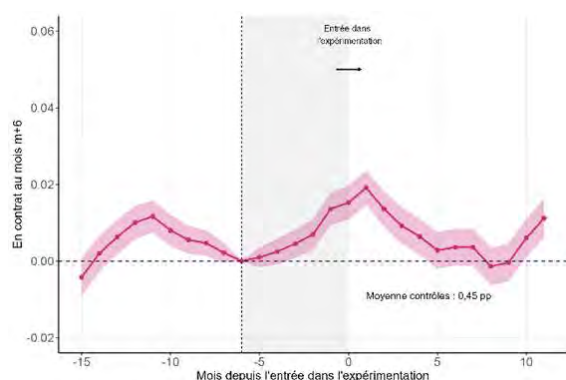
Champ : Indemnisés à l'assurance chômage résidant dans les zones d'emploi contenant une zone d'expérimentation.

Source : MiDAS-Vague 6, données d'accompagnement de France Travail.

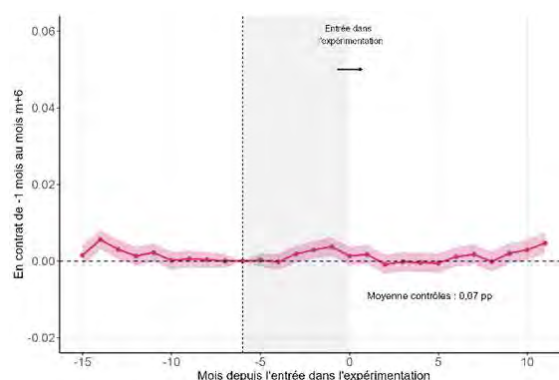
Résultats sur l'emploi salarié

GRAPHIQUE D.9 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur la présence en emploi salarié des indemnisés à l'assurance chômage à 6 mois

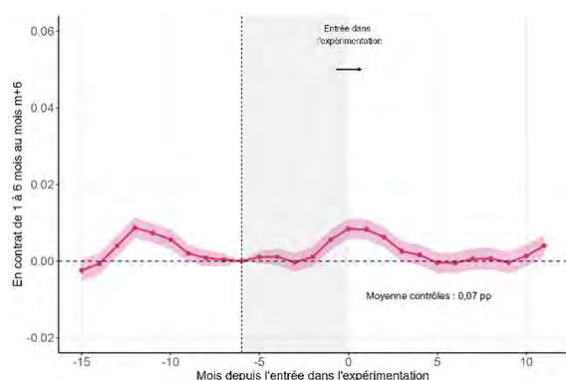
(a) En contrat salarié (toutes durées)



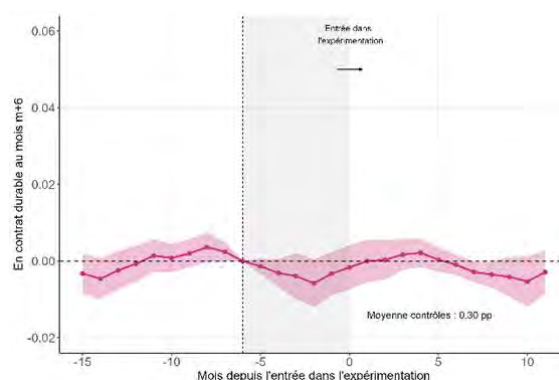
(b) En contrat salarié de moins d'1 mois



(c) En contrat salarié de 1 à 6 mois



(d) En contrat durable (CDD +6 mois ou CDI)



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité de retour à l'emploi à 6 mois des indemnisés à l'assurance chômage. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Les coefficients pré-expérimentation sont significativement différents de 0. Les résultats ne sont pas interprétables.

Champ : Indemnisés à l'assurance chômage résidant en zone d'expérimentation.

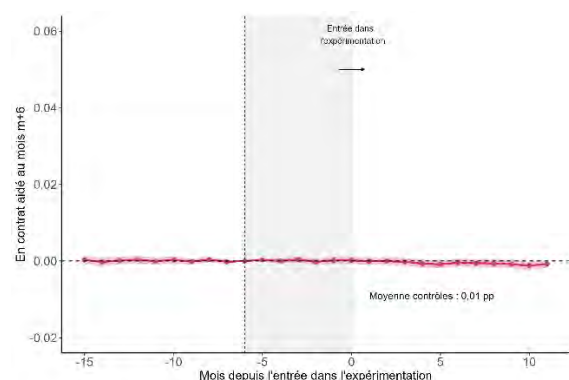
Source : MiDAS-Vague 6.

Au niveau de la zone d'expérimentation — Indemnisés à l'assurance chômage.

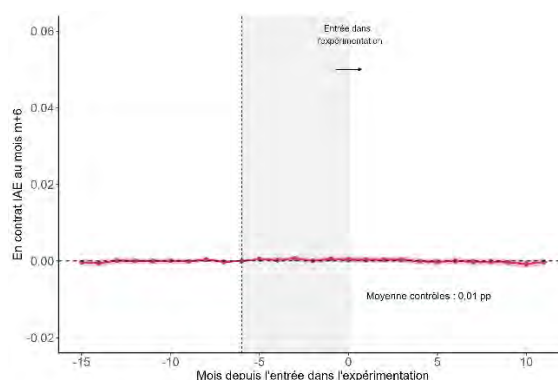
Résultats sur l'emploi aidé

GRAPHIQUE D.10 – Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur la présence en contrat aidé des indemnissables à l'assurance chômage à 6 mois

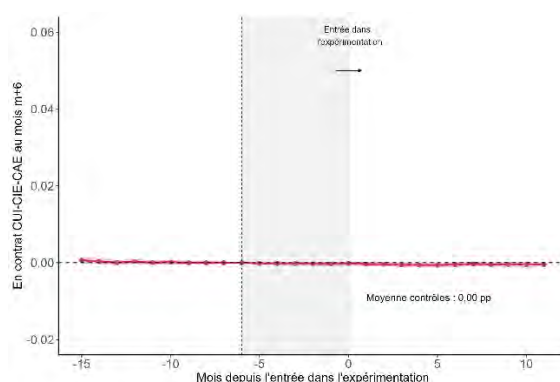
(a) En contrat aidé — IAE + CUI-CIE-PEC



(b) En contrat aidé — IAE



(c) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé à 6 mois des indemnissables à l'assurance chômage des zones pilotes. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l'expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Les indemnissables à l'assurance chômage résidant dans une zone pilote n'ont, 6 mois plus tard, ni plus ni moins accès à des emplois aidés que les indemnissables des territoires de contrôle.

Champ : Indemnissables à l'assurance chômage.

Source : MiDAS-Vague 6.

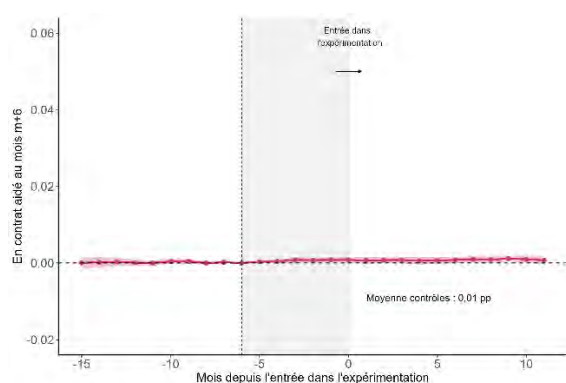
Au niveau de la zone d'expérimentation — Indemnissables à l'assurance chômage.

Au niveau de la zone d'emploi — Indemnissables à l'assurance chômage.

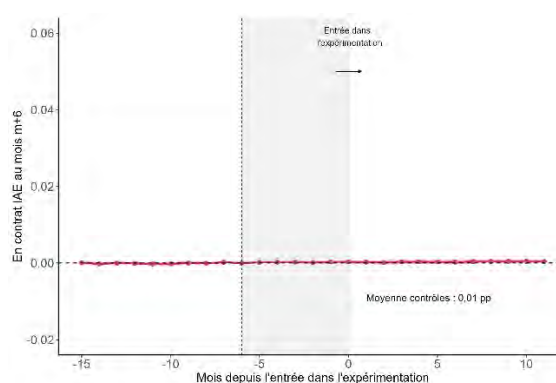
D.2 Résultats sur les flux de sortie du RSA

GRAPHIQUE D.11 – Effet de résider dans une zone d’emploi qui contient une zone d’expérimentation sur la présence en contrat aidé des indemnissables à l’assurance chômage à 6 mois

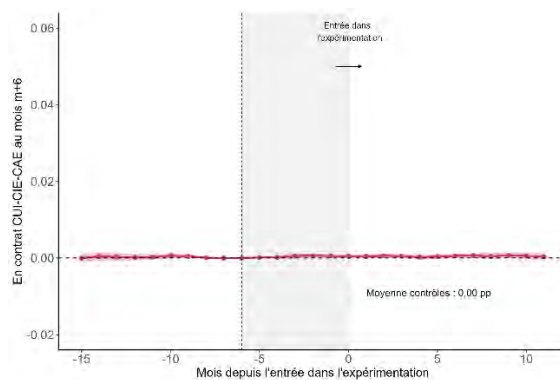
(a) En contrat aidé — IAE + CUI-CIE-PEC



(b) En contrat aidé — IAE



(c) En contrat aidé — CUI-CIE-PEC



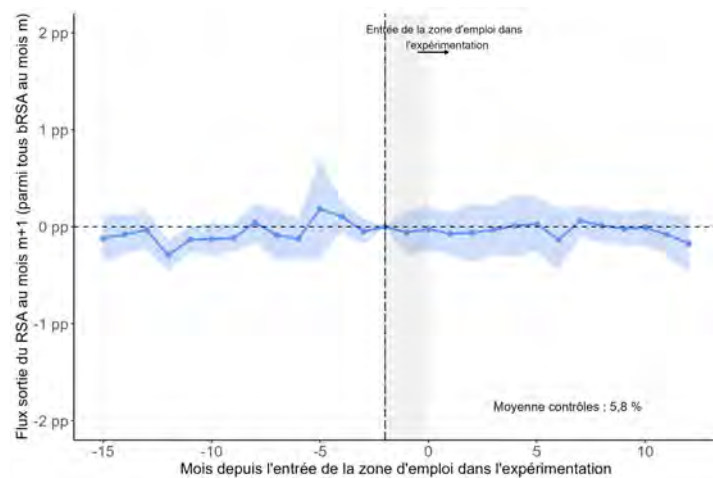
Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.4) sur la probabilité d’occuper un emploi aidé à 6 mois des indemnissables à l’assurance chômage des zones d’emploi contenant une zone pilote. Les barres d’erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la première période de mise en œuvre de l’expérimentation dans chaque territoire pilote.

Lecture : Les indemnissables à l’assurance chômage résidant dans une zone d’emploi contenant une zone pilote n’ont, 6 mois plus tard, ni plus ni moins accès à des emplois aidés que les indemnissables des zones d’emploi de contrôle.

Champ : Indemnissables à l’assurance chômage.

Source : MiDAS-Vague 6.

GRAPHIQUE D.12 – Flux mensuel de sortants du RSA au mois suivant



Lecture : 3 mois après leur entrée dans l'expérimentation, les zones d'emploi des territoires d'expérimentation n'ont pas un flux de sortie du RSA le mois suivant significativement différent des zones d'emploi des territoires de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA résidant dans des zones d'emploi des territoires d'expérimentation ou de contrôle.

Source : MiDAS-Vague 6.

D.3 Tests de robustesse

Les estimations de la spécification (2.3) sur la présence en emploi aidé, basées sur la participation au traitement [section 2.2](#), indiquent que l'effet positif observé sur l'emploi aidé est principalement porté par les bénéficiaires du RSA résidant dans la zone d'expérimentation de La Réunion. Le [graphique D.13](#) montre que cet effet est moins élevé lorsque nous excluons les individus résidant dans cette zone, mais qu'il reste significativement positif.

D.4 Synthèse des effets ITT et ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié durable

Le [tableau D.1](#) synthétise les résultats des estimations ITT et ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié durable (CDI ou CDD d'au moins six mois) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire.

TABEAU D.1 – Synthèse des résultats ITT/ATT sur la probabilité d’être en emploi salarié durable (CDI ou CDD d’au moins six mois) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l’implémentation sur le territoire

ITT : Horizon variable considérée ATT : Délai depuis entrée traitement	ITT : Délai depuis implémentation sur le territoire ATT : Délai entre implémentation sur le territoire et entrée dans le traitement			
	0–3 mois	4–6 mois	7–9 mois	10+ mois
+3	ITT : 0,11 ATT : 2,15 Ratio ITT/ATT : 0,05 Compliers share : 0,10	ITT : 0,21 ATT : 0,33 Ratio ITT/ATT : 0,64 Compliers share : 0,25	ITT : 0,32 ATT : 0,59 Ratio ITT/ATT : 0,55 Compliers share : 0,42	ITT : 0,72 ATT : 0,43 Ratio ITT/ATT : 1,70 Compliers share : 0,65
+6	ITT : 0,54 ATT : 4,47 Ratio ITT/ATT : 0,12 Compliers share : 0,10	ITT : 0,62 ATT : 1,56 Ratio ITT/ATT : 0,39 Compliers share : 0,25	ITT : 0,79 ATT : 1,30 Ratio ITT/ATT : 0,61 Compliers share : 0,42	ITT : 1,16 ATT : 0,85 Ratio ITT/ATT : 1,36 Compliers share : 0,65
+9	ITT : 0,68 ATT : 5,63 Ratio ITT/ATT : 0,12 Compliers share : 0,10	ITT : 0,67 ATT : 1,79 Ratio ITT/ATT : 0,37 Compliers share : 0,25	ITT : 0,92 ATT : 2,15 Ratio ITT/ATT : 0,43 Compliers share : 0,42	ITT : 1,16 ATT : 0,76 Ratio ITT/ATT : 1,53 Compliers share : 0,65
+12	ITT : 0,83 ATT : 5,36 Ratio ITT/ATT : 0,15 Compliers share : 0,10	ITT : 0,75 ATT : 1,31 Ratio ITT/ATT : 0,57 Compliers share : 0,25	ITT : 1,02 ATT : 1,51 Ratio ITT/ATT : 0,67 Compliers share : 0,42	–

Lecture :

ITT +0,11 pp : effet moyen de vivre dans une zone d’expérimentation entre 0 et 3 mois après l’entrée du territoire sur la probabilité d’être en emploi salarié durable en $t + 3$.

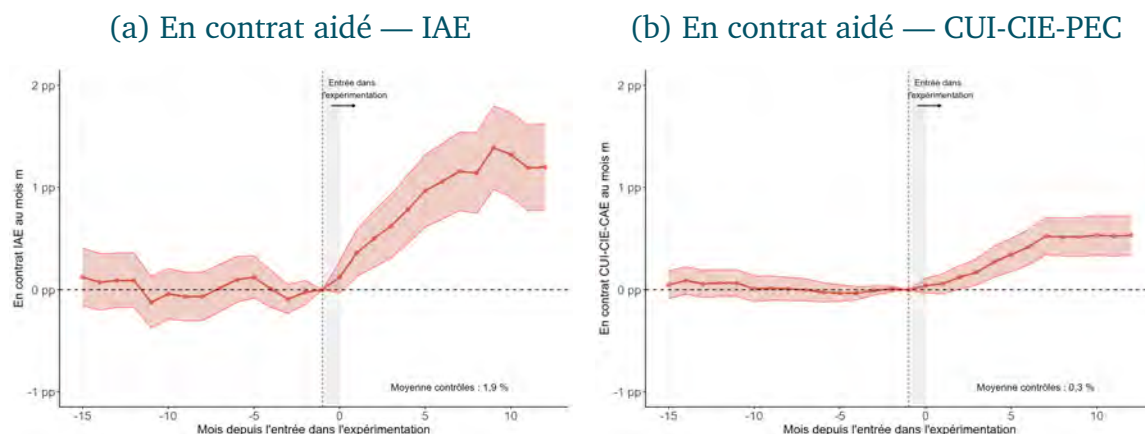
ATT +2,15 pp : effet moyen 3 mois après l’entrée dans le traitement pour les traités dans les 0 à 3 mois après l’entrée de leur territoire.

Compliers share 10 % : nombre de *compliers* traités dans les 0 à 3 mois après l’implémentation dans leur territoire, rapporté au nombre de bénéficiaires du RSA uniques résidant dans une zone d’expérimentation sur la même période.

Champ : ITT : bénéficiaires du RSA résidant dans des territoires d’expérimentation ou de contrôle ; ATT : bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation jusqu’en décembre 2023 et contrôles appariés.

Source : MiDAS-Vague 6.

GRAPHIQUE D.13 – Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé en excluant la zone d'expérimentation de La Réunion



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (2.3) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé des bénéficiaires du RSA traités des zones pilotes, hors territoire d'expérimentation de La Réunion. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Six mois après leur entrée en expérimentation, l'accompagnement renouvelé accroît le taux de présence en insertion par l'activité économique (IAE) de 1 point de pourcentage par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle.

Champ : Bénéficiaires du RSA entrés en expérimentation et contrôles appariés, hors résidents de la zone d'expérimentation de La Réunion.

Source : MiDAS-Vague 6.

E Rôle des conseillers

Les conseillers qui assurent le suivi des demandeurs d'emploi jouent un rôle clé dans l'efficacité des dispositifs d'accompagnement (Le Barbanchon et al., 2024). Les conseillers volontaires et/ou réaffectés⁶⁶ pour entrer dans l'expérimentation de l'accompagnement rénové peuvent se distinguer des autres conseillers par leur motivation, leur expérience, ou encore leur degré de sévérité, auquel cas ce biais de sélection pourrait affecter l'effet du traitement. Nous souhaitons dans cette partie contrôler les estimations de ce potentiel biais de sélection.

Dans un premier temps, nous mesurons la valeur ajoutée des conseillers par rapport à chacune des différentes variables d'intérêt, c'est-à-dire le degré de contribution des conseillers au retour à l'emploi, à l'accès aux immersions, aux formations, etc., des personnes qu'ils accompagnent. Dans un second temps, nous estimons dans quelle mesure cette contribution des conseillers diffère entre les individus entrants dans l'expérimentation et leurs homologues du groupe de contrôle, et dans quelle mesure la prise en compte de cette contribution affecte les estimations en effet moyen du traitement exposées dans le [chapitre 3](#).

Pour effectuer cette analyse de robustesse, nous disposons d'informations sur les conseillers d'accompagnement des services de France Travail⁶⁷. À chaque entretien ou échange réalisé entre un demandeur d'emploi et un conseiller est associé l'identifiant du conseiller ayant réalisé l'entretien. Cet identifiant est unique dans le temps pour chaque conseiller au sein d'une agence donnée. Ainsi, tout changement d'agence des conseillers induit une rupture de trajectoire qui n'est pas identifiable dans les données, ce qui limite la profondeur temporelle sur laquelle la contribution d'un conseiller au retour à l'emploi peut être estimée. Nous ne pouvons pas non plus distinguer les conseillers ayant changé d'agence des nouveaux conseillers venant d'être embauchés.

66. L'expérimentation étant réalisée à droits constants, des réallocations de conseillers entre agences ont pu être effectuées pour assurer l'accompagnement intensif (cf. Rapport Amnyos-Pluricité (2024)).

67. Nous ne disposons que des données relatives à l'accompagnement dispensé par France Travail. Les conseillers et travailleurs sociaux associés à d'autres organismes d'accompagnement ne font pas partie du champ de cette analyse.

En pratique, les demandeurs d'emploi réalisent des entretiens avec différents conseillers au cours d'un même épisode d'accompagnement⁶⁸. Afin de traiter cette difficulté, nous avons associé un identifiant unique au conseiller référent pour chaque épisode de chômage d'un demandeur d'emploi⁶⁹. Nous obtenons finalement un conseiller référent par demandeur d'emploi par mois, ce conseiller référent pouvant changer au fil du temps (par exemple en cas de réorientation d'un demandeur d'emploi vers une nouvelle modalité d'accompagnement, ou en cas d'affectation d'un conseiller à un autre portefeuille ou à une autre agence).

Les données mobilisées présentant de nombreuses limites et ayant nécessité plusieurs retraitements, les résultats de cette analyse sur le rôle des conseillers dans l'expérimentation de l'accompagnement rénové doivent être considérés avec précaution. À cet égard, cette partie ne prétend pas prendre en compte l'ensemble des sources possibles de sélection liées au rôle des conseillers dans l'expérimentation.

Estimation de la contribution des conseillers à chaque variable d'intérêt sur la période pré-expérimentation. Pour chaque variable d'intérêt Y , nous estimons la contribution moyenne d'un conseiller sur la période pré-expérimentation (janvier 2022 – février 2023), sur le champ de l'ensemble des inscrits à France Travail, à partir du modèle OLS suivant :

$$Y_{i,t} = \beta X_{i,t} + \theta_j + \nu_t + \varepsilon_{i,t}, \quad (E1)$$

où $X_{i,t}$ est la matrice des caractéristiques du demandeur d'emploi i (sexe, âge, niveau de diplôme, situation familiale, parcours suivi à France Travail, indicatrice d'être bénéficiaire du RSA) à chaque mois t ; θ_j est un effet fixe conseiller et ν_t un effet fixe mois. Le paramètre θ_j estime donc la contribution moyenne du conseiller j au retour à l'emploi (ou à l'accès aux formations, aux immersions, etc., selon la variable d'intérêt considérée) sur la période pré-expérimentation, relativement à la

68. Un épisode d'accompagnement est défini par les dates d'entrée et de sortie dans un parcours d'accompagnement à France Travail. Un changement de parcours, par exemple une réorientation vers une modalité de suivi plus intensive, induit un nouvel épisode d'accompagnement.

69. Sur un épisode de chômage donné, nous considérons que le conseiller référent est celui qui réalise le plus grand nombre d'entretiens, même espacés de plusieurs mois. Un demandeur d'emploi pouvant avoir des entretiens avec des conseillers différents au cours d'un même mois, on ne prend pas en compte les conseillers qui n'apparaissent qu'une seule fois.

valeur ajoutée moyenne des autres conseillers. Estimer la valeur ajoutée de chaque conseiller sur la période pré-expérimentation nous assure que celle-ci n'est pas affectée par l'expérimentation.

Comparaison des conseillers accompagnant des entrants dans l'expérimentation aux conseillers des bénéficiaires du RSA hors expérimentation. Après avoir estimé avec la spécification (E1) la contribution θ_j de chaque conseiller j sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi (respectivement sur les formations, immersions, etc.) sur la période pré-expérimentation, nous comparons la valeur ajoutée pré-expérimentation des conseillers d'expérimentation, à celle des conseillers qui accompagnent des bénéficiaires du RSA hors expérimentation, au sein d'une zone d'expérimentation z , pour une période t postérieure au lancement de l'expérimentation⁷⁰, à l'aide du modèle OLS suivant :

$$\theta_{j(i)} = \gamma T_i + \lambda_z + \varepsilon_i, \quad (\text{E2})$$

où $\theta_{j(i)}$ est la valeur ajoutée du conseiller j du bénéficiaire du RSA i estimée pré-expérimentation, T_i est une indicatrice identifiant les bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation et λ_z est un effet fixe zone d'expérimentation. L'inclusion de ces derniers permet de faire une analyse intra-zone et donc de contrôler les caractéristiques des zones. L'estimateur d'intérêt γ mesure ainsi la différence entre la valeur ajoutée des conseillers suivant des participants à l'expérimentation et celle des conseillers n'accompagnant aucun entrant dans l'expérimentation, au sein d'une zone z à une date donnée t . Il nous indique si les conseillers les plus performants d'une zone ont été affectés à l'expérimentation. Ce modèle est estimé pour chaque valeur ajoutée relative à une variable d'intérêt (retour à l'emploi, entretiens, formations, immersions en entreprise, mises en relation avec des entreprises).

Les résultats du modèle sont présentés dans le [tableau E.1](#). Les conseillers accompagnant des entrants dans l'expérimentation ont en moyenne une contribution au retour à l'emploi et aux activités d'accompagnement similaire à celle des conseillers d'une même zone et ne participant pas à l'expérimentation. Cela suggère que les

70. Les résultats sont robustes aux différentes dates post-expérimentation testées. Dans ce qui suit, nous présentons les résultats estimés au mois de décembre 2023.

conseillers affectés à l'expérimentation ne sont pas plus performants en moyenne que les autres. Là encore, ces résultats sont à interpréter avec précaution puisque les conseillers qui prennent part à l'expérimentation ont pu être peu auparavant recrutés ou réaffectés à une nouvelle agence, auquel cas leur contribution est estimée sur une faible profondeur temporelle.

TABLEAU E.1 – Effet de participer à l'expérimentation sur la contribution moyenne du conseiller référent à chaque variable d'intérêt

	Contribution du conseiller	Écart-type	P-value	Observations
Retour à l'emploi	0,003	0,007	0,21	39 800
Nombre d'entretiens	0,008	0,018	0,17	39 800
Formations	0,001	0,001	0,07	39 800
Immersion en entreprise	-0,002	0,002	0,14	39 800
Mises en relation avec des entreprises	0,001	0,001	0,33	39 800

Champ : Bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation et leurs contrôles associés, pour lesquels une valeur ajoutée du conseiller référent de chaque individu de la paire a pu être estimée.

Lecture : La contribution moyenne des conseillers d'expérimentation au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA est plus élevée de 0,3 pp par rapport à celle des conseillers de la même zone qui ne participent pas à l'expérimentation. Cet effet n'est pas statistiquement significatif (p -valeur > 0,1).

Note : La contribution des conseillers à chaque variable d'intérêt est mesurée sur la période pré-expérimentation (janvier 2022 – février 2023).

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

Estimation de l'effet du traitement sur la valeur ajoutée du conseiller référent des entrants dans l'expérimentation. Les résultats précédents suggèrent qu'il n'y a pas de différence de contribution des conseillers à l'emploi ou l'accompagnement au sein d'une même zone après le début de l'expérimentation, lorsque l'on compare les conseillers accompagnant des bénéficiaires du RSA relevant de l'expérimentation à ceux accompagnant des bénéficiaires du RSA hors expérimentation. Nous cherchons donc à corroborer cette apparente absence de sélection des conseillers en adoptant une approche en effet moyen du traitement, en regardant si la prise en compte du rôle des conseillers modifie les estimations en ATT présentées dans le [chapitre 3](#). Nous estimons ainsi l'effet du traitement sur chaque variable d'intérêt, en reprenant le modèle ATT de la [section 2.2.1](#) (équation (2.3)) et en introduisant en variable de contrôle la valeur ajoutée du conseiller j qui accompagne le bénéficiaire à partir de son entrée dans l'expérimentation (c'est-à-dire le premier conseiller

d'expérimentation de chaque bénéficiaire), notée $\theta_{j(i)} \times \mathbf{1}\{t \geq t_0\}$ ⁷¹ :

$$Y_{i,t} = \sum_{\substack{l=-n \\ l \neq -1}}^r \gamma_l (T_i \cdot \mathbf{1}_{t=t_0+l}) + \theta_{j(i)} \times \mathbf{1}_{t \geq t_0} + \mu_{p \times t} + u_{i,t}, \quad (\text{E3})$$

où $\mu_{p \times t}$ sont des effets fixes croisés période (mois calendaire $\times$ année) et paire de *matching*. Le coefficient d'intérêt γ_l mesure l'effet de la participation à l'accompagnement rénové l mois après son début.

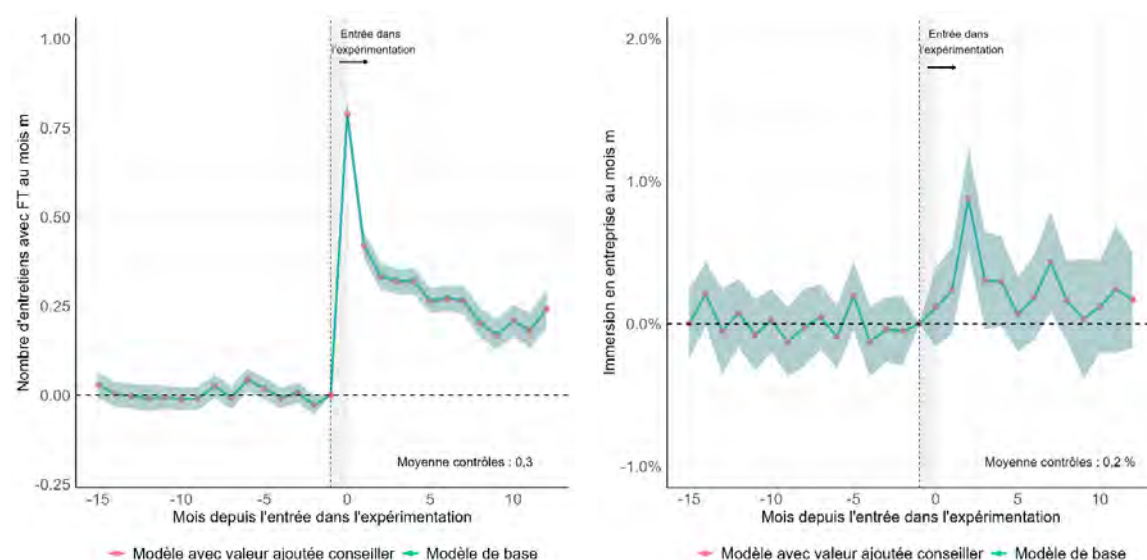
Les résultats de cette estimation avec contrôle du rôle du conseiller (spécification (E3)) sont comparés à l'estimation de l'effet moyen du traitement sans prise en compte de la valeur ajoutée du conseiller (spécification (2.3)) dans le [graphique E.1](#). Pour chaque variable d'intérêt, les estimations de l'effet moyen du traitement du modèle ne diffèrent pas significativement des estimations avec prise en compte du rôle du conseiller. Les bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation ne seraient donc pas accompagnés par des conseillers plus performants après leur entrée dans l'expérimentation.

L'ensemble de ces analyses sur le rôle des conseillers suggère ainsi que les conseillers d'expérimentation ne diffèrent pas significativement des autres conseillers. Toutefois, il est probable que l'ensemble des effets liés à l'accompagnement des conseillers ne soit pas détectable en l'état dans les données disponibles, en particulier faute de pouvoir identifier des changements d'agence et faute de disposer d'un identifiant du conseiller référent unique. Ces résultats doivent donc être interprétés avec précaution et ne permettent pas de rejeter avec certitude l'existence d'un biais de sélection des conseillers dans l'expérimentation.

71. Pour chaque bénéficiaire du RSA contrôle, qui par définition n'entre pas dans l'expérimentation, on considère la valeur ajoutée de son conseiller référent au mois d'entrée dans l'expérimentation du bénéficiaire du RSA traité auquel il est associé. D'après le chapitre 4 de de de Chaisemartin et D'Haultfœuille (2026), le paramètre γ_l peut être biaisé dès lors que l'effet du traitement est hétérogène et corrélé à la valeur ajoutée du conseiller. Plutôt que d'estimer un effet conditionnel du traitement, ces analyses exploratoires visent ainsi à vérifier que la prise en compte de la contribution des conseillers ne modifie pas l'effet du traitement estimé.

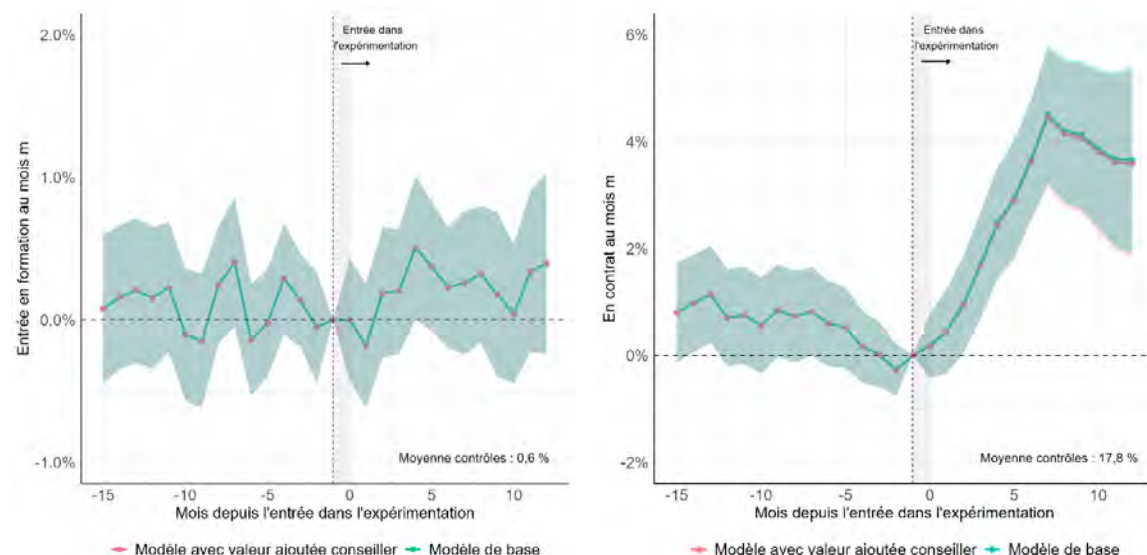
GRAPHIQUE E.1 – Comparaison des effets moyens du traitement pour les participants à l'expérimentation (ATT), avec ou sans prise en compte du rôle des conseillers

(a) Nombre d'entretiens avec France Travail (b) Entrée en immersion en entreprise



(c) Formation

(d) Retour à l'emploi salarié



Note : Ce graphique présente les coefficients estimés par la spécification (E3) sur les pratiques d'accompagnement et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA traités des zones pilotes. Les variables d'accompagnement sont considérées sur le champ des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail. Les barres d'erreur délimitent les intervalles de confiance à 95 %. La ligne verticale en pointillés correspond à la période d'entrée dans l'expérimentation de chaque bénéficiaire du RSA traité.

Lecture : Douze mois après l'entrée dans l'expérimentation, la probabilité de retour en emploi pour les participants est supérieure de +3,7 pp par rapport à leurs homologues du groupe de contrôle. Cet effet est également de +3,7 pp lorsque l'on contrôle par la contribution du conseiller au retour à l'emploi.

Champ : Bénéficiaires du RSA participant à l'expérimentation et leurs homologues du groupe de contrôle, pour lesquels une valeur ajoutée du conseiller référencée a pu être estimée ($N = 39\,800$).

Source : MiDAS-Vague 6. Données d'accompagnement de France Travail.

LISTE DES TABLEAUX

1.1	Mois d'implémentation de l'expérimentation en fonction du territoire concerné	20
1.2	Pratiques adoptées dans l'expérimentation pour chaque dimension de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA	22
1.3	Caractéristiques démographiques des départements volontaires et retenus pour l'expérimentation, en février 2023	44
1.4	Profil des bénéficiaires du RSA dans les départements volontaires et retenus pour l'expérimentation, en février 2023	45
1.5	Profil des bénéficiaires du RSA dans les zones d'expérimentation en février 2023	47
1.6	Probabilité d'entrer dans l'expérimentation au mois m selon les caractéristiques des bénéficiaires du RSA dans les zones d'expérimentation	50
2.1	Procédure de <i>matching</i> des participants à l'expérimentation pour l'estimation des ATT	65
3.1	Synthèse effet net sur le nombre d'entretiens, à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire, pour les bénéficiaires du RSA	94
3.2	Synthèse des résultats ITT/ATT sur le nombre d'entretiens avec France Travail à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire	95
3.3	Synthèse des résultats ITT/ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié (toutes durées confondues) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire	105
3.4	Synthèse création nette d'emplois salariés (toutes durées confondues) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire, pour les bénéficiaires du RSA	114

3.5	Synthèse des résultats ITT/ATT sur la probabilité d'occuper un emploi aidé à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire	124
3.6	Synthèse création nette d'emploi aidé à différents horizons à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire, pour les bénéficiaires du RSA	129
B.1	Déterminants de l'entrée dans l'expérimentation : comparaison des cohortes d'entrants précoces et plus tardives aux bénéficiaires non traités aux mêmes mois	187
C.1	Tests de <i>balancing</i>	192
D.1	Synthèse des résultats ITT/ATT sur la probabilité d'être en emploi salarié durable (CDI ou CDD d'au moins six mois) à différents horizons et selon le nombre de mois depuis l'implémentation sur le territoire .	207
E.1	Effet de participer à l'expérimentation sur la contribution moyenne du conseiller référent à chaque variable d'intérêt	212

LISTE DES GRAPHIQUES

1.1	Évolution de l'orientation des entrants dans les modalités d'accompagnement dispensées par France Travail après leur entrée dans l'expérimentation, selon leur type de parcours d'expérimentation . . .	26
1.2	Part de bénéficiaires du RSA en expérimentation parmi les bénéficiaires du RSA qui vivent dans un territoire d'expérimentation	29
1.3	Orientation des entrants dans l'expérimentation, par territoire	31
1.4	Participation à une modalité d'accompagnement intensive (global ou renforcé) au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation (parmi les bénéficiaires accompagnés par France Travail et orientés en parcours professionnel ou socio-professionnel)	34
1.5	Participation des entrants en expérimentation à au moins un entretien à France Travail au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation	35
1.6	Nombre moyen d'entretiens des entrants en expérimentation au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation	36
1.7	Participation des entrants en expérimentation aux formations intermédiées par France Travail au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation	37
1.8	Participation des entrants en expérimentation aux mises en relation avec des entreprises au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation	38
1.9	Participation des entrants en expérimentation aux immersions en entreprise au cours des 6 mois suivant leur entrée dans l'expérimentation	39
2.1	Périmètre des effets de bord	54
3.1	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la probabilité de participer à l'expérimentation de l'accompagnement renoué	77

3.2	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la probabilité d'être accompagné par France Travail	78
3.3	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail	81
3.4	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la probabilité d'être accompagné par France Travail	84
3.5	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail	87
3.6	Nombre moyen d'entretiens avec un conseiller France Travail, parmi les bénéficiaires accompagnés par France Travail, selon le statut de traitement des bénéficiaires du RSA	90
3.7	Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnissables à l'assurance chômage	92
3.8	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la présence en emploi salarié à 6 mois	99
3.9	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la qualité de l'emploi retrouvé à 6 mois	101
3.10	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié	103
3.11	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la qualité de l'emploi retrouvé	104
3.12	Part de bénéficiaires du RSA en contrat salarié à 6 mois, selon le statut de traitement des bénéficiaires du RSA	109
3.13	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la trajectoire en emploi salarié des bénéficiaires du RSA à 6 mois	111
3.14	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la trajectoire en emploi salarié des indemnissables à l'assurance chômage à 6 mois	113
3.15	Flux d'entrées en IAE et en autres contrats aidés	115
3.16	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la probabilité d'occuper un emploi aidé à 6 mois	117

3.17	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la durée des contrats aidés parmi les bénéficiaires du RSA qui occupent un emploi aidé à 6 mois	118
3.18	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur le volume de contrats aidés à 6 mois	119
3.19	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé	122
3.20	Part de bénéficiaires du RSA en contrat aidé à 6 mois et durée des contrats, selon le statut de traitement des bénéficiaires du RSA . . .	126
3.21	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation (en l'excluant) sur la trajectoire en emploi aidé des bénéficiaires du RSA à 6 mois	127
3.22	Flux mensuel d'entrants au RSA à un mois donné	132
3.23	Effet de résider dans une zone d'expérimentation (ITT) sur la trajectoire au RSA ou à France Travail à 6 mois	134
3.24	Effet de résider en zone d'expérimentation (ITT) sur le salaire mensuel et les prestations sociales à 6 mois	136
3.25	Effet d'entrer dans l'expérimentation (ATT) sur le salaire mensuel et les prestations sociales	138
3.26	Effet sur les revenus observables	139
4.1	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail, selon les territoires d'expérimentation	145
4.2	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié des bénéficiaires du RSA, selon les territoires d'expérimentation	146
4.3	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé des bénéficiaires du RSA, selon le territoire d'expérimentation	148
4.4	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur le nombre d'entretiens avec un conseiller France Travail des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail, par cohorte d'entrants	150
4.5	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié, par cohorte d'entrants	150

4.6	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la probabilité d'être en contrat aidé, par cohorte d'entrants	151
4.7	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation . .	154
4.8	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation	156
4.9	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé selon la modalité d'accompagnement pré-expérimentation	157
4.10	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail selon l'âge	159
4.11	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié selon l'âge	160
4.12	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé selon l'âge	161
4.13	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail selon le genre	163
4.14	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi salarié selon le genre	164
4.15	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé selon le genre	165
D.1	Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA non traités accompagnés par France Travail	195
D.2	Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnisables à l'assurance chômage à 6 mois	196
D.3	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la probabilité d'être accompagné par France Travail, parmi les bénéficiaires du RSA à un mois donné	197
D.4	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail à un mois donné	198

D.5	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la probabilité d'être inscrit et accompagné par France Travail à 6 mois parmi les bénéficiaires du RSA	199
D.6	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA accompagnés par France Travail à 6 mois	200
D.7	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnisables à l'assurance chômage à un mois donné	201
D.8	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur les pratiques d'accompagnement par France Travail des indemnisables à l'assurance chômage à 6 mois	202
D.9	Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur la présence en emploi salarié des indemnisables à l'assurance chômage à 6 mois . .	203
D.10	Effet de résider dans une zone d'expérimentation sur la présence en contrat aidé des indemnisables à l'assurance chômage à 6 mois . . .	204
D.11	Effet de résider dans une zone d'emploi qui contient une zone d'expérimentation sur la présence en contrat aidé des indemnisables à l'assurance chômage à 6 mois	205
D.12	Flux mensuel de sortants du RSA au mois suivant	206
D.13	Effet moyen du traitement pour les traités (ATT) sur la trajectoire en emploi aidé en excluant la zone d'expérimentation de La Réunion . .	208
E.1	Comparaison des effets moyens du traitement pour les participants à l'expérimentation (ATT), avec ou sans prise en compte du rôle des conseillers	214

LISTE DES ENCADRÉS

1	Présentation des données et du champ de l'étude	40
2	Base de données utilisée pour les estimations ITT	60
3	Base de données utilisée pour les estimations ATT	67
4	Base de données utilisée pour les estimations des effets de bord sur les bénéficiaires du RSA non traités au niveau de la zone d'emploi . .	70
5	Base de données utilisée pour les estimations des effets de bord sur les indemnisables à l'assurance chômage au niveau de la zone d'expérimentation	72
6	Base de données utilisée pour les estimations des effets de bord sur les indemnisables à l'assurance chômage au niveau de la zone d'emploi	73



L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-Ecole d'économie de Paris (PSE) et le Centre de Recherche en Économie et Statistique (CREST). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

Paris School of Economics est un centre de recherche et de formation en économie au niveau des meilleures institutions mondiales, au premier rang des départements d'économie en Europe et dans les cinq premiers dans le monde selon le classement RePEc. PSE couvre un large éventail thématique et intervient dans la majorité des domaines de la science économique. Elle a aussi pour mission de renforcer le dialogue entre la recherche académique et les entreprises privées ou publiques dans le cadre de son programme partenarial par l'intermédiaire de chaires de recherche. PSE rassemble une communauté de près de 135 chercheurs et 166 doctorants. www.parisschoolofeconomics.eu



Le Groupe ENSAE-ENSAI est le grand établissement public de la science des données. Ses deux grandes écoles d'ingénieurs, sa structure de formation continue, son centre de recherche (le CREST), sa filiale de conseil (Datastorm) et sa participation au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) forment une chaîne de valeur complète, experte des données et de leur utilisation stratégique. En combinant rigoureusement les mathématiques appliquées, l'économie et les sciences sociales quantitatives, le Groupe ENSAE-ENSAI offre un cadre unique à ses 130 personnels d'enseignement et de recherche. Cette approche permet de décrypter des phénomènes complexes et de produire des connaissances qui éclairent la prise de décision dans les politiques publiques et les stratégies d'entreprise. www.groupe-genes.fr

